

Rapport annuel 31 décembre 2020

### Rapport annuel

Notre équipe	1-2
Analyse de la Présidente et du CEO	3-8
Rapport des administrateurs	9-28
Rapport du commissaire au comptes	29-36
États financiers :	
État de la situation financière	37
État du résultat global	38
État des variations des capitaux propres	39
Tableau des flux de trésorerie	40
Notes annexes aux états financiers	41-145

### Notre conseil d'administration



Marcia De Wachter
Chairperson and
Non-Executive Director



Tim Rooney
Chief Executive Officer



Marcel Berkhout

Chief Financial Officer



Michael Adrian Bussey
Non-Executive Director



Franca Vossen

Non-Executive Director,
Acting Chairperson and
Chairperson Board Risk
Committee



Bart Bronselaer

Non-Executive Director and Chairperson

Audit Committee



John Zarb
Independent Non-Executive
Director

### Notre équipe Management



Bruno Ceysens
Head of Compliance



Peter Besuijen
Head of Dutch Mortgages



Michiel Schurmans
Head of Marketing
& Product



Kim Van de Velden Head of Legal



Steve Plasman

Head of Internal

Audit



Herbert Handstanger
Head of Treasury and ALM

## Examen de l'année 2020 de la Présidente

Marcia De Wachter

Présidente



En cette année des plus difficiles, MeDirect Bank a démontré la résilience de son modèle économique, tout en continuant à restructurer son bilan et à en réduire les risques. Le Conseil d'administration soutient pleinement le plan de transformation stratégique mis en œuvre avec succès par le comité de direction, conçu pour repositionner la Banque en tant que challenger WealthTech face aux acteurs traditionnels du marché et fournir les meilleures technologies de services bancaires mobiles et d'ebanking à nos clients.

Le comité de direction a atteint la croissance dans chacune de nos lignes de produits stratégiques, y compris les dépôts de détail, les actifs sous gestion, les actifs hypothécaires NHG, ainsi que les produits d'honoraires sur notre activité de gestion de patrimoine, réduisant la dépendance à notre portefeuille International Corporate Lending, principale source de revenus. Cette transition va s'accélérer car le portefeuille hypothécaire dépasse désormais le portefeuille ICL et nous continuerons à développer nos initiatives d'investissement hypothécaire aux Pays-Bas et en Belgique courant 2021.

Notre équipe informatique interne combine excellence technique et rapidité de mise sur le marché, et permet à la Banque de mettre en œuvre des applications de services bancaires mobiles innovantes qui séduisent nos clients et défient nos concurrents.

Un certain nombre de nominations clés ont été décidées au niveau exécutif et non exécutif au cours de 2020. Mon prédécesseur, Yves Dermaux, a démissionné de son poste de président de la Banque en septembre. J'aimerais profiter de l'occasion, au nom du Conseil d'administration, pour remercier Yves pour son leadership et ses conseils avisés pendant une période difficile pour la Banque. Henry Schmeltzer a par ailleurs quitté ses fonctions d'administrateur non exécutif de la Banque et nous avons accueilli Franca Vossen en tant que présidente du comité Risque et Conformité ; elle apporte sa grande expérience en matière de risque à la Banque.

Après le départ de Philippe Delva en août, nous avons accueilli Tim Rooney, notre nouveau CEO, qui est aussi président du comité de direction. Je tiens à manifester la reconnaissance du Conseil d'administration pour le leadership fourni par Philippe et je souhaite à Tim beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction. Tim apporte une vaste expérience en direction générale dans le secteur bancaire belge de détail et la banque privée, ce qui permettra d'accélérer la transformation de la Banque en banque challenger WealthTech.

Dans un marché très concurrentiel, nous avons été en mesure d'attirer au sein de la Banque des collaborateurs de grande qualité, enthousiasmés par la vitalité et l'environnement de travail dynamique, et prêts à relever les défis et à tirer parti des opportunités pour créer une banque numérique leader sur le marché. Notre engagement en faveur de la diversité des sexes est démontré par la nomination de 2 nouvelles femmes au Conseil, mais la banque promeut la méritocratie, qui encourage le développement personnel et professionnel.

De même, notre engagement en faveur de l'environnement dans lequel nous vivons, travaillons et assistons nos clients revêt une importance croissante pour les valeurs de la Banque. Début 2020, nous avons lancé notre produit d'investissement MeGreen, en coopération avec NN Investment Partners. Ce produit permet au client d'investir dans un panier de produits ayant de solides références en matière de durabilité environnementale et qui a déjà fait ses preuves auprès de nos clients.

L'avenir de notre banque en tant que WealthTech numérique regorge d'opportunités, et nous sommes impatients de poursuivre la transformation, et prêts à relever les défis qui nous attendent.

A) add

Marcia De Wachter Chairwoman

7 mai 2021

# Examen de l'année 2020 du CEO

Tim Rooney

**Chief Executive Officer** 

//

Malgré la pandémie, nous avons réussi à attirer d'excellents employés pour le marché belge local.



Malgré les défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique de la banque, qui a pour but de créer une plateforme WealthTech novatrice pour faire évoluer le marché bancaire belge, a progressé de façon importante au cours de l'année passée.

La pandémie de COVID-19 a accéléré la demande de services bancaires numériques et nous avons constaté une croissance dans chacune des principales lignes de produits de la Banque.

Nous avons attiré 9 000 nouveaux clients pour les dépôts en 2020, séduits par nos processus d'intégration très efficaces, ce qui a fait passer la durée d'intégration à moins de 5 minutes, grâce à notre partenariat de validation de la pièce d'identité avec ItsMe. Par ailleurs, l'expérience utilisateur est très positive et la Banque a été classée numéro un concernant la satisfaction de la clientèle dans la catégorie « Banque d'épargne » de l'enquête guide-epargne.be menée auprès de plus de 50 000 clients de 25 banques belges ; elle a également été reconnue comme faisant partie des 5 meilleures « applications de services bancaires mobiles », malgré son lancement sur le marché au troisième trimestre.

Nous avons augmenté notre base de dépôts de 12 % à 1,9 milliard d'euros grâce à notre produit d'épargne mensuelle régulière, « Monthly Max. », qui s'avère particulièrement intéressant.

Le développement de notre portefeuille hypothécaire néerlandais NHG, en partenariat avec Blauwtrust Groep, a été l'un des succès majeurs de 2020, avec une croissance de 133 millions d'euros à la fin de 2019 à 1 078 milliards d'euros à la fin de l'année 2020. Nous avons réalisé avec succès notre première titrisation de 350 millions d'euros d'actifs NHG en mai, par le biais d'un placement privé, malgré l'incertitude sur les marchés financiers mondiaux due à la pandémie, et une seconde titrisation a suivi avec le même investisseur en janvier 2021, soulignant la confiance du marché dans MeDirect. Nous tablons sur une croissance similaire en 2021 et, encouragés par notre succès sur le marché néerlandais, nous prévoyons d'entrer sur le marché hypothécaire belge fin 2021. Pour garantir notre capacité de financement, nous avons mis en place une «warehouse facility» de 350 millions d'euros auprès d'un grand groupe bancaire néerlandais, à titre de prévoyance, en pratique nous avons pu financer notre programme de prêt à partir des dépôts de détail et des liquidités libérées de notre programme RMBS.

La clé de la réussite de notre stratégie WealthTech réside dans la croissance de nos actifs sous gestion et de nos actifs en dépôt. MeDirect propose une plateforme de négociation numérique pour les ETF, les actions et les obligations; cette plateforme a enregistré un nombre record de transactions au début de la pandémie, car les comportements des clients ont changé en raison des restrictions liées aux confinements. Nous offrons également à nos clients une architecture ouverte pour les fonds, avec divers produits issus de nombreux gestionnaires de fonds parmi les plus importants du marché. En 2020, nos actifs sous gestion ont progressé de 29 %, passant de 476 millions d'euros à 612 millions d'euros. En outre, nous offrons à nos clients une option de portefeuille de gestion discrétionnaire, permettant au client d'accorder à MeDirect un mandat pour le guider, en fonction de sa propension au risque.

Malgré l'impact de la pandémie, nous avons réussi à attirer des managers et des collaborateurs de haute qualité du marché belge local, venant notamment de chez nos concurrents. Nous avons augmenté l'effectif de MeDirect Belgium de 24 ETP au 1er janvier 2020 à 44 ETP à la fin de l'année, par le biais du recrutement de 23 nouveaux employés, et nous avons particulièrement mis l'accent sur le renforcement de notre fonction Compliance (Conformité), de nos équipes Treasury (Trésorerie) et ALM (Gestion de l'actif et du passif), Legal (Juridique), Risk Management (Gestion des risques) et Marketing. De cette manière, nous sommes bien positionnés pour la croissance prévue dans les années à venir, dans le respect des réglementations.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur nos clients, notre personnel et nos parties prenantes, et même si, en tant que banque numérique, nous avons pu nous adapter très rapidement aux restrictions mises en œuvre avec les confinements au cours de l'année, un certain nombre de nos clients ont été impactés négativement par le ralentissement économique progressif qui s'en est suivi. Plusieurs de nos clients de prêts aux entreprises exercent dans des segments économiques qui incluent les secteurs de la restauration sociale, de la vente au détail et du divertissement, et l'impact de la pandémie a gravement affecté leurs modèles commerciaux. Afin de refléter l'impact du ralentissement économique, nous avons pris des dispositions importantes contre les pertes potentielles qui pourraient survenir. Ces provisions, qui s'élèvent à 15,5 millions d'euros, ont été majoritairement prises au premier semestre et reflètent la gravité de l'impact de la crise économique. Si les conditions du marché s'améliorent en 2021 et au-delà, nous continuerons à réévaluer la santé économique de nos clients et, conformément aux exigences réglementaires et de manière prudente, nous réévaluerons également si notre provisionnement est suffisant, ou même si nous pouvons relâcher certaines dispositions.

Notre portefeuille International Corporate Lending ( « ICL ») a continué à se réduire et à rapporter au cours de l'année, passant de 137 millions d'euros en janvier à 92 millions d'euros au 31 décembre, et cette tendance s'est poursuivie au premier trimestre 2021.

En septembre, nous avons réorganisé notre exposition Corporate avec l'achèvement du Grand Harbour-1 SPV, en collaboration avec notre société mère. De même, les billets prioritaires ont continué à se réduire au cours du second semestre 2020, avec une exposition totale désormais inférieure à 400 millions d'euros.

La résilience de notre modèle économique a été clairement démontrée au cours du deuxième trimestre 2020, lorsque la pression à court terme sur notre LCR s'est très rapidement atténuée, et nos tampons de capital et de liquidité ont été rapidement rétablis et renforcés au cours du deuxième semestre 2020 avec un ratio de capital de niveau 1 de 36,04 %, bien supérieur à notre exigence réglementaire de 11 %, et un ratio de couverture des liquidités à la fin de l'année de 280 %, bien supérieur à notre exigence réglementaire de 100 %, et avec plus de 400 millions d'euros de réserves liquides.

La pandémie de COVID-19 a entraîné de nombreux défis inattendus pour notre personnel. Dans les 48 heures qui ont suivi l'annonce du premier confinement par le gouvernement belge en mars 2020, notre personnel travaillait à distance avec une pleine capacité opérationnelle. Bon nombre de nos collaborateurs ayant des enfants en âge d'aller à l'école ont combiné l'organisation de l'école à domicile et leurs obligations professionnelles, tandis que certains étaient également responsables des membres vulnérables de leur famille. Je suis extrêmement fier de la résilience, de la détermination et de l'engagement de tous nos collègues dans ces circonstances difficiles. Nous espérons tous qu'avec le déploiement complet du programme de vaccination, nous pourrons bientôt reprendre partiellement le travail au bureau dans un environnement sécurisé et contrôlé.

La transformation de MeDirect Bank est en bonne voie et s'accélère. Le voyage à venir est passionnant et regorge d'opportunités.

Tim Rooney

### **Chief Executive Officer**

7 mai 2021



### Rapport des administrateurs

### Rapport des administrateurs

### Le monde a changé et nous devons donc encourager la croissance

La pandémie de COVID-19 touche de nombreux domaines et les implications humanitaires sont énormes. En plus de provoquer une crise sanitaire, la pandémie a entraîné un choc économique dans des proportions historiques. Les mesures de confinement imposées par de nombreux gouvernements pour stopper la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale en 2020 : la pandémie affecte à la fois l'offre de biens et de services du fait des mesures de confinement, et la demande du fait de la baisse des revenus des entreprises et des ménages. Les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures d'intervention sans précédent pour atténuer les effets de ce choc en assurant un soutien économique important aux entreprises et aux particuliers, y compris un allègement fiscal direct et indirect, une aide à la rémunération de l'emploi, des facilités de trésorerie directes et des garanties de crédit. Des incertitudes subsistent quant aux conséquences, à l'ampleur et à la durée de la pandémie, même si nous observons des signes positifs de reprise économique.

L'impact sur MeDirect, notre segment clients corporate, nos collaborateurs et nos communautés a été immédiat. Les effets des confinements et des mesures restrictives appliqués par différents pays de l'UE tout au long de l'exercice, ainsi que les perturbations économiques qui les ont accompagnés, ont eu un impact significatif sur certains de nos emprunteurs professionnels internationaux et donc sur les résultats financiers que nous communiquons.

Cette année a été exceptionnelle et difficile pour tout le monde. Ce fut une année comme nulle autre car la COVID-19 a mis notre quotidien à l'arrêt dans une grande partie du monde. Malgré ces défis sans précédent, nous avons réussi à poursuivre le développement de notre transformation numérique WealthTech, à diversifier notre activité et à développer notre activité Dutch Mortgage, ce qui a entraîné une diversification et une croissance supplémentaires du bilan. Nous avons été confrontés à de nombreux défis, y compris le passage au télétravail de nos salariés du jour au lendemain et le financement de nos clients une fois qu'ils ont réagi et récupéré.se sont rétablis. Malgré les résultats financiers de 2020, MeDirect est bien positionnée pour fournir de meilleures performances après la COVID-19, plus particulièrement une plus grande diversification du bilan en élargissant davantage notre portefeuille Dutch Mortgage, en entrant sur le marché hypothécaire belge et par le biais de notre transformation numérique WealthTech.

Nous vous présentons le rapport annuel de MeDirect Bank SA/NV (la « Banque » ou « MeDirect »)¹ qui fait partie du groupe MBD (le « Groupe » ou le « groupe MDB ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020².

### Nous et notre activité

Les principales activités en lien avec les clients de MeDirect comprennent :

- les services de dépôts en Belgique, libellés en euro et dans d'autres devises importantes, en offrant des produits d'épargne attractifs et innovants (par exemple, les comptes d'épargne réglementés tels que le compte Monthly Savings Max et le compte Dynamic Savings, très populaires auprès des ménages belges).
- la mise à la disposition des clients d'une plateforme de gestion de patrimoine facile à utiliser avec une large gamme de produits d'investissement, leur offrant une alternative attrayante à l'épargne pour gérer leur patrimoine.
- la gamme de produits d'épargne et de gestion de patrimoine MeDirect est disponible au format numérique pour les clients via une application mobile et une plateforme bancaire en ligne de premier ordre.
- le financement des activités d'entreprises européennes par le biais de prêts privilégiés garantis et de facilités de crédit renouvelables.

MeDirect propose une offre en ligne très compétitive pour le marché belge et nos collaborateurs présentent des produits et services dont nos clients ont vraiment besoin. Cela est possible grâce à une architecture ouverte simplifiée qui permet de répondre à tous les besoins financiers des clients en recommandant les produits financiers les mieux adaptés à leur situation. Les portefeuilles modèles sont construits avec un processus de répartition d'actifs optimisé pour répondre aux besoins et préférences des investisseurs à l'aide de méthodes d'investissement simples et efficaces. Nous connectons également les personnes aux informations et outils d'investissement dont elles ont besoin en construisant des portefeuilles modèles comprenant des fonds communs de placement sélectionnés en coopération avec un fournisseur de premier plan de recherche en investissement indépendant, Morningstar Inc., et avec un leader dans l'investissement actif axé sur le développement durable, NN Investment Partners. Notre plateforme proposant des obligations, des actions et des fonds négociés en bourse permet à nos clients d'accéder facilement aux marchés des échanges via notre plateforme numérique. Nous proposons également un service de gestion discrétionnaire à faible coût et transparent.

Suite au lancement réussi de sa nouvelle activité hypothécaire résidentielle néerlandaise, MeDirect recherche désormais une

croissance durable en développant son activité Dutch Mortgage et explore de nouvelles opportunités sur le marché attrayant des crédits hypothécaires résidentiels belges.

MeDirect n'a pas de succursale dans d'autres pays³, mais certaines activités opérationnelles sont exercées à Malte⁴ et au Royaume-Uni.

Le groupe MDB est l'une des 115 banques européennes réglementées par le mécanisme de surveillance unique (« MSU »). Le MSU est le système de surveillance bancaire en Europe, dont l'objectif principal est d'assurer la sécurité et la solidité du système bancaire européen et d'accroître l'intégration financière, la stabilité et la cohérence de la surveillance bancaire. Cela implique que MeDirect est réglementée par la Banque centrale européenne (« BCE »), la Banque nationale de Belgique (« BNB »), l'Autorité des services financiers de Malte (« MFSA ») et la Banque centrale de Malte (« CBM »). Par conséquent, MeDirect est soumise à des méthodes et normes de surveillance de la plus haute qualité.

### Créer des opportunités de croissance

La stratégie commerciale de MeDirect repose sur quatre piliers principaux :

- Une base financière et réglementaire solide MeDirect fonctionne avec des ratios de capital sains, une base de financement diversifiée et une trésorerie solide et nous continuons à répondre aux normes appropriées en matière de conformité et de sécurité.
- L'élargissement de la plateforme patrimoniale numérique MeDirect continue à développer sa plateforme patrimoniale pour introduire des solutions innovantes afin de fonctionner comme une banque numérique agile dotée de capacités de technologie financière. Notre plateforme numérique est la meilleure de sa catégorie et offre un environnement en ligne sécurisé où nos clients peuvent consulter tous leurs investissements en un seul endroit, disponible via notre application mobile et sur notre site Internet bancaire en ligne. Grâce à des valorisations à jour et à une vue panoramique de l'ensemble du portefeuille, notre plateforme en ligne facile à utiliser simplifie l'investissement pour tous grâce à la création et au suivi efficaces du portefeuille d'investissement, même le plus complexe.
- Un portefeuille de crédit diversifié MeDirect construit un portefeuille de crédit de plus en plus diversifié associé à une gestion des risques solide. L'exposition directe et indirecte aux prêts des entreprises internationales était notre priorité historique du point de vue du crédit. Suite à la montée en puissance dynamique de notre activité Dutch Mortgage, nous cherchons maintenant à développer davantage notre activité hypothécaire résidentielle néerlandaise et nous explorons de nouvelles opportunités sur le marché attrayant des crédits hypothécaires résidentiels belges<sup>5</sup>.
- Un centre opérationnel effectif à Malte MeDirect<sup>6</sup> et le Groupe exploitent un centre de services de qualité supérieure à Malte, composé d'équipes de technologie, de canaux numériques, d'opérations et d'autres équipes d'assistance. Ces équipes sont le moteur qui pousse MeDirect à simplifier, améliorer et accélérer notre banque pour nos clients et notre personnel. Le rôle de ces équipes couvre le développement de logiciels et d'applications visant à améliorer l'expérience client de MeDirect, la gestion des systèmes informatiques, l'infrastructure et l'assistance, la gestion des opérations des clients et des changements au sein de MeDirect, la mise en œuvre de grands programmes stratégiques de transformation et la fourniture de services professionnels dans divers domaines tels que la finance, le risque et la trésorerie, entre autres.

### Se diversifier et être résilient pour réussir à long terme

La stratégie commerciale de MeDirect définit clairement le chemin à parcourir pour développer une banque numérique spécialisée au service de clients aisés et fortunés grâce à une proposition de valeur patrimoniale innovante, à la meilleure expérience utilisateur et à un écosystème de services qui stimulent la monétisation des clients et une activité hypothécaire rentable aux Pays-Bas et en Belgique, partiellement soutenue par le financement Wholesale (RMBS). Étant donné que le secteur bancaire subit une rénovation numérique, l'état d'esprit favorable à l'innovation permettra à MeDirect de déployer la bonne stratégie numérique pour atteindre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Y compris toutes les entités dans lesquelles MeDirect a conservé tous les risques et avantages sous-jacents, à savoir Bastion 2020-1 NHG B.V. et Cavalier 2020 B.V., des entités à vocation spéciale contrôlées établies aux Pays-Bas, qui ont été créées dans le cadre de la stratégie de financement de MeDirect. <sup>2</sup>Le présent rapport est rédigé conformément à l'art. 3:6, 1er paragraphe, point 7\* du code des sociétés et des associations belges du 23 mars 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Au sens de l'art. 86 de la loi bancaire belge car elle n'offre pas les activités énumérées à l'art. 4 de la même loi dans d'autres pays que la Belgique.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>En ce qui concerne Malte, la Banque a établi un siège social (« une société étrangère (« Overseas Company ») à Malte portant le numéro OC945 et dont l'adresse commerciale est The Centre, Tigne Point, Sliema TPO 0001 Malte. La société étrangère à Malte prépare les états financiers et dépose une déclaration fiscale à Malte.



ses objectifs à court et à long terme.

Les activités principales de MeDirect comprennent historiquement des prêts internationaux, principalement des emprunts d'entreprises de l'UE, auxquels MeDirect continue de fournir des facilités de fonds de roulement et d'autres prêts. Ces prêts financent des sociétés de l'économie réelle qui emploient des milliers de personnes dans un large éventail de secteurs. Les prêts aux entreprises sont détenus directement au bilan de la Banque, ou indirectement, lorsque la Banque agit en tant que prêteur privilégié garanti pour le véhicule à vocation spécifique Grand Harbour I BV, qui détient lui-même les prêts aux entreprises dans son bilan.

À la suite d'une série d'initiatives transformationnelles visant à réduire le risque et à diversifier notre base d'actifs par rapport à sa principale vocation historique en matière de prêts aux entreprises internationales, la valeur comptable brute de ce portefeuille (y compris le billet de premier rang dans Grand Harbour I BV) est passée de son pic de 1,3 milliard d'euros au 31 mars 2019 à 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2020. À compter de septembre 2019, MeDirect a commencé à investir de manière significative sur le marché néerlandais des crédits hypothécaires résidentiels garantis par l'État. MeDirect a lancé une nouvelle activité, à savoir le financement d'hypothèques nationales garanties néerlandaises<sup>7</sup>. Ce sont des prêts hypothécaires néerlandais de premier ordre bénéficiant de la garantie d'un fonds privé à but non lucratif et indirectement d'une garantie gouvernementale.

MeDirect a conclu un partenariat avec Blauwtrust Groep, l'une des principales plateformes de crédit hypothécaire assurant des prestations de marketing, de distribution, d'émission et de service de gestion permanente de crédits hypothécaires résidentiels sur le marché néerlandais. Une filiale de Blauwtrust Groep propose des crédits hypothécaires nationaux garantis aux clients particuliers sous le nom de HollandWoont, tout en offrant aux investisseurs tels que MeDirect la possibilité d'acheter des créances hypothécaires nouvellement créées. Grâce à ce modèle, MeDirect a été en mesure de constituer un portefeuille à croissance rapide de crédits hypothécaires nationaux garantis de haute qualité.

MeDirect finance les investissements par le biais d'une combinaison de dépôts de détail et de financement de gros. Compte tenu de la croissance du portefeuille de crédits hypothécaires, en mai 2020 MeDirect a été l'une des premières banques à rouvrir le marché européen des RMBS<sup>8</sup> en lançant avec succès sa première transaction RMBS<sup>9</sup> et en levant un montant de 350 millions d'euros qui a été placé à titre privé auprès d'un seul investisseur à un prix attractif pour MeDirect. Cette opération au plus fort de la pandémie et dans un environnement de marché difficile a été un signe encourageant de la confiance des investisseurs et de la crédibilité commerciale de l'ambitieux modèle économique et de la stratégie de croissance de MeDirect. Une deuxième transaction RMBS, qui a levé 350 millions d'euros à des niveaux de coûts de financement encore plus intéressants, a été clôturée début 2021.

Afin de permettre la poursuite de la croissance du portefeuille Dutch Mortgage, MeDirect a également mis en place une facilité d'entrepôt«warehouse facility» avec un engagement de 350 millions d'euros de la part d'une des principales banques néerlandaises. Ce financement d'entrepôtCette «warehouse facility» assure un financement relais permettant à MeDirect de constituer un portefeuille Dutch Mortgage suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS. Ce programme nous permet de tirer profit d'un crédit garanti par un portefeuille d'hypothèques néerlandaises nouvellement achetées.

MeDirect continuera à utiliser ces mécanismes de financement efficaces car ils nous permettront de bénéficier d'un financement stable à long terme, d'une base de financement bien diversifiée, d'une dépendance réduite à un financement de détail plus coûteux et d'une meilleure maturité des actifs hypothécaires sous-jacents.

Conformément à son projet de réduction progressive de son portefeuille international de prêts aux entreprises, MeDirect prévoit d'accélérer sa stratégie de diversification des actifs. Entretemps, malgré les turbulences dues à la COVID-19, MeDirect a atteint son objectif d'élaboration d'un portefeuille d'hypothèques résidentielles néerlandaises de plus d'un milliard d'euros à la fin 2020. MeDirect explore également les possibilités d'expansion vers d'autres produits hypothécaires aux Pays-Bas et en Belgique.

### Être la banque d'épargne et d'investissement de choix pour nos clients

Nous avons continué à nous concentrer sur notre stratégie consistant à être une banque plus simple et efficace, en soutenant nos clients en ces temps incertains et difficiles en leur proposant des moyens innovants d'économiser et d'investir leur argent. L'objectif est d'améliorer l'expérience client en utilisant la technologie et l'exploration de données pour aider les clients à mieux gérer leurs finances.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les crédits hypothécaires résidentiels belges sont toujours en attente d'approbation de la BNB.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Voir note de bas de page [4]

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Le financement des hypothèques couvertes par la garantie nationale des hypothèques néerlandaise (« National Hypotheek Garantie » ou NHG) a été autorisé en vertu de l'article 77 du point 1 de la loi belge du 25 avril 2014.

Nous cherchons constamment à nous assurer que nos produits sontsoient adaptés aux besoins de nos clients et qu'ils sontsoient livrés via les meilleurs canaux numériques de leur catégorie. Nous avons lancé notre application mobile, réorganisé notre plateforme bancaire en ligne en 2020 pour rationaliser notre processus d'intégration des clients et disposer d'une feuille de route ambitieuse nous permettant de déployer d'autres fonctionnalités et améliorations au cours de 2021. Nos équipes technologiques mettent régulièrement en œuvre et mettent à jour des solutions bancaires numériques conçues pour améliorer le bien-être financier en aidant nos clients à mieux comprendre comment tirer le meilleur parti de leurs produits, par exemple en leur montrant comment ajuster leur utilisation d'un produit particulier ou en identifiant un produit alternatif mieux adapté à leurs besoins.

Que nos clients souhaitent épargner un petit montant chaque mois ou faire fructifier leur épargne à court ou long terme, nos comptes épargne sont conçus pour les aider à répondre à leurs besoins personnels. Tout au long de l'année, nous avons lancé de nouveaux produits attrayants en Belgique qui aident les gens à mieux gérer leur argent et renforcent notre position de banque recommandée et à croissance rapide en Belgique.

Le compte Monthly Savings Max, une solution pour ceux qui recherchent un compte d'épargne périodique mensuel, a été lancé au début de l'année 2020, tandis que le compte d'épargne Dynamic Savings lancé en juin 2020 offre un taux de base attrayant et une flexibilité maximale pour ceux qui souhaitent déposer des fonds pendant de courtes périodes.

Nous aspirons constamment à fournir des produits et services parmi les meilleurs du marché. Au cours de l'année 2020, MeDirect a remporté plusieurs prix prestigieux qui traduisent la reconnaissance par nos clients du travail formidable que fait notre équipe pour les aider à mieux épargner et investir. Lors des Bank Awards annuels organisés par Guide épargne/Spaargids, l'un des plus grands sites de comparaison des produits financiers en Belgique, MeDirect a été évaluée parmi les cinq principales banques belges pour la qualité de ses produits d'épargne et d'investissement, de son application mobile et de sa plateforme d'e-banking. Nous devons ce bon classement à nos tarifs attractifs, mais surtout à nos clients. Nous avons également remporté le premier prix mensuel de la meilleure banque épargnantepour l'épargne mensuelle décerné par TopCompare et nous avons été élus premiers de cette catégorie car l'objectif de notre compte d'épargne est de récompenser les efforts d'épargne mensuels avec un taux d'intérêt attrayant. TopCompare a souligné qu'ils avaient sélectionné des comptes d'épargne accessibles à tous, sans restriction d'âge.

MeDirect a continué à investir dans la transformation de son offre de vente au détail en une proposition de valeur axée sur le patrimoine. En plaçant la durabilité au cœur de nos activités en construisant une valeur à long terme, nous avons lancé en février 2020 le plan d'investissement durable MeGreen. Grâce à ce portefeuille de placement, nos clients peuvent investir dans un panier diversifié de fonds qui répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») stricts. MeDirect a développé le portefeuille avec le soutien de NN Investment Partners, qui évalue sa durabilité par le biais de ses comités internes dédiés aux critères ESG. NN Investment Partners possède plus de 20 ans d'expérience dans l'application de critères ESG à ses stratégies d'investissement. En investissant dans un portefeuille de placement durable, nos clients s'efforcent non seulement d'obtenir un rendement financier, mais aussi d'investir dans une société meilleure.

Nous sommes fiers que, grâce à ce qui précède, les clients investissent davantage d'argent par notre intermédiaire. Les actifs des clients en dépôt chez MeDirect sont passés de 476 millions d'euros en décembre 2019 à 612 millions d'euros en décembre 2020. Cela se reflète également dans le nombre plus élevé de clients de détail utilisant MeDirect, qui est passé de 43 000 au 31 décembre 2019 à 52 000 à la fin de cet exercice, soit un taux de croissance de 20 %.

### Donner du pouvoir aux gens

Notre priorité absolue est d'améliorer l'expérience client grâce à l'innovation numérique, car nous devons nous assurer que nos clients peuvent compter sur nous pour leur fournir un accès à distance sécurisé aux produits et services bancaires. Les plateformes numériques telles que la banque mobile et en ligne permettent aux clients de se desservir eux-mêmes, partout et à tout moment, et nous adaptons notre façon de fonctionner pour répondre à l'évolution des habitudes bancaires de nos clients.

MeDirect met en œuvre de nouvelles solutions numériques pour fournir aux clients des services simples et une expérience d'investissement et bancaire fluide. L'objectif de MeDirect est de devenir une banque numérique axée sur le commerce de détail offrant des produits très attractifs à une clientèle croissante grâce à une plateforme multicanale facile à utiliser et très accessible. À cet égard, nous avons jeté les bases du développement de canaux numériques de pointe de qualité supérieure en 2020. Afin

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>Residential Mortgage-Backed Security, ou titre adossé à des créances hypothécaires résidentielles

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>Cette opération RMBS a été effectuée par le biais de Bastion 2020-1 NHG B.V. (« Bastion 2020-1 »), un véhicule de titrisation à vocation spécifique contrôlé par MeDirect établi aux Pays-Bas, conformément à l'article 6 du règlement de titrisation (UE) n° 2017/2402 du parlement européen et du conseil du 12 décembre 2017 (« le règlement de titrisation »).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Cette transaction a été effectuée par l'intermédiaire de Cavalier 2020 B.V. (« Cavalier 2020 »), un véhicule à vocation spécifique contrôlé par MeDirect établi aux Pays-Bas.





### Application mobile et site Internet

L'application mobile a été lancée en Belgique en septembre 2020 et nous avons porté une attention particulière à l'expérience utilisateur. Cette application a obtenu en moyenne 4,5 étoiles sur l'App Store et Google Play et tant notre application mobile que notre site Internet ont été évalués comme faisant partie des cinq principales banques belges par le biais d'une enquête indépendante menée auprès de clients par Guide épargne/Spaargids couvrant le marché bancaire belge.



### Intégration numérique

Un nouveau processus d'intégration simple a été introduit avec pour objectif principal de réduire le temps d'intégration. Cette introduction a entraîné une augmentation significative du flux de nouveaux clients, attirés par un temps d'intégration passant sous les 5 minutes, facilité par une intégration transparente avec des fournisseurs tiers pour la vérification de l'identité et les contrôles de conformité afin d'améliorer l'efficacité de l'intégration.



### E-Banking

Le canal e-banking en ligne a été repensé avec une nouvelle conception intégrant un menu structuré plus intuitif, des informations sur les investissements et les dispositifs d'épargne disponibles pour l'utilisateur et une nouvelle présentation pour que ceux qui utilisent la plateforme pour la première fois soient guidés lors de l'ouverture d'un premier compte.



### Facilitateur omnicanal

Notre système de tickets pour le centre d'appel a également été amélioré pour permettre la centralisation des communications avec les clients par e-mail et messagerie sécurisée. Cette amélioration a permis de préparer le système à une série de projets qui consolideront toutes les interactions avec les clients, y compris la téléphonie, le chat et les réseaux sociaux. Nous avons également mis en œuvre un processus de mesure de la qualité par une évaluation à l'aide d'étoiles et un retour général sur chaque communication avec le client.

### Notre réaction à la COVID-19

La rapidement introduit une série de risques nouveaux et élevés pour la sécurité de notre personnel, la résilience de nos opérations, la solidité de notre bilan et la sécurité financière de nos clients et de la communauté. Des mesures ont été nécessaires pour faire face à ces risques, en particulier dans les domaines suivants.

### Prendre soin de nos collaborateurs

Tout au long de la pandémie de COVID-19, MeDirect a déployé rapidement et de manière proactive des mesures étendues pour garantir que nos locaux restent aussi sûrs que possible tout en contribuant au bien-être de tous les employés. Certaines de ces mesures incluent :

- une désinfection accrue et un nettoyage en profondeur régulier ainsi que la distribution de désinfectant pour les mains, d'équipements de protection individuelle, de lingettes et de nettoyant.
- une hiérarchisation de l'assistance en matière de santé mentale, y compris des séances d'information sur les soins personnels et l'accès aux conseillers.
- une assistance pour les employés qui passent au télétravail, y compris un accès aux connaissances nécessaires en télétravail.
- de permettre aux employés de travailler à distance en leur fournissant un accès VPN et des écrans et clavier pour le télétravail.

En 2020, malgré la COVID-19, MeDirect a continué à attirer des talents de haut niveau. Suite à l'expansion de nos opérations, la structure organisationnelle et les ressources de MeDirect ont été améliorées pour renforcer davantage son cadre de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques. Par ailleurs, grâce aux meilleurs talents de leurs catégories qui l'ont rejointe, MeDirect continue à recruter des experts numériques pour soutenir sa transformation stratégique et continuer à investir dans son centre d'excellence informatique basé à Malte, conçu pour améliorer divers domaines du groupe MDB tels que la gestion de projets, les méthodologies de flux de travail, la gouvernance informatique, la gestion des connaissances et la gestion technologique.

### Être là pour nos clients

Diverses mesures ont été prises pour assurer la continuité des activités. Tous les processus se sont poursuivis normalement sans impact négatif sur nos opérations et services, car la plateforme bancaire numérique a permis aux clients de poursuivre toutes les transactions bancaires, d'investissement et patrimoniales depuis la sécurité de leur domicile.

### Faire en sorte que MeDirect reste forte

Comme beaucoup d'autres marchés, les marchés mondiaux des prêts à effet de levier (auxquels MeDirect est exposé par le biais de notre portefeuille international de prêts aux entreprises) ont été confrontés à des conditions de marché qui n'ont pas été observées au moins depuis la crise financière de 2008-2009. Les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 ont entraîné des ventes massives dans de nombreuses classes d'actifs et un effondrement des prix, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Le niveau des prêts non performants a augmenté à mesure que les segments de marché plus faibles font prendre du retard à une reprise plus générale. L'incertitude dans l'environnement macroéconomique a considérablement augmenté depuis l'épidémie de COVID-19. En tant que prêteur responsable, et compte tenu de son exposition aux billets de premier rang de Grand Harbour I BV, MeDirect possède un portefeuille bien diversifié dans différents secteurs et pays. Néanmoins, certains de nos emprunteurs, en ce qui concerne les prêts aux entreprises détenus directement au bilan de la Banque, opèrent dans des secteurs plus exposés à l'impact de la COVID-19. Par conséquent, nous avons appliqué des niveaux accrus de suivi des risques dans l'ensemble du portefeuille.

Nonobstant l'impact de la COVID-19 sur l'économie néerlandaise en général, le marché des crédits hypothécaires résidentiels est resté porteur. L'impact positif de la baisse des taux d'intérêt sur l'accessibilité hypothécaire a créé une demande supplémentaire de la part des propriétaires existants qui souhaitent monter en grade en matière de logement et des primo-accédants. De plus, la baisse continue des taux d'intérêt entraîne une demande croissante de refinancement d'hypothèques existantes. Assistée de HollandWoont, après une première année complète de présence sur ce nouveau marché, MeDirect a pu investir plus d'1,1 milliard d'euros dans un portefeuille Dutch Mortgage de qualité supérieure.

En 2020, MeDirect a également mis en œuvre une vaste restructuration de certains accords intragroupe entre MeDirect et sa



société mère à Malte, principalement associés au véhicule de titrisation Grand Harbour I BV. Ces modifications ont été mises en œuvre afin d'améliorer la protection contre les pertes et pour préserver les droits de MeDirect<sup>11</sup>. À la suite de cette restructuration, il a été convenu qu'aucun nouvel actif ne sera acheté par Grand Harbour I BV et que les remboursements du principal sur le pool de garanties seront d'abord appliqués au remboursement du prêt privilégié accordé par MeDirect.

MeDirect a récemment reçu le Dutch Securitisation Award 2021 lors de l'événement annuel consacré à la titrisation organisé par l'Institution for International Research et l'association néerlandaise de titrisation. Le prix de la titrisation récompense une performance, une transaction, une initiative ou une organisation exceptionnelle qui a apporté une contribution positive significative au marché néerlandais de la titrisation ou a eu un impact positif sur celui-ci en 2020/2021. Le conseil consultatif de l'Institution for International Research a justifié cette récompense par le fait qu'en 2020 l'arrivée de MeDirect sur le marché néerlandais accueillie, et qu'elle a été suivie d'une autre transaction début 2021, ce qui lui a permis de renforcer sa présence sur ce marché malgré les turbulences du marché à cause de la COVID-19.

### 2020 - une année de résilience

L'incertitude de l'environnement macroéconomique a considérablement augmenté depuis l'épidémie de COVID-19. Notre approche de provisionnement est prospective, en vue de saisir les difficultés actuelles et futures des emprunteurs. Nous avons procédé à des examens intensifs et complets de la résilience de notre portefeuille international de prêts aux entreprises selon différents scénarios économiques, en tenant compte des risques directs et indirects.

Ces examens ont évalué le portefeuille afin d'identifier les expositions problématiques, et des dépréciations ont été comptabilisées pour couvrir toutes les pertes futures attendues. Ces évaluations ont été effectuées sur la base d'examens approfondis de tous les emprunteurs, l'un après l'autre, ce qui, dans la plupart des cas, a impliqué une communication directe avec la direction générale des emprunteurs individuels et, le cas échéant, un examen détaillé effectué par des experts indépendants. Ces examens ont été réalisés de manière conservatrice dans le but d'identifier et de prévoir toutes les pertes de crédit actuellement attendues.

Les niveaux de dépréciation liés à la COVID ont été le principal moteur de la perte après impôts de 22,3 millions d'euros selon les normes IFRS déclarée par MeDirect au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, contre un bénéfice après impôts de 2,7 millions d'euros selon les normes IFRS au cours de l'exercice financier de 9 mois clôturé le 31 décembre 2019. <sup>12</sup>

MeDirect a comptabilisé des pertes de valeur de 15,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, dont 13,2 millions d'euros ont été comptabilisés au cours du premier semestre au plus fort de l'impact économique de la pandémie. Dans une moindre mesure, les résultats de la Banque ont également été affectés par la baisse des revenus de son portefeuille de prêts (avec un remplacement progressif des prêts aux entreprises internationales par des prêts hypothécaires résidentiels) et ont reflété la poursuite des investissements significatifs dans sa plateforme WealthTech. Nous sommes convaincus que la robustesse de notre processus de provisionnement prudent et prévisionnel garantit que la Banque a appliqué des dépréciations appropriées reflétant les effets négatifs de la pandémie sur le crédit. Nous pensons avoir provisionné fortement dès que la pandémie s'est manifestée, comme en témoignent également les pertes de valeur réduites subies au cours du second semestre de l'exercice.

La trésorerie de MeDirect est restée solide et les ratios de fonds propres sont restés bien supérieurs aux exigences légales en matière de capital présentées dans les exigences de capital (« TSCR ») de la procédure d'évaluation et de révision de la surveillance totale (« SREP ») <sup>13</sup>. Tout au long de la pandémie de COVID-19, MeDirect a fait face à des demandes sans précédent de ses clients en matière de prêts et d'autres services bancaires.

### Provisionnement prudent sur les portefeuilles de prêt

Comme indiqué ci-dessus, les évaluations des portefeuilles de prêt ont été effectuées sur une base continue tout au long de l'exercice et les dépréciations ont été révisées compte tenu de l'évolution des perspectives. Les provisions pour pertes de crédit attendues ont augmenté principalement en raison des estimations de gestion de l'impact de la COVID-19 sur ses emprunteurs. Sur la base de notre analyse détaillée de portefeuilles nominatifs, des provisions ont été appliquées pour tous les emprunteurs en défaut, ainsi que pour tous les emprunteurs qui n'étaient pas en défaut mais présentaient des caractéristiques futures potentielles d'incapacité de paiement. Nous avons également modifié nos dispositions pour refléter les migrations de notation et les mises

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Les modifications ont été soumises, conformément à l'article 77, point 1 de la loi belge du 25 avril 2014, à l'autorisation de la Banque nationale de Belgique (« BNB ») et de la Banque centrale européenne (« BCE »).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> En 2020, MeDirect a modifié sa date de référence comptable du 31 mars au 31 décembre, de sorte que la période financière comparative couvrait la période financière allant du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019.

<sup>13</sup> Le TSCR fait référence à l'exigence de capital total minimum de 9 % (dont 6 % de capital de niveau 1) plus une exigence du pilier 2 de 3 %.)).

à jour des perspectives macroéconomiques. En raison de notre approche prudente des dépréciations, nous pensons que nous avons comptabilisé toutes les pertes de crédit actuellement attendues et nous attendons une normalisation des pertes de crédit attendues en 2021 suite à la reprise économique attendue.

### Solidité du bilan

Poursuite des investissements dans WealthTech et amélioration du profil du bilan, les ratios réglementaires restant solides malgré des pertes importantes liées à la COVID.

- Le bilan a augmenté de 42 % en 2020, passant de 1,9 milliard à 2,7 milliards d'euros. Cela est principalement dû à l'augmentation du portefeuille de crédits hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement néerlandais et au financement pertinent.
- Les soldes impayés bruts du portefeuille Dutch Mortgage au 31 décembre 2020 s'élevaient à 1,1 milliard d'euros, contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- Le total des dépôts des clients a augmenté de 12 % pour atteindre 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2020, contre 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2019.

### Déterminée à conserver des ratios réglementaires solides

- Le ratio de fonds propres de première catégorie de MeDirect est resté élevé à 36,04 % et son ratio de fonds propres total était de 36,39 % au 31 décembre 2020, soit bien au-dessus du total des exigences de fonds propres SREP devant être composé de fonds propres de première catégorie (8,3 %) et de fonds propres totaux (11 %), respectivement. Le ratio de fonds propres de première catégorie de MeDirect était d'environ 27,74 % supérieur à notre exigence de fonds propres SREP totale actuelle, qui doit être constituée de fonds propres de première catégorie, et le ratio de fonds propres total était supérieur de 25,39 % à notre exigence de fonds propres SREP totale réglementaire, malgré l'impact de la COVID-19.
- Les réserves de liquidité de MeDirect sont restées élevées à 427,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, et notre ratio de liquidité à court terme (LCR) s'élève à 280 %, soit bien plus que l'exigence LCR réglementaire minimale de 100 %, à savoir 274,7 millions d'euros de plus que les exigences réglementaires minimales.
- Le ratio de levier financier de MeDirect s'élevait à 8,8 % au 31 décembre 2020, bien supérieur à l'exigence minimale de 3 % qui entrera en vigueur en 2021.

### Confirmation de notre évaluation de la continuité d'exploitation

La COVID-19 a éprouvé la durabilité et la résilience des entreprises dans tous les secteurs, et la contraction de l'activité économique a eu un impact sur les provisions pour pertes sur prêts enregistrées par les banques européennes. MeDirect n'a pas fait exception, mais nous nous sommes adaptés aux défis de la pandémie mondiale. Alors que l'impact de la COVID-19 a eu des conséquences importantes sur les résultats financiers de la Banque, résultant en des pertes cumulées au 31 décembre 2020 de 14,5 millions d'euros selon les normes IFRS, MeDirect reste bien positionnée en termes de croissance de ses activités grâce à la diversification, et est fortement capitalisée, le ratio de capital total étant presque quatretrois fois supérieur à l'exigence totale de capital SREP, et sainement financée avec un accès aux niveaux de liquidité requis, le ratio de couverture de liquidité étant presque trois fois supérieur à l'exigence réglementaire.

L'évaluation des perspectives de continuité d'exploitation tenait compte des projets de la Banque en termes d'activités, de projections de la rentabilité, de financements et de capital dans des scénarios de base et de crise, ainsi que d'une série d'autres facteurs tels que les perspectives économiques et l'évolution continue des pays de l'UE. Ces projections et plans financiers ont confirmé que, dans les scénarios de base comme de crise, MeDirect disposera d'un capital suffisant non seulement pour répondre aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de liquidité, mais aussi pour constituer d'éventuels tampons internes permettant de faire face aux risques ainsi que d'autres tampons recommandés par les régulateurs.

Après avoir terminé cette évaluation, nous considérons que la continuité d'exploitation est une hypothèse appropriée lors de l'établissement du présent rapport annuel à sa date d'autorisation de publication. <sup>14</sup>



### Informations à fournir en lien avec le pilier 3

MeDirect est tenue de publier les exigences quantitatives et qualitatives en lien avec les informations à fournir conformément au pilier 3.<sup>15</sup> MeDirect publie chaque année ses informations conformément au pilier 3 sous la forme d'un document distinct mis à disposition sur le site Internet de MeDirect

### Se tenir au courant de l'évolution du paysage réglementaire

La vague sans précédent d'exigences réglementaires continue sa progression. En ce qui concerne l'avenir, les conditions devraient rester difficiles pendant assez longtemps, étant donné que nous allons devoir faire face à un afflux incessant de changements réglementaires dans un proche avenir. Grâce à une planification et une exécution agiles, proactives et coordonnées, MeDirect est capable de gérer ces défis et ces risques.

Les évolutions réglementaires les plus importantes concernent :

- PSD II : MeDirect a pris les initiatives appropriées pour permettre aux fournisseurs de paiement tiers et aux établissements financiers qui assurent l'un des services de paiement PSD II d'accéder aux données de compte et aux systèmes de paiement. Au même moment, MeDirect a amélioré les procédures d'authentification afin qu'elles soient conformes aux exigences formulées dans le cadre de la PSD II.
- AML IV : mise en œuvre adéquate des nouvelles exigences<sup>16</sup> et amélioration continue du cadre AML global, en particulier par l'amélioration de l'évaluation des risques AML.

L'exercice en cours sera caractérisé par l'externalisation de la détection des transactions et ordres suspects auprès d'une banque tierce, la mise à jour du cadre de gouvernance actuel et du cadre de conformité de la gestion de portefeuille et l'application de CRR II le 28 juin 2021 qui introduit divers changements, y compris l'exigence minimale pour le ratio NSFR et le ratio de levier financier.

### Aider nos collaborateurs à atteindre leur plein potentiel

### Salariés

Nous pensons que si cela vaut la peine de parler à quelqu'un, il vaut la peine qu'il soit écouté. Dans ce but, nous organisons des réunions avec des représentants des ressources humaines. Ces échanges permettent aux gens de s'exprimer ou d'évoquer ce qui les inquiète sans être interrompus ou réfutés. Notre objectif est de créer le bon environnement afin d'encourager un comportement éthique, pour que tous les salariés sachent, comprennent et jouent leur rôle.

Constituer une main-d'œuvre plus diversifiée et inclusive est essentiel au développement d'une entreprise durable et prospère. Notre objectif est d'augmenter et de tirer parti de la diversité des réflexions afin d'améliorer l'agilité de la main-d'œuvre, renforcer la capacité de gestion des risques, stimuler l'innovation et développer les marchés. Nos ambitions en matière de diversité et d'inclusion sont axées sur l'attraction, le développement et la rétention des talents et le déploiement efficace de ces talents pour anticiper et répondre aux attentes.

MeDirect s'engage à rester prête à faire face aux risques émergents et prévisibles afin de garantir la conformité en matière de santé et de sécurité.

Nous proposons également à nos salariés des conditions de travail modernes afin qu'ils puissent toujours réussir dans un environnement de travail en perpétuelle évolution et trouver un équilibre entre leur intérêt professionnel et leur intérêt personnel comme leur vie familiale. Nous allons au-delà de nos obligations légales en proposant des solutions telles que des horaires de travail flexibles, des horaires réduits et le travail à domicile.

<sup>14</sup> Déclaration en application de l'article 3:6, 1er paragraphe, point 6 du code belge des sociétés et des associations.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Conformément aux exigences de divulgation de la directive 2013/36/UE (CRD) et du règlement UE 575/2013 (CRR) du parlement européen et du conseil du 26 iuin 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Tel que formulé par la loi du 18 septembre 2017 telle que modifiée le 5 août 2020 (harmonisation belge de la Vème directive anti-blanchiment).

### Culture

Nous développons la culture, les capacités et les comportements dont nous avons besoin pour évoluer selon notre objectif et nos valeurs et mettre en œuvre notre stratégie.

Notre culture d'entreprise est renforcée par notre objectif, nos valeurs et notre code de conduite, ainsi que par notre volonté de fournir d'excellents résultats aux clients, en simplifiant les choses et en apprenant constamment. Un état d'esprit et des comportements vaillants caractérisent nos valeurs, notre code de conduite et nos attentes en matière de performance, et nous nous engageons à fournir un environnement sûr dans lequel tous les collaborateurs ont la possibilité de « s'exprimer » et de faire part de leurs idées ou questions et préoccupations afin que tout problème puisse être traité rapidement, dans les délais les plus brefs possibles et au niveau le plus approprié, mais au plus proche du point d'origine. Notre culture définit une procédure permettant aux salariés d'exprimer leurs préoccupations professionnelles de manière juste et équitable et de trouver des solutions, tout en maintenant un environnement de dialogue et de respect sain.

Nous veillons à disposer des talents nécessaires au sein de MeDirect pour répondre à la demande croissante de postes réglementaires tout en continuant à appliquer les bonnes pratiques afin d'améliorer encore nos processus d'assurance qualité et le suivi de la conformité et de nous assurer que nous répondons à toutes les exigences réglementaires de la BCE.

En tant qu'employeur, fournisseur de services financiers et responsable de biens et services, nous avons la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans l'ensemble de notre entreprise. Nous abordons les droits de l'homme par le biais des politiques du Groupe

### Engagement à intégrer la durabilité dans notre entreprise

Chez MeDirect, la sensibilisation à l'environnement est l'empreinte qui encourage notre efficacité professionnelle et elle fait partie de notre contribution à long terme à la société. Notre objectif est de réduire l'impact environnemental direct de nos activités, à savoir nos succursales et bureaux, qui utilisent du papier, de l'eau et de l'énergie. De plus, MeDirect encourage ses salariés à réduire autant que possible l'impression sur papier et à permettre le recyclage de tous les types de déchets.

Grâce à son activité de gestion de patrimoine, MeDirect promeut également des fonds communs de placement spécialisés dans les investissements respectueux de l'environnement, car ce secteur a connu une croissance rapide au cours des dernières années. Ces fonds respectueux de l'environnement investissent dans des sociétés dont les produits et services démontrent un engagement à améliorer et à préserver l'environnement ; dans des sociétés qui sont responsables en matière d'environnement et qui communiquent leurs politiques et leurs performances sur certains critères environnementaux ; et dans des sociétés qui encouragent un environnement sain par le biais de méthodes telles que les énergies renouvelables.

Le changement climatique représente un risque important pour notre environnement, nos économies et nos communautés, et constitue une source de risques et d'opportunités pour MeDirect. Nous nous engageons à contribuer à limiter le changement climatique conformément aux objectifs de l'accord de Paris et à soutenir la transition mondiale responsable vers le zéro émission nette d'ici 2050. Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, il est crucial d'agir avant 2030 tout en favorisant le bien-être financier de nos clients, de nos communautés et de nos économies. La Banque développe le cadre global de gouvernance interne en ce qui concerne les risques ESG qui impliqueraient l'attribution de responsabilités au Conseil et aux comités en ce qui concerne les facteurs ESG et les risques ESG, la prise en compte des aspects liés aux critères ESG lors de la définition de la propension au risque, l'intégration des aspects ESG dans les politiques existantes et la cohérence dans la mise en œuvre des objectifs et/ou limites ESG liés au risque parmi les trois lignes de défense. Le cadre de gouvernance sera complété par un cadre de gestion des risques qui impliquera la mise en œuvre d'un processus d'identification des facteurs ESG nouvellement pertinents, l'intégration des risques ESG dans les cadres ICAAP et ILAAP, la garantie de la capacité de test de résistance de la Banque afin d'évaluer les risques ESG et la garantie que la Banque dispose de l'expertise nécessaire au sein de la fonction de gestion des risques pour évaluer les risques ESG.

### Faire face à un horizon changeant en termes de risques

Nous comprenons l'importance d'adopter des principes de gestion des risques sains pour le bien-être financier de nos clients, de nos actionnaires, des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et de l'économie au sens large. Notre objectif principal en matière de gestion du risque est de protéger et de permettre la croissance durable de la Banque.

Gérer les risques efficacement, de façon effective et durable fait partie intégrante de notre stratégie commerciale. Notre approche de la gestion des risques vise à assurer la solidité financière continue et à préserver les intérêts de nos parties prenantes, tout en

restant agiles pour saisir les opportunités commerciales créatrices de valeur dans un environnement en évolution rapide. Nous nous engageons à respecter des normes élevées de gouvernance d'entreprise, des principes de gestion des risques solides et des pratiques commerciales saines pour atteindre une croissance durable à long terme.

Nous disposons d'un cadre de gestion des risques complet, solide et adapté à l'usage prévu, qui décrit les étapes d'évaluation, de gestion et de suivi de tous les risques auxquels nous sommes confrontés actuellement et à l'avenir. Nous évoluons en permanence et nous améliorons nos pratiques de gestion des risques, ce qui nous permet d'obtenir de meilleurs résultats pour toutes nos parties prenantes et de prendre en compte tous les changements auxquels nous pouvons être confrontés, tels qu'un changement renforçant la réglementation et une évolution de la façon dont nos clients collaborent avec nous. Nous plaçons une culture du risque solide au centre de notre cadre de gestion des risques et nous renforçons continuellement la maturité globale de notre culture du risque. Les perturbations économiques et sociales causées par la pandémie de COVID-19 en 2020 ont eu un impact considérable sur les marchés financiers, nos clients et la manière dont nos employés accomplissent leurs tâches quotidiennes. Certains de nos clients ont principalement été affectés en termes de profil de crédit sur notre marché international des crédits aux entreprises car celles-ci ont fait face à des conséquences importantes de la pandémie sur leurs modèles commerciaux. Outre les risques de crédit liés à la COVID-19, la façon dont nous exerçons traditionnellement nos activités a considérablement changé, car nous nous sommes adaptés à un environnement rapide et dynamique en introduisant de nouveaux processus opérationnels ou en les modifiant pour garantir la sécurité de nos collaborateurs, de nos opérations, de nos clients et de la communauté. MeDirect a toujours eu pleinement conscience de l'importance d'une bonne planification de la continuité des activités, ce qui a permis à nos équipes de recourir rapidement au télétravail et d'adapter nos processus afin d'aider nos salariés et nos clients tout au long de l'année 2020, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19.

Au-delà des défis de la COVID-19, MeDirect a également pris des mesures pour garantir l'efficacité continue de notre cadre de gestion des risques, en particulier pour soutenir et mettre en place la stratégie actuelle de diversification et de transformation. Ce cadre de gestion des risques a permis d'assurer que les activités, les domaines de croissance, les changements technologiques et les décisions de gestion nouveaux et proposés sont bien gérés et durables. Notre cadre de gestion des risques a été solidement mis en œuvre en 2020 malgré les défis auxquels nous avons été confrontés et nos positions de capital et de trésorerie restent saines, bien au-delà des exigences réglementaires minimales.

MeDirect continue d'appliquer une discipline stricte dans la gestion des risques émergents et existants et dispose d'équipes spécialisées dans les risques pour gérer de manière proactive les risques financiers<sup>18</sup> et non financiers<sup>19</sup>. Ces risques sont suivis grâce à une communication régulière et opportune des risques, ainsi que par des contrôles proactifs d'identification et de gestion de tous les risques dans le but de réduire ou d'éviter une exposition excessive à certains types de risques spécifiques. Les limites de propension au risque font partie de ce cadre de gestion et fixent le montant et le type de risque que MeDirect est prête à rechercher, accepter ou tolérer lors de la mise en œuvre de sa stratégie. Ces limites de propension au risque sont intégrées dans les politiques, par les instances de gestion et les limites propres à MeDirect. Un suivi fréquent et étroit de toutes les limites de propension au risque, combiné à une communication exhaustive des limites à la direction et au Conseil d'administration, garantit le maintien de la propension au risque à des niveaux acceptables.

En outre, toutes les limites critiques de propension au risque sont soumises à une analyse de simulation de crise au niveau du type de risque et du portefeuille, afin de s'assurer que MeDirect reste financièrement en bonne santé pendant et après des événements graves. Les tests de résistance à la pression sont un élément important de notre cadre de gestion des risques et couvrent un éventail de scénarios idiosyncratiques et à l'échelle du marché. Les résultats des tests de résistance à la pression permettent à la direction générale d'évaluer une vulnérabilité potentielle à des événements indésirables exceptionnels mais plausibles. Par conséquent, les tests de résistance à la pression nous permettent d'évaluer l'adéquation du capital et les risques de liquidité et d'identifier les segments potentiellement à risque dans notre modèle économique ou les risques systématiques inhérents. Cela nous permet ensuite d'élaborer les contrôles des risques, les plans d'urgence et les mesures d'atténuation adéquats avant que de tels événements ne se produisent. Tous ces éléments soutiennent notre objectif fondamental de protection face aux risques et favorisent une croissance durable à long terme pour le Groupe.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>La note annexe 2 des états financiers présente un examen détaillé de l'utilisation d'instruments financiers par MeDirect, de notre exposition au risque de liquidité, au risque de crédit, au risque de marché et au risque non financier, ainsi que du cadre et des politiques de gestion des risques respectifs.

<sup>18</sup>Les risques financiers sont classés comme suit : risque d'adéquation du capital, risque de liquidité et de financement, risque de crédit et risque de marché.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Les risques non financiers sont classés comme suit : risque opérationnel, risque lié à l'informatique et à la sécurité de l'information, risque de conformité, risque réglementaire et risque de réputation.

### Informations supplémentaires 20

### Augmentations de capital - rapport

Les actionnaires de MeDirect n'ont pas augmenté le capital social au cours de la période examinée.

### Actions propres

MeDirect ne détient ni actions ni certificats d'actions de la banque elle-même.

### Conflit d'intérêts avec un administrateur de la banque

Aucun conflit d'intérêts avec un administrateur de MeDirect n'a eu lieu au cours de l'exercice examiné.

Pendant une partie de l'année 2020, un des administrateurs non exécutifs de MeDirect était également actif en tant que conseiller principal dans une société de conseil tierce qui a été mandatée par MeDirect au cours de l'exercice examiné. Toutefois, en tant que conseiller principal, il n'a pas participé au travail effectué par ce cabinet de conseil pour MeDirect.

Intérêt d'un administrateur de la banque lié au droit immobilier (« vermogensrechtelijke »)

Aucun intérêt direct ou indirect d'un administrateur n'a été communiqué aux autres administrateurs de MeDirect.

### Décisions concernant les sociétés liées

MeDirect n'est pas une société cotée. Par conséquent, l'article 7:97 du code belge des sociétés et des associations ne s'applique pas aux décisions relatives aux sociétés liées.

### Conseil d'administration

### Normes IFRS

Les administrateurs de la Société qui ont occupé un poste au cours de l'exercice étaient :

Mme Marcia de Wachter – Présidente – Nommée le 23 septembre 2020, son mandat expirant le 23 septembre 2026

- M. Yves Dermaux Président Nommé le 19 juillet 2019, qui a démissionné le 23 septembre 2020
- M. Tim Rooney Président-directeur général Nommé le 20 juillet 2020, son mandat expirant le 20 juillet 2026
- M. Philippe Delva Président-directeur général Nommé le 19 juin 2019, qui a démissionné le 20 juillet 2020
- M. Marcel Berkhout Directeur financier Nommé le 4 septembre 2015, son mandat expirant le 27 mai 2021
- M. Hasan Dajani Chief Risk Officer –Nommé le 30 avril 2020, qui a démissionné le 12 mars 2021
- M. Michael Bussey Administrateur indépendant non exécutif Nommé le 10 juillet 2017, son mandat expirant le 10 juillet 2023
- M. John Zarb Administrateur indépendant non exécutif Nommé le 9 janvier 2019, son mandat expirant le 9 janvier 2025

Mme Franca Vossen – Administratrice non exécutive indépendante – Nommée le 20 juillet 2020, son mandat expirant le 20 juillet 2026

M. Henry Schmeltzer – Administrateur non exécutif – Nommé le 19 juin 2019, qui a démissionné le 25 août 2020

Le 12 janvier 2021, M. Bart Bronselaer a été nommé administrateur indépendant non exécutif , son mandat expirant le 12 janvier 2027

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>Conformément au code des sociétés et des associations, art. 3:6, 1er paragraphe, point 7

MeDirect communique publiquement les fonctions externes exercées par ses administrateurs (à l'exclusion des fonctions exercées dans des sociétés du groupe, dans des sociétés de gestion de patrimoine/de gestion de biens personnels et dans des associations à but non lucratif) <sup>21</sup> au 31 décembre 2020 dans le tableau suivant :

Administrateurs de MeDirect	Société	Fonction	Secteur	Pays de constitution	Cotée sur un marché réglementé	Actions détenues par MeDirect Bank
BERKHOUT Marcel - Administrateur exécutif (CFO)	-	-	-	-	-	-
BUSSEY Mike – Administrateur indépendant non exécutif	DB UK Bank Limited <sup>22</sup>	Président non exécutif	Établissement de crédit	Royaume-Uni	Non	Aucune
DAJANI, Hassan Tim - Administrateur exécutif (CRO)	-	-	-	-	-	-
DE WACHTER Marcia - Présidente non exécutive indépendante du Conseil d'administration	LEASINVEST REAL ESTATE SCA	Administratrice non exécutive	Immobilier	Belgique	Non	Aucune
ROONEY, Tim – Administrateur exécutif (CEO)	-	-	-	-	-	-
VOSSEN, Franca - Administratrice indépendante non exécutive	COÖPERATIE <sup>213</sup> VGZ	Administrateur non exécutif	Assurance maladie	Pays-Bas	Non	Aucune
ZARB John – Administrateur indépendant non exécutif	PG PLC	Président non exécutif	Commerce de détail	Malte	Oui	Aucune
	TUMAS FINANCE PLC	Administrateur non exécutif	SPV Financier	Malte	Oui	Aucune
	FOSTER CLARK PRODUCTS (MALTA) LIMITED	Administrateur non exécutif	Agroalimentaire	Malte	Non	Aucune

Comptes consolidés – contrôles internes et gestion des risques appliqués à l'établissement des comptes financiers consolidés

MeDirect a rédigé des états financiers sur une base consolidée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS) telles qu'adoptées par l'UE. Ces états financiers donnent un aperçu des contrôles internes et de la gestion des risques appliqués lors de la préparation des comptes consolidés et sont disponibles sous forme de document séparé sur le site Internet de MeDirect.

### Expertise du comité d'audit

Au 31 décembre 2020 et à la date de publication du présent rapport annuel, les membres du comité d'audit sont trois administrateurs non exécutifs de la banque, tous étant des administrateurs indépendants (y compris la présidente). Tous les membres possèdent une grande expérience dans le secteur bancaire, que ce soit auprès de MeDirect Bank ou d'autres institutions financières.

Bart Bronselaer est actuellement président du comité d'audit. Bart Bronselaer a plus de 20 ans d'expérience dans les services financiers institutionnels européens.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>Conformément à l'article 6 du règlement de la BNB du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les dirigeants effectifs des sociétés réglementées.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>Poste d'administrateur approuvé par la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>Poste d'administrateur approuvé par la De Nederlandsche Bank (DNB).

Divulgations supplémentaires loi bancaire belge art. 75 §1

Le rendement de l'actif de la banque, calculé en divisant le résultat financier net par le total du bilan, s'élève à -0,9 %.

### L'année 2021 commence bien pour MeDirect

Ci-après figurent les événements importants qui se sont produits après la date de clôture :

### Opération sur titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles néerlandaises

Le 26 janvier, MeDirect a clôturé sa deuxième transaction de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles néerlandaises, garantie par un portefeuille de prêts hypothécaires néerlandais à risque élevé dans le cadre d'une transaction organisée par ABN AMRO avec Rabobank, co-gestionnaire principal. 350 millions d'euros de billets de catégorie A ont été placés par anticipation sur le marché institutionnel. Cette transaction est la deuxième titrisation effectuée par MeDirect, après la première transaction exécutée en mai 2020.

Les billets de classe A ont été placés à une marge d'actualisation attrayante et sont notés AAA (DBRS) et AAA (Moody's). Cette deuxième transaction RMBS permet à MeDirect de diversifier davantage son financement à un coût stable et bas. Elle montre également la confiance des marchés des capitaux dans MeDirect.

Aucun événement postérieur à la date de clôture qui aurait eu une conséquence importante sur les états financiers ne s'est produit.

### Faire passer MeDirect au niveau supérieur en 2021

Répondre aux besoins de patrimoine et améliorer l'expérience client

Transformer la façon dont nous fournissons des services pour répondre aux besoins de nos clients est au cœur de nos priorités stratégiques et essentiel à notre succès. Nous avons bien progressé en 2020 et sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs. À l'avenir, nous resterons engagés dans la poursuite de ces objectifs conformément à la transformation du secteur bancaire.

En améliorant continuellement notre offre pour nos clients, nous avons pu augmenter nos revenus en attirant de nouveaux clients et en développant notre gamme de produits. Nous poursuivrons nos investissements dans des compétences de gestion de données et d'analyse afin de générer une compréhension unique de nos clients et de leurs besoins et, dans un deuxième temps, d'améliorer nos offres, de proposer une expérience client personnalisée et améliorée et d'accroître l'engagement des clients.

Un nouveau système CRM est mis en place dans toutes les applications orientées client qui analysent les flux de données en temps réel. Le nouveau système CRM nous permettra d'offrir à nos clients des services très personnalisés, d'effectuer des ventes croisées

Nous investissons également en permanence dans des outils technologiques plus sophistiqués afin d'améliorer notre procédure de conformité et de renforcer de façon continue notre position en matière de cybersécurité, car nous nous engageons à exercer nos activités avec intégrité et à respecter les lois, réglementations, normes et politiques internes applicables.

Grâce à l'état d'esprit agile adopté par MeDirect en 2020, nous serons en mesure d'exercer efficacement nos activités et de livrer rapidement des produits sur le marché conformément aux autres Fintechs. Grâce à la mise en œuvre des projets susmentionnés pour 2021, MeDirect occupera une position encore plus forte à l'échelle mondiale, ce qui améliorera l'expérience client en fin de compte.

### Accent accru sur les prêts hypothécaires de détail en cours

et de mieux fidéliser nos clients.

L'activité hypothécaire résidentielle néerlandaise garantie au niveau national devrait continuer à augmenter tant en termes de volume que de rendement. Les rendements nets continueront de s'améliorer en raison de l'utilisation accrue du financement de gros généré par les titrisations qui réduisent le coût du financement des portefeuilles hypothécaires nationaux garantis néerlandais. Conformément à son projet de réduction progressive de son portefeuille international de prêts aux entreprises, MeDirect accélérera sa stratégie de diversification des actifs.

### Pénétration de nouveaux marchés hypothécaires

Nous étudions également les possibilités d'extension à d'autres produits hypothécaires résidentiels en Belgique. MeDirect examine actuellement les moyens d'entrer sur ce marché et de renforcer ses équipes, ses processus, son organisation et ses systèmes afin de pouvoir développer cette nouvelle activité de manière robuste et efficace.





### **MEDIRECT BANK SA**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le 4 juin 2021



### RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE MEDIRECT BANK SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de MeDirect Bank SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juillet 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 5 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR '000 2.098.874 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR '000' 28.134.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe "Informations en texte libre" des comptes annuels, qui décrit l'évaluation par le conseil d'administration des impacts estimés du COVID-19 sur les résultats financiers et la situation financière prévisionnels de la Société. Cette évaluation est considérée comme étant d'une importance fondamentale pour la compréhension des comptes annuels, en raison de sa nature et de son importance.

### Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Réduction de valeur sur les créances sur clients du portefeuille International Corporate Lending

### Description du point clé de l'audit

La pertinence des réductions de valeur sur les créances sur clients requiert un jugement important de la part de la direction. L'évaluation de ces réductions de valeur nécessite une évaluation du risque de non-respect des obligations contractuelles de la part d'une contrepartie. Comme indiqué dans la Note VOL - Inst 7 des comptes annuels, la Société a également reconnu un fonds de sécurité interne basé sur une méthodologie de perte de crédit attendue.

Au 31 décembre 2020, les réductions de valeur sur créances sur clients et le fonds interne de sécurité sont comptabilisés dans le code 40900 du compte de résultats, en application des règles d'évaluation décrites dans la Note VOL - Inst 7 des comptes annuels. La Société a des créances sur clients au 31 décembre 2020 pour un montant de '000' EUR 894,474 tel que repris au code 10400 du bilan des comptes annuels.

L'identification des réductions de valeur, la détermination de la valeur recouvrable ainsi que l'évaluation des pertes de crédit attendues, qui constituent une base pour la détermination du fonds de sécurité interne, font partie du processus d'évaluation de la Société et se basent sur, entre autres, l'évaluation d'indicateurs objectifs de réductions de valeur, des scénarios macroéconomiques, des modèles de risque de crédit, des éléments indicateurs de défaut, la situation financière de la contrepartie ou les flux futurs de trésorerie prévus.

L'utilisation de différentes techniques de modélisation et hypothèses pourrait conduire à différentes estimations des réductions de valeur sur les créances ou à un fonds interne de sécurité différent. Étant donné que les créances sur clients constituent la partie la plus importante au bilan de la Société, et compte tenu de l'incertitude liée à l'estimation des réductions de valeur, en ce compris le fonds interne de sécurité, nous considérons ceci comme un point clé de l'audit.



Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos procédures d'audit comprennent une évaluation de la gestion générale relative aux processus de crédit et de réduction de valeur de la Société, y inclus les processus de modélisation des pertes de crédit. Nous avons testé la conception des contrôles dans le processus de gestion des risques et le processus d'estimation pour la détermination des réductions de valeur. Nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses prises par la direction, testé les mises à jour des paramètres clés et des améliorations apportées au calcul de la réduction de valeur et évalué le caractère approprié du modèle de perte de crédit et de la méthodologie utilisée pour l'estimation des réductions de valeur afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences du cadre comptable applicable en Belgique aux établissements de crédit.

Nous avons effectué les procédures substantives suivantes afin d'obtenir du confort sur les provisions pour pertes de crédit des expositions de stades 1 et 2 au sein du portefeuille International Corporate Lending.

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle de certaines activités de contrôle relatives au processus de calcul des réductions de valeur. Nous avons effectué des procédures d'audit afin d'obtenir du confort sur les réductions de valeur basées sur le modèle pour les expositions normales et incertaines au sein du portefeuille International Corporate Lending qui déterminent le fonds de sécurité interne.

En ce qui concerne la classification des expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending, principalement en ce qui concerne la catégorisation incertaine et douteuse, nous avons effectué un examen des dossiers de crédit pour un échantillon d'expositions incertaines afin de nous assurer que celles-ci sont classées de manière appropriée comme des expositions pas en défaut. Nous avons également procédé à un examen du dossier de crédit d'un échantillon d'expositions classées comme normales en fonction du risque, afin de nous assurer qu'elles sont correctement classées comme expositions normales.

Pour les expositions douteuses au sein du portefeuille International Corporate Lending, nous avons examiné et contesté l'estimation faite par la Société des réductions de valeur, à la lumière des derniers développements au niveau de l'emprunteur, ainsi que le caractère approprié des paramètres clés utilisés. Nous avons fait appel à nos experts en valorisation pour examiner les WACC appliqués par la direction.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, ainsi que la conformité des notes explicatives aux exigences du cadre comptable applicable en Belgique aux établissements de crédit.

A notre avis, les réductions de valeur et le fonds de sécurité interne estimés par la direction se situent dans une fourchette de résultats raisonnable dans le contexte de l'ensemble des créances sur clients ainsi que des incertitudes et des sensibilités y afférentes.



### Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

### Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



# Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

# Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

# Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



# **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du respect du délai légal (1 mois) visé à l'article 3:74 du Code des sociétés et associations pour ce qui concerne la remise des comptes annuels au commissaire par les administrateurs. Par conséquent, il ne nous a été impossible d'émettre le rapport du commissaire dans le délai légal visé à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 4 juin 2021

Le commissaire PwC Reviseurs d'Entreprises SRL Représenté par

Jeroen Bockaert Réviseur d'Entreprises

- cuava

# État de la situation financière

		Banque			
	Aı	<b>u 31 décembre</b> Au :	31 décembre	Au 31 mars	
		2020	2019	2019	
	Remarque	K€	K€	K€	
ACTIFS					
Soldes auprès de banques centrales	4	311 672	208 969	118 212	
Instruments financiers dérivés	5	344	436	474	
Prêts et avances à des institutions financières	6	111 121	68 793	9 707	
Prêts et avances aux clients	7	1170 468	270 299	230 923	
Investissements					
- Portefeuille Treasury (Trésorerie)	8	513 070	418 750	215 495	
- Portefeuille Securitisation	8	125 952	125 738	-	
Immobilisations corporelles	9	2 445	1 851	2 298	
Immobilisations incorporelles	10	5 <i>7</i> 76	6 772	5 788	
Actifs d'impôts exigibles		223	229	211	
Actifs d'impôt différé	11	7 602	3 394	3 274	
Comptes de régularisation	12	5 288	2 418	2 451	
Autres actifs	13	426 313	809 941	1067158	
Total des actifs		2 680 274	1 917 590	1 655 991	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social émis et appelé	14	225 000	225 000	225 000	
Réserve à la juste valeur	14	1 201	(1 641)	775	
Autres réserves	14	224	224	133	
(Pertes cumulées)/Bénéfices non distribués		(14 451)	7 874	5 287	
Total des capitaux propres	_	211 974	231 457	231 195	
PASSIFS					
Instruments financiers dérivés	5	13 356	6 462	8 183	
Montants dus à des institutions financières	15	330	_	-	
Montants dus à des clients	16	1881960	1661402	1402936	
Titres de créance en circulation	17	553 849	-	-	
Passifs d'impôts exigibles		39	205	109	
Passifs d'impôt différé	11	329	_	_	
Provisions pour créances et autres charges	18	137	-	_	
Comptes de régularisation	19	9 084	6 794	4 572	
Autres engagements	20	9 216	11 270	8 996	
Total du passif	_	2 468 300	1 686 133	1 424 796	
Total des capitaux propres et des passifs	_	2 680 274	1 917 590	1 655 991	
Postes pour mémoire					
Postes pour mémoire Engagements de crédit et autres engagements	29	534 655	283 659	-	

Les notes annexes figurant aux pages 41 à 145 font partie intégrante de ces états financiers. Les états financiers des pages 37 à 145 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 7 mai 2021, et ils ont été signés en son nom par :

Marcia de Wachter

Présidente

Tim Rooney

CEO

# État du résultat global

	Remarques	Exercice clôturé le 31 décembre 2020 K €	Période du 1er avril au 31 décembre 2019 K €
Produits d'intérêts Frais d'intérêts		30 781 (16 274)	26 866 (13 228)
Produits d'intérêts nets	21	14 507	13 638
Revenus liés aux honoraires et commissions Frais d'honoraires et commissions	-	3 149 (1 095)	1953 (543)
Revenus nets liés aux honoraires et commissions	22	2 054	1 410
Résultat net des opérations de négociation Autres produits d'exploitation	23,1	691	153
<ul> <li>Plus-values réalisées sur la cession d'autres investissements</li> <li>(Moins-values)/plus-values réalisées sur la cession de prêts et avances</li> <li>Autres revenus</li> </ul>	23,2	210 (112) 108	4 073 (883) 29
Produits d'exploitation totaux	_	17 458	18 420
Frais de personnel Amortissements	24 9 -10	(6 388)	(4 785)
Autres frais administratifs	25 	(2 525) (19 878)	(992) (10 471)
Total des charges d'exploitation	_	(28 791)	(16 252)
Résultat d'exploitation net avant variations des pertes de crédit attendues		(11 333)	2 168
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de crédit	26 _	(15 456)	1177
(Perte)/bénéfice avant impôts Impôts sur le résultat	27	(26 789) 4 464	3 345 (667)
(Perte)/bénéfice de l'exercice/la période	_	(22 325)	2 678
Autres éléments du résultat global Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat			
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : - Variation nette de la juste valeur avant impôts		3 780	909
- Montant net reclassé en résultat avant impôts Impôt sur le résultat relatif aux autres éléments du résultat global		(207) (731)	(3 986) 661
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	_	2 842	(2 416)
Résultat global total, net d'impôts	_	(19 483)	262

Les notes annexes figurant aux pages 41 à 145 font partie intégrante de ces états financiers.

Tous les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (EIR).

# État des variations des capitaux propres

	Capital social K €	Juste valeur réserve K €	Autre réserves K €	Bénéfices non distribués K €	Total K€
Résultat global total					
Solde au 1er avril 2019 Perte de l'exercice	225 000 -	775 -	133 -	5 287 (22 325)	231 195 (22 325)
Résultat global total					
Résultat de l'exercice	-		-	. 2678 .	2 678
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts:					-
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts:					
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur					
par le biais des autres éléments du résultat global :					
- Variation nette de la juste valeur survenant au cours de l'exercice, nette	-	589	-	-	(2 416)
- Régularisations : montant net reclassé en résultat, net d'impôts	-	(3 005)	-	-	-
Résultat global total, net d'impôts	-	(2 416)	-	2 678	262
<b>Transfert vers la réserve légale</b> Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur	-	-	91	(91)	-
Solde au 31 décembre 2019	225 000	(1 641)	224	7 874	231 457
Solde au 1er janvier 2020	225 000	(1 641)	224	7 874	231 457
par le biais des autres éléments du résultat global :					
- Variation nette de la juste valeur survenant au cours de l'exercice, nette d'impôts	-	2 997	-	-	2 842
- Régularisations : montant net reclassé en résultat, net d'impôts	-	(155)	-	-	-
Résultat global total, net d'impôts	-	2 842	-	(22 325)	(19 483)
Solde au 31 décembre 2020	225 000	1 201	224	(14 451)	211 974

Les notes annexes figurant aux pages 41 à 145 font partie intégrante de ces états financiers.

# Tableau des flux de trésorerie

Name		Remarques	Exercice clôturé le 31 décembre 2020 K €	Période du 1er avril au 31 décembre 2019 K€
Polements of intérêts et de commissions   (15 922) (9 318)   Polements out employée et oux fournisseurs   (25 474) (9 353)	·			
Potements aux employés et aux fournisseurs				
Flux de trésorerie opérationnels avant variations des actifis /passifs opérationnels   Salto				, ,
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation : - Depôt de réserve auprès des banques centrales (102 703) (90 757) - Prêts et avonces à des institutions financières et des clients (918 329) (65 043) Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation : - Dettes envers des institutions financières et des clients (5 982) (5 201) - Autres dettes (5 982) (5 201) Impôts payés (5 201) Impôts payés (5 201) Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation (443 275) 398 972  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50) Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles 12 (650) Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (259 807) (558 476)  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement (95 745) (330 786)	Paiements aux employés et aux fournisseurs		(25 474)	(9 353)
Dépôt de réserve auprès des banques centroles (102 703) (90 757) - Prêts et avances à des institutions financières et des clients (102 703) (102 703) (102 703) - Prêts et avances à des institutions financières et des clients - Dettes envers des institutions financières et des clients - Dettes envers des institutions financières et des clients - Autres dettes (15 382) (5 291) Impôts payés (312) (49)  Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation (43 275) 396 972  Flux de trésorerle provenant des activités d'investissement Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50) Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50) Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50) Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (259 807) (588 476) Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement Emission de titres de créance 17 (5003) - Elément principal des paiements au titre de location (1466) (726) Avances nettes des (vers) la société mère immédiate 3 0.00 (3135) Avances nettes des (vers des) autres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  Finissorerie nette utilisée dans des activités de financement  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 (500)  Augmentation nette de la trésorerie au début de l'exercice/la période	Flux de trésorerie opérationnels avant variations des actifs/passifs opérationnels		8 310	9 391
Prêts et avances à des institutions financières et des clients  Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation:  - Dettes envers des institutions financières et des clients  - Autres dettes  (5 382) (5 291)  Impôts payés  (312)  (49)  Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Acquisition d'immobilisations corporelles  1 2 (50)  Acquisition d'immobilisations corporelles  1 2 (50)  Acquisition d'imvestissements évalués au coût amorti  (216) 109  Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  Emission de titres de créance  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Emission de titres de créance  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Emission de titres de créance  17 (5 003) -  Elément principal des paiements au titre de location  1 (466) (726)  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  4 3 020 (3135)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie  4 5 32 (5 09)  Augmentation nette de la trésorerie au début de l'exercice/la période	(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :			
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation:  - Dettes envers des institutions financières et des clients  - Autres dettes  (5 382) (5 291) Impôts payés  (312) (49)  Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation  (443 275) 396 972  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Acquisition d'immobilisations corporelles  12 (50) Acquisition d'immobilisations corporelles  12 (50) Acquisition d'investissement d'immobilisations incorporelles  12 (50) Acquisition d'investissement d'immobilisations incorporelles  Acquisition d'investissement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Emission de titres de créance  17 (5503) - Elément principal des palements au titre de location  (1466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes des/(vers) des outres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Emission de titres de créance  17 (5003) - Elément principal des palements au titre de location  (1466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  3 020 (3135) Avances nettes des/(vers) des outres sociétés du groupe  29 432 (1228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278 (5089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie  45 232 61 097	- Dépôt de réserve auprès des banques centrales		(102 703)	(90 757)
Dettes envers des institutions financières et des clients (5382) (5281)  Fur de très cettes (6382) (5281)  Impôts payés (312) (49)  Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation (443 275) 396 972  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50)  Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50)  Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles 12 (50)  Acquisition d'investissements évalués au coût amorti (216) 109  Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (258 987) (558 476)  Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (258 987) (558 476)  Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (258 987) (558 476)  Cession/rachat d'investissement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (258 987) (583 476)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Finission de titres de créance 17 (5003) -  Rachat de (vers) la société mère immédiate 3000 (3135)  Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe 28 432 (1228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45232 61097	- Prêts et avances à des institutions financières et des clients		(918 329)	(65 043)
Impôts payés (5.291) Impôts payés (312) (5.291) Impôts payés (312) (49)  Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation (443.275) 396.972  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Acquisition d'immobilisations corporelles 12 (50) Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles 1228 (1.610) Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles 1228 (1.610) Acquisition d'investissements évalués au coût amorti (2.16) 109 Acquisition d'investissements évalués au coût amorti (2.16) 109 Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le blais des autres éléments du résultat global (259.807) (558.476) Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le blais des autres éléments du résultat global (259.807) (558.476) Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le blais des autres éléments du résultat global (259.807) (330.786)  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (95.745) (330.786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Émission de titres de créance 17 (50.00) - Elément principal des palements au titre de location (1.466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate (726) Avances nettes des/(vers la société mère immédiate (726) Avances nettes des/(vers la société sul groupe 28.432 (1.228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 58.4278 (5.089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (4.533) 3.436	Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation :			
Impôts payés  (312) (49)  Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation  (443 275) 396 972  Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement  Acquisition d'immobilisations corporelles  Acquisition d'immobilisations corporelles  Acquisition d'immobilisations incorporelles  Acquisition d'investissement des activités d'investissement (216) 109  Acquisition d'investissements évalués au coût amorti  (216) 109  Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Emission de titres de créance  17 558 295  - Rachat de titres de créance  17 (5003) - Elément principal des palements au titre de location  18 30 20 (3135)  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes de/(vers) acsiété du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  Finésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278 (5089)  Augmentation nette de la trésorerie au début de l'exercice/(a période  45 232 61 097	- Dettes envers des institutions financières et des clients		575 141	548 721
Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation       (443 275)       396 972         Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement       2       (50)         Acquisition d'immobilisations corporelles       12       (50)         Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles       1 228       (1 610)         Acquisition d'investissements évalués au coût amorti       (216)       109         Acquisition d'investissements évalués à la juste voleur par le biais des autres éléments du résultat global       (259 807)       (558 476)         Cession/rachat d'investissements évalués à la juste voleur par le biais des autres éléments du résultat global       183 038       229 241         Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement       (95 745)       (330 786)         Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement       17       558 295       -         Émission de titres de créance       17       558 295       -         Rachat de titres de créance       17       558 295       -         Rachat de titres de créance       17       558 295       -         Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate       3 020       (3135)         Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe       29 432       (1 228)         Trésorerie nette utilisée dans des activi	- Autres dettes		(5 382)	(5 291)
Flux de trésorerle provenant des activités d'investissement  Acquisition d'immobilisations corporelles 1228 (50) Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles 1228 (1610) Acquisition d'investissements évalués au coût amorti 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1228 (1610) 1229 241  1228 (1610) 1229 241  1228 (1610) 1239 807) (558 476) 1239 807) (558 476) 1239 807) (558 476) 1239 807) (558 476) 1239 807) 1239 807) (558 476) (558 476) 1239 807) (558 476) (507) (558 476) (507) (558 476) (507) (558 476) (507) (558 476) (507) (558 476) (507) (558 476) (507) (	Impôts payés		(312)	(49)
Acquisition d'immobilisations corporelles Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles Acquisition d'investissements évalués au coût amorti Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités de financement Émission de titres de créance 17 558 295 - Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Elément principal des paiements au titre de location Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate Avances nettes de/(vers des) autres sociétés du groupe  Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie  Augmentation nette de la trésorerie au début de l'exercice/la période  12 (50) 1097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période	Trésorerie nette (utilisée dans les)/provenant des activités d'exploitation		(443 275)	396 972
Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles 128 (1610) Acquisition d'investissements évalués au coût amorti (216) 109 Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (259 807) (558 476) Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 163 038 229 241  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement Émission de titres de créance 17 558 295 - Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Élément principal des paiements au titre de location (1466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate 3 020 (3 135) Avances nettes des/(vers) autres sociétés du groupe 29 432 (1 228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements évalués au coût amorti Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités de financement Émission de titres de créance 17 558 295 - Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Élément principal des paiements au titre de location Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097	Acquisition d'immobilisations corporelles		12	(50)
Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 163 038 229 241  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement Émission de titres de créance 17 558 295 - Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Élément principal des paiements au titre de location Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie au début de l'exercice/la période	Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles		1228	(1 610)
Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global  Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  (95 745) (330 786)  Flux de trésorerie provenant des activités de financement Émission de titres de créance Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Elément principal des paiements au titre de location Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097	Acquisition d'investissements évalués au coût amorti		(216)	109
Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement  Flux de trésorerie provenant des activités de financement  Émission de titres de créance  Rachat de titres de créance  17 (5 003) -  Élément principal des paiements au titre de location  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie  45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période	Acquisition d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(259 807)	(558 476)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement Émission de titres de créance 17 558 295 - Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Élément principal des paiements au titre de location (1 466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate 3 020 (3 135) Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe 29 432 (1 228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097	Cession/rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		163 038	229 241
Émission de titres de créance 17 558 295 - Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Élément principal des paiements au titre de location (1 466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate 3 020 (3 135) Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe 29 432 (1 228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période 64 533 3 436	Trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement		(95 745)	(330 786)
Rachat de titres de créance 17 (5 003) - Élément principal des paiements au titre de location (1466) (726) Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate 3 020 (3 135) Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe 29 432 (1228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période 64 533 3 436	Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Élément principal des paiements au titre de location  Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate  Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement  584 278  (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie  45 232  61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période	Émission de titres de créance	17	558 295	-
Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe 29 432 (1228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période 64 533 3 436	Rachat de titres de créance	17	(5 003)	-
Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe 29 432 (1228)  Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période 64 533 3 436	Élément principal des paiements au titre de location		(1 466)	(726)
Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement 584 278 (5 089)  Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période 64 533 3 436	Avances nettes de/(vers) la société mère immédiate		3 020	(3 135)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie  45 232 61 097  Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période  64 533 3 436	Avances nettes des/(vers des) autres sociétés du groupe		29 432	(1 228)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période 64 533 3 436	Trésorerie nette utilisée dans des activités de financement		584 278	(5 089)
	Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		45 232	61 097
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice/la période 28 <b>109 791</b> 64 533	Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période		64 533	3 436
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice/la période	28	109 791	64 533

Les notes annexes figurant aux pages 41 à 145 font partie intégrante de ces états financiers.

# Notes annexes aux états financiers

Synthèse des principales méthodes comptables

# 1.1 Entité présentant les états financiers

MeDirect Bank SA (la « Banque » ou la « Société » ou « MeDirect Belgium ») est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé en Belgique, titulaire d'une licence d'établissement de crédit et établie pour une durée indéterminée.

En vertu d'une résolution de l'assemblée générale du 13 novembre 2019, la Société a modifié sa date de référence comptable du 31 mars au 31 décembre. Par conséquent, les informations financières comparatives couvrent la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019, présentant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états du résultat global et des variations des capitaux propres ainsi que le tableau des flux de trésorerie pour la période de neuf mois clôturée le 31 décembre 2019.

Les états financiers de la Banque en date du et pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 comprennent les résultats financiers de MeDirect Bank SA (« MeDirect Belgium »), Bastion 2020-1 NHG B.V. (« Bastion 2020-1 ») et Cavalier BV 2020 (« Cavalier 2020 »), entités contrôlées à vocation spécifique utilisées dans le cadre de la stratégie de financement de la Banque en ce qui concerne l'activité Dutch Mortgage. La Banque a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de Bastion 2020-1 et de Cavalier 2020, et donc aux actifs, passifs et produits et charges connexes attribuables à ces entités, et à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et charges connexes ont été repris dans les états financiers de la Banque.

Grand Harbour I B.V. (« GH1 ») est un véhicule de titrisation néerlandais qui est hors d'atteinte en cas de faillite et est utilisé dans le cadre de la stratégie de financement du groupe MDB. GH I détient des prêts aux entreprises libellés en euros et en livres sterling, et est financé par un prêt senior accordé par MeDirect Belgium et un prêt junior accordé par MeDirect Malta. Au 31 décembre 2020, MeDirect Belgium et MeDirect Malta étaient investis dans GH I à concurrence de respectivement 56 et 44 % (31 décembre 2019 : 70 % et 30 %, 31 mars 2019 : 74 % et 26%), la tranche achetée par MeDirect Belgium (le « prêt senior ») s'élevant à 327,2 millions d'euros (31 décembre 2019 : 737,6 millions d'euros, 31 mars 2019 : 1 029 millions d'euros) présentant un rang supérieur par rapport à la tranche acquise par MeDirect Malta (le « prêt junior ») s'élevant à 176,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 314,1 millions d'euros, 31 mars 2019 : 361 millions d'euros).

En 2020, le groupe MDB a mis en œuvre une vaste restructuration de ces accords de financement intragroupe entre MeDirect Belgium et MeDirect Malta, principalement associés au véhicule de financement GH I du Groupe. Ces modifications ont été mises en œuvre afin de stabiliser l'adéquation du capital et des liquidités du groupe MDB, de maximiser les recouvrements sur les garanties, d'améliorer la protection contre les pertes et de préserver les droits du prêteur de premier rang, tout en préservant la stabilité du financement du prêteur junior. Conformément à l'article 77 du livre premier de la loi belge du 25 avril 2014, les modifications ont été soumises à l'autorisation de la Banque nationale de Belgique («BNB») et de la Banque centrale européenne («BCE»). À la suite de cette restructuration, le groupe MDB a convenu qu'aucun nouvel actif ne sera acheté par GH I et que les remboursements du principal sur la réserve de garanties seront appliqués en premier lieu au remboursement du prêt senior accordé par MeDirect Belgium et en second lieu au remboursement du prêt junior accordé par MeDirect Malta.

En mai 2020, la Banque a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais), levant 350 millions d'euros par le biais d'un titre adossé à des crédits hypothécaires résidentiels (Residential Mortgage-Backed Security ou « RMBS »). Dans le cadre de la transaction, un sous-portefeuille du portefeuille Dutch Mortgage d'un montant de 375,5 millions d'euros a été vendu à Bastion 2020-1, un véhicule de titrisation établi aux Pays-Bas, contrôlé par MeDirect Belgium.

En septembre 2020, la Banque a mis en place une facilité de financement d'entrepôt de 350 millions d'euros fournie par une grande banque néerlandaise par le biais de Cavalier 2020, un véhicule de titrisation établi aux Pays-Bas, contrôlé par MeDirect Belgium. Le financement d'entrepôt fournit un financement provisoire permettant à MeDirect Belgium de constituer un portefeuille Dutch Mortgage suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS.

# 1.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux exigences des « International Financial Reporting Standards » (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ces états financiers ont été établis en respectant le principe du coût historique, sauf :

- les investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le résultat ;
- les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ; et
- les actifs financiers comptabilisés désignés en tant qu'éléments couverts dans des relations de couverture à la juste valeur éligibles, qui sont évalués au coût amorti ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert.

Les états financiers de la Banque ont été préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS adoptées; par conséquent la norme IFRS 1 a été appliquée. La note annexe 33 explique comment la transition vers les normes IFRS adoptées a affecté les rapports sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque.

Les principales méthodes comptables adoptées lors de l'établissement de ces états financiers sont présentées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente à l'ensemble des exercices/périodes présentés et lors de la préparation d'un bilan d'ouverture aux normes IFRS au 1er avril 2019 aux fins de la transition vers les normes IFRS adoptées.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'UE nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Elle exige également que les administrateurs exercent leur jugement dans le processus d'application des méthodes

comptables de la Banque (cf. note annexe 3.1 - Estimations et jugements comptables critiques pour l'application des méthodes comptables de la Banque).

Pertinence de l'hypothèse de continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers

La COVID-19 a éprouvé la durabilité et la résilience des entreprises dans tous les secteurs, et la contraction de l'activité économique a eu un impact sur les provisions pour pertes sur prêts enregistrées par les banques européennes. Alors que la COVID-19 a eu une incidence significative sur les résultats financiers de la Banque, cette dernière reste bien positionnée pour atteindre la croissance des activités grâce à la diversification; elle est solidement capitalisée et sainement financée et a accès aux niveaux de liquidité requis.

Les résultats financiers de la Banque pour l'exercice en cours sont fortement affectés par une augmentation significative des pertes de crédit attendues attribuables aux effets du COVID-19 sur les clients au sein du portefeuille International Lending (Prêts internationaux). Les projections financières ont été élaborées de manière prudente, en tenant compte de l'évolution du modèle économique et de la restructuration envisagée, pour prévoir les résultats financiers sur une période explicite. Les résultats financiers prévisionnels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021 et la situation financière prévisionnelle à cette date, reflétant une vision prudente des impacts continus de la COVID-19, indiquent que même dans des conditions pessimistes, la Banque devrait être capable d'exercer ses activités avec des niveaux de capital et de liquidité suffisants, tels que cela est illustré ci-après, nonobstant les effets estimés de la COVID-19.

Comme indiqué dans le rapport des administrateurs, les états financiers sont préparés sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, et les administrateurs sont convaincus que, sur la base des informations disponibles à la date d'approbation des états financiers, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et qui pourrait nécessiter une déclaration en vertu de la norme IAS 1.

L'évaluation des perspectives de continuité d'exploitation tenait compte des projets de la Banque en termes d'activités, de rentabilité, de projections, de financements et de capital dans des scénarios de base et de crise, ainsi que d'une série d'autres facteurs tels que les perspectives économiques et l'évolution continue des économies de l'UE. Ces projections et plans financiers ont confirmé que, dans les scénarios de base comme de crise, la Banque disposera d'un capital suffisant non seulement pour répondre aux exigences réglementaires en matière de fonds propres, mais aussi pour constituer d'éventuels tampons internes pour faire face aux risque et d'autres tampons tels que recommandés par les régulateurs au cours de la période financière à venir. Les projections ont confirmé que la Banque disposera d'un niveau de financement et de liquidité sain qui permettra de satisfaire confortablement aux exigences réglementaires minimales pertinentes.

Après avoir terminé cette évaluation, les administrateurs prévoient que la Banque sera capable de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois et considèrent que l'hypothèse de la continuité d'exploitation est appropriée pour la préparation des états financiers de la Banque à la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

Normes, interprétations et amendements aux normes publiées en vigueur en 2020

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, la Banque a adopté les amendements aux normes existantes qui sont obligatoires pour la période comptable de la Banque commençant le 1er janvier 2020. L'adoption de ces révisions des exigences des normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE n'a pas entraîné de changements significatifs dans les méthodes comptables de la Banque ayant un impact sur les performances et la position financières de la Banque.

Normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas encore en viqueur

Plusieurs nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour les exercices clôturés au 31 décembre 2020 et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Banque. Ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Banque au cours de cet exercice ou des exercices suivants ni sur les transactions futures prévisibles.

# Réforme des taux d'intérêt de référence

L'IASB a publié la « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 : modifications des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, d'IFRS 4 et IFRS 16 » en août 2020, devant entrer en vigueur le 1er janvier 2021. Ces modifications représentent la deuxième phase du projet de l'IASB sur les conséquences de la réforme des taux d'intérêt de référence, traitant des questions affectant les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels à la suite de la réforme.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier qui sont équivalents sur le plan économique et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à une décomptabilisation ou une variation de la valeur comptable de l'instrument financier, mais exigent plutôt que le taux d'intérêt effectif soit mis à jour pour refléter la variation du taux d'intérêt de référence. En raison de l'exposition limitée aux instruments financiers liés aux taux interbancaires offerts, la Banque s'attend à ce que ces modifications aient un effet négligeable sur ses états financiers.

# 1.3 Transactions et soldes en devises

# a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce (la devise fonctionnelle). La devise fonctionnelle de la Banque est l'euro. Les états financiers sont présentés en euro, qui est également la devise de présentation de la Banque.

#### b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation où les éléments sont remesurés. Les plus et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en résultat.

### 1.4 Actifs financiers

# Comptabilisation initiale et décomptabilisation

La Banque comptabilise un actif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Banque comptabilise initialement les prêts et avances aux clients à la date du transfert de la propriété effective ou lorsque les liquidités sont avancées aux emprunteurs. Les investissements et transactions dans tous les autres instruments financiers consistant en des achats et ventes normalisés sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Banque n'a pas conservé le contrôle de l'actif.

Lors de la vente d'actifs à un tiers avec un swap global de rendement simultané sur les actifs transférés, la transaction est comptabilisée comme une opération de financement garantie, en conservant l'actif dans l'état de la situation financière, car la Banque conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs.

De même, lors de la vente d'actifs à une structure par laquelle la Banque est considérée comme ayant conservé la totalité ou la quasitotalité des risques et avantages, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Dans les transactions où la Banque ne conserve pas, mais ne transfère pas non plus la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier et conserve le contrôle de cet actif, la Banque continue à comptabiliser cet actif à hauteur de son implication continue, déterminée par la mesure dans laquelle elle est exposée aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Dans le cadre de certaines opérations, la Banque conserve l'obligation de gérer l'actif financier transféré moyennant honoraires. L'actif transféré est décomptabilisé s'il satisfait aux critères de décomptabilisation. Un actif ou un passif est comptabilisé pour le mandat de gestion si les honoraires de gestion rémunèrent de manière plus qu'adéquate (actif) ou moins qu'adéquate (passif) pour l'exécution du mandat.

# Modification des conditions

Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif en raison de difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation est réalisée pour déterminer si l'actif financier doit être décomptabilisé. Si les flux de trésorerie de l'actif renégocié sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier initial sont considérés comme arrivés à expiration. Dans ce cas, l'actif financier initial est décomptabilisé et le nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de renégociation et que la restructuration entraîne la décomptabilisation du prêt existant, le nouveau prêt est présenté comme étant renégocié.

Le traitement comptable relatif à la modification des conditions des actifs financiers, y compris les considérations sur lesquelles on se base pour déterminer si les conditions de l'actif renégocié sont substantiellement différentes, est décrit plus en détail dans la sous-section « Actifs financiers modifiés »

# Classification et évaluation

Les critères de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 sont dictés par le modèle économique de l'entité pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, la Banque classe et évalue tous les actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; ou
- à la juste valeur par le résultat.

La Banque détermine la base de classification et d'évaluation des actifs financiers sur la base d'une évaluation du modèle économique dans le cadre duquel les actifs financiers sont détenus et d'un examen des conditions contractuelles de chaque actif financier afin de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Pour les actifs financiers dont l'intention du modèle économique est de détenir les actifs financiers pour encaisser les flux de trésorerie contractuels ou pour encaisser et en vue de la vente, la Banque évalue si les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs répondent aux exigences de remboursement de principal et de versement d'intérêts prévues par la norme IFRS 9. À cet égard, les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont considérées comme des remboursements de principal et des versements d'intérêts si les conditions concordent avec un contrat de prêt de base.

Les flux de trésorerie contractuels sont évalués sur la base des conditions à la date de la comptabilisation initiale de l'instrument. Toutefois, en cas de modification du prêt entraînant la décomptabilisation du prêt existant et la comptabilisation d'un nouveau prêt, l'actif modifié est considéré comme un nouveau prêt selon la norme IFRS 9 et est donc pris en compte pour l'évaluation du critère de remboursement de principal et de versements d'intérêts. Dans ce cas, la date de la modification est considérée comme la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier. Toutefois, si le prêt existant a été renégocié ou modifié mais n'a pas été décomptabilisé, les flux de trésorerie contractuels du prêt modifié ne sont pas pris en compte pour l'évaluation du critère de remboursement de principal et de versements d'intérêts

Le « principal » d'un actif financier fait référence à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale plutôt qu'au montant dû en vertu des conditions contractuelles de l'instrument. Les « intérêts » consistent quant à eux en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit ; ils peuvent comprendre une contrepartie pour d'autres risques qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, le risque de liquidité), pour les frais associés à la détention des actifs financiers pour une certaine durée (par exemple, des frais d'administration) et/ou une marge bénéficiaire.

Lors de l'évaluation du critère de remboursement du principal et de versements d'intérêts, la Banque tient entre autres compte des conditions contractuelles suivantes pour déterminer si elles introduisent une variabilité des flux de trésorerie contractuels incompatible avec un contrat de prêt de base :

- (i) taux d'intérêt variables, qui tiennent généralement compte de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit et d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base ;
- (ii) l'effet de levier, qui est une caractéristique des flux de trésorerie contractuels augmentant la variabilité des flux de trésorerie contractuels :
- (iii) les variations de la valeur temps de l'argent; et
- (iv) les modalités contractuelles susceptibles de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier, telles que des événements contingents, les options de remboursement anticipé ou de prolongation.

Un modèle économique fait référence à la façon dont les actifs financiers sont gérés afin d'atteindre un objectif économique donné, que ce soit en collectant uniquement des flux de trésorerie contractuels, en vendant des instruments financiers ou les deux. Le modèle économique de la Banque est déterminé par les « principaux dirigeants » (tels que définis dans la note annexe 30 de ces états financiers) et l'évaluation est basée sur des faits reflétant l'objectif stratégique et l'intention concernant le portefeuille et la manière dont la performance du portefeuille est évaluée.

Le modèle économique est déterminé à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Par conséquent, si le modèle économique est déterminé au niveau du portefeuille, l'évaluation de la classification pour ce critère se fait à ce niveau. Il ne s'agit dès lors pas d'une analyse instrument par instrument, mais son application se fait à un niveau de regroupement supérieur.

Le modèle économique de la Banque pour la gestion des actifs financiers est observable au travers des activités entreprises par la direction pour atteindre l'objectif du modèle économique. Les aspects suivants sont pris en compte pour déterminer la classification comptable en vertu de la norme IFRS 9 :

- (i) les politiques et objectifs énoncés pour le portefeuille et leur application dans la pratique ;
- (ii) la façon dont la performance du modèle économique et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique est évaluée et présentée aux principaux dirigeants;
- (iii) la prise en compte des risques ayant une incidence sur la performance et la façon dont ces risques sont gérés ; et
- (iv) la façon dont les dirigeants sont rémunérés pour la performance de l'entreprise (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus).

Cela signifie que la Banque n'est pas tenue de détenir la totalité des instruments financiers dans un portefeuille d'actifs « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels » jusqu'à leur échéance. Au contraire, le modèle économique peut consister à détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels même si l'entité procède à des ventes d'actifs financiers ou s'attend à procéder à de telles ventes dans l'avenir.

À cet égard, la Banque procède à une évaluation pour déterminer si la vente d'instruments financiers d'un portefeuille implique que la classification des expositions dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels est inappropriée. Cette évaluation se fonde sur les informations relatives aux ventes passées et sur les attentes quant aux ventes futures, et pour déterminer le modèle économique, la Banque prend en considération les éléments suivants :

- (i) la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes au cours des périodes antérieures ;
- (ii) les raisons qui ont motivé ces ventes (comme la détérioration du crédit) ; et
- (iii) les attentes quant à l'activité commerciale future.

Une distinction essentielle entre les modèles économiques consiste à savoir si la « vente » d'instruments financiers fait partie intégrante de la réalisation des objectifs économiques souhaités. Pour qu'une vente d'instruments financiers justifie la classification de l'ensemble

du portefeuille non dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels mais dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs pour en collecter les flux de trésorerie contractuels et en vue de les vendre, la vente d'actifs financiers doit être essentielle, et non simplement accessoire, à l'atteinte de l'objectif du modèle économique.

À cet égard, après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués :

- (i) au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- (ii) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts; ou
- (iii) à la juste valeur par le biais du résultat si l'actif financier ne satisfait pas à l'évaluation du modèle économique mentionnée cidessus et aux critères de remboursement de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Banque a identifié quatre portefeuilles distincts qui nécessitent des évaluations de modèle économique distinctes en raison du fait qu'ils sont gérés séparément et par des unités opérationnelles/équipes de gestion différentes, à savoir (i) le portefeuille International Lending (Prêts internationaux); (ii) le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais); (iii) le portefeuille Treasury Investment (Placement de trésorerie); et (iv) le portefeuille Securitisation Investment (Investissement par titrisation).

#### Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui est généralement la contrepartie en espèces pour l'achat ou la création de l'actif, y compris les frais de transaction directs et marginaux, lors de la comptabilisation. Les actifs financiers de la Banque évalués au coût amorti comprennent principalement des prêts et avances à des banques, des prêts et avances à des clients, comprenant les portefeuilles International Lending et Dutch Mortgage, et un portefeuille de titres de créance classés dans le portefeuille Treasury Investment.

Le coût amorti est la valeur à laquelle l'actif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance (voir note annexe 1.14) et ajustée au titre des provisions pour pertes sur créances.

# Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par l'encaissement de flux de trésorerie contractuels et la vente et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui est généralement la contrepartie en espèces pour l'achat ou la création de l'actif, y compris les frais de transaction directs et marginaux, lors de la comptabilisation. Les actifs financiers de la Banque évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement un portefeuille de titres de créance, détenus à des fins de liquidité et classés dans le portefeuille Treasury Investment.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ensuite réévalués à leur juste valeur et leurs variations (à l'exception de celles qui ont trait à la dépréciation, aux produits d'intérêt et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sur ces investissements sont comptabilisés en résultat. Ces investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs des pertes de crédit attendues présentés ci-après et les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat.

# Instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ne répondent pas au critère de remboursement du principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû, l'instrument en question est automatiquement classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat, quel que soit le résultat de l'évaluation du modèle économique.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement détenus en vue d'une vente à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La Banque ne détenait aucun instrument financier obligatoirement évalué à la juste valeur par le biais du résultat au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019.

# Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans cette catégorie s'ils répondent à un ou plusieurs des critères énoncés ci-après et sont désignés ainsi irrévocablement lors de la comptabilisation initiale :

- l'utilisation de la désignation supprime ou réduit de manière significative un décalage comptable ;
- un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement; et
- le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

# Actifs acquis en échange de prêts

Lorsque des actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une liquidation sont détenus en vue de la vente, ces actifs sont enregistrés comme « Actifs détenus en vue de la vente » et présentés comme « Actifs non courants détenus en vue de la vente ».

# Dépréciation des actifs évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La norme IFRS 9 impose d'évaluer les provisions pour pertes sur créances sur des instruments financiers en utilisant le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues appliquant une approche prospective qui souligne les variations du risque de crédit afférent à un instrument financier, et par conséquent la probabilité de pertes de crédit futures, même si aucune perte ne s'est encore produite.

Étant donné que les variations de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisées directement en compte de résultat, aucune provision pour pertes sur créances n'est jugée nécessaire pour ces instruments financiers.

En revanche, les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des dispositions de dépréciation en utilisant le modèle de dépréciation général stipulé par la norme IFRS 9. Ceci est dû au fait que, comme la perception de flux de trésorerie contractuels est essentielle dans les deux modèles économiques, les effets des variations du risque de crédit sont plus pertinents pour la compréhension d'un utilisateur que les effets d'autres variations, telles que les variations des taux d'intérêt du marché.

Les dispositions de dépréciation imposées par la norme IFRS 9 s'appliquent également aux engagements de prêt qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat (si les conditions générales de l'accord donnent lieu à un contrat d'extension de crédit exécutoire), aux contrats de garantie financière et aux créances de location reconnues auxquelles s'applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Aucun d'entre eux ne relève du champ d'application de la norme IFRS 9, mais tous restent soumis à des dispositions de dépréciation conformément à la norme IFRS 9.

Des pertes de crédit attendues peuvent être comptabilisées pour des prêts et avances à des banques et des clients, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments de dette évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. La Banque peut s'engager à souscrire des prêts à des conditions contractuelles fixes pour des périodes déterminées. Lorsque la Banque a l'intention de détenir le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs des dépréciations présentés ci-après.

# Approche des pertes de crédit attendues à trois niveaux

La norme IFRS 9 présente un modèle de dépréciation « à trois niveaux » fondé sur les changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le principal moteur de l'évaluation des pertes de crédit attendues concerne donc le niveau de risque de crédit pour chaque exposition et, par conséquent, une évaluation de la variation du risque de crédit sur la durée de vie attendue d'un actif est un élément clé dans la détermination des critères de classement de l'exposition dans les niveaux prévus par la norme IFRS 9. Ces trois niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 Les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un « risque de crédit faible » à la date de clôture sont classés au niveau 1. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- Niveau 2 Les instruments financiers ayant connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont classés au niveau 2. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue de l'instrument financier; et
- Niveau 3 Les instruments financiers qui présentent des indications objectives de dépréciation et qui sont considérés comme étant en défaut ou dépréciés sont classés au niveau 3, et nécessitent également l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

# Sans dépréciation et sans augmentation significative du risque de crédit (niveau 1)

Les pertes de crédit attendues résultant d'événements de défaut possibles dans les 12 prochains mois sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent au niveau 1.

Les instruments financiers sont tous classés au niveau 1 lors de leur comptabilisation initiale, sauf s'ils sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, auquel cas l'exposition est classée comme instrument financier déprécié dès son acquisition ou sa création lors de la comptabilisation initiale et restera classée de la sorte jusqu'à sa décomptabilisation. Par conséquent, la Banque calcule une provision pour pertes sur créances sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les variations ultérieures du risque de crédit se refléteront dans le classement dans l'un ou l'autre niveau de l'exposition, le transfert de l'exposition au niveau 2 ou 3 étant conditionné respectivement par l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit ou une dépréciation.

Les dispositions de la norme IFRS 9 incluent une méthode simplifiée pour évaluer les provisions pour pertes sur créances à l'aide des pertes de crédit attendues sur 12 mois pour les instruments financiers présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. Concrètement, cela signifie que, dans les cas où un instrument financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible, la direction n'est pas tenue d'effectuer une évaluation pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu. La Banque considère qu'il existe un « risque de crédit faible » dans le cas de certains instruments financiers, par exemple les obligations cotées assorties d'une notation de crédit investment grade par au moins une grande agence de notation.

Pour tous les actifs financiers classés en niveaux 1 et 2, des produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute comptable, avant déduction des provisions pour pertes sur créances.

# Augmentation significative du risque de crédit ou niveau 2

Le concept de risque de défaillance joue un rôle essentiel dans la norme IFRS 9. Par conséquent, dans ses activités de gestion du risque de crédit, la Banque utilise un paramètre essentiel pour déterminer le risque : la probabilité que le débiteur soit en défaut, soit dans la période de 12 mois suivante (en cas d'expositions classées au niveau 1), soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions classées au niveau 2).

Une évaluation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée au moins à chaque date de clôture en tenant compte de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et documentées, incluant des informations sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon significative, la Banque prend en compte à la fois des informations réelles et prospectives relatives à des indicateurs externes de marché, des facteurs internes et des informations propres à l'emprunteur. L'évaluation est impartiale et, dans la mesure où c'est pertinent, utilise des informations prospectives correspondant à celles utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit repose sur plusieurs facteurs, dont la pertinence dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et du débiteur. Il est par conséquent impossible de fournir un ensemble de critères universel pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit, et ces critères varient en fonction du type de prêt. Le cadre interne de gestion du risque de crédit comprend l'utilisation d'informations qualitatives et quantitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit.

Vous trouverez ci-après un aperçu des informations qualitatives utilisées par la Banque pour l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit. Cependant, l'évaluation quantitative effectuée par la Banque pour identifier une augmentation significative du risque de crédit varie selon les portefeuilles d'instruments financiers de la Banque et est présentée dans les sous-sections pertinentes ci-après.

Il est possible que plusieurs instruments destinés au même client soient classés selon des niveaux différents. Cela peut se produire lorsque la Banque détient des expositions créées à des moments différents, ce qui peut donner lieu à un risque de défaillance différent lors de la comptabilisation initiale, et entraîner une variation de l'augmentation relative du risque de crédit depuis la création entre les différents instruments.

La Banque ne s'attend pas à observer qu'un seul déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit indique un événement d'augmentation significative du risque de crédit dans des circonstances normales, sauf si l'événement est important. Par conséquent, la Banque a défini des déclencheurs probables de l'augmentation significative du risque de crédit qui sont considérés comme les plus pertinents dans la politique en matière de risque de crédit de la Banque. Toutefois, les facteurs déclencheurs ne sont pas considérés comme exhaustifs et font l'objet d'évaluations poussées de la gestion du risque de crédit. Des évaluations des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit sont entreprises au moins une fois par trimestre pour chaque instrument et tous les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit identifiés sont présentés au comité de gestion des crédits approprié.

Le tableau suivant répertorie les informations qualitatives sur les déclencheurs qui sont prises en compte par la Banque dans les évaluations trimestrielles des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit :

Informations qualitatives sur les thèmes liés à l'augmentation significative du risque de crédit

Indications sur des retards de paiement

Performance économique générale

Perte d'un contrat ou locataire important

Retards ou dépassements des coûts dans des projets

Conditions macroéconomiques

Tarification de la dette et des capitaux propres (par rapport au marché)

Renégociation

Menace majeure pour le modèle économique

Préoccupations sectorielles, industrielles ou territoriales

Parrainages

Renonciation à des engagements ou non-respect prévu de certains engagements

Augmentation significative du risque de crédit observée pour des instruments financiers connexes

# Portefeuille International Lending

Les instruments financiers du portefeuille International Lending de la Banque sont gérés individuellement à des fins de crédit, et les analystes de crédit de la Banque ont accès à des informations sur les débiteurs et à des informations financières, ces dernières comprenant à la fois des informations financières historiques et prévisionnelles. Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

Les cinq classifications de qualité de crédit ci-après décrivent la qualité de crédit des principaux actifs financiers de la Banque. De plus amples détails sur la gestion interne du risque de crédit sont fournis à la section 2 (Gestion du risque financier, Risque de crédit). L'équipe Corporate Credit attribue à chaque débiteur une classe de risque interne, qui est ensuite examinée par l'équipe Credit Risk. Le comité de gestion des crédits examine ensuite la classe de risque proposée. Les classes de risque internes sont les suivantes :

- Regular (Normal) Aucun problème de crédit important.
- Focus (Prioritaire) Aucune perspective immédiate de subir une perte de crédit en fin de compte, mais requiert une surveillance plus étroite du crédit.
- Under surveillance (Sous surveillance) Augmentation significative du risque de crédit avec identification des points inquiétants et possibilité de subir une perte de crédit en fin de compte.
- Doubtful (Douteux) Probabilité que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte de crédit soit subie (déprécié).
- Write-off (Réduction de valeur) Dépréciation totale ou partielle des expositions avec faible perspective de recouvrement.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit du portefeuille International Lending comprend les éléments suivants :

- Utilisation d'informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit, cf. description susmentionnée
- Utilisation d'une évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit fondée sur une approche basée sur des notations utilisant les probabilités de défaut « ponctuel » sur la durée de vie (probabilité de défaut dans les conditions économiques actuelles)
- Déclencheur important (classification de crédit interne) l'actif financier qui est assorti d'une classification de la qualité de crédit « sous surveillance » est classé en niveau 2, celui qui est assorti d'une classification « déprécié » est classé en niveau 3.

Aux fins de l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque a adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur la détérioration du niveau en nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit.

En raison de l'absence d'un historique interne des défauts, la Banque utilise une solution de modélisation du risque de crédit développée par un fournisseur externe pour estimer les probabilités inconditionnelles de défaut ponctuel : (i) en comparant les états financiers du débiteur à ceux de l'ensemble de données du modèle sous-jacent ; et (ii) en appliquant une fiche d'évaluation qualitative pour ajuster les probabilités inconditionnelles quantitatives de défaut ponctuel afin de mieux refléter les particularités spécifiques du débiteur.

Une probabilité de défaut ponctuel prospective pondérée selon la probabilité estimée par le modèle se voit attribuer une notation de défaut dérivée, qui adopte la terminologie de l'agence de notation publique Moody's allant de C à Aaa. Lors de l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque compare la notation dérivée à la création avec la notation dérivée à la date

de clôture et détermine la différence de crans entre les deux. Les critères de classement de la Banque sont donc considérés comme fondés sur une approche basée sur des notations/la détérioration du niveau en nombre de crans.

La décision de classer l'augmentation significative du risque de crédit dans un certain niveau sur la base d'informations quantitatives utilise une approche fondée à la fois sur un seuil relatif et sur un seuil absolu. L'approche fondée sur un seuil relatif consiste à calculer l'amplitude de la différence entre la notation à la date de clôture et la notation à la date de création sur la base de la détérioration du nombre de crans entre les deux notations. Le niveau approprié est déterminé en fonction de l'amplitude de cette différence. Le seuil absolu détermine le niveau en fonction de la notation de l'instrument à la date de clôture. Le tableau suivant présente les seuils relatifs et absolus appliqués par la Banque dans l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit.

Notation dérivée	Seuil relatif (déclencheur de la détérioration de l'augmentation significative du risque de crédit)	Seuil absolu (plancher de décienchement de l'augmentation significative du risque de crédit)
Aaa	-10 crans	-
Aa1	-8 crans	•
Aa2	-7 crans	•
Aa3	-6 crans	-
A1	-5 crans	-
A2	-5 crans	-
A3	-5 crans	-
Baa1	-5 crans	-
Baa2	-5 crans	·
ВааЗ	-4 crans	-
Ba1	-4 crans	
Ba2	-4 crans	-
ВаЗ	-4 crans	•
B1	-3 crans	-
B2	-3 crans	-
B3	-2 crans	-
Caa1	-1 cran	•
Caa2	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
Caa3	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
Са	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
С	-0 cran	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 3

Bien que la Banque ait adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur une détérioration du nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, chaque notation dérivée est représentée par une probabilité de défaut sous-jacente.

Les probabilités de défaut sur la durée de vie sont déterminées en estimant la probabilité de défaut marginale pour chaque année sur la durée de vie de l'instrument financier. Par exemple, pour un prêt de cinq ans, les probabilités de défaut sont calculées pour chacune des cinq années. La probabilité de défaut de la première année est calculée comme la probabilité de défaut du prêt au cours de la première année suivant son émission, tandis que la probabilité de défaut de la deuxième année est calculée comme la probabilité que le prêt survive à la première année mais soit en défaut durant la deuxième année. Le même principe de survie s'applique aux probabilités de défaut pour les années restantes. La somme des probabilités de défaut marginales donne la dérivation de la structure cumulative des échéances de probabilité de défaut sur la durée de vie. Les probabilités de défaut cumulées sur la durée de vie augmentent à un rythme décroissant à mesure que la durée de vie résiduelle du prêt diminue.

Les probabilités de défaut «inconditionnelles» se réfèrent à la structure des échéances de la probabilité de défaut sur la base d'informations historiques et avant l'application de scénarios macroéconomiques prévisionnels. Plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels sont appliqués à la structure des échéances de la probabilité de défaut ponctuel inconditionnelle afin d'estimer une probabilité de défaut ponctuel « conditionnelle » prospective pondérée en fonction de la probabilité au niveau du débiteur.

Les probabilités de défaut sont déterminées à la date de création et à chaque date de clôture ultérieure au niveau du débiteur plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit. Par conséquent, à une date donnée, plusieurs facilités attribuables au même débiteur se voient adjoindre la même probabilité de défaut, reflétant la situation financière de l'emprunteur à la date de l'évaluation. À cet égard, différentes facilités ayant le même débiteur et créées au même moment devraient avoir une probabilité de défaut identique à la fois à la date de création et aux dates de déclaration ultérieures. Toutefois, les facilités ayant le même débiteur mais créées à des intervalles de temps différents peuvent avoir des probabilités de défaut différentes à la création, reflétant la situation financière de l'emprunteur et le risque de crédit à chaque date de création respective, tandis que des probabilités de défaut identiques sont déterminées à chaque date de clôture ultérieure pour toutes ces facilités.

À cet égard, une comparaison simple ou absolue des probabilités de défaut lors de la comptabilisation initiale et à la date de clôture n'est pas appropriée pour déterminer le niveau d'une exposition. Toutes autres choses restant constantes, la probabilité de défaut d'un instrument financier diminue en principe au fil du temps. Ainsi, pour tenir compte de ce paramètre, la Banque estime la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de création et la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de clôture. La mesure de la probabilité de défaut annualisée est la probabilité de défaut cumulée pour une période donnée, indiquée sur une base annuelle. Celles-ci se voient ensuite attribuer une notation dérivée qui est utilisée pour déterminer les augmentations potentielles significatives du risque de crédit et, par conséquent, le niveau de crédit d'un instrument financier à travers une combinaison de seuils relatifs et absolus en utilisant les notations de crédit dérivées.

#### Déclencheur important sur la base des classifications des risques internes

L'évaluation quantitative par le biais des critères de classement de la notation de crédit dérivée de la Banque est prise en compte conjointement avec des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit et fait partie de l'évaluation globale des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit. À cet égard, lorsque des déclencheurs qualitatifs de l'augmentation significative du risque de crédit sont observés par des analystes de crédit, la Banque applique un déclencheur important sur la base de la classification de crédit interne (niveau 2 pour tous les emprunteurs classés comme « sous surveillance » et niveau 3 pour tous les emprunteurs classés comme « dépréciés »).

# Portefeuille Dutch Mortgage

En ce qui concerne les actifs hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement néerlandais (dont les pertes sont plafonnées à 10 % des pertes attendues par le biais de la « Nationale Hypotheek Garantie » ou NHG) classés dans le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque, le principal facteur déterminant de l'augmentation significative du risque de crédit est une règle quantitative basée sur la variation de la probabilité de défaut entre la date de création et la date de clôture, d'une part, et sur des seuils de probabilité de défaut absolus, d'autre part. L'augmentation significative du risque de crédit est déterminée au niveau de la « partie prêt », c'est-à-dire que l'augmentation significative du risque de crédit est évaluée pour chaque partie prêt. Le déclencheur quantitatif de l'augmentation significative du risque de crédit compare la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la date de clôture à la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la création. Pour déterminer si un compte a connu une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, un seuil de probabilité de défaut sur la durée de vie est utilisé.

Des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit et des critères « en souffrance » supplémentaires sont appliqués :

- Variation de la probabilité de défaut : la probabilité de défaut sur la durée de vie de l'exposition à la date de clôture dépasse la probabilité de défaut sur la durée de vie lors de la comptabilisation initiale de plus de 200 %;
- Niveau de probabilité de défaut absolu : La probabilité de défaut à 12 mois de l'exposition à la date de clôture est supérieure à 20 %;
- Renégociation ; et
- Incidents de paiement (retards): les paiements en rapport avec l'exposition ont plus de 30 jours de retard

Étant donné que ce portefeuille comprend des expositions assorties d'un risque de crédit faible, les critères quantitatifs pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit considèrent les prêts hypothécaires/parties de prêts dont la probabilité de défaut est inférieure ou égale à 0,03 % à la date de clôture comme pouvant bénéficier de l'exemption pour risque de crédit faible (niveau 1 sans évaluation supplémentaire).

# Portefeuille Treasury Investment

Afin de contrôler l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à son portefeuille Treasury Investment, la Banque se réfère à des notations de crédit externes d'au moins une des agences de notation suivantes : Moody's, Fitch ou Standard & Poor's. À cet égard, une exposition est considérée comme présentant un risque de crédit faible si elle se voit attribuer un statut investment grade par l'une de ces trois agences de notation de crédit externes.

Si la notation de crédit d'un instrument financier tombe en dessous du seuil investment grade, c'est-à-dire BBB (ou équivalent), il convient de considérer que l'instrument financier a subi une augmentation significative du risque de crédit. Par conséquent, l'instrument financier sera reclassé comme une exposition de niveau 2, ce qui aura une incidence sur la mesure des charges des pertes de crédit attendues, passant d'un calcul des pertes de crédit attendues à 12 mois à un calcul des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

# Portefeuille Securitisation Investment

Investissement en tranches au sein d'une entité structurée de CLO (Collateralised Loan Obligation ou obligation structurée adossée à des emprunts) créée et gérée par la Banque : La Banque évalue le classement de la tranche plutôt que des facilités de crédit au sein du portefeuille d'actifs financiers sous-jacent. La Banque détermine une notation dérivée (qui est une mesure indicative du risque de crédit) pour chaque tranche à des moments différents. Les pertes attendues et la durée de vie moyenne sont utilisées pour attribuer une notation dérivée à chaque tranche sur la base de la méthodologie d'un fournisseur externe et des défauts observés dans le secteur. La notation dérivée à la date de clôture est comparée à la notation dérivée à la date de création de la tranche afin de déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu depuis sa comptabilisation initiale.

Conformément à l'approche adoptée par la Banque pour l'identification des événements d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de risque pour les portefeuilles International Lending et Treasury Investment, une approche quantitative basée sur des notations est utilisée pour évaluer l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'investissement de la Banque dans les tranches de la CLO.

En ce qui concerne les tranches des CLO auxquelles une notation dérivée de catégorie investment grade est attribuée, la Banque utilise l'exemption pour risque de crédit faible. Par conséquent, la Banque part du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a eu lieu depuis la comptabilisation initiale tant que la tranche conserve une notation dérivée de catégorie investment grade. Ainsi, la Banque part du principe que le risque de crédit attribuable aux tranches auxquelles l'exemption pour risque de crédit faible est appliquée n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, et n'effectue donc pas d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit pour ces tranches à moins que leur notation dérivée ne devienne inférieure à la qualité investment grade.

Investissement en tranches au sein d'une entité structurée de CLO bénéficiant d'une notation publique, créée et gérée par une entité tierce, assortie d'une notation investment grade publique attribuée par une agence réputée: comme pour les critères du portefeuille Treasury Investment, la notation in vestment grade est un exemple d'instrument financier qui peut être considéré comme présentant un risque de crédit faible. Par conséquent, la Banque mesure les pertes de crédit attendues à 12 mois pour les tranches des CLO notées investment grade par une agence de notation publique. Cela s'applique également aux billets de premier rang de GH1, qui sont considérés comme une tranche notée A.

# Déprécié (niveau 3)

La Banque définit un actif financier comme étant déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

Afin d'évaluer s'il y a eu une augmentation du risque de crédit d'un instrument financier depuis sa comptabilisation initiale, les variations du risque de défaut sont prises en compte sur la durée de vie restante de l'instrument financier. La définition du défaut est donc essentielle pour l'application des exigences de la norme IFRS 9. Toutefois, la norme IFRS 9 ne définit pas spécifiquement le défaut, mais impose à la Banque d'appliquer une définition cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit, ce qui nécessite la prise en compte d'indicateurs qualitatifs, le cas échéant.

La norme IFRS 9 introduit une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et documentées pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage. Cette présomption n'a pas été réfutée par la Banque pour ses portefeuilles de prêts, ce qui signifie que le défaut est considéré comme ne pas être survenu plus tard que 91 jours après l'échéance d'un actif financier. Bien que cette présomption s'applique à tous les portefeuilles de prêts gérés par la Banque, elle est beaucoup plus pertinente pour identifier les expositions en défaut au sein du portefeuille Dutch Mortgage.

La définition du défaut est traitée plus en détail par les lignes directrices publiées par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces lignes directrices fournissent des définitions détaillées de ce qui doit être pris en compte dans la détermination des expositions en défaut à des fins réglementaires. Par conséquent, la Banque a décidé d'aligner la définition de défaut de la norme IFRS 9, utilisée à des fins comptables, sur les définitions fournies dans les lignes directrices de l'ABE et du CBCB, ce qui garantit l'application d'une vision cohérente du risque de crédit pour la gestion du risque interne, le capital réglementaire et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

À cet égard, les expositions en défaut sont celles qui satisfont à au moins un des critères suivants :

- (i) expositions importantes présentant un retard supérieur à 90 jours ;
- (ii) suite à une évaluation, il est considéré comme peu probable que le débiteur soit capable de s'acquitter de l'intégralité de ses obligations de crédit sans la réalisation d'une garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.

Par conséquent, comme les critères de dépréciation prévus par la norme IFRS 9 peuvent être interprétés de manière cohérente avec la définition du défaut à des fins réglementaires, tous les défauts au sens de la réglementation sont considérés comme ayant une incidence sur la dépréciation, et vice versa. Les expositions en défaut sont donc classées au niveau 3 aux fins de la norme IFRS 9.

Afin de définir quels événements déclenchent une « probabilité de non-paiement », la Banque prend en compte les situations et événements énumérés dans la définition de défaut du règlement sur les exigences de fonds propres et dans la définition des dispositions de dépréciation des IFRS.

La norme IFRS 9 fournit une liste d'événements qui peuvent indiquer qu'un actif financier est déprécié. Les critères utilisés par la Banque pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation incluent :

- la difficulté financière significative de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- une violation du contrat, telle qu'un défaut ou un retard de paiement :
- le(s) prêteur(s) de l'emprunteur ayant accordé une/des concession(s) à l'emprunteur pour des raisons économiques ou contractuelles liées à la difficulté financière de l'emprunteur (ce critère n'aurait pas été pris en compte autrement);
- il est de plus en plus probable que l'emprunteur se retrouve en faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière :
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou
- l'achat ou la comptabilisation d'un actif financier assorti d'une décote importante qui reflète les pertes de crédit encourues.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, la présomption d'un retard de 90 jours a été réfutée aux fins de l'investissement dans des tranches notées A de CLO notées publiquement et des billets de premier rang GH1 évalués au coût amorti. La responsabilité des détenteurs de billets est limitée aux encaissements des prêts qu'ils détiennent. Si l'entité structurée n'est pas en mesure de rembourser partiellement ou entièrement l'un des billets dont la notation dépasse la notation du titre ou du billet de rang inférieur au sein de la base de financement tel que cela est indiqué dans la Term Sheet, il s'agira d'un cas de défaut.

En outre, en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille International Lending, la Banque a déterminé des facteurs déclencheurs qui devraient conduire à la reconnaissance d'une exposition non performante ou en défaut, ou à une évaluation approfondie pour savoir si un événement d'incapacité de paiement est survenu. Les événements d'incapacité de paiement et leurs facteurs déclencheurs sont énumérés ci-dessous, mais cette liste n'est pas exhaustive :

# Événements d'incapacité de paiement

# Facteurs déclencheurs indicatifs

- La Banque estime que le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers elle sans recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie.
- Le prêt est accéléré ou son remboursement est exigé
- La Banque a demandé le remboursement d'une garantie
- Poursuite judiciaire, exécution ou exécution forcée en vue de recouvrer la dette
- L'emprunteur est un co-débiteur lorsque le débiteur principal est en défaut
- On s'attend à ce qu'un prêt à remboursement in fine ne puisse pas être refinancé à des conditions de marché normales avec une échéance contractuelle inférieure à 6 mois
- 2) La Banque cesse de comptabiliser les intérêts courus non encaissés
- La Banque cesse de facturer des intérêts (aussi partiellement ou sous condition)
- Toute réduction de valeur directe
- 3) La Banque procède à un ajustement pour risque de crédit spécifique justifié par la perception d'une détérioration significative de la qualité de crédit depuis le moment où elle s'est exposée au risque.
- Toutes provisions spécifiques pour pertes sur prêts comptabilisées
- Toute réduction de valeur contre provisions
- 4) La Banque vend l'obligation de crédit avec une perte économique significative en raison du crédit.
- Un actif est vendu ou partiellement vendu avec une perte importante (>15 % de perte sur la valeur comptable) en raison de préoccupations liées au crédit (c.-à-d. pas en raison du risque de marché)
- 5) La Banque consent à une restructuration en urgence de l'obligation de crédit, qui aboutira vraisemblablement à sa réduction, du fait de l'annulation ou du report d'une fraction significative du principal, des intérêts ou des commissions.
- Restructuration avec annulation d'une partie significative donnant lieu à une perte de valeur actuelle nette (VAN)
- 6) La Banque a demandé la mise en faillite du débiteur ou l'application d'une mesure similaire concernant l'obligation de crédit que ce dernier a envers elle.
- Restructuration lors de laquelle l'établissement estime également que le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit sans recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie
- Il est de plus en plus probable que l'emprunteur fasse faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière.
   L'établissement de crédit ou l'entité à la tête du consortium entame
- une procédure de faillite/d'insolvabilité

  Événement de crédit déclaré au sens de l'International Swaps and
  Derivatives Association (ISDA, Association internationale des swaps
- et dérivés)

  Négociations à l'amiable en vue du règlement ou du remboursement (par ex. accords moratoires)
- 7) Le débiteur a demandé ou a fait l'objet d'une mise en faillite ou d'une protection similaire, évitant ou retardant le remboursement d'une obligation de crédit envers la Banque.
- Le débiteur a déposé une demande de faillite ou d'insolvabilité
- Un tiers a entamé une procédure de faillite ou d'insolvabilité

Dans certains cas, il peut s'avérer impossible d'identifier un seul événement isolé qui a conduit à la classification d'une exposition comme dépréciée. Toutefois, la Banque adopte une vision globale de la performance de l'exposition, dans laquelle l'effet combiné de plusieurs événements peut être considéré comme ayant entraîné la dépréciation d'actifs financiers. En règle générale, la Banque s'attend à ce qu'une augmentation significative du risque de crédit soit identifiée avant qu'un actif financier ne soit déprécié ou qu'un défaut réel ne se produise. Par conséquent, les expositions traitées comme ayant subi une dépréciation sont dans la plupart des cas transférées du niveau 2 au niveau 3.

En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, le principal indicateur de dépréciation apparaît lorsque les expositions affichent un arriéré de plus de 90 jours, d'autres signes d'une probable absence de paiement, tels que la prolongation de mesures de renégociation, étant également pris en considération.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, la présomption de l'arriéré de 90 jours a été réfutée par la Banque aux fins de l'investissement en tranches dans une entité structurée de CLO évalué au coût amorti. Toutes les tranches des investissements de titrisation de la Banque sont réputées en défaut dans le cas où la CLO n'est pas en mesure de rembourser partiellement ou intégralement les obligations de premier rang et/ou les intérêts y afférents. Cela peut être dû à un niveau significatif de défauts survenant dans le portefeuille sous-jacent, qui peut engendrer un niveau insuffisant de flux de trésorerie pour honorer les engagements de paiement liés à chaque tranche au sein de la structure de financement. De même, la présomption de l'arriéré de 90 jours a également été réfutée par la Banque en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille Treasury Investment. À cet égard, une exposition est réputée en défaut si le débiteur n'est pas en mesure de rembourser tout ou partie du montant dû.

Pour tous les actifs financiers de niveau 3, des produits d'intérêt sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant évalué au coût amorti, c'est-à-dire la valeur brute comptable moins les provisions pour pertes sur créances.

# Réductions de valeur

Les actifs financiers et les provisions pour pertes sur créances associées sont normalement annulés, en tout ou en partie, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela se fait généralement après réception de tout produit de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur de réalisation nette d'une garantie a été déterminée et qu'il n'y a pas d'attente raisonnable d'un recouvrement ultérieur, la mise en non-valeur peut survenir plus tôt (voir note annexe 2.2.7).

#### Actifs financiers modifiés

Conformément à la norme IFRS 9, la modification des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier pourrait entraîner deux résultats possibles :

- (i) Si la modification n'est pas considérée comme significative, les flux de trésorerie modifiés sont considérés comme se rapportant à l'actif financier d'origine; ou
- (ii) Si la modification est considérée comme significative, l'actif d'origine est considéré comme étant annulé et, par conséquent, l'actif d'origine est décomptabilisé et remplacé par un nouvel actif financier.

Il est dès lors essentiel d'évaluer si une modification est considérée comme significative pour déterminer les implications comptables des modifications des flux de trésorerie contractuels d'un actif. La Banque applique son jugement pour évaluer si une modification des conditions contractuelles (telle qu'une variation des taux d'intérêt, de la devise ou de la durée restante du crédit) est suffisamment importante pour représenter l'expiration de l'instrument initial.

À cet égard, lorsqu'elle envisage une modification des conditions contractuelles, la Banque évalue la manière dont les flux de trésorerie en vertu des conditions révisées se comparent aux flux de trésorerie en vertu des conditions initiales du prêt ; elle tient également compte de facteurs qualitatifs. Les considérations qualitatives incluent la prolongation des échéances, l'insertion de rehaussements de crédit, les variations des taux d'intérêt, etc. Si la modification est jugée importante, la décomptabilisation de l'instrument financier est garantie.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour engendrer la décomptabilisation de cet actif financier, la Banque recalcule la valeur brute comptable de l'actif financier comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (ou taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création). La différence est comptabilisée en résultat en tant que gain ou perte résultant d'une modification.

En présence d'une modification importante des conditions d'un actif financier entraînant la décomptabilisation de l'actif financier existant suivie par la comptabilisation de l'actif financier modifié, l'actif modifié est considéré comme un « nouvel » actif financier. Tout nouvel actif financier qui apparaît à la suite d'événements de décomptabilisation résultant d'une modification importante des termes de l'instrument est classé en tant qu'actif de niveau 1, sauf si le nouvel actif financier est déprécié lors de sa comptabilisation initiale, auquel cas il sera classé en tant qu'actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création. Une perte est comptabilisée en résultat (normalement en tant que réduction de valeur) car le nouvel instrument est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner la décomptabilisation de l'actif financier, les prêts renégociés sont considérés comme étant dépréciés et sont par conséquent classés en tant qu'actifs de niveau 3, à moins qu'aucun événement entraînant une probabilité de non-paiement ne soit considéré comme ayant eu lieu. Les actifs qui sont dépréciés au moment de la renégociation restent classés au niveau 3 après la renégociation. Il est ensuite possible de les sortir du statut de dépréciés, comme décrit ci-après. Lorsque des indications suggèrent que le prêt renégocié n'est plus déprécié, l'actif est transféré hors du niveau 3. Cette évaluation se base sur des informations historiques et prospectives et sur une évaluation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'actif, y compris des informations sur les circonstances qui ont conduit à la renégociation. Une évaluation complète par le comité de gestion des crédits approprié est requise pour approuver que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée.

À l'exception des prêts dépréciés à la création, tous les autres prêts modifiés pourraient être transférés hors du niveau 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas de prêts renégociés, s'il existe des indications suffisantes pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement de flux de trésorerie futurs au cours de la période d'observation minimale, et s'il n'existe pas d'autre signe de dépréciation. Ces prêts pourraient être transférés en niveau 1 ou 2 sur la base du mécanisme décrit ci-après en comparant le risque qu'un défaut se produise à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque qu'un défaut se produise lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles initiales, non modifiées). Tout montant annulé suite à la modification des conditions contractuelles ne sera pas repris.

# Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création

Les actifs financiers dépréciés dès leur création sont les actifs qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. La Banque ne devrait en principe pas créer ou acheter d'actifs financiers dépréciés. Toutefois, dans de rares cas, la Banque peut créer de nouveaux actifs à la suite d'une renégociation ou d'une restructuration pour des raisons liées à la situation financière critique d'un emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été prises en compte, ce qui pourrait entraîner que les nouveaux actifs soient considérés comme des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création. Le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que l'actif déprécié dès son acquisition ou sa création soit décomptabilisé, même si les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

# Mouvement entre les niveaux

Les instruments financiers sont transférés hors du niveau 2 si l'on ne considère plus que leur risque de crédit a « sensiblement augmenté » depuis la comptabilisation initiale. La classification en niveaux selon la norme IFRS 9 est différente des exigences réglementaires relatives à la classification des statuts. Autrement dit, il ne faut pas partir du principe qu'il faut utiliser une période de « probation » réglementaire et les prérequis de l'ABE comme critères nécessaires pour passer du niveau 2 au niveau 1 aux fins de la norme IFRS 9.

Aux fins de la norme IFRS 9, la Banque a déterminé l'approche suivante fondée sur des lignes directrices pour déterminer si le passage du niveau 2 au niveau 1 est approprié :

- Lorsque des déclencheurs qualitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit : Le passage du niveau 2 au niveau 1 est subjectif. Lorsque les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit de la notation dérivée ne se sont pas avérés déterminants pour la reclassification dans un premier temps, il est prévu que tout déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit observé qui soit dérivé de l'événement d'augmentation significative du risque de crédit soit entièrement résolu et démontré pendant une période de 90 jours avant toute reclassification.
- Lorsque des déclencheurs quantitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit :
  - Déclencheurs d'une augmentation significative du risque de crédit liés à la notation et à la probabilité de défaut : L'actif doit montrer des signes d'amélioration et revenir à la notation de risque de défaillance externe ou dérivée au moment de la création (l'instrument doit prouver une notation de défaut dérivée conforme ou supérieure à la notation d'origine lors de la création afin de déclencher une reclassification du niveau 2 au niveau 1).
  - Critères des retards: Tout instrument qui n'est pas en retard de plus de 30 jours ne peut être reclassé en niveau 1 que si : (i) tous les retards contractuels ont été corrigés (zéro jour d'arriéré); et (ii) aucun autre non-paiement n'a été observé depuis au moins 90 jours. Ces critères sont soumis à des seuils de paiement réglementaires définis dans la politique de risque de crédit de la Banque.

Le traitement des expositions de niveau 2 est régi par le processus d'examen trimestriel du portefeuille du comité de gestion des crédits, lequel examine et approuve les indications d'amélioration des performances et, partant, le transfert entre les niveaux.

Pour que des actifs de niveau 3 puissent passer au niveau 2 ou au niveau 1, le comité de gestion des crédits approprié doit procéder à une évaluation complète pour confirmer que les critères de probabilité de non-paiement ne sont plus présents, que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée et qu'il n'y a plus d'arriéré au niveau de l'exposition. Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base du portefeuille, les indications pour appuyer l'évaluation du transfert entre les niveaux comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions initiales ou révisées, selon les circonstances. Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications sont déterminées au cas par cas.

Le mouvement entre les niveaux est aligné sur la politique de risque de crédit de la Banque, et toute exception est régie par le comité de gestion des crédits.

# Évaluation des pertes de crédit attendues

La Banque détermine d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation, significative ou non, pour un actif financier évalué individuellement, puis évalue les provisions pour pertes sur créances à l'aide de différents modèles pour les actifs financiers non dépréciés et dépréciés, de la manière suivante :

- S'il n'existe aucune indication de dépréciation (actifs de niveaux 1 et 2), la Banque utilise des modèles statistiques développés par un fournisseur externe pour mesurer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille International Lending au niveau de la facilité de crédit.
- Pour les expositions dépréciées (actifs de niveau 3), la Banque modélise généralement les pertes de crédit attendues sur la base d'une méthodologie développée en interne pour estimer les flux de trésorerie attendus en fonction des valeurs d'entreprise des emprunteurs et des prévisions de flux de trésorerie opérationnels pour les expositions au sein du portefeuille International Lending.

En ce qui concerne les portefeuilles Dutch Mortgage, Securitisation Investment et Treasury Investment, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs (indépendamment du niveau dans lequel ils sont classés) sont modélisées à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme l'estimation pondérée en fonction de la probabilité des pertes de crédit sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Les pertes de crédit sont à leur tour définies comme la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie attendus entre les flux de trésorerie contractuels et attendus, actualisés à l'aide du taux d'intérêt effectif initial.

Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie désignent les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues à 12 mois constituent une partie des pertes de crédit attendues sur la durée de vie et représentent les déficits de trésorerie sur la durée de vie qui résultent d'un défaut survenant dans les 12 mois suivant la date de clôture, pondérés par la probabilité que le défaut se produise.

Pour chaque portefeuille, la Banque calcule les pertes de crédit attendues sur ses instruments financiers sur la base de trois données clés, à savoir : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (loss given default, ou LGD) et l'exposition en cas de défaut (exposure at default, ou EAD). Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont calculées en multipliant la PD à 12 mois, la LGD et l'EAD. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont calculées sur une base similaire pour toute la durée de vie résiduelle de l'exposition.

Les pertes de crédit attendues pour les investissements dans des billets de premier rang notés A, y compris les billets de premier rang de GH1, sont considérées comme présentant un faible risque de crédit et sont évaluées individuellement à l'aide des flux de trésorerie attendus résultant de la PD ponctuelle et des taux de recouvrement du portefeuille d'actifs sous-jacent en utilisant des scénarios pondérés par la probabilité de conditions économiques futures. Les pertes de crédit attendues sont considérées comme négligeables à un horizon de 12 mois pour ces actifs car le prêt de rang inférieur GH1 et les tranches de rang inférieur absorbent toutes les pertes de crédit attendues.

#### Actifs financiers non dépréciés (niveaux 1 et 2)

Cette section fournit une description détaillée de la méthodologie utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances relatives aux expositions classées comme actifs de niveaux 1 et 2 à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe

#### Probabilité de défaut

Comme expliqué précédemment, le concept de risque de défaillance joue un rôle essentiel dans la norme IFRS 9. Par conséquent, l'un des principaux paramètres de risque utilisés par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues est la probabilité que le débiteur ne soit en défaut soit dans les 12 mois suivants (en cas d'expositions de niveau 1) soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions de niveau 2 ou 3).

Les probabilités de défaut à 12 mois et sur la durée de vie représentent donc la probabilité qu'un événement de défaut survienne au cours des 12 prochains mois et pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument, respectivement. Puisque la probabilité de défaut est une mesure de probabilité utilisée pour intégrer la probabilité qu'un client soit en défaut sur une période de temps définie, elle est estimée au niveau du client.

Les probabilités de défaut des portefeuilles de la Banque sont estimées sur la base de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes. En particulier, les modèles utilisés pour les portefeuilles International Lending, Securitisation Investment et Treasury Investment utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut calibrées sur la base des données historiques sur les défauts observés sur le marché, compilées par le fournisseur externe. En ce qui concerne le portefeuille International Lending, les probabilités de défaut et les notations dérivées sont modélisées par comparaison des caractéristiques spécifiques à l'emprunteur, en ce compris la performance financière et les caractéristiques qualitatives intégrées par le biais d'une fiche d'évaluation, avec l'ensemble de données sous-jacentes. En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment, les probabilités de défaut sont généralement estimées en utilisant des notations publiques par le biais d'une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut. En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, les probabilités de défaut sont générées en utilisant les taux de défaut historiques observés aux Pays-Bas pour des actifs similaires.

# Perte en cas de défaut

Le deuxième paramètre de risque clé utilisé par la Banque se rapporte à l'estimation du taux de recouvrement attendu en cas de « défaut ». À cet égard, la Banque utilise la perte en cas de défaut pour intégrer cet élément dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La perte en cas de défaut d'une exposition mesure l'ampleur de la perte estimée (en tant que proportion de l'exposition totale en cas de défaut) qui devrait se matérialiser en cas de défaut. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, qu'ils proviennent de flux de trésorerie ou d'une quelconque garantie. Elle tient compte de l'effet d'atténuation de la valeur de la sûreté au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut pour l'évaluation des pertes de crédit attendues inclut l'impact attendu de conditions économiques futures et l'actualisation de la durée estimée de défaut à la date clôture en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

Contrairement aux probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont estimées au niveau de la facilité de crédit. Bien que liés au risque de crédit général du débiteur, les taux de recouvrement sont également affectés par le classement relatif d'une facilité donnée dans la structure de la dette du débiteur.

Pour les actifs du portefeuille International Lending de la Banque, les taux de recouvrement estimés sont évalués à l'aide de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition à l'ensemble de données sous-jacent.

Le portefeuille Treasury Investment de la Banque se compose d'obligations garanties, d'obligations émises par des organisations supranationales, d'obligations souveraines et d'obligations d'entreprises. Pour ses expositions supranationales et souveraines, la Banque utilise les valeurs de pertes en cas de défaut obtenues à partir du modèle statistique développé par un fournisseur externe, tandis que pour les obligations garanties, la perte en cas de défaut est alignée sur les normes réglementaires. La perte en cas de défaut des obligations d'entreprises est modélisée selon la même méthodologie que pour le portefeuille International Lending.

La perte en cas de défaut du portefeuille Dutch Mortgage est modélisée à l'aide du rapport prêt-valeur des parties individuelles du prêt. Les recouvrements attendus sont utilisés pour déterminer la perte attendue et sont modélisés par référence à des hypothèses relatives à l'évaluation de différents types de biens immobiliers, à la décote à la vente et à la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut est ensuite estimée à 10 % des pertes attendues, puisque la NHG absorbe 90 % des pertes, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les paiements attendus de la NHG et les taux de rejet de réclamation.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, comme pour les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont obtenues par le biais de modèles statistiques développés par un fournisseur externe utilisant des estimations de taux de recouvrement.

# Exposition en cas de défaut

L'exposition en cas de défaut est utilisée pour estimer l'exposition attendue de la Banque au moment du défaut d'un débiteur, en tenant compte des changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et les versements d'intérêts, et tout prélèvement prévu sur les facilités confirmées.

La période maximale sur laquelle sont évaluées les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit.

#### Portefeuille International Lending

Pour le portefeuille International Lending de la Banque, cette dernière utilise une échéance comportementale plutôt que contractuelle, reflétant ainsi les attentes quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. À cet égard, pour les facilités de crédit renouvelables et les prêts à terme contenant une option de remboursement anticipé qui devrait être exercée par le débiteur, la Banque ajuste la date d'échéance contractuelle pour refléter la date d'échéance attendue, reflétant ainsi le profil de paiement attendu. Les échéances attendues sont évaluées chaque trimestre au cas par cas, afin de déterminer toute modification de l'échéance attendue.

Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des expositions hors bilan, y compris les engagements de prêts, la Banque aligne le prélèvement attendu sur les facilités confirmées avec les facteurs de conversion du crédit tels que définis dans l'approche normalisée du risque de crédit dans le cadre du règlement sur les exigences de fonds propres.

### Portefeuille Dutch Mortgage

L'exposition en cas de défaut pour le portefeuille Dutch Mortgage est basée sur l'amortissement selon les profils de paiement contractuels, en tenant compte des remboursements anticipés modélisés. La date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'hypothèque. Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des actifs hors bilan, la Banque applique un facteur de conversion du crédit de 75 %.

#### Portefeuille Treasury Investment

Pour le portefeuille Treasury Investment de la Banque, la date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'exposition, et l'on peut présumer que l'exposition en cas de défaut correspond à l'exposition confirmée dans son intégralité.

# Portefeuille Securitisation Investment

Pour le portefeuille Securitisation Investment de la Banque, le fournisseur externe analyse les actifs sous-jacents de la CLO, en intégrant le risque inhérent à chaque tranche (sur la base du rang relatif et des conditions contractuelles), en simulant les pertes qui seraient encourues par chaque tranche dans plusieurs scénarios et en calculant la durée de vie moyenne de la tranche. La durée de vie moyenne de la tranche est équivalente à la durée de vie prévue.

# Actifs financiers dépréciés (niveau 3)

Pour les actifs de niveau 3 du portefeuille International Lending, la Banque estime les pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Lors de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs, la Banque applique une image fidèle de l'estimation des flux de trésorerie futurs et des évaluations des garanties. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion des pertes futures non encourues) actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. En outre, l'estimation de la valeur recouvrable d'une exposition garantie reflète généralement les flux de trésorerie qui peuvent résulter de la liquidation de la garantie.

Pour les expositions du portefeuille International Lending, la Banque considère que ces actifs sont très rarement garantis par des actifs dont la valeur est facilement observable. Par conséquent, les valeurs recouvrables sont généralement calculées en projetant les flux de trésorerie attendus à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'entreprise (VE) dans plusieurs scénarios. La valeur recouvrable dans chaque scénario est estimée comme étant la VE, augmentée de la trésorerie disponible, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital estimé au niveau de l'emprunteur. Ce dernier est déterminé en utilisant plusieurs hypothèses concernant le coût de la dette et le coût des capitaux propres. La valeur recouvrable est ensuite comparée à l'exposition en cas de défaut afin de déterminer les éventuels déficits/pertes de crédit attendus.

Par conséquent, pour les expositions de niveau 3, la provision pour dépréciation individuelle est évaluée comme étant la différence entre l'exposition qui subsiste de l'actif, évaluée comme étant la somme de la valeur comptable et du prélèvement futur attendu sur les engagements hors bilan estimés par référence aux facteurs de conversion du crédit et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la moyenne pondérée du cas de base et du scénario le plus pessimiste, les recouvrements étant plafonnés à 100 %. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise en ajustant le compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

Pour le portefeuille Treasury Investment, les valeurs recouvrables sont évaluées à la valeur de marché, en utilisant des prix observables sur le marché pour les instruments détenus.

Pour les portefeuilles Dutch Mortgage et Securitisation Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont modélisées par le biais de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes de la même manière que la méthodologie utilisée pour l'estimation des pertes de crédit attendues pour les actifs de niveaux 1 et 2, comme expliqué dans la section intitulée « Évaluation des pertes de crédit attendues ».

#### Informations prospectives

La comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues nécessitent l'intégration d'informations prospectives dans les estimations des pertes de crédit attendues pour atteindre l'objectif d'évaluation de la norme IFRS 9. Un aspect particulièrement complexe est la nécessité de tenir compte d'un éventail de scénarios économiques prospectifs possibles lors du calcul des pertes de crédit attendues, compte tenu de l'effet potentiel des non-linéarités sur les pertes de crédit attendues. Sur la base du principe de non-linéarité, l'augmentation modélisée des pertes de crédit si l'on s'attend à une détérioration des conditions dépasse la diminution des pertes de crédit si les conditions s'améliorent. La Banque prend en considération des informations raisonnables et documentées relatives aux prévisions de conditions macroéconomiques futures afin de déterminer le niveau attendu et l'évolution du risque de crédit pour des débiteurs spécifiques.

La Banque identifie d'abord les variables macroéconomiques qui présentent la plus forte corrélation avec les facteurs de risque de crédit systémiques pour ses débiteurs à l'aide de méthodes statistiques développées par des fournisseurs externes. Ces variables macroéconomiques comprennent des variables au niveau des pays qui sont considérées comme ayant la plus forte corrélation avec les portefeuilles de la Banque. Les variables macroéconomiques appliquées aux calculs des pertes de crédit attendues pour chaque portefeuille peuvent différer. Les variables macroéconomiques qui présentent le niveau de corrélation le plus élevé pour les expositions classées dans les portefeuilles International Lending et Treasury Investment comprennent principalement le produit intérieur brut (« PIB »), les niveaux de chômage et la performance des indices boursiers spécifiques au pays. En outre, l'indice des prix des logements et le taux de chômage des Pays-Bas sont essentiels pour les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage, tandis que les taux d'intérêt sont utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille Securitisation Investment.

La norme IFRS 9 ne requiert pas l'identification de tous les scénarios possibles. Elle impose toutefois à la Banque d'estimer les pertes de crédit attendues en tenant compte de plusieurs scénarios macroéconomiques prospectifs, car l'utilisation d'un seul scénario « le plus probable » n'est pas jugée suffisante. Par conséquent, l'évaluation des pertes de crédit attendues conformément à la norme IFRS 9 requiert beaucoup de discernement pour le développement d'autres scénarios macroéconomiques et/ou l'ajustement de la gestion. À cet égard, la Banque utilise la solution d'un fournisseur externe pour déterminer plusieurs prévisions concernant les conditions macroéconomiques (reflétant les évolutions futures des principales variables macroéconomiques sélectionnées). La Banque estime ensuite des pertes de crédit attendues objectives, prospectives et pondérées en fonction de la probabilité en attribuant des pondérations de probabilité aux pertes attendues dans chacun des scénarios macroéconomiques.

La norme IFRS 9 n'exige pas que les prévisions de conditions futures couvrent toute la durée de vie prévue de l'instrument financier en question. La Banque utilise les prévisions macroéconomiques du fournisseur externe allant jusqu'à 20 trimestres pour estimer les pertes de crédit attendues prospectives. Pour les échéances au-delà de cette période de 5 ans, la Banque extrapole les projections à partir des données disponibles.

# Scénarios prospectifs multiples pour les expositions dépréciées de niveau 3

En ce qui concerne les expositions de niveau 3 au sein du portefeuille International Lending de la Banque, les pertes de crédit attendues sont basées sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie qui tente d'évaluer précisément le niveau de risque de crédit et d'estimer la valeur recouvrable de l'instrument. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, ces expositions nécessitent toujours la prise en compte de scénarios prospectifs multiples. Les scénarios sont spécifiquement conçus pour chaque débiteur en question en prenant en compte les différents flux de trésorerie qui peuvent être générés au profit de la Banque en vertu du contrat, y compris ceux résultant d'une éventuelle restructuration, qui peuvent inclure des caractéristiques dérivées, y compris des paiements si certains objectifs sont atteints à une date future. Ces scénarios sont conçus par référence à des estimations de flux de trésorerie opérationnels hors endettement, généralement sur une période prévisionnelle de trois ans, avec une valeur terminale estimée à l'aide de flux de trésorerie stables présumés dans chaque scénario.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, la Banque attribue une pondération de probabilité, fondée sur le jugement de la direction, à chacun des scénarios pris en compte dans l'estimation des pertes de crédit attendues. En raison du niveau élevé de subjectivité qu'elles impliquent, les décisions relatives à la sélection de scénarios, de probabilités et de flux de trésorerie prévisionnels présumés sont soumises à un examen concentré sur le risque de crédit par la structure de gouvernance de la Banque.

En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont modélisées sur la base d'une méthodologie identique à celle utilisée pour les expositions de niveaux 1 et 2.

# Présentation des pertes de crédit attendus dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes sur créances sont présentées dans l'état de la situation financière comme suit :

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs ;
- Engagements de prêts et contrats de garantie financière : en tant que provision ;
- Lorsqu'un instrument financier comprend à la fois une composante prélevée et une composante non prélevée, et que la Banque ne peut pas identifier les pertes de crédit attendues sur la composante d'engagement de prêt séparément des pertes attendues sur la composante prélevée: la Banque présente une provision pour pertes sur créances combinée pour les deux composantes.

Le montant combiné est présenté en déduction de la valeur brute comptable de la composante prélevée. Tout excédent de la provision pour pertes sur créances sur le montant brut de la composante prélevée est présenté comme une provision ; et

• Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans l'état de la situation financière car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, la provision pour pertes sur créances est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

# 1.5 Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il est prévu de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# 1.6 Immobilisations incorporelles

# Logiciel informatique

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, telles que les logiciels informatiques achetés et développés en interne, sont amorties, sur une base linéaire, sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée est généralement la durée la plus courte entre la durée légale, le cas échéant, et la durée d'utilité attendue. La durée d'utilité estimée des logiciels informatiques achetés et développés varie entre 3 et 5 ans. Les frais encourus dans le cadre de la maintenance continue du logiciel sont passés en charges immédiatement lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement directement imputables à la conception et aux essais de produits logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement réalisable de terminer le produit logiciel afin qu'il puisse être utilisé ;
- la direction a l'intention de terminer et d'utiliser le produit logiciel ;
- l'entité dispose des compétences nécessaires pour utiliser le produit logiciel ;
- il est possible de démontrer que le produit logiciel générera des avantages économiques futurs probables ;
- l'entité dispose des ressources techniques, financières et autres appropriées pour mener à bonne fin le développement du produit logiciel et l'utiliser; et
- les dépenses imputables au produit logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés dans le cadre du produit logiciel comprennent les frais de personnel nécessaires au développement du logiciel et une proportion appropriée des frais généraux pertinents.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les autres dépenses de développement qui ne satisfont pas à ces critères sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs au cours d'un exercice ultérieur.

# 1.7 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles utilisées par la Banque sont initialement enregistrées au coût historique, y compris les frais de transaction et les frais d'emprunt. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments.

Toutes les immobilisations corporelles sont ensuite indiquées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les frais d'emprunt encourus dans le but d'acquérir ou de construire un actif qualifié sont capitalisés comme un élément de coût de cet actif. Les frais d'emprunt sont capitalisés pendant l'acquisition ou la construction. La capitalisation des frais d'emprunt se termine lorsque l'actif est substantiellement terminé et est suspendue si le développement de l'actif est interrompu.

Les frais ultérieurs ne sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, que s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément reviendront à la Banque et que le coût de l'élément puisse être évalué de manière fiable. La valeur comptable de toute pièce comptabilisée séparément est décomptabilisée lors de son remplacement. Toutes les autres opérations de réparation et de maintenance sont imputées au compte de résultat au cours de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sur actifs, comptabilisés en résultat, sont calculés selon la méthode linéaire pour affecter leur coût à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- améliorations des locaux 4 - 10 ans
- matériel informatique 3 - 5 ans
- autres équipements 4 ans
- agencements et installations 10 ans
- véhicules à moteur 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les gains et pertes comptabilisés lors de cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable et sont comptabilisés en résultat.

# 1.8 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs qui ont une durée d'utilité indéterminée, par exemple certaines immobilisations incorporelles, ne font pas l'objet d'un amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuels. Un test de dépréciation est réalisé pour les actifs qui font l'objet d'un amortissement chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de la valeur dont la valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Le test de dépréciation peut également être effectué sur un seul actif lorsque la juste valeur diminuée des coûts de vente ou la valeur d'utilité peuvent être déterminées de manière fiable. Les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise de la dépréciation à chaque date de clôture.

# 1.9 Impôts exigibles et différés

La charge ou le crédit d'impôt pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le revenu courante est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la fin de la période considérée.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt sur le résultat différé est déterminé en utilisant les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la fin de la période considérée et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé lié est réalisé, ou lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé est réglé.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sur lequel les différences temporelles pourront être utilisées sera disponible.

L'impôt sur le résultat différé est fourni sur les différences temporelles survenant sur les investissements dans des filiales, à l'exception du passif d'impôt sur le résultat différé lorsque le moment de la reprise de la différence temporelle est contrôlé par la Banque et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités imposables lorsqu'il est prévu de régler les soldes sur une base nette.

# 1.10 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les frais marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ordinaires sont inscrits en capitaux propres en déduction, nette d'impôt, du produit.

# 1.11 Passifs financiers

La Banque comptabilise un passif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers de la Banque, autres que les passifs financiers dérivés (voir note annexe 1.12), sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti, c'est-à-dire pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, c'est-à-dire à la juste valeur de la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du passif financier. Ces passifs sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir la différence entre le produit reçu, net des coûts de transaction directement attribuables encourus, et le montant du rachat sur la durée de vie prévue de l'instrument.

La Banque décomptabilise un passif financier de son état de la situation financière lorsqu'il est clôturé, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat ou l'arrangement est remplie, est annulée ou expire. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement les montants dus à des institutions financières, les montants dus à des clients, les autres dettes et les autres passifs.

# 1.12 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de taux d'intérêt structurés et les autres contrats dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction sur instruments dérivés, sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir de techniques d'évaluation des instruments dérivés de gré à gré, y compris les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Tous les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative. Les justes valeurs des contrats de change à terme et des swaps sont déterminées en utilisant les taux de change à terme à la fin de la période considérée. Des techniques d'actualisation, qui reflètent le fait que l'échange ou le règlement respectif n'aura pas lieu avant une date future, sont utilisées lorsque la valeur temps de l'argent a un effet significatif sur la juste évaluation de ces instruments.

Les variations de la juste valeur de tout instrument dérivé qui n'entre pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat. Si un dérivé n'est pas désigné dans une relation de couverture éligible, toutes les variations de sa juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat en tant que composante du résultat net des opérations de négociation.

La Banque désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture éligibles. Lors de la désignation initiale de la couverture, la Banque documente formellement la relation entre l'instrument ou les instruments de couverture et l'élément ou les éléments couverts, y compris l'objectif et la stratégie de gestion des risques dans le cadre de la couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Banque évalue, tant au début de la relation de couverture que sur une base continue, si l'instrument ou les instruments de couverture est ou devraient être « hautement efficace(s) » dans la compensation des variations de la juste valeur de l'élément/des éléments couvert(s) respectif(s) pendant la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 à 125 %.

# 1.12.1 Couvertures à la juste valeur

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme qui pourrait affecter le bénéfice ou la perte, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture de la juste valeur, ou si la désignation de la couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective.

Tout ajustement jusqu'au moment de l'interruption d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti en résultat dans le cadre du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie restante.

La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur aux couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) selon la version de la norme IAS 39 modifiée de l'UE. Les règles de macro-couverture modifiées de l'UE permettent de combiner un groupe de dérivés (ou proportions) et de les désigner conjointement comme instrument de couverture dans le modèle de macro-couverture de la juste valeur de la Banque, et de supprimer certaines limites de la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives aux dépôts de base et aux stratégies de sous-couverture. Dans le cadre de la modification de l'UE, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux dépôts de base et l'inefficacité ne se manifeste que lorsque l'estimation révisée du montant des flux de trésorerie dans les périodes de temps programmées tombe en dessous du montant désigné de ces périodes. La Banque applique une comptabilité de couverture de la juste valeur pour les couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) en vertu de la modification de l'UE au titre de ses opérations de détail, les expositions nettes du financement de détail (épargne et comptes courants) et du prêt de détail (hypothèques) étant couvertes. Les activités de couverture sont désignées comme une couverture de la juste valeur du portefeuille par rapport au portefeuille de prêts hypothécaires. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi que l'ajustement de base relatif aux crédits hypothécaires (éléments couverts) dans la mesure où ils sont attribuables au risque de taux d'intérêt (risque couvert). La Banque définit le ratio de couverture en faisant correspondre le notionnel des dérivés avec le principal du portefeuille couvert. Les sources possibles d'inefficacité sont les suivantes :

- Différences entre le volume attendu et le volume réel des paiements anticipés, car la Banque couvre jusqu'à la date de remboursement prévue en tenant compte des paiements anticipés attendus sur la base de l'expérience passée
- Différence d'actualisation entre l'élément couvert et les instruments de couverture, car les swaps de taux d'intérêt garantis en espèces sont actualisés à l'aide de courbes d'actualisation Overnight Indexed Swaps (OIS), qui ne sont pas appliquées aux hypothèques à taux fixe
- Dérivés de couverture avec une juste valeur non nulle à la date de la désignation initiale comme instrument de couverture
- Risque de crédit de contrepartie qui a un impact sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt non garantis, mais pas sur les éléments couverts.

La Banque applique une micro-couverture de la juste valeur pour couvrir des positions couvertes distinctes sur la base des actifs individuels, généralement des titres à revenu fixe, en utilisant des swaps de taux d'intérêt comme instruments de couverture.

#### 1.13 Provisions

Des provisions pour sinistres juridiques et autres sont comptabilisées lorsque : la Banque a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ; et le montant a été estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour les pertes opérationnelles futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée en charges d'intérêts.

# 1.14 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts de tous les instruments financiers porteurs d'intérêts sont comptabilisés en « produits d'intérêts » et en « charges d'intérêts » dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits ou charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui escompte exactement les paiements ou recettes de trésorerie futurs estimés tout au long de la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte par rapport à la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend l'ensemble des commissions et points de pourcentage payés ou reçus par les parties contractantes qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des frais de transaction et de toutes les autres primes ou réductions.

Les produits et charges d'intérêts présentés dans le compte de résultat comprennent :

- les intérêts sur les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les intérêts sur les investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif; et
- la proportion effective des variations de juste valeur attribuable aux instruments dérivés de couverture éligibles désignés dans les couvertures de la juste valeur du risque de taux d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Les variations de juste valeur attribuables à d'autres dérivés dans les relations de couverture qui sont interrompues sont présentées dans le « résultat net des opérations de négoce » à compter de la dernière date à laquelle la couverture s'est avérée efficace.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs afin d'évaluer la provision pour pertes sur créances.

# 1.15 Frais et commissions

Les produits et charges au titre des frais et des commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif ou passif financier sont inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif et traités comme faisant partie des produits ou charges d'intérêt.

Les autres produits au titre des frais et des commissions, comprenant les commissions de tenue de compte, les frais de souscription, les frais de gestion des investissements, les frais de change et les frais de syndication, sont comptabilisés en résultat lors de l'exécution des services associés.

Les commissions d'engagement de prêt pour les prêts susceptibles d'être prélevés sont reportées (ainsi que les coûts directs y afférents) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt.

Lorsqu'un engagement de prêt ne devrait pas entraîner le prélèvement d'un prêt, les commissions d'engagement de prêt y afférentes sont comptabilisées en résultat sur une base linéaire sur la période d'engagement.

Les frais d'établissement non amortis sur les hypothèques néerlandaises sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'instrument financier et amortis sur la durée prévue en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui prend en compte ces frais d'établissement. L'amortissement est déduit des produits d'intérêts générés par l'instrument.

Les frais et commissions, principalement liés aux frais de transaction et de service, sont passés en charges au fur et à mesure de la réception des services.

Les contreparties dues aux clients, comprenant les frais marginaux sous forme de montants en espèces que la Banque verse aux clients de la gestion de patrimoine, sont encourues pour l'acquisition de nouveaux contrats clients. Ces coûts sont reportés à la rubrique « Autres actifs » et ensuite amortis sur la durée de vie du contrat, comptabilisés en tant que compensation dans le résultat, comme suit :

- Pour les contrats clients à durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée contractuelle.

- Pour les contrats clients sans durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée de vie estimée du contrat, revue périodiquement en fonction de l'expérience de la Banque en matière de rachats par les clients de la gestion de patrimoine.

# 1.16 Résultat net des opérations de négociation

Le résultat net des opérations de négociation comprend toutes les différences de change réalisées et latentes ainsi que toutes les variations de juste valeur découlant de dérivés détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture et les dérivés qui ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture.

# 1.17 Résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes, les produits d'intérêt, les dividendes et les écarts de change imputables aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### 1.18 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué peut être utilisé par la Banque. Les actifs et passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les passifs de location comprennent la valeur actuelle nette des futurs paiements au titre de la location. Les loyers à payer en vertu d'options de prolongation raisonnablement certaines d'être exercées sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les baux au sein de la Banque, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, étant le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions, une sûreté et des durées similaires.

Les loyers sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, comprenant généralement le montant de l'évaluation initiale du passif de location, et sont généralement amortis sur la plus courte durée entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire. Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction prend en considération tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation, ou à ne pas exercer d'option de résiliation. Les options de prolongation (ou périodes suivant les options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du bail que si le bail est raisonnablement certain d'être prolongé (ou non résilié).

# 1.19 Engagements de prêt

Les engagements de prêt sont les engagements de la Banque à fournir un crédit selon des modalités et conditions prédéterminées et sont évalués au montant de la provision pour pertes sur créances (calculée comme décrit à la note annexe 1.4).

Pour les engagements de prêt, la provision pour pertes sur créances est comptabilisée en provision. Toutefois, pour les contrats qui comprennent à la fois un prêt et un engagement non utilisé et où la Banque ne peut pas identifier séparément les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé de celles sur l'emprunt, les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé sont comptabilisées avec la provision pour pertes sur créances pour le prêt. Dans la mesure où les pertes de crédit attendues combinées dépassent la valeur brute comptable du prêt, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en provision.

# 1.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la valeur nominale diminuée des pertes de crédit attendues. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les liquidités en caisse, les soldes non limités détenus auprès des banques centrales, les dépôts détenus auprès d'institutions financières et les autres investissements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les « dettes envers des institutions financières » remboursables sur demande ou dont l'échéance contractuelle est inférieure ou égale à trois mois et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Banque sont incluses en tant que composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins de l'état des flux de trésorerie.

#### 1.21 Actifs de clients

Des actifs de clients sont détenus auprès de la Banque à titre fiduciaire et sont séparés des actifs de la Banque conformément aux règles et réglementations applicables en matière de protection des actifs des clients, sauf lorsque ces actifs de clients sont détenus par la Banque pour couvrir une marge requise ou lorsqu'ils sont utilisés pour garantir une obligation envers la Banque.

Les actifs de clients ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière de la Banque.

#### 1.22 Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires de la Banque est comptabilisée en tant que passif dans les états financiers de la Banque au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Banque.

# 2. Gestion du risque financier

# 2.1 Introduction et présentation

Les activités principales de la Banque comprennent :

- un service de dépôt ;
- la fourniture de services de gestion de patrimoine et d'investissement ;
- l'octroi de prêts à des entreprises internationales ; et
- l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels sur le marché néerlandais et la titrisation relative de sous-portefeuilles de ces prêts par le biais de transactions RMBS.

La Banque fournit également des services de détail de base tels que le transfert d'argent et le change au comptant. Des swaps de devises, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt sont également conclus à des fins de gestion des risques.

En ce qui concerne le financement, la Banque continue d'accéder aux marchés internationaux du financement de gros par le biais de lignes de mise en pension bilatérales et de la plateforme de mise en pension Eurex.

Les principales composantes de la base d'actifs de la Banque sont les suivantes: le portefeuille International Lending (Prêts internationaux), composé de prêts à des entreprises internationales; le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais), composé de prêts hypothécaires résidentiels à des clients néerlandais, qui a été créé au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019 (tel que décrit ci-dessus); le portefeuille Treasury Investment (Placement de trésorerie) comprenant principalement des titres de créance de qualité investment grade; et le portefeuille Securitisation Investment (Investissement par titrisation), composé de positions acquises dans des opérations CLO (collateralised loan obligations ou prêts garantis) gérées par des entités tierces.

La Banque a poursuivi la diversification et la réduction des risques de son portefeuille d'actifs en mettant davantage l'accent sur le marché hypothécaire national néerlandais garanti (en s'appuyant sur des partenaires solides pour la création et le service) et en mettant moins l'accent sur les investissements dans les marchés internationaux des prêts aux entreprises. L'ancienne activité de prêt représente des prêts hypothécaires néerlandais de premier ordre bénéficiant de la garantie d'un fonds privé à but non lucratif et indirectement d'une garantie gouvernementale (la «Nationale Hypotheek Garantie» ou «NHG»). Malgré les difficultés et incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, l'activité Dutch Mortgage lancée par MeDirect Belgium en septembre 2019 a progressé à un rythme soutenu au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, passant d'une exposition brute totale de 133,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Une autre évolution clé au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 comprenait la titrisation d'un sous-portefeuille du portefeuille Dutch retail mortgage (prêt hypothécaire de détail néerlandais), vendu à Bastion 2020-1 NHG B.V. (ci-après « Bastion 2020-1 »), un véhicule de titrisation à vocation particulière basé aux Pays-Bas et levant 350 millions d'euros de financement par le biais d'un RMBS en mai 2020.

En septembre 2020, MeDirect Belgium a mis en place une facilité de financement d'entrepôt de 350 millions d'euros fournie par une grande banque néerlandaise via Cavalier 2020, un véhicule à vocation spéciale basé aux Pays-Bas. Le financement d'entrepôt assure un financement relais permettant à MeDirect Belgium de constituer un portefeuille Dutch Mortgage suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS.

En outre, le groupe MDB a mis en œuvre une restructuration importante des accords de financement intragroupe entre MeDirect Belgium et MeDirect Malte, principalement associés au véhicule de financement GH I du Groupe. Ces modifications ont été mises en œuvre afin de stabiliser l'adéquation des fonds propres et des liquidités du groupe MDB, de maximiser les recouvrements sur les garanties, d'améliorer la protection contre les pertes et de préserver les droits du prêteur privilégié, tout en préservant la stabilité du financement du prêteur junior. Les modifications ont été soumises à l'approbation de la Banque nationale de Belgique (ci-après « BNB ») et de la Banque centrale européenne (ci-après « BCE ») en ce qui concerne le point 1 de l'article 77 de la loi belge du 25 avril 2014 relative au statut juridique et au contrôle des établissements de crédit (la « Loi bancaire belge »).

Les principaux risques encourus par la Banque sont : (a) le risque de crédit de contrepartie découlant principalement de prêts et d'avances à la clientèle, mais aussi d'autres instruments financiers ; (b) le risque de liquidité découlant d'écarts d'échéance et de facilités de crédit renouvelables engagées mais non utilisées ; (c) le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires ; et (d) le risque opérationnel.

La présente note fournit des informations sur l'exposition de la Banque à chacun des risques précités, ses objectifs, politiques et processus de mesure et de gestion de ces risques ainsi que sur la gestion du capital de la Banque.

Ces risques sont principalement liés aux activités bancaires de la Banque et sont gérés par le Conseil d'administration de MeDirect Belgium. Par conséquent, cette note présente des informations sur la gestion des risques financiers de la Banque.

# 2.1.1 Cadre de gestion des risques

La Banque reconnaît la nécessité d'avoir une fonction de gestion des risques efficace et effective et a donc adopté un processus complet de gestion des risques qui offre un équilibre entre croissance et maximisation de la rentabilité tout en gérant les risques associés. La fonction Gestion du risque est activement impliquée dans toutes les décisions importantes en matière de gestion des risques et est structurée de manière adéquate pour offrir un aperçu général de l'ensemble des risques auxquels la Banque est confrontée dans sa prise de décision stratégique.

Le cadre de gestion des risques (ci-après « RMF » pour « Risk Management Framework ») vise à décrire et à définir les processus de gestion des risques de la Banque afin de permettre une prise de décision éclairée sur la base des risques. Ce cadre décrit le processus d'identification, de gestion et de suivi des risques importants par la Banque. Il fait référence aux processus de gestion des risques qui comprennent des politiques, des procédures, des limites de risque et des contrôles des risques garantissant une identification, une mesure ou une évaluation adéquate, opportune et continue, un suivi, une gestion, une atténuation et une communication des risques au niveau du secteur d'activité ou de l'établissement.

L'objectif de la Banque est le déploiement d'une approche intégrée de gestion des risques garantissant une sensibilisation aux risques pris dans l'ensemble de la Banque et une responsabilisation face à ceux-ci ainsi que le développement d'outils nécessaires dans ce but.

Une gestion des risques solide et des contrôles internes sont des éléments clés de la stratégie de la Banque. La Banque a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les « trois lignes de défense » (figure 1), pour s'assurer qu'elle atteint ses objectifs stratégiques tout en répondant aux exigences réglementaires et légales et en assumant ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.



Figure 1 : Modèle des trois lignes de défense

Dans le modèle des trois lignes de défense, la direction du secteur d'activité est la première ligne de défense (y compris les fonctions chargées des opérations quotidiennes et la fonction Trésorerie), les différentes fonctions de contrôle des risques et de surveillance de la conformité définies par la direction représentent la deuxième ligne de défense, et l'audit interne est la troisième.

Chacune de ces trois « lignes » joue un rôle distinct dans le cadre plus large de la gouvernance de la Banque. Bien que la Banque adopte un modèle de « trois lignes de défense », il convient de mentionner que l'interaction supplémentaire entre la Banque et ses auditeurs externes et organismes de réglementation ajoute d'autres « lignes de défense », même si la Banque ne dépend pas de celles-ci en interne pour agir sur ces points.

# 2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte pour l'activité de la Banque ou de changement défavorable de sa situation financière, résultant de fluctuations de la solvabilité des émetteurs de titres, des clients, des contreparties et de tout débiteur sous la forme d'un défaut de paiement ou d'un autre événement important de perte de crédit (par exemple, une dégradation ou un élargissement des spreads).

# 2.2.1 Gestion du risque de crédit

La Banque a mis en place des normes, des politiques et des procédures pour le contrôle et le suivi du risque de crédit. La politique de crédit de la Banque a pour objectif de définir les normes de crédit, les contrôles internes, les exigences en matière de communication et les processus d'approbation qui régissent la sélection et la gestion continue des actifs d'investissement de la Banque.

Le Conseil d'administration de la Banque a établi des limites de propension au risque pour les expositions à des crédits individuels sur la base des exigences réglementaires du règlement sur les exigences de fonds propres (« CRR ») qui régissent les expositions importantes des établissements de crédit ainsi que les exigences prudentielles. Les limites d'exposition sont suivies en permanence par les équipes Risk (Risque), Corporate Credit (Crédit aux entreprises) et Treasury (Trésorerie). La politique de crédit définit entre autres les limites d'exposition et de négociation spécifiques suivantes :

- Limites de concentration ;
- Limites par pays;
- Limites du portefeuille ; et
- Qualité de crédit minimale au sein de chaque classe d'actifs.

Les limites d'exposition des contreparties sont fixées par le comité de gestion des risques de la Banque. Ces limites concernent l'exposition nette, après application de garanties en espèces (et quasi-liquidités), telles que prévues dans la documentation standard du secteur, et sont définies pour gérer le risque de crédit pour les banques et autres établissements financiers dans le cadre des opérations de d'instruments dérivés de gré à gré (« OTC ») et des opérations de mise en pension de la Banque. Le risque de règlement et de livraison est réduit grâce à l'utilisation de documents standard du secteur tels que les accords de la Loan Management Association (« LMA ») et de l'International Swaps and Derivative Association (« ISDA »), ainsi que des documents juridiques associés à la Credit Support Annex (« CSA »). Toute opération de financement bilatérale garantie est réalisée conformément à une convention Global Master Repurchase Agreement (« GMRA ») signée ou une convention ISDA.

L'objectif de la Banque est de maximiser ses rendements tout en conservant un profil de risque de crédit sain et prudent. Pour atteindre cet objectif plus facilement, la Banque investit dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers, comprenant à la fois des titres de haute qualité bénéficiant d'une bonne stabilité de notation et dans un portefeuille diversifié de prêts/titres émis par des entreprises, dont les rendements plus élevés sont considérés comme justifiant un niveau de risque plus élevé. Conformément à sa stratégie commerciale, la Banque réduit le risque de son portefeuille d'actifs en réduisant son exposition au portefeuille des crédits internationaux, la taille du portefeuille ayant été réduite de 28 % depuis le début de l'exercice précédent. En outre, la Banque diversifie encore son portefeuille par le biais de la croissance de son portefeuille Prêts hypothécaires nationaux néerlandais, qui bénéficie d'un traitement favorable de la pondération du risque de crédit en raison de la NHG fournie dans le cadre du programme hypothécaire national garanti néerlandais, et d'investissements dans des billets CLO notés AAA.

Les actifs financiers de la Banque sont gérés sur la base du portefeuille, en tenant compte des corrélations entre classes d'actifs. La Banque diversifie ses expositions pour éviter une concentration excessive dans des pays, secteurs ou types d'institutions financières particuliers. La Banque prend également en compte les impacts des prêts aux entreprises au sein du portefeuille de la Banque dans son évaluation des risques.

Par conséquent, les activités de prise de risque de crédit de la Banque comprennent principalement des prêts à des entreprises clientes internationales, classées dans le portefeuille International Lending; des prêts hypothécaires résidentiels classés dans le portefeuille Dutch Mortgage; des investissements dans des titres de créance classés dans le portefeuille Treasury Investment; et des investissements dans des structures CLO classées dans le portefeuille Securitisation Investment, qui sont décrites ci-dessous.

Toutes les expositions classées dans les portefeuilles International Lending et Securitisation Investment sont soumises à un processus d'analyse approfondi, non seulement du point de vue du crédit interne, mais aussi du point de vue juridique, financier et des notations de crédit.

Les équipes Corporate Credit et Risk de la Banque, qui gèrent l'analyse crédit et le processus de recherche, sont composées de personnes hautement qualifiées possédant des compétences spécialisées et des années d'expérience sur les marchés des titres et des prêts syndiqués aux entreprises. L'analyse de crédit et le processus de recherche soumettent les investissements potentiels à une analyse de scénario afin de déterminer s'ils peuvent résister à des événements de crédit, des événements singuliers et des événements de marché défavorables majeurs. En outre, le portefeuille fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance continus et approfondis afin d'identifier tout instrument financier nécessitant un suivi accru de la performance. De plus amples informations sur les processus d'approbation et de suivi de crédit sont fournies dans les renseignements du pilier III de la Banque MDB.

Tel que cela est décrit dans l'article 2.1, la Banque a établi une nouvelle activité d'hypothèque nationale garantie néerlandaise au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019, pour laquelle le risque de crédit est jugé faible sur la base du fait que ces hypothèques néerlandaises de premier ordre bénéficient d'une garantie d'un fonds privé à but non lucratif et indirectement d'une garantie d'État. Le risque de crédit résiduel qui en découle est géré par les équipes Corporate Credit et Risk de la Banque.

Concernant son portefeuille Treasury Investment, géré par les équipes Treasury et Risk de la Banque, la Banque se concentre sur l'acquisition de titres de créance répondant aux critères des liquidités de haute qualité (« HQLA »). Les actifs autorisés dans ce portefeuille comprennent des obligations garanties émises par des États (y compris des gouvernements régionaux), des agences et des institutions supranationales, ainsi que des titres émis par des institutions financières (dont certaines peuvent être assorties d'une garantie d'État).

L'épidémie de COVID-19 au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 a provoqué une incertitude économique importante, augmentant automatiquement le niveau de risque de crédit sur les marchés mondiaux.

Cela a eu un impact sans précédent sur le portefeuille International Lending de la Banque, qui comprend des expositions particulièrement sensibles à la détérioration globale des conditions économiques internationales, principalement en raison de la nature et de la taille des emprunteurs catégorisés au sein de ce portefeuille. En particulier, la structure de financement à effet de levier ainsi que l'ampleur des opérations, généralement dans différents pays, caractérisant ces prêts augmentent le niveau d'exposition de la performance financière de ces emprunteurs au risque systémique. Par conséquent, l'impact observé de la pandémie sur les modèles de gestion, les niveaux de revenus et les capacités de génération de flux de trésorerie des clients classés dans le portefeuille International Lending a été plus prononcé que pour les autres portefeuilles de la Banque.

Compte tenu de ce qui précède, la Banque a adapté ses processus de gestion du risque de crédit afin d'identifier le plus tôt possible la détérioration du risque de crédit au sein du portefeuille International Lending et de mesurer les provisions pour pertes sur créances à l'aide de toutes les informations dont la Banque dispose, ce qui a impliqué un jugement important. Concrètement, en réponse à l'épidémie, la Banque a procédé à une évaluation complète et ad hoc du risque de crédit au regard de toutes les expositions classées dans le portefeuille International Lending. Par conséquent, la Banque a segmenté le portefeuille en quatre « classifications COVID-19 » distinctes reflétant la gravité perçue de l'impact de la pandémie sur la performance financière et la continuité d'exploitation de chaque emprunteur, principalement grâce à un examen des informations financières spécifiques à l'emprunteur dont dispose la Banque, y compris une évaluation du secteur et du pays dans lequel chaque emprunteur exerce ses activités, facilitant ainsi une évaluation plus globale de l'impact attendu de la pandémie sur la performance future de l'emprunteur. À cet égard, cette évaluation a été utilisée par la Banque

afin de constituer l'évaluation première servant de base pour déterminer la fréquence et la profondeur requises des activités de surveillance en ce qui concerne les expositions classées dans chaque « classification COVID-19 », ainsi que les pertes de crédit attendues (ECL) pour les expositions de niveau 3. Tel que cela est expliqué plus en détails dans la note annexe 2.2.2 des états financiers, cette évaluation a également été utilisée pour identifier les emprunteurs qui sont considérés comme plus sensibles à l'impact de la pandémie et afin d'appliquer des ajustements à leurs modèles de probabilité de défaut (PD)/notations dérivées pour refléter une éventuelle détérioration du crédit qui n'aurait pas été captée par le biais du modèle, qui repose principalement sur des informations obtenues en retard. Par ailleurs, suite à l'épidémie, la Banque a largement interrompu son programme d'origine concernant ce portefeuille.

À l'exception du suivi des prévisions macroéconomiques mentionnées ci-dessous, qui influencent les paramètres de probabilité de défaut (PD) et de pertes en cas de défaut (LGD) utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues (ECL), aucun changement significatif n'a été apporté aux activités de gestion des risques de crédit en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage, principalement en raison du fait que 90 % des pertes attendues imputables à ces expositions sont absorbées par la NHG, ainsi que les expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment, puisque les expositions au sein de ces derniers portefeuilles comprennent généralement des titres de qualité investment grade.

Outre ce qui précède, la Banque a renforcé son suivi et sa rigueur en ce qui concerne son évaluation du caractère raisonnable et plausible des scénarios macroéconomiques utilisés dans le calcul des ECL de la Banque, qui sont développés par un fournisseur externe. Ceci est dû au fait que l'apparition de la pandémie s'est traduite par un niveau important d'incertitude d'estimation quant à la détermination de scénarios macroéconomiques prospectifs multiples utilisés pour mesurer les provisions pour pertes sur créances au titre des portefeuilles de prêts de la Banque, d'autant plus que les attentes en ce qui concerne les perspectives économiques dans tous les pays restent hautement volatiles en raison de la possibilité d'autres vagues d'infections (ou de la prolifération de nouveaux variants), de l'efficacité des campagnes de vaccination aux niveaux nationaux, ainsi que de l'efficacité et du caractère effectif des mesures de soutien gouvernementales et des mesures réglementaires visant à atténuer la gravité de l'impact économique de la pandémie et à accélérer la reprise économique. Des informations complémentaires concernant les prévisions macroéconomiques reprises dans les calculs des ECL sont fournies à la note annexe 2.2.8 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL ».

Au cours de l'exercice examiné, la Banque a également apporté des modifications à la méthodologie utilisée pour estimer les ECL au titre des expositions de niveau 3 classées dans le portefeuille International Lending. Jusqu'à l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019, la Banque a appliqué une méthodologie développée en interne qui utilise une approche multiple de la valeur d'entreprise (« VE ») pour déterminer la valeur de ces emprunteurs et, par conséquent, les montants recouvrables attribuables aux expositions de la Banque à ces emprunteurs. Dans le cadre de ce modèle, la VE d'un emprunteur est estimée par référence à des multiples de VE observables imputables à des sociétés équivalentes qui sont réputées comparables en termes de pays et de secteur dans lesquels elles exercent leurs activités, ainsi qu'en termes de taille. Le multiple VE moyen basé sur des entreprises similaires, adapté pour traduire différents scénarios de sortie, est ensuite appliqué à un bénéfice stable qui est également adapté pour traduire une vision à plus long terme de la capacité de bénéfice de l'emprunteur dans plusieurs scénarios.

Suite à l'épidémie, l'utilisation d'une méthodologie basée sur la détermination d'un bénéfice stable est devenue moins fiable en raison de l'impact économique important que la pandémie a eu sur la performance financière et la situation financière des emprunteurs de la Banque. En outre, la Banque a déterminé qu'il existait un niveau élevé d'incertitude à l'égard des multiples VE d'entreprises similaires, ce qui les rend potentiellement moins comparables à court et moyen terme. À cet égard, afin de remédier à ces lacunes, pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020, la Banque a migré vers une approche d'actualisation des flux de trésorerie (« DCF »), conformément à laquelle la VE des emprunteurs est déterminée en référence aux flux de trésorerie futurs attendus dans le cadre de scénarios multiples, sur la base d'informations de gestion récentes pour chaque emprunteur ainsi que sur un jugement d'expert en ce qui concerne les perspectives de chaque emprunteur et du pays et du secteur dans lesquels ils exercent leurs activités. Cette méthodologie permet donc à la Banque de déterminer les flux de trésorerie attendus sur une base annuelle à court et moyen terme dans de multiples scénarios, en capturant la gravité et la durée attendues de l'impact de la pandémie sur la performance financière de l'emprunteur, stade auquel une valeur finale est estimée. La valeur recouvrable de chaque scénario est donc estimée en référence à la VE, augmentée des liquidités disponibles, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital (« WACC ») estimé individuellement par les emprunteurs, déterminé en utilisant plusieurs hypothèses à la fois en ce qui concerne le coût de la dette et le coût des capitaux propres.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant prise en compte de toute garantie détenue ou autre amélioration de crédit. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les garanties financières accordées, il s'agit du montant maximum que la Banque devra payer si les garanties sont exercées. Pour les engagements de prêts et autres engagements de crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Aux fins de la note annexe 2.2 - Risque de crédit, les montants liés aux « Investissements évalués au coût amorti » comprennent les ajustements de base imputables au risque couvert.

	01 44	01 -14	21 -
	31 décembre 2020	31 décembre	31 mars 2019
	2020 K€	2019 K <i>€</i>	2019 K €
exposition nette:	Κ€	K€	. ₹
Actifs financiers évalués au coût amorti			
Soldes auprès des banques centrales	311 672	208 969	118 212
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	68 793	9 707
Prêts et avances aux clients	1170 468	270 299	230 923
- Portefeuille Dutch Mortgage	1067866	133 511	-
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch Mortgage	10 542	(369)	-
- Portefeuille International Lending	92 060	137 157	230 923
Investissements évalués au coût amorti	75 946	76 352	76 665
- Portefeuille Treasury	75 946	76 352	76 665
Revenu accumulé	5 252	2 384	2 294
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	392 173	778 005	1065824
Autres créances (incluses dans autres actifs)	33 442	30 911	119
	2 100 074	1 435 713	1503744
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	563 076	468 136	138 830
- Portefeuille Treasury	437 124	342 398	138 830
- Portefeuille Securitisation	125 952	125 738	-
Investissements obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	344	436	474
- Détenus pour la négociation d'instruments financiers dérivés	344	436	474
	2 663 494	1904285	1 643 048
ngagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements	534 654	283 659	

# Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les informations suivantes présentent la valeur brute comptable/nominale des instruments financiers évalués au coût amorti auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées et les provisions pour pertes sur créances associées, ainsi que la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) et les provisions pour pertes sur créances associées.

	31 décembre à	2020	31 décembre 2019		31 mars 2019		
	Valeur brute comptable/	Provision pour	Valeur brute comptable/	Provision pour	Montant nominal/	Provision pour	
	montant nominal	pertes sur créances	montant nominal	pertes sur créances	de la valeur comptable	pertes sur créances	
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Actifs financiers évalués au coût amorti							
Soldes auprès des banques centrales	311 673	(1)	208 969	-	118 212	-	
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	68 793	-	9 707	-	
Prêts et avances aux clients	1179 309	(8 841)	272 306	(2 007)	234 110	(3 187)	
- Portefeuille Dutch Mortgage	1 068 013	(147)	133 519	(8)	-	-	
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch	10 542	-	(369)	-	-	-	
- Portefeuille International Lending	100 754	(8 694)	139 156	(1999)	234 110	(3 187)	
Investissements évalués au coût amorti	75 962	(16)	76 352	-	76 665	-	
- Portefeuille Treasury	75 962	(16)	76 352	-	76 665	-	
Revenu accumulé	5 265	(13)	2 384	-	2 294	_	
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	392 173	-	778 005	-	1065824	-	
Autres créances (incluses dans autres actifs)	33 442	-	30 911	-	119	-	
	2 108 945	(8 871)	1437720	(2 007)	1506 931	(3 187)	
Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements	534 791	(137)	283 671	(12)	-	-	
Valeur	2 643 736	(9 008)	1721391	(2 019)	1506 931	(3 187)	

	Provision pour		Provision pour			Provision pour
	Juste valeur K €	pertes sur créances <b>K</b> €	Juste valeur K€	pertes sur créances K€	Juste valeur K€	pertes sur créances K €
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	563 209	(133)	468 147	(11)	138 830	-
<ul><li>Portefeuille Treasury</li><li>Portefeuille Securitisation</li></ul>	437 244 125 965	(120) (13)	342 398 125 749	- (11)	138 830 -	-

Le tableau suivant contient une analyse de l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers non sujets à dépréciation (c.-à-d. la juste valeur par le biais du compte de résultat ou FVTPL).

Provision pour	Provision pour Provision pour					
31 décembre	31 décembre 31 ma					
2020	2019	2019				
K€	K€	K€				
344	436	474				

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

2.2.2 Résumé de la qualité de crédit des actifs financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

Comme expliqué précédemment dans la politique de comptabilité (voir note annexe 1.4), la Banque adopte une échelle de notation de crédit interne en cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit relative des expositions au sein de ses portefeuilles d'instruments financiers. Tout au long des réunions du comité de gestion de crédit de la Banque, les membres du comité de gestion de crédit examinent la notation proposée par l'équipe Corporate Credit de la Banque et examinée par l'équipe Risk de la Banque. Chacune des cinq notations de classification de crédit internes de l'échelle est alignée sur l'approche de la Banque afin de déterminer les niveaux des actifs financiers conformément aux exigences découlant de la norme IFRS 9, comme suit :

### Niveau 1 (Performant)

- 1. Normal aucun problème de crédit important.
- 2. Prioritaire aucune perspective immédiate de perte sur créances mais une surveillance étroite du crédit est utile.

# Niveau 2 (Peu performant)

3. Sous surveillance - augmentation significative du risque de crédit, des points inquiétants étant identifiés et éventualité d'une perte sur créances.

# Niveau 3 (Non performant)

- 4. Douteux il est probable que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte sur créances se produise.
- 5. Réduction de valeur dépréciation totale ou partielle des expositions avec peu de perspective de recouvrement.

Les actifs financiers enregistrés à chaque niveau présentent les caractéristiques suivantes :

- Niveau 1: non dépréciés et sans augmentation significative du risque de crédit sur lequel des ECL à 12 mois sont reconnues (classifications internes Normal et Prioritaire).
- Niveau 2 : une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale pour laquelle des ECL d'une durée indéterminée sont reconnues (classification interne Sous surveillance).
- Niveau 3 : preuves objectives de dépréciation et sont donc considérés comme étant en défaut ou autrement irrécouvrables avec des ECL spécifiques à durée indéterminée (classifications internes en Douteux et en Réduction de valeur).

# Crédits en voie de détérioration

La Banque détermine qu'un instrument financier est déprécié et au niveau 3 en examinant les preuves objectives pertinentes, principalement si :

- les paiements contractuels en principal ou en intérêts sont en souffrance de plus de 90 jours;
- il existe d'autres indices que l'emprunteur n'est pas susceptible de payer, comme lorsqu'une concession a été accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou juridiques liées à la situation financière de l'emprunteur; et
- le crédit est par ailleurs considéré comme en défaut.

Si l'impossibilité de paiement n'est pas identifiée à un stade précoce, elle est réputée se produire lorsqu'une exposition est en souffrance de plus de 90 jours. Par conséquent, les définitions de « déprécié» et « en défaut de paiement » sont alignées dans la mesure du possible de sorte que le niveau 3 représente tous les prêts considérés comme en défaut ou dépréciés.

Les prêts et avances dépréciés sont ceux classés dans « Douteux » ou « Réduction de valeur ». Ces notes sont attribuées lorsque la Banque estime que soit le client n'est pas susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit, sans recours à une garantie, soit lorsque le client accuse un retard de plus de 90 jours sur une obligation de crédit importante à l'égard de la Banque.

La Banque est tenue d'identifier les expositions non performantes (« NPE ») et d'évaluer dans quelle mesure les expositions reconnues sont recouvrables.

Les principales orientations relatives à la définition des NPE, telles que mentionnées dans le règlement d'application (UE) n° 680/2014 de la Commission (appelé « Norme technique internationale sur la déclaration de surveillance de l'ABE »), visent à assurer la mise en œuvre cohérente des principaux facteurs de définition des NPE, à savoir les critères « en retard » et « susceptible ne pas payer ».

Selon les normes techniques internationales de l'ABE sur la déclaration de surveillance, les « expositions non performantes » sont celles qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :

- a) expositions importantes qui sont en souffrance de plus de 90 jours ; et
- b) débiteur évalué comme étant peu susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit sans recours à une garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.

L'évaluation est effectuée au niveau du débiteur (plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit). Cela implique que, dans les cas où un débiteur particulier dispose de plusieurs facilités auprès de la Banque, la Banque examine s'il existe des indices de probabilité de non-paiement au niveau du débiteur, indépendamment des différents niveaux de pertes qui peuvent être encourues en ce qui concerne les différentes facilités en fonction des différents niveaux d'ancienneté.

Pour plus de clarté, les expositions pour lesquelles un « défaut » est constaté et les expositions qui ont été jugées « dépréciées » conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE seront toujours considérées comme des « expositions non performantes ».

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, l'épidémie de COVID-19 a entraîné un niveau élevé d'incertitude économique, ce qui a engendré une complexité supplémentaire pour identifier une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») ou des événements de probabilité de non-paiement (« UTP »). À cet égard, un niveau accru de jugement spécialisé était nécessaire compte tenu de la subjectivité dans l'appréciation et l'évaluation de l'impact de la pandémie sur la situation financière à court et moyen terme et la performance financière des emprunteurs au sein des portefeuilles de prêts de la Banque.

Cela a été particulièrement pertinent pour la détermination des niveaux des expositions classées dans le portefeuille International Lending qui, comme décrit précédemment, sont particulièrement exposées à l'augmentation du risque systémique résultant des conditions économiques sans précédent éprouvées suite à l'épidémie de COVID-19 en raison de leur taille, de leur nature, des pays dans lesquels elles exercent leurs activités et de leur structure de dette à effet de levier typique.

À cet égard, les expositions ont été segmentées en « classifications COVID-19 » distinctes sur la base d'une évaluation du risque de crédit au niveau de l'emprunteur, les segments reflétant les différents degrés d'impact de la pandémie sur la performance financière et la situation financière de l'emprunteur.

L'analyse par segment a ensuite été envisagée dans le cadre de l'évaluation par niveaux. Tel que cela est décrit plus en détails à la note annexe 1.5 des états financiers, l'évaluation par niveaux de la Banque en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Lending prend en considération à la fois des critères qualitatifs et quantitatifs. En réponse à l'épidémie, l'évaluation qualitative de la Banque a été renforcée pour inclure une évaluation :

- de la gravité de l'impact de la pandémie sur la situation financière des emprunteurs sur la base des informations sur les emprunteurs obtenues au cours de l'année, y compris en se référant aux prévisions révisées reflétant l'impact de la pandémie sur les niveaux de revenu et les flux de trésorerie opérationnels attendus ;
- des informations relatives à l'impact de la pandémie sur le secteur et le pays dans lesquels l'emprunteur exerce ses activités ; et
- de l'efficacité des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures réglementaires visant à éviter une détérioration permanente de la situation financière de l'emprunteur.

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, la Banque s'est appuyée davantage sur ses critères qualitatifs de définition de niveaux que sur ses critères quantitatifs de définition de niveaux, les premiers ayant été jugés plus efficaces pour saisir l'impact des incertitudes économiques importantes découlant de la pandémie. Dans le contexte de la vitesse à laquelle la pandémie a eu un impact sur les emprunteurs, l'efficacité des critères quantitatifs de définition de niveaux a montré ses limites. Cela s'explique principalement par le fait que la définition de niveaux quantitatifs est due à des changements de probabilités de défaut/notations dérivées, qui sont principalement déterminées en référence à des informations historiques, généralement des informations financières auditées spécifiques à l'emprunteur et à des scénarios macroéconomiques prospectifs spécifiques au secteur et au pays dans lesquels les emprunteurs exercent leurs activités. Nous recevons les états financiers audités des emprunteurs une fois par an et, au cours de l'année 2020, ils ont principalement reflété la performance de l'emprunteur au cours des exercices précédant l'épidémie. Par conséquent, les probabilités de défaut/notations dérivées à la date de rédaction des rapports de 2020 n'auraient pas été entièrement représentatives des observations dans les conditions économiques actuelles. Par conséquent, des ajustements ont été appliqués aux probabilités de défaut/notations dérivées concernant les emprunteurs considérés comme les plus touchés par la pandémie, principalement sous la forme de rétrogradations, garantissant ainsi que les risques découlant des conditions économiques sans précédent soient reflétés au moment opportun. Les ajustements de ces notations au niveau de l'emprunteur ont été déterminés par l'équipe Corporate Credit, revus par l'équipe Credit Risk et ratifiés par le comité de gestion de crédit.

Tel que cela est décrit plus en détails à la note annexe 1.4 des états financiers, les critères de définition par niveaux appliqués aux expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont basés sur des indicateurs de détérioration du crédit tels que les niveaux d'incidents de paiement, l'activité de renégociation et les variations des probabilités de défaut modélisés par un fournisseur externe sur la base de scénarios macroéconomiques prévisionnels qui ont été révisés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 afin de refléter le niveau élevé d'incertitude économique découlant de l'épidémie, tel que cela est expliqué plus en détails à la note annexe 2.2.8 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL ». À cet égard, les critères de définition par niveaux sont toujours jugés appropriés, l'impact de la pandémie sur le profil de risque de crédit du portefeuille Dutch Mortgage étant pris en compte dans la modélisation des probabilités de défaut. Le portefeuille Dutch Mortgage n'a pas fait l'objet de mesures d'aide liées à la COVID-19 sous la forme d'un moratoire.

Les expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment sont généralement notées. Les expositions notées publiquement répondent principalement à la définition de notation investment grade et, à cet égard, sont considérées comme présentant un risque de crédit faible. Une évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR) n'est effectuée que pour les expositions auxquelles une note de solvabilité sub-investment grade a été attribuée.

Le tableau suivant présente des informations sur la qualité de crédit des actifs financiers détenus par la Banque auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquent :

			Sous	Pas	
	Perfori	mant	performant	performant	
			Sous	<u> </u>	
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 décembre 2020					
Inscrit au bilan au coût amorti :					
Soldes auprès des banques centrales	311 672	-	-	-	311 672
Bruts	311 673	-	-	-	<i>311 673</i>
Provisions pour pertes sur créances	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-	-	111 121
Bruts	111 121	-	-	-	111 121
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1087333	42 993	22 003	18 139	1170 468
- Portefeuille Dutch Mortgage	1074542	487	<i>3 151</i>	228	1078408
Bruts	1064097	487	3183	246	1 068 013
Provisions pour pertes sur créances	(97)	-	(32)	(18)	(147)
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	-	10 542
- Portefeuille International Lending	12 791	42 506	18 852	17911	92 060
Bruts	12 944	43 444	19 255	25 111	100 754
Provisions pour pertes sur créances	(153)	(938)	(403)	(7200)	(8 694)
Investissements évalués au coût amorti	75 946	-	<u> </u>	-	75 946
- Portefeuille Treasury	75 946	-	-	-	75 946
Bruts	75 962	_	-	_	75 962
Provisions pour pertes sur créances	(16)	_	_	-	(16)
Revenu accumulé	4702	423	78	49	5 252
Bruts	4703	432	81	49	5 265
Provisions pour pertes sur créances	(x)	(9)	(3)	-	(13)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	392 173	-		-	392 173
	22.442				33 442
Autres créances (incluses dans autres actifs)	33 442	-	-	-	33 442
	2 016 389	43 416	22 081	18 188	2 100 074
Hors bilan au montant nominal : Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements					
Montant nominal	525 156	9 391	244	-	534 791
Provisions pour pertes sur créances	(33)	(102)	(2)	-	(137)
	525 123	9 289	242	-	534 654
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Portefeuille Treasury					
Juste valeur	437 244	_	_	_	437 244
Provisions pour pertes sur créances	(120)	_	_	_	(120)
- Portefeuille Securitisation	(5)				()
Juste valeur	125 965	_	_	_	125 965
Provisions pour pertes sur créances	(13)	_ _	_	<u>-</u>	(13)
Trovisions pour perces sur eleunces	(10)				(10)

			Peu	Pas	
	Perfor	mant	performant	performant	
			Sous		
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 décembre 2019					
Inscrit au bilan au coût amorti :					
Soldes auprès des banques centrales	208 969	-	-	-	208 969
Bruts	208 969	-	-	-	208 969
Provisions pour pertes sur créances	=	-	=	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	68 793	-	-	-	68 793
Bruts	<i>68 793</i>	-	-	-	<i>68 793</i>
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	178 777	86 608	-	4 914	270 299
- Portefeuille International Lending	45 635	86 608	-	4 914	137 157
Bruts	46 222	86 962	=	5 972	139 156
Provisions pour pertes sur créances	(587)	(354)	-	(1 058)	(1 999)
- Portefeuille Dutch Mortgage	133 142	-	-	-	133 142
Bruts	133 519	-	=	-	133 519
Provisions pour pertes sur créances	(8)	-	-	-	(8)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Dutch Mortgage	(369)	-	=	-	(369)
Investissements évalués au coût amorti	76 352	-	-	-	76 352
- Portefeuille Treasury	76 352	-	-	-	76 352
Bruts	76 352	-	-	-	76 352
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Revenu accumulé	2 384	-	-	-	2 384
Bruts	2 384	-	-	-	2 384
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	778 005	-	=	-	778 005
Autres créances (comprises dans autres actifs)	30 911	-	-	-	30 911
	1 344 191	86 608	-	4 914	1 435 713
Hors bilan au montant nominal :					
Engagements d'extension de crédit, garanties et autres engagements					
Montant nominal	283 671	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur créances	(12)	-	-	-	-
	283 659	-	-	-	-
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du					
résultat global					
- Portefeuille Treasury  Juste valeur	342 398	_			
	34Z 398	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	105.740				
Juste valeur	125 749	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur créances	(11)			-	-

	Perfori	mant	Peu performant	Pas performant	
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 mars 2019					
Inscrit au bilan au coût amorti :					
Soldes auprès des banques centrales	118 212	-	-	-	118 212
Bruts	118 212	-	-	-	118 212
Provisions pour pertes sur créances	-	-	=	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	9 707	-	-	-	9 707
Bruts	9 707	-	-	-	9 707
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	203 503	18 209	5 598	3 613	230 923
- Portefeuille International Lending	203 503	18 209	<i>5 598</i>	3 613	230 923
Bruts	205 264	18 311	5 961	4 574	234 110
Provisions pour pertes sur créances	(1 761)	(102)	(363)	(961)	(3 187)
Investissements évalués au coût amorti	76 665	-	-	-	76 665
- Portefeuille Treasury	76 665	-	-	-	76 665
Bruts	76 665	-	-	-	76 665
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Revenu accumulé	2139	7	17	131	2 294
Bruts	2139	7	17	131	2 294
Provisions pour pertes sur créances	-	-	=	-	-
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	1065 824	_	-	-	1065 824
Autres créances (comprises dans autres actifs)	119	-	-	-	119
	1 476,169	18 216	5 615	3 744	1503744
Hors bilan au montant nominal : Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
- Portefeuille Treasury					
Juste valeur	138 830	-	-	-	138 830
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-

Pour les titres des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment, les classifications de qualité de crédit de la Banque comprennent une gamme de notations externes plus granulaires attribuées par des agences externes aux titres de créance. Le tableau suivant illustre ces informations :

	É	ralué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments d résultat global					
	31 décembre	31 décembre	31 mars	31 décembre	31 décembre	31 mars			
	2020	2019	2019	2020	2019	2019			
	K€	K€	K€	K€	K€	K€			
Portefeuille Treasury Investment									
Titres de gouvernements nationaux et									
organismes supranationaux et agences									
AAA	30 644	30 873	31 049	-	25 333	18 976			
AA+ à AA-	35 298	35 472	35 606	21 190	-	=			
A- à BBB-	-	-	-	22 819	23 565	-			
Autres titres									
AAA	10 004	10 007	10 010	280 180	181 189	96 673			
AA+ à AA-	-	-	-	109 433	108 771	23 181			
A- à BBB-	-	-	-	3 502	3 540	-			
	75 946	76 352	76 665	437 124	342 398	138 830			
Portefeuille Securitisation Investment									
AAA	-	-	-	125 952	125 738	-			
	-	-	-	125 952	125 738	-			
Valeur	75 946	76 352	76 665	563 076	468 136	138 830			
				_					

Ces portefeuilles sont également classés selon les cinq classifications de qualité de crédit utilisées par la Banque (c.-à-d. Normal, Prioritaire, Sous surveillance, Douteux et Réduction de valeur) et ces notations sont déterminées par le comité de gestion du crédit de la Banque.

Tous les investissements dans les portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment sont classés sous Normal.

### 2.2.3 Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés

Une exposition est « en souffrance » lorsqu'un montant du principal, des intérêts ou de la commission n'a pas été payé à la date d'échéance. Les prêts en souffrance mais non dépréciés sont les prêts et avances pour lesquels des intérêts contractuels ou des remboursements du principal sont en souffrance mais ne répondent pas aux critères de la Banque permettant de les qualifier de « dépréciés » tel que cela est défini dans l'approche des pertes de crédit attendues (ECL) en trois niveaux. Les critères permettant d'évaluer si un actif est déprécié sont conformes à la définition du défaut à des fins réglementaires.

MeDirect Belgium n'a pas d'exposition faisant partie des portefeuilles International Lending, Treasury Investment et Securitisation Investment en souffrance et non dépréciée. Les facilités en souffrance mais non dépréciées font partie du portefeuille Dutch Mortgage, représentant des expositions hypothécaires résidentielles pour des ménages et des personnes domiciliés aux Pays-Bas.

L'analyse de l'ancienneté de l'arriéré des prêts et avances de la Banque au profit de clients du portefeuille Dutch Mortgage en souffrance mais non dépréciés figure à la note annexe 2.2.4.

Couverture des ECL en %

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Valeur

# 2.2.4 Informations détaillées sur la qualité de crédit des actifs financiers

Valeur brute comptable/montant nominal

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Valeur

Le tableau suivant donne un aperçu du risque de crédit de la Banque par niveau et par segment d'activité, ainsi que de la couverture des ECL associée.

Récapitulatif du risque de crédit (à l'exclusion des instruments financiers nonsoumis à des exigences de dépréciation) par niveau et couverture des ECL

Provisions pour pertes sur créances

Niveau 1 Niveau Valeur

	INVEGUL	INVEGUL	1117644	* aleai	INVEGUL	1117644	MVGGG	Valeui	14146441	INVEGUL	1117644	* aleai
	K€	K€	K€	K€	K€	KĒ	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 décembre 2020												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès des banques centrales	311 673	-	-	311 673	(1)	-	-	(1)	0,0 %	-	-	0,0 %
Prêts et avances à des												
institutions financières	111 121	-	-	111 121	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Lending	56 388	19 255	25 111	100 754	(1092)	(402)	(7 200)	(8 694)	1,9 %	2,1%	28,7 %	8,6 %
- Portefeuille Dutch Mortgage	106458	3 183	246	106801	(97)	(32)	(18)	(147)	0,0 %	1,0 %	7,3 %	0,0 %
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	10 542	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements - Portefeuille	75 962	-	-	75 962	(16)	-	-	(16)	0,0 %	-	-	0,0 %
Revenu accumulé	5 135	81	49	5 265	(10)	(3)	-	(13)	0,2 %	3,7 %	-	0,2 %
Prêts à des parties liées												
(inclus dans autres actifs)	392 173	-	-	392 173	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances												
(inclus dans autres actifs)	33 442	-	-	33 442	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan au montant nominal :												
Engagements d'extension de crédit, garanties												
financières et autres engagements	534 547	244	-	534 791	(135)	(2)	-	(137)	0,0 %	0,7 %	-	0,0 %
	2 595 567 -	22 763	25 406	2 643 737	(1 351)	(439)	(7 218)	(9 008)	0,1 %	1,9 %	28,4 %	0,3 %
		Juste	valeur		Provisio	ons pour pe	ertes sur cr	réances	c	ouverture d	es ECL en %	
	Nivegu 1	Nivegu 2		Valeur		Niveau 2		Valeur	Nivegu 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur
	K€	K€		K€	K€	K€	K€	K€	%	%	%	%
À la date du jeudi 31 décembre 2020 Investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global												
- Portefeuille Securitisation	437 244			437 244	(120)	-	_	(120)	0,0 %	_	-	0,0 %

	Valeur br	ute compta	ble/montar	nt nominal	Provisions pour pertes sur créances			Couverture des ECL en %				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur	Niveau 1	Niveau	Niveau	Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 décembre 2019												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès des banques centrales	208 969	-	-	208 969	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances à des												
institutions financières	68 793	-	-	68 793	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Lending	133 184	-	5 972	139 156	(941)	-	(1058)	(1999)	0,7 %	0,0 %	17,7 %	1,4 %
- Portefeuille Dutch Mortgage	133 519	-	-	133 519	(8)	-	-	(8)	0,0%	-	-	0,0%
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch Mortgage	(369)	-	-	(369)	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements												
- Portefeuille Treasury	76 352	-	-	76 352	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenu accumulé	2 384	-	-	2 384	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à des parties liées												
(inclus dans autres actifs)	778 005	-	-	778 005	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances												
(incluses dans autres actifs)	30 911	-	-	30 911	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan au montant nominal :												
Engagements d'achat d'actifs												
financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements d'extension de crédit, garanties												
financières et autres engagements	283 671	-	-	283 671	(12)	-	-	(12)	0,0%	-	-	0,0%
	1 715 419	-	5 972	1721391	(961)	-	(1058)	(2 019)	0,1 %	0,0%	17,7%	0,1%

	Juste valeur			Provisio	Provisions pour pertes sur créances			Couverture des ECL en %				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur	Niveau 1	Niveau	Niveau	Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€	KĒ	KĒ	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2019												
Investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
- Portefeuille Treasury	342 398	-	-	342 398	-	-	-	-	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	125 749	-	-	125 749	(11)	-	-	(11)	0,0%	-	=	0,0%

	Valeur br	ute compta	ble/montar	nt nominal	Provisio	ns pour pe	rtes sur cre	éances	c	ouverture	des ECL en %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur	Niveau 1	Niveau	Niveau	Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€	KĒ	KĒ	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 mars 2019												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès des banques centrales	118 212	-	-	118 212	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances à des												
institutions financières	9 707	-	-	9 707	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Lending	223 575	5 961	4 574	234 110	(1863)	(363)	(961)	(3 187)	0,8 %	6,1%	21,0 %	1,4%
Investissements												
- Portefeuille Treasury	76 665	-	-	76 665	_	-	-	-	-	-	-	-
Revenu accumulé	2146	17	131	2 294	_	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à des parties liées												
(inclus dans autres actifs)	106582	-	-	106582	_	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-			-								
(incluses dans autres actifs)	119	-	-	119	-	-	-	-	-	-	-	-
	1496248	5 978	4 705	1506 931	(1 863)	(363)	(961)	(3 187)	0,1%	6,1%	20,4 %	0,2 %
		Juste	valeur		Provisio	ns pour pe	rtes sur cr	éances	c	ouverture	des ECL en %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur	Niveau 1	Niveau	Niveau	Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 mars 2019												
Investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
- Portefeuille Treasury	138 830	-	-	138 830	-	-	-	-	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation		-	-	-		-	-	-		-	-	-

À moins qu'ils ne soient identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019, aucune exposition au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment n'a été classée en niveau 2. Aucune des expositions de niveau 2 au sein du portefeuille International Lending n'était en souffrance au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019.

À cet égard, les informations suivantes ne présentent que l'ancienneté de l'arriéré des actifs financiers de niveau 2 dans le portefeuille Dutch Mortgage. Elles font la distinction entre les actifs classés comme étant de niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas en souffrance ou ont jusqu'à 30 jours de retard (arriéré de 1 à 30 jours) et ceux classés comme étant de niveau 2 en raison de l'ancienneté de l'arriéré et qui accusent un retard de plus de 30 jours (>30 jours d'arriéré). Les instruments financiers en souffrance sont les prêts dont les clients n'ont pas effectué les remboursements conformément aux conditions contractuelles de leurs facilités. Au 31 décembre 2020, les expositions de niveau 1 d'une valeur comptable brute de 487 000 euros (31 décembre et 31 mars 2019 : néant) classées dans le portefeuille Dutch Mortgage étaient classées comme étant en souffrance mais non dépréciées.

	E	xposition brut	e	Provisions pour pertes sur créances			
	Étape 2	<b>Dont</b> jusqu'à	Dont	Étape 2	Dont jusqu'à	Dont	
		30 jours de retard	plus de		30 jours de retard	plus de	
			30 jours de			30 jours de retard	
	K€	K€	retard K €	<b>K</b> €	K€	retara K€	
À la date du jeudi 31 décembre 2020							
Portefeuille Dutch Mortgage							
- Prêts et avances aux clients	3 183	1827	1356	(32)	(13)	(19)	
					(		

Répartition des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées, par qualité de crédit et répartition par niveau

Normal  K €  311 673  111 121  12 944	Prioritaire K € - - 43 444	Sous surveillance K € - -	Douteux K € -	Valeur K € 311 673 111 121	Provision pertes sur créances K € (1)	Net K € 311 672
K€ 311 673 111 121	K€ - - 43444		<b>K</b> €	K € 311 673	créances K € (1)	K€
311 673 111 121	- - 43 444	K€ - -	-	311 673	(1)	
111 121		-			•	311 672
111 121		-			•	311 672
111 121		-			•	311 672
		-	-	111 121		
		-	-	111 121		
12 944 - -					-	111 121
12 944 - -						
12 944 - -						
-		-	-	56 388	(1 092)	55 296
-	-	19 255	-	19 255	(402)	18 853
	-	-	25 111	25 111	(7 200)	17 911
1064097	487	-	-	106458	(97)	106448
-	-	3 183	-	3 183	(32)	3 151
-	-	=	246	246	(18)	228
le Dutch 10 542	-	-	-	10 542	-	10 542
e Treasury						
75 962	-	-	-	75 962	(16)	75 946
4703	432	-	-		• •	5 125
-	-		-			78
-	-	_	49	49	-	49
392 173	-	-	-	392 173	-	392 173
33 442	-	-	-	33 442	-	33 442
cières et autres						
525 156	9 391	_	-	534 547	(135)	534 412
-	-	244	-	244	(2)	242
2 541 813	53 754	22 763	25 406	2 643 73	(9 008)	2 634 72
	le Dutch 10 542 e Treasury 75 962 4 703 392 173 33 442 dières et autres 525 156	le Dutch 10 542 - e Treasury 75 962 - 4 703 432 392 173 - 33 442 -  cières et autres 525 156 9 391	Te Dutch  10 542  75 962  4703  432  - 81  81  81  81  81	246 le Dutch 10 542 e Treasury  75 962  4703 432  - 81 -  49  392 173 49  33442  cières et autres  525 156 9 391  - 244 -	10 542   -   -   246	246 246 (18) le Dutch 10 542 10 542 - e Treasury  75 962 75 962 (16)  4703 432 5135 (10) 81 - 81 (3) 49 49  392 173 392 173 -  33 442 33442 -  cières et autres  525 156 9 391 534 547 (135) 244 - 244 (2)

			Provision				
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Valeur	pertes sur créances	Net
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2020							
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des							
autres éléments du résultat global							
- Portefeuille Treasury							
- Étape 1	437 244	-	-	-	437 244	(120)	43712
- Portefeuille Securitisation							=
- Étape 1	125 965	-	-	-	125 965	(13)	125 95

		Valeur comp	table brute/mor	itant nominal			
		•	Sous			Provision	
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Total	pertes sur créances	Net
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2019							
Inscrit au bilan au coût amorti :							
Soldes auprès des banques centrales - Étape 1	208 969	-	-	-	208 969	-	208 969
Prêts et avances à des institutions financières							
- Étape 1	68 793	-	-	-	68 793	-	68 793
Prêts et avances aux clients							
- Portefeuille International Lending							
- Étape 1	86 962	46 222	-	-	133 184	(941)	132 243
- Étape 3	-	-	-	5 972	5 972	(1058)	4 914
- Portefeuille Dutch Mortgage							
- Étape 1	133 519	-	-	-	133 519	(8)	133 511
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch	(369)	-	-	-	(369)	-	
Investissements mesurés au coût amorti - Portefeuille Treasury							
- Étape 1	76 352	-	-	-	76 352	-	76 352
Revenu accumulé							
- Étape 1	2 384	_	_	-	2 384	-	2 384
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)							
- Étape 1	778 005	_	-	-	778 005	-	778 005
Autres créances (comprises dans autres actifs)							
- Étape 1	30 911	_	_	-	30 911	-	30 911
Hors bilan au montant nominal :							
Engagements d'extension de crédit, garanties financières et autres engagements							
- Étape 1	283 671	-	-	-	283 671	(12)	283 659
	1 669 197	46 222	-	5 972	1721391	(2 019)	1719 372
		-					
			Juste valeur Sous			Provision	
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Total	pertes sur créances	Net
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2019							
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des							
autres éléments du résultat global - Portefeuille Treasury							
- Portefeuille Treasury							
- Étape 1	342 398	_	-	-	342 398	-	342 39
- Portefeuille Securitisation							2
- Étape 1	125 749	-	-	-	125 749	(11)	125 738

		Valeur comp	table brute/mon	tant nominal			
			Sous			Provision	
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Total	pertes sur créances	Net
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 mars 2019							
Inscrit au bilan au coût amorti :							
Soldes auprès des banques centrales - Étape 1	118 212	=	-	-	118 212	-	118 212
Prêts et avances à des institutions financières							
- Étape 1	9 707	-	-	-	9 707	-	9 707
Prêts et avances aux clients							
- Portefeuille International Lending							
- Étape 1	205 264	18 311	-	-	223 575	(1863)	221712
- Étape 2	-	-	5 961	-	5 961	(363)	5 598
- Étape 3	-	-	-	4 574	4 574	(961)	3 613
Investissements mesurés au coût amorti - Portefeuille Treasury							
- Étape 1	76 665	-	-	-	76 665	-	76 665
Revenu accumulé							
- Étape 1	2 139	7	-	-	2 146	-	2146
- Étape 2	-	-	17	-	17	-	17
- Étape 3	-	-	-	131	131	-	131
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)							
- Étape 1	1065824	-	-	-	1065 82	-	106582
Autres créances (comprises dans autres actifs)					-		-
- Étape 1	119	-	-	-	119	-	119
	1 477 930	18 318	5 978	4 705	1506931	(3 187)	150374
		-					
			Juste valeur				
			Sous			Provision	
	Normal	Prioritaire	surveillance	Douteux	Total	pertes sur créances	Net
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 mars 2019 Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Portefeuille Treasury - Portefeuille Treasury							
- Étape 1	138 830	-	-	-	138 830	-	138 830

Rapprochement des variations de la valeur brute comptable/montant nominal et des provisions pour pertes sur créances pour prêts et avances aux clients, y compris les revenus cumulés et autres engagements liés au crédit.

Les informations suivantes fournissent un rapprochement par niveau des valeurs brutes comptables/montants nominaux de la Banque et des provisions pour pertes sur créances pour les prêts et avances aux clients, y compris les engagements liés au crédit. Les expositions inscrites au bilan sont présentées à leur valeur comptable brute tandis que les expositions hors bilan sont présentées à leurs montants nominaux.

Dans les tableaux ci-dessous, les postes « Nouveaux contrats » et « Remboursements et cessions » représentent les mouvements au sein du portefeuille International Lending de la Banque en ce qui concerne les valeurs comptables brutes/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées. Un « nouveau contrat » représente un nouveau prêt approuvé au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020. En revanche, les « remboursements et cessions » reflètent les remboursements et cessions de prêts survenus au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, qui cependant ne seraient apparus au bilan de la Banque qu'au 31 décembre 2019. Par conséquent, les remboursements et cessions relatifs à des prêts approuvés au cours de l'exercice financier sont compensés par de nouveaux prêts inclus dans les « nouveaux contrats ».

Le poste «Transferts d'instruments financiers» représente l'impact des transferts par niveaux sur les valeurs brutes comptables/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées déterminés au 31 décembre 2019. Le poste «Réévaluation nette des ECL résultant des transferts par niveaux et des modifications des paramètres de risque» représente l'augmentation ou la diminution des provisions pour pertes sur créances due à la modification de la base de mesure passant de 12 mois à indéfinie en lien avec les transferts par niveaux. Il inclut également les conséquences des modifications d'autres facteurs de mesure de la perte de crédit attendue et des paramètres du modèle tels que, sans toutefois s'y limiter, les modifications de durée avant l'échéance des actifs; les modifications des notations de crédit sous-jacentes; les modifications de la perte en cas de défaut et les modifications en fonction des scénarios économiques multiples. Enfin, ce poste comprend également l'augmentation des ECL pour les actifs annulés au cours de l'exercice mesuré par le mouvement entre le 1er janvier 2020 et la date d'annulation.

Tel que cela est décrit dans les sections précédentes, le portefeuille International Lending de la Banque a été particulièrement impacté par la pandémie de COVID-19, principalement en raison de la taille et de la structure de la dette des emprunteurs au sein du portefeuille, ce qui a conduit à une exposition accrue au risque systémique et aux mouvements macroéconomiques défavorables, principalement du fait du niveau de risque inhérent à ces emprunteurs fortement endettés qui s'est amplifié en raison des conditions économiques inédites.

À cet égard, la gravité de l'impact économique de la pandémie et le niveau élevé d'incertitude économique qui en a résulté ont entraîné une augmentation substantielle des niveaux de risque de crédit au sein du portefeuille International Lending, comme le montre les frais importants des ECL comptabilisés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 et indiqués dans le tableau ci-dessous. L'augmentation des provisions pour pertes sur créances s'explique principalement par la détérioration générale de la situation financière subie par les emprunteurs au sein du portefeuille, conduisant à des migrations importantes des expositions de niveau 1 au niveau 2 ou 3. Conformément au tableau ci-dessous, les expositions nettes s'élevant à 57 millions d'euros ont été transférées du niveau 1 vers le niveau 2 ou 3 au cours de l'année, avec des transferts nets vers le niveau 3 s'élevant à 38 millions d'euros. L'impact de la pandémie sur les ECL se traduit également par une augmentation des probabilités de défaut et pertes en cas de défaut dues aux ajustements économiques ponctuels et aux scénarios macroéconomiques prévisionnels plus pessimistes dans la modélisation des ECL, ainsi que dans l'application d'une gestion dite overlay (figurant sous l'intitulé « ajustement de l'incertitude liée à la COVID-19 » dans les tableaux suivants. Tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 2.2.8 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL ».

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mouvements des valeurs comptables brutes/montants nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveaux, pour le portefeuille International Lending.

	Non de		lépréciés	préciés		réciés	Valeur	
•	Nive	eau 1	Nive	eau 2	Étap	pe 3		
•	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur	
	brute/	Provisions	brute/	Provisions	brute/	Provision	brute/	Provisions
	montant	pour pertes	montant	pour pertes	montant	pour pertes	montant	pour pertes
	nominal	sur créances	comptable	sur créances	comptabl e	sur créances	nominal	sur créances
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Portefeuille International Lending								
Exercice ciôturé le 31 décembre 2020								
Au début de l'année	133 435	(941)	-	-	5 990	(1058)	139 425	(1 999)
Nouveaux contrats	33 667	(527)	-	-	-	-	33 667	(527)
Remboursements et cessions	(39 030)	<i>7</i> 5	-	-	(10 859)	140	(49 889)	215
Transferts d'instruments financiers						-		
- Transferts du niveau 1 vers le niveau 2	(19 336)	77	19 336	(77)	-	-	-	-
- Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	(38 438)	562	-	-	38 438	(562)	-	-
Réévaluation nette des ECL résultant des								
transferts entre niveaux et des modifications des paramètres de risque	_	(312)	_	(293)	_	(14 129)		(14 734)
Ajustement de l'incertitude liée à la COVID-19	_	(156)	_	(35)	_	(14 129)	_	(14 / 34)
Réalisation des ECL par restructuration et cessions	-	(156)	-		(8 409)	8 409	(8 409)	8 409
Realisation des ECL par restructuration et cessions					(8 409)	8 409	(8 409)	6 409
En fin d'exercice	70 298	(1 222)	19 336	(405)	25 160	(7 200)	114 794	(8 827)
Frais des ECL pour l'exercice						•		(6 828)
Conséquences des variations de change								64
Réalisation des ECL par restructuration et cessions								(8 409)
Variation des pertes de crédit attendues et autres fra pour l'exercice	is pour dépré	ciation de crédit						(15 173)

	À la date du jeudi 31 de	écembre 2020	Exercice clôturé le 31 décembre 2020
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	ECL (frais)/ déblocage
	K€	K€	K€
Selon le tableau précédent	114 794	(8.814)	(15.160)
Soldes auprès des banques centrales	311 673	(1)	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : montants utilisés	1 068 013	(147)	(139)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non utilisés	335 693	(17)	(5)
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Treasury	75 962	(16)	(16)
Autre revenu accumulé	5 265	(13)	(13)
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	2 022 521	(9 008)	(15 334)
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- Portefeuille Treasury	437 244	(120)	(120)
- Portefeuille Securitisation	125 965	(13)	(2)
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL du compte de résultat pour l'année		(9 141)	(15 456)

Le tableau comprend également les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Dutch Mortgage adossé au système NHG, les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Securitisation Investment, qui comprennent les parties acquises par la Banque dans des transactions sur obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) gérées par des entités tierces incluses sous « Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » ainsi que les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Treasury Investment, évaluées à la fois au coût amorti et selon la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). Les frais ECL pour la Banque à l'égard de ces portefeuilles ne sont pas considérés comme importants en termes absolus et, par conséquent, aucune autre information n'a été jugée nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mouvements des montants bruts comptables/nominaux et des provisions pour pertes sur créances par niveau pour le portefeuille International Lending pour l'exercice financier commençant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 décembre 2019 :

		Non o	dépréciés		Dépréciés		Valeur	
•	Nive	au 1	Nive	au 2	Étap	pe 3		
•	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur	
	brute/	Provisions	brute/	Provisions	brute/	Provision	brute/	Provisions
	montant	pour pertes	montant	pour pertes	montant	pour	montant	pour pertes
	nominal	sur créances	comptable	sur créances	comptabl e	pertes sur créances	comptable	sur créances
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Portefeuille International Lending								
Exercice clôturé le 31 décembre 2019								
En début d'exercice	216 219	(1 615)	14 584	(610)	4 687	(961)	235 490	(3 186)
Nouveaux contrats	430	(4)	-	-	-	-	430	(4)
Remboursements et cessions	(83 213)	497	(8 606)	178	(4 676)	961	(96 495)	1636
Transferts d'instruments financiers								
- Transferts vers le niveau 3	-	-	(5 978)	363	5 978	(363)	-	-
Réévaluation nette de l'ECL résultant des transferts d'Étape		(163)	-	-	-	(695)	-	(858)
et des modifications des paramètres de risque								
Ajustement à l'incertitude économique britannique	-	344	-	69	-	-	-	413
En fin d'exercice	133 436	(941)	-	-	5 989	(1 058)	139 425	(1999)
ECL débloquées sur l'exercice			-	- <u>-</u>	-	-		1187
Conséquences des variations de change								20
Variation des pertes de crédit attendues et autres fra pour l'exercice	is pour dépré	ciation de crédit						1207

Exercice à partir du

			exercice a partir au
	) In date do 01 dt-	0010	1er avril jusqu'au
	À la date du 31 décembre 2019		31 décembre 2019
	Valeur brute	Provision	ECL (frais)/
	comptable/ montant nominal	pour pertes sur créances	déblocage
	K€	K€	K€
Selon le tableau précédent	139 425	(1999)	1207
Soldes auprès des banques centrales	208 969	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	68 793	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : montants utilisés	133 519	(8)	(8)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non utilisés	283 671	(12)	(12)
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Treasury	76 352	-	-
Autre revenu accumulé	2 384	-	-
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions de dépréciation de la norme IFRS 9			
sont appliquées par le biais du compte de résultat	913 112	(2 019)	1187
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- Portefeuille Treasury	342 398	-	-
- Portefeuille Securitisation	125 749	(11)	(11)
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais des ECL dans le compte de résultat de l'exercice		(2 030)	1177

Le tableau comprend également les provisions pour pertes sur créances sur le portefeuille Dutch Mortgage, dont l'activité a débuté en septembre 2019, ainsi que les provisions pour pertes sur créances imputables au portefeuille Securitisation évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). Les frais des ECL pour la Banque sur ces portefeuilles ne sont pas considérés comme importants en termes absolus et aucune autre information n'a été jugée nécessaire.

## Provisions pour pertes sur créances attribuables aux prêts et avances aux clients

Le tableau suivant présente les provisions pour pertes sur créances sur prêts et avances aux clients comptabilisées au bilan de la Banque au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019, à l'exclusion des provisions pour pertes sur créances sur intérêts courus et autres engagements liés au crédit, analysées selon la distribution par niveaux.

	Étape 1 K €	Niveau 2 K€	Niveau 3 K€	Valeur K€
À la date du jeudi 31 décembre 2020 Portefeuille International Lending Portefeuille Dutch Mortgage	1092 97	402 32	7 200 18	8 694 147
	1189	434	7 218	8 841
	Étape 1 K€	Étape 2 K€	Étape 3 K €	Total K€
À la date du 31 décembre 2019 Portefeuille International Lending Portefeuille Dutch Mortgage	941 8		1058	1999 8
	949	-	1058	2 007
	Étape 1 K €	Étape 2 K€	Étape 3 K €	Total K€
À la date du 31 mars 2019 Portefeuille International Lending	1863	363	961	3 187

Les variations des provisions pour pertes sur créances et des frais des ECL pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020, l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019 et l'exercice financier clôturé le 31 mars 2019 sont analysées en détail dans les tableaux présentés dans la section précédente.

Les informations sectorielles relatives aux modifications des provisions pour pertes sur créances/frais de dépréciation relatifs aux prêts et avances internationaux sont présentées à la note annexe 2.2.9. Les prêts et avances dépréciés classés dans le portefeuille Dutch Mortgage représentent des prêts hypothécaires résidentiels adossés à la garantie NHG et classés comme des expositions aux ménages et aux particuliers dans la note annexe 2.2.9.

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, les produits d'intérêts s'élevant à 1,4 million d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : 0,2 million d'euros) ont été inscrits dans le compte de résultat sous prêts dépréciés.

2.2.5 Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation de la Banque

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, y compris l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non liés à une détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. Un prêt existant dont les conditions ont été modifiées sera décomptabilisé dans certaines circonstances et le prêt renégocié sera comptabilisé comme un nouveau prêt à sa juste valeur.

Les mesures de renégociation visent toujours à restituer l'exposition à une situation de capacité de remboursement durable. Les mesures de renégociation consistent en des concessions à l'égard d'un débiteur confronté ou sur le point de faire face à des difficultés pour respecter ses engagements financiers (« difficultés financières »).

La Banque renégocie les crédits aux clients en difficulté financière (appelés « activités de renégociation ») pour maximiser les possibilités d'encaissement et minimiser le risque de défaut. Dans le cadre de la politique de renégociation de la Banque, la renégociation du prêt est accordée sur une base sélective si le débiteur est actuellement en défaut au titre de sa dette ou s'il existe un risque élevé de défaut, s'il est prouvé que le débiteur a fait tous les efforts raisonnables pour payer selon les conditions contractuelles d'origine et s'il est censé être en mesure de respecter les conditions révisées.

Une concession est définie dans le projet final de l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») des normes techniques d'exécution (2014) et exposée plus en détail dans les directives définitives de Management of Non-performing and Forborne Exposures (gestion des expositions non performantes et tolérées) de l'ABE (2018), qui font référence à l'une des mesures suivantes :

- une modification des conditions générales précédentes d'un contrat considérées comme ne pouvant pas être respectées par le débiteur en raison de ses difficultés financières (« dette de débiteur en difficulté ») pour permettre une capacité suffisante de service de la dette, qui n'aurait pas été accordée si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière; ou
- un refinancement total ou partiel d'un contrat de dette d'un débiteur en difficulté, qui n'aurait pas été accordé si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière.

Les conditions révisées habituellement appliquées par la Banque comprennent la prolongation de l'échéance, la modification des clauses de contrat de prêt et les réductions de valeur partielles lorsqu'il existe des preuves financières raisonnables pour démontrer l'incapacité de l'emprunteur à rembourser intégralement le prêt. Le comité de gestion de crédit de la Banque examine régulièrement les rapports sur les activités de renégociation.

Aux fins des présents états financiers, on entend par « prêts à des conditions renégociées » des prêts qui ont été restructurés en raison d'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur, pour lesquels la Banque a fait des concessions en acceptant des conditions plus favorables pour l'emprunteur que celles que la Banque avait initialement prévues et qu'elle n'aurait pas autrement envisagées. Un prêt continue à être présenté dans le cadre des prêts dont les conditions sont renégociées jusqu'à l'échéance, le remboursement anticipé ou l'annulation, sauf si certaines conditions normatives sont remplies.

En règle générale, la Banque qualifie une exposition faisant l'objet d'une renégociation de performante; ou classe l'exposition comme renégociée non performante si des indicateurs de probabilité de non-paiement sont mis en évidence, comme indiqué dans la section « Exposition non performante et défaut » de la politique de crédit de la Banque.

Les prêts renégociés peuvent être classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte d'une préoccupation importante concernant la capacité d'un emprunteur à respecter ses conditions de paiement contractuelles, mais que les conditions renégociées sont basées sur les taux du marché actuels et que les flux de trésorerie contractuels devraient être collectés intégralement après la renégociation.

Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont démontré une performance satisfaisante sur une période donnée ou qui ont été évalués sur la base de toutes les preuves disponibles comme ne présentant pas de signe de dépréciation

Lors de la renégociation, lorsque l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu selon des conditions substantiellement différentes, ou si les conditions d'un accord existant sont modifiées, de sorte que le prêt renégocié est un instrument financier substantiellement différent, le prêt sera décomptabilisé et un nouveau prêt sera comptabilisé pour des besoins de comptabilité. Toutefois, les prêts nouvellement reconnus conservent la classification des prêts « non performants faisant l'objet d'une renégociation » à des fins de communication réglementaire.

Lorsque l'on détermine si un prêt restructuré doit être décomptabilisé et si un nouveau prêt doit être reconnu, la Banque considère dans quelle mesure les modifications apportées aux conditions contractuelles initiales ont eu pour conséquence un prêt renégocié, considéré dans son ensemble, comme un instrument financier sensiblement différent.

Comme indiqué précédemment, les prêts renégociés classés comme des expositions dépréciées/de niveau 3 à la date de renégociation qui n'ont pas subi de modification substantielle des conditions ne sont pas décomptabilisés et restent présentés comme des expositions dépréciées/de niveau 3 jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes de récupération pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs observés sur une période d'un an et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de dépréciation. En revanche, lorsqu'une modification substantielle a été apportée aux conditions du prêt renégocié, l'ancien actif financier est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé, ce dernier étant classé en tant qu'actif de niveau 1 à moins qu'il ne soit déprécié dès la création, auquel cas il est classé en tant qu'actif financier acquis ou déprécié dès son acquisition ou sa création (POCI).

Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, l'épidémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la performance financière et la situation financière d'un certain nombre d'emprunteurs classés dans le portefeuille International Lending. Sur ce point, la Banque a participé à un certain nombre de renégociations de crédits en réponse à des difficultés financières rencontrées par ces emprunteurs. Une évaluation de ces expositions a été effectuée afin de déterminer si la restructuration entraînait des conditions contractuelles

sensiblement différentes de celles qui existaient avant celle-ci, nécessitant ainsi la décomptabilisation du ou des ancien(s) instrument(s) financier(s) et la comptabilisation du ou des nouveau(x) instrument(s) financier(s).

Sur la base de cette évaluation, on estime qu'aucune modification importante n'a eu lieu en ce qui concerne les prêts renégociés d'une valeur comptable brute avant restructuration de 17,1 millions d'euros pour la Banque, nécessitant ainsi une décomptabilisation conformément aux principes découlant de la norme IFRS 9. Les soldes s'élevant à 6,9 millions d'euros ont été annulés à la date de renégociation. Les nouveaux actifs financiers imputables à ces expositions ont été classés en niveau 1 sur la base du fait que les flux de trésorerie contractuels dans les conditions renégociées devraient être entièrement récupérés.

Au cours de l'exercice 2020, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié des lignes directrices sur le moratoire législatif et non législatif sur les remboursements de prêts appliquées à la lumière de la crise de la Covid-19 (les « lignes directrices de l'ABE »). Le moratoire répondant aux conditions émanant de la directive n° 18 et des lignes directrices de l'ABE est appelé moratoire général de paiement.

Aucune mesure d'aide similaire en lien avec la COVID-19 n'est applicable en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage et, à cet égard, le traitement des modifications et renégociations de ces expositions suit les principes habituels établis dans les politiques comptables et de crédit de la Banque.

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et au 31 mars 2019, toutes les expositions au sein des portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment sont classées en niveau 1: ni en retard ni dépréciées. De plus, aucune des expositions au sein de ces portefeuilles ne faisait l'objet d'une renégociation aux 31 décembre 2020 et 2019, reflétant le fait que le portefeuille Securitisation Investment et le portefeuille Treasury Investment étaient principalement composés d'expositions de qualité investment grade. À cet égard, tout montant divulgué dans cette section se rapporte à une activité de renégociation au sein des portefeuilles International Lending et Dutch Mortgage.

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans le portefeuille International Lending reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance. Pour éviter toute ambiguïté, les expositions bénéficiant d'un moratoire de paiement général répondant aux conditions établies dans les lignes directrices de l'ABE sont classées comme des expositions non renégociées dans le tableau ci-dessous.

Portefeuille International Lending	31 d Expositions non renégociées K €	lécembre 2020 Expositions renégociées K €	Valeur K €	31 Exposition non renégocié K €	décembre 2019 Expositions renégociées K €	Total K€	Exposition non renégocié K €	1er avril 2019 Expositions renégociées K€	Total K€
<i>Niveau 1</i> Ni en souffrance ni dépréciés	31 108	25 264	56 372	112 614	20 570	133 184	221.074	2 501	223 575
<i>Niveau 2</i> Ni en souffrance ni dépréciés En retard mais non dépréciés : - jusqu'à 30 jours	-	19 255	19 255	-	-	-	5 961	-	5 961
Niveau 3  Dépréciés, nets des provisions pour pertes sur créances	3 752	14 175	17 927	4 914	-	4 914	-	3 613	3 613
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	34 860	58 694	93 554	117 528	20 570	138 09 8	227 035	6 114	233 149
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1 Provisions pour pertes sur créances de niveau 2 Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	408 - 2 220	684 402 4 980	1092 402 7200	471 - 1 058	470 - -	941 - 1 058	1708 363	155 - 961	1863 363 961

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans le portefeuille Dutch Mortgage reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

	Portefeuille Dut	ch Mortgage	
	Expositions	Expositions	
	non renégociées	renégociées	Valeur
	κ€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2020			
<u>Étape 1</u>			
Ni en souffrance ni dépréciés	1064097	-	1064097
En souffrance mais non dépréciés :			
- jusqu'à 30 jours	487	-	487
<u>Niveau 2</u>			
Ni en souffrance ni dépréciés	1827	-	1827
En souffrance mais non dépréciés :			
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	429	927	1356
Niveau 3			
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	227	-	227
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	1067067	927	1067994
	-		
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	97	-	97
Provisions pour pertes sur créances de Niveau 2	19	13	32
Provisions pour pertes sur créances de Niveau 3	18	-	18

Au 31 décembre 2019, toutes les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage étaient classées en niveau 1 : ni en souffrance, ni dépréciées. En outre, aucune des expositions qui y sont classées n'est renégociée au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le total brut des avances et prêts renégociés aux clients exprimé en pourcentage du total brut des avances et prêts aux clients de la Banque s'élevait à 5 % (31 décembre 2019 : 8 %).

Le produit d'intérêts comptabilisé par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 au titre des expositions renégociées s'élevait à 3,6 millions d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : 0,8 million d'euros).

L'évolution de la valeur comptable brute des prêts et avances renégociés aux clients, avant provisions pour pertes sur créances, est analysée ci-dessous :

		Exercice à partir	
	Exercice clôturé le	du 1er avril au	Exercice clôturé
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	le 31 mars 2019
	K€	K€	K€
En début d'exercice financier/de période	20 570	7 075	3 355
Prêts auxquels des mesures de renégociation ont été prorogées au cours de l'exercice/la période sans	53 294	17 922	7 589
Intérêts capitalisés	364	76	215
Commissions capitalisées	(52)	-	(3)
Remboursements ou cessions	(2 235)	(3 717)	(3 000)
Emprunts sortant du statut de renégociés pendant l'exercice/la période sans décomptabilisation	-	-	-
Emprunts renégociés décomptabilisés en raison de mesures de renégociation supplémentaires	(10 096)	-	(3 658)
Prêts récemment reconnus suite à des mesures de renégociation	10 390	-	2 501
Réductions de valeur	(8 482)	-	-
Amortissement de prime ou escompte	(23)	(874)	26
Écarts de change	(54)	88	50
En fin d'exercice/de période	63 674	20 570	7 075

Les commissions capitalisées incluses dans le tableau ci-dessus reflètent les montants décaissés par les clients en lien avec la création de l'exposition. Ces montants sont comptabilisés selon la valeur comptable brute de l'exposition sous forme de revenu différé et amorti sur la durée de vie de l'instrument.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour pertes sur créances sur les prêts renégociés de la Banque s'élevaient à 6,1 millions d'euros (31 décembre 2019 : 0,5 million d'euros, 31 mars 2019 : 1,1 million d'euros). Les ajouts aux provisions pour pertes sur créances pour des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 s'élevaient à 5,7 millions d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : 0,4 million d'euros, exercice clôturé le 31 mars 2019 : 0,8 million d'euros). Les reprises de provisions pour pertes sur créances sur des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 s'élevaient à 0,1 million d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : 1,0 million d'euros, exercice clôturé le 31 mars 2019 : 0,3 million d'euros).

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables brutes des avoirs de la Banque en prêts et avances renégociés aux clients analysées par secteur d'activité et par niveau:

À la date du jeudi 31 décembre 2020 Activités d'hébergement et restauration Services administratifs et d'assistance Activités financières et d'assurance Activités professionnelles, scientifiques et techniques	Étape 1 K € 8 657 - 2 167 14 440	Niveau 2 K € - 7 033 12 222	Étape 3 K € - 17 978 1177 -	Valeur K € 8 657 25 011 15 566 14 440
	25 264	19 255	19 155	63 674
À la date du 31 décembre 2019 Services administratifs et d'assistance Activités financières et d'assurance	17 951 2 619 	-	-	17 951 2 619 20 570
À la date du 31 mars 2019				20370
Activités financières et d'assurance Aérospatiale et défense	2 501 -	-	- 4 574	2 501 4 574
	2 501	-	4 574	7 075

Les prêts renégociés de la Banque classés au sein du portefeuille International Lending au 31 décembre 2020 se composent d'expositions de sociétés basées en Europe pour un montant de 86,8 millions d'euros (31 décembre 2019 : 129,2 millions d'euros) et aux États-Unis pour un montant de 5,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : Les mesures de renégociation en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont limitées aux modalités de paiement, permettant aux clients de rembourser les montants en souffrance en plus de la mensualité habituelle. Les arriérés sont ainsi régularisés selon un délai en mois convenu. Les prêts renégociés classés dans le portefeuille Dutch Mortgage sont classés comme des expositions aux ménages et aux individus dans les tableaux cidessus.

### 2.2.6 Politique d'annulation

La Banque annule les actifs financiers lorsque le comité de crédit de gestion concerné de MeDirect Belgium détermine que le solde est irrécouvrable. Cette détermination est effectuée après avoir examiné des informations telles que la survenance de changements significatifs dans la situation financière de l'emprunteur/émetteur de sorte que l'emprunteur/émetteur ne puisse plus régler l'obligation, ou que le produit de la garantie ne soit pas suffisant pour rembourser l'exposition totale. Les actifs financiers annulés par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 s'élevaient à 8,4 millions d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : néant, exercice clôturé le 31 mars 2019 : 1,2 million d'euros), dont les montants comprennent les réductions de valeur résultant de renégociations d'instruments financiers au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 (2019 : néant), tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 2.2.5 « Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation du Groupe ».

### 2.2.7 Garantie

La Banque détient des garanties sur les prêts et avances à des clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage sous la forme de droits hypothécaires sur des actifs immobiliers et de droits enregistrés sur des actifs mobiliers et des garanties. Les actifs détenus en garantie se voient attribuer une juste valeur au moment de l'approbation du crédit. La valeur attribuée est contrôlée tous les trimestres pour identifier les actifs qui ont besoin d'être réévalués.

Selon la position du client et le type de produit, dans certaines circonstances, des facilités peuvent être accordées sur une base non garantie, bien que le Groupe ait un intérêt limité pour de tels contrats. Pour la majorité des facilités de prêt, des frais sur la garantie sont obtenus et pris en compte pour déterminer la propension au risque de crédit et le profil risque-rendement de toutes les décisions de prêt. En cas de défaut, la Banque peut utiliser la garantie comme source de remboursement. En fonction de sa forme, la garantie peut avoir une conséquence financière importante pour réduire l'exposition au risque de crédit.

Les garanties reçues par la Banque comprennent des biens immobiliers résidentiels. La garantie immobilière reçue en lien avec les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage se situe principalement aux Pays-Bas. La Banque respecte les articles 124 à 126 de la réglementation sur les exigences de fonds propres (CRR) afin de déterminer si les expositions sont totalement et entièrement sécurisées par des biens immobiliers, et quelle pondération du risque doit s'appliquer pour calculer l'exigence de fonds propres.

La nouvelle activité du portefeuille Dutch Mortgage a débuté en septembre 2019. À cet égard, toutes les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage au 31 décembre 2019 ne sont pas renégociées et sont classées comme des expositions de niveau 1. Le tableau suivant indique la valeur comptable brute (avant provisions pour pertes sur créances) des prêts et avances aux clients classés dans le portefeuille Dutch Mortgage selon le niveau de garantie exprimé par le rapport prêt-valeur (RPV). La garantie mesurée aux fins du tableau ci-dessous se compose de frais d'accès fixes à l'immobilier, généralement pour la maison, au titre de laquelle l'hypothèque a été contractée, qui ne peuvent être vendus que si l'hypothèque est remboursée. Les garanties émises par le gouvernement néerlandais (NHG) en ce qui concerne un prêt sont une garantie supplémentaire.

	31 décembre à	2020	31 décembre 20	020	31 décembre	2019
	Non renég	gociés	Renégo	ociés	Non rené	gociés
	Valeur brute	Provision	Valeur brute	Provision	Valeur brute	Provision pour
	comptable	sur créances	comptable	sur créances	comptable	sur créances
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Étape 1						
a) Entièrement garanties						
- Jusqu'à 50% du RPV	21 095	(1)	-	-	3 015	-
- de 51 % à 75 % du RPV	148 074	(8)	-	-	23 999	(2)
- de 76 % à 90 % du RPV	238 122	(18)	-	-	35 295	(2)
- de 91 % à 100 % du RPV	596 364	(63)	-	-	65 897	(2)
b) Partiellement garanties						
- supérieur à 100 %	60 932	(7)	-	-	5 313	(2)
	1064587	(97)		-	133 519	(8)
Étape 2						
a) Entièrement garanties						
- de 51% à 75% du RPV	-	-	122	(1)	-	-
- de 76% à 90% du RPV	-	-	137	(1)	-	-
- de 91% à 100% du RPV	2 256	(19)	668	(11)	-	-
	2 256	(19)	927	(13)	-	-
Étape 3						
a) Entièrement garanties						
- de 51 % à 75 % du RPV	91	(11)	-	-	-	-
- de 76 % à 90 % du RPV	154	(7)	-	-	-	-

La nouvelle activité du portefeuille Dutch Mortgage a débuté en septembre 2019. À cet égard, toutes les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage au 31 décembre 2019 n'étaient pas renégociées et étaient classées comme des expositions en niveau 1. Aucune exposition n'était renégociée au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, la Banque détenait des prêts seniors garantis d'emprunteurs internationaux du portefeuille International Lending qui s'élevaient à 100,8 millions d'euros (31 décembre 2019: 139,2 millions d'euros, 31 mars 2019: 234,1 millions d'euros). En ce qui concerne ces actifs financiers, la Banque a normalement un droit sur les actifs non grevés de l'emprunteur.

Toutes les expositions de la Banque classées dans le portefeuille Treasury Investment au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2019 ne sont pas garanties, à l'exception d'un sous-portefeuille d'obligations garanties d'un montant de 364,2 millions d'euros (31 décembre 2019 : 303,5 millions d'euros, 31 mars 2019 : 129,9 millions d'euros) qui sont adossées à un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts. De même, toutes les expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment aux 31 décembre 2020 et 2019 sont également garanties par un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts (portefeuille Securitisation Investment néant au 31 mars 2019).

2.2.8 Conditions actuelles et informations prévisionnelles incluses dans le modèle des pertes de crédit attendues (ECL)

Modélisation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles et de façon prospective

La méthodologie de modélisation macroéconomique utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances au titre des expositions des niveaux 1 et 2 classées dans le portefeuille International Lending, ainsi que toutes les expositions classées dans les portefeuilles Treasury Investment et Securitisation Investment, est basée sur un modèle développé par un fournisseur externe qui tire parti des mises à jour des données de marché dans tous les secteurs et pays pour convertir les probabilités de défaut sur le cycle (« TTC ») en probabilités de défaut ponctuelles (« PIT ») sans condition en fonction des conditions économiques observées.

Tel que cela est expliqué plus en détails à la note annexe 1.4 des états financiers, les modèles statistiques développés par le fournisseur externe utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilités de défaut calibrées sur la base d'un ensemble de données sous-jacent d'observations des marché historiques. Les probabilités de défaut sur le cycle d'une exposition sont converties en des probabilités de défaut ponctuelles sans condition en référence à des observations continues du marché des emprunteurs publics présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et opérant dans le même secteur et le même pays que l'exposition sous-jacente. À cet égard, une donnée clé utilisée dans la méthodologie de conversion ponctuelle appliquée aux probabilités de défaut se rapporte à la capitalisation boursière de sociétés comparables, les chocs sur le cours de l'action d'une société se traduisant par des chocs correspondants à la mesure du risque de crédit imputable à l'exposition sous-jacente. Par conséquent, la performance des marchés boursiers est une variable clé dans la méthodologie de modélisation ECL de la Banque.

La méthodologie de modélisation ECL de la Banque utilise ensuite des modèles de corrélation macroéconomique afin de déterminer la corrélation historique de la performance financière d'un emprunteur avec les conditions macroéconomiques internationales, le facteur de corrélation étant estimé principalement en référence à la taille de l'emprunteur ainsi qu'au secteur et au pays dans lesquels l'emprunteur exerce ses activités. Plusieurs prévisions macroéconomiques développées par le fournisseur externe sont ensuite appliquées aux probabilités de défaut ponctuelles sans condition pour produire des probabilités de défaut ponctuelles conditionnelles prévisionnelles pondérées selon la probabilité, conformément aux exigences découlant de la norme IFRS 9. Le conditionnement des probabilités de défaut en référence à de multiples scénarios macroéconomiques reflète les évolutions prévues d'un trimestre à l'autre des variables macroéconomiques (comme le PIB et le chômage) sur la structure d'échéance des probabilités de défaut de l'exposition. La méthodologie de modélisation de la Banque estime donc une mesure ponctuelle et prospective du risque de défaut, à l'aide de la même méthodologie que pour estimer les pertes en cas de défaut ponctuelles.

En ce qui concerne les expositions en défaut/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Lending, la Banque utilise une méthodologie de flux de trésorerie actualisés développée en interne afin d'estimer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels dans plusieurs scénarios prévisionnels actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital («WACC») spécifique à l'emprunteur. À cet égard, les prévisions prospectives basées sur l'impact de l'évolution des conditions macroéconomiques sur l'emprunteur sont reprises dans de multiples scénarios de flux de trésorerie opérationnels développés par la direction, qui sont actualisés et pondérés selon la probabilité conformément aux exigences de la norme IFRS 9.

Tel que cela est décrit plus en détails à la note annexe 1.4 des états financiers, le modèle utilisé pour évaluer les provisions pour pertes sur créances en ce qui concerne toutes les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage estime les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut en référence aux informations historiques observées aux Pays-Bas pour des actifs similaires ainsi que de multiples prévisions macroéconomiques prospectives pour l'économie néerlandaise développées par le fournisseur externe.

Tel que cela a été évoqué dans les sections précédentes, l'épidémie a eu un impact significatif sur les différents aspects de la méthodologie de la Banque utilisée pour évaluer les provisions pour pertes sur créances de ses portefeuilles d'instruments financiers. Sur ce plan, l'aspect de la modélisation macroéconomique dans l'estimation des pertes de crédit attendues a été particulièrement affecté par l'épidémie. Bien que la prévision relative aux conditions économiques soit soumise à un niveau de risque inhérent, les incertitudes économiques et socio-politiques découlant de la pandémie ont renforcé la subjectivité à l'égard de la modélisation de l'impact des conditions économiques sévères constatées en termes de niveaux de défaut et de gravité des pertes.

Sur ce point, la vitesse et la gravité sans précédent de l'épidémie et son impact sur les conditions économiques et socio-politiques mondiales ont nécessité un niveau élevé d'évaluation spécialisée pour garantir que la méthodologie macroéconomique utilisée par la Banque aboutisse à des scénarios plausibles qui captent de manière adéquate les risques résultant de la pandémie dans toute la mesure du possible. Ceci est particulièrement critique du fait que les conditions économiques actuelles n'entrent pas dans le cadre des observations historiques utilisées pour ajuster les modèles de la Banque. Le niveau d'incertitude autour de la modélisation macroéconomique a été exacerbé par la possibilité de nouvelles vagues d'infections, la mutation du virus et l'apparition de nouveaux variants, l'efficacité de la vaccination au niveau national, ainsi que l'efficacité et le caractère effectif des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures réglementaires visant à atténuer l'impact économique de la pandémie et à accélérer la reprise économique. Une évaluation importante est donc nécessaire pour déterminer les prévisions macroéconomiques traduisant les conditions de défaut.

## Prévisions des conditions économiques futures

La Banque a choisi d'appliquer cinq scénarios macroéconomiques provenant d'un fournisseur externe aux structurations selon les conditions des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut afin d'estimer les provisions pour pertes sur créances des expositions des niveaux 1 et 2 du portefeuille International Lending, ainsi que de toutes les expositions des portefeuilles Dutch Mortgage, Treasury Investment et Securitisation Investment.

Les cinq scénarios macroéconomiques saisissent la non-linéarité entre les portefeuilles de crédit. Les scénarios générés comprennent un scénario central, ou de référence, et deux scénarios « alternatifs » supplémentaires de part et d'autre de la référence afin de traduire des scénarios de hausse et de baisse importantes et moins importantes. Les scénarios sont construits en fonction de la gravité ciblée pour chacun d'entre eux. Alors que le scénario de base se situe du fait de sa conception dans une position intermédiaire par rapport aux résultats économiques futurs possibles, les scénarios alternatifs saisissent d'autres conditions économiques qui sont à une distance égale de la référence en termes de gravité. Une fois définis, les scénarios se voient attribuer des probabilités pondérées en fonction de leur gravité et de leur degré d'approximation avec les évolutions économiques futures (simulées). Les scénarios sont générés/actualisés tous les trimestres.

Suite à l'épidémie de COVID-19, la Banque a procédé à un suivi plus rigoureux des prévisions macroéconomiques développées par le fournisseur externe afin de remettre en cause l'adéquation et le caractère raisonnable des scénarios développés. Sur ce point, les scénarios macroéconomiques ont été examinés sur une base trimestrielle, en tenant pleinement compte des orientations publiées par la BCE destinées aux institutions importantes en avril 2020 (« la norme IFRS 9 dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19) »). Les scénarios macroéconomiques utilisés dans la modélisation des provisions pour pertes sur créances par la Banque traduisent les possibilités de trajectoires macroéconomiques en tenant compte d'un éventail d'impacts économiques potentiels tirés d'hypothèses épidémiologiques concernant la pandémie, des conséquences des confinements, de la distanciation sociale et d'autres restrictions imposées au niveau national par divers gouvernements, ainsi que des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures d'aide réglementaire.

Nonobstant le fait que les scénarios macroéconomiques soient développés par un fournisseur externe réputé, ces scénarios ont également été régulièrement comparés et évalués par rapport aux prévisions macroéconomiques pour la zone euro publiées par la BCE, conformément aux orientations de la BCE susmentionnées, la dernière publication disponible étant celle publiée le 10 décembre 2020. Sur ce point, les scénarios macroéconomiques prévisionnels de la Banque sont réputés alignés, à tous les égards importants, sur les prévisions macroéconomiques de la BCE pour la zone euro pour la période 2021-2023.

La gravité relative de chaque scénario, ainsi que la pondération de probabilité relative, sont indiquées dans le tableau ci-dessous. L'adéquation entre la gravité relative et les pondérations de probabilité des scénarios est réévaluée périodiquement afin de s'assurer que le modèle estime avec précision les pertes de crédit attendues non biaisées et pondérées en fonction de la probabilité, en particulier compte tenu du niveau élevé d'incertitude économique résultant de la pandémie.

Scénarios	Hausse importante	Hausse	Référence	Baisse	Baisse importante
Description du scénario	Croissance exceptionnellement forte	Croissance plus forte à court terme	Scénario de consensus	Récession modérée à profonde	Repli durable
Gravité	96 %	90 %	50 %	10 %	4 %
Pondération de probabilité	7%	23 %	40 %	23 %	7 %

Le tableau suivant présente les taux de croissance annualisés sur 5 ans des principales variables macroéconomiques (« VME ») utilisées dans les scénarios de base et alternatifs pour la mesure des pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les portefeuilles aux 31 décembre 2020 et 2019. Pour les portefeuilles International Lending et Treasury, les VME sont déterminées pour chaque pays, les données VME prévisionnelles relatives aux pays auxquels la Banque est principalement exposée étant présentées dans les tableaux ci-dessous. Les VME de la zone euro sont utilisées dans certains cas plutôt que les VME au niveau national, car les premières sont censées avoir une corrélation plus élevée avec les actifs du portefeuille. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les expositions classées dans ces deux portefeuilles comprennent la croissance réelle du PIB, la performance des indices boursiers et les taux de chômage.

En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, la Banque utilise des VME au niveau régional ainsi qu'au niveau national, le cas échéant, afin de capturer les particularités au niveau régional. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage comprennent l'indice des prix des logements, les taux de chômage et les taux de trésorerie à 10 ans, les prévisions nationales utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues (ECL) étant indiquées dans le tableau ci-dessous.

Le modèle des pertes de crédit attendues (ECL) pour évaluer les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment utilise les taux Euribor et Libor GBR à 3 mois et à 1 mois ainsi que les mêmes VME utilisées dans le cadre du portefeuille International Lending, car la réserve d'actifs sous-jacents garantissant l'investissement de la Banque dans des tranches structurées d'obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) est similaire aux expositions classées dans le portefeuille International Lending.

## VME des scénarios économiques utilisées pour mesurer les ECL : croissance annualisée sur 5 ans \*

### Au 31 décembre 2020

VME des scénarios économiques (moyenne	Hausse importante (pondération attribuée de 7 %)	Hausse (pondération attribuée de 23 %)	Référence (pondération attribuée de 40 %)	Baisse (pondération attribuée de 23 %)	Baisse importante (pondération attribuée de 7 %)					
sur 5 ans, 2021 – 2025 *)	« Croissance exceptionnellement forte »	« Croissance plus forte à court terme »	« Scénario de consensus »	« Récession modérée à profonde »	« Repli durable »					
Principales VME des portefeuilles Dutch Mortgage et Treasury Investment										
	Produit intérieur bro	ut réel - Croissance annu	alisée sur 5 ans en % *							
Royaume-Uni	4,23 %	3,93 %	3,54 %	2,95 %	2,65 %					
États-Unis	3,77 %	3,44 %	3,15 %	2,51%	1,99 %					
Zone euro	3,67 %	3,37 %	2,97 %	2,41%	1,86 %					
	Indice boursier	- Croissance annualisée	sur 5 ans en % *							
Royaume-Uni	3,31 %	3,00 %	2,56 %	2,02 %	0,57 %					
États-Unis	6,46 %	5,28 %	2,72 %	-0,43 %	-5,96 %					
Zone euro	5,39 %	4,62 %	3,93 %	3,36 %	1,89 %					
	Taux de chôm	age - Croissance annualis	sée sur 5 ans % *							
Royaume-Uni	-3,11 %	-0,42 %	1,96 %	7,39 %	9,99 %					
États-Unis	-10,77 %	-10,66 %	-8,73 %	-5,49 %	0,36 %					
Zone euro	-5,33 %	-4,92 %	-4,46 %	-2,03 %	0,13 %					
Princip	ales VME du portefeuille	Dutch Mortgage - Croiss	sance annualisée sur 5 a	ns en % *						
Taux de chômage aux Pays-Bas	-8,42 %	-6,44 %	-4,68 %	0,17 %	2,83 %					
IPL des Pays-Bas	1,06 %	0,23 %	-0,18 %	-2,13 %	-3,77 %					
Trésor néerlandais à 10 ans (% du taux moyen)	-0,37 %	-0,37 %	-0,37 %	-0,37 %	-0,37 %					
Princip	oales VME du portefeuille	Securitisation Investmen	nt - Taux moyen sur 5 an	s en % **						
Libor 3M % par an (taux moyen)	1,28 %	1,00 %	0,74 %	0,25 %	0,33 %					
Euribor 3M % par an (taux moyen)	1,08 %	0,61 %	-0,46 %	-0,51%	-0,46 %					

<sup>\*</sup> Taux de croissance annualisés sur 5 ans calculés sur la base des taux de croissance trimestriels tout au long de la période prévisionnelle

<sup>\*\*</sup> Outre les VME présentées ci-dessus, le portefeuille Securitisation Investment utilise des VME similaires à celles du portefeuille International Lending car la réserve d'actifs sous-jacents est similaire

#### Au 31 décembre 2019

VME des scénarios économiques (moyenne	Hausse importante (pondération attribuée de 7 %)	Hausse (pondération attribuée de 23 %)	Référence (pondération attribuée de 40 %)	Baisse (pondération attribuée de 23 %)	Baisse importante (pondération attribuée de 7 %)							
sur 5 ans 2020-2024 *)	« Croissance exceptionnellement forte »	« Croissance plus forte à court terme »	« Scénario de consensus »	« Récession modérée à profonde »	« Repli durable »							
	Principales VME des po	rtefeuilles Dutch Mortgag	e et Treasury Investmen	t								
Produit intérieur brut réel - Croissance annualisée sur 5 ans en % °												
Royaume-Uni	2,33 %	1,76 %	1,25 %	0,65 %	-0,15 %							
États-Unis	3,33 %	2,73 %	2,19 %	1,70 %	1,05 %							
Zone euro	2,31 %	1,90 %	1,43 %	0,58 %	-0,07 %							
	Indice boursie	r - Croissance annualisée	sur 5 ans en % *									
Royaume-Uni	3,86 %	3,02 %	2,47 %	1,99 %	-0,54 %							
États-Unis	5,76 %	4,37 %	2,73 %	0,64 %	-4,24 %							
Zone euro	4,22 %	2,96 %	2,07 %	0,78 %	-2,80 %							
	Taux de chôm	age - Croissance annualis	sée sur 5 ans % *									
Royaume-Uni	-2,90 %	-0,27 %	3,80 %	10,10 %	13,84 %							
États-Unis	0,71 %	3,08 %	4,83 %	9,94 %	14,66 %							
Zone euro	-1,46 %	-0,67 %	0,22 %	3,98 %	6,86 %							
Princi	oales VME du portefeuille	Dutch Mortgage - Croiss	sance annualisée sur 5 a	ns en % *								
IPH des Pays-Bas	1,56 %	1,00 %	0,10 %	-1,01 %	-2,51 %							
Trésor néerlandais à 10 ans (% du taux moyen)	0,23 %	0,03 %	0,02 %	-0,44 %	-0,54 %							
Taux de chômage aux Pays-Bas	0,98 %	2,88 %	4,66 %	9,85 %	12,49 %							
Princ	ipales VME du portefeuil	le Securitisation Investme	ent - Taux moyen sur 5 a	ns en %								
Euribor 3M % par an (Taux moyen)	1,78 %	1,56 %	1,41 %	0,25 %	0,17 %							
Libor 3M % par an (Taux moyen)	1,84 %	1,62 %	1,47 %	0,34 %	0,33 %							

<sup>\*</sup> Taux de croissance annualisés sur 5 ans calculés sur la base des taux de croissance trimestriels tout au long de la période prévisionnelle

Comme le montrent les tableaux de la page précédente, la croissance macroéconomique annualisée projetée sur 5 ans dans les cinq scénarios et pour la majorité des VME utilisées pour évaluer les provisions pour pertes sur créances au 31 décembre 2020 semble plus favorable que la croissance macroéconomique annualisée projetée utilisée au 31 décembre 2019. Cela peut sembler contre-intuitif compte tenu de la gravité et du niveau élevé d'incertitude découlant des conditions économiques sans précédent observées après l'épidémie. Cela s'explique toutefois par le fait que, suite au ralentissement économique sévère observé au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, la reprise économique au cours des 5 prochaines années devrait être tout aussi importante, étant donné que les économies mondiales devraient progressivement retrouver leurs niveaux d'activité économique enregistrés avant l'épidémie.

Ce phénomène est mieux décrit en référence aux VME utilisées dans les différents scénarios présentés dans le tableau ci-dessous. Par exemple, la contraction du PIB réel pour l'année civile 2020, lorsque l'on compare le PIB réel au T4 2020 à celui du T4 2019, est estimée à environ -10,5 % pour le Royaume-Uni. Sur la base du scénario de référence à titre d'exemple, le taux de croissance du PIB réel annualisé prévisionnel sur 5 ans est estimé à 3,54 % au 31 décembre 2020, contre 1,25 % au 31 décembre 2019. Cela reflète la croissance annuelle projetée du PIB réel du Royaume-Uni estimée à 6,8 % en 2021, 5,9 % en 2022 et 3,2 % en 2023, traduisant les taux de croissance extraordinaires du PIB réel qui devraient se concrétiser au cours des années suivant l'épidémie, revenant à des niveaux avant la COVID-19 d'ici 2023

La même observation s'applique aux autres prévisions de VME et aux autres pays. Par exemple, l'évolution annualisée des taux de chômage sur 5 ans semble plus favorable au 31 décembre 2020 qu'au 31 décembre 2019, étant donné que la reprise des taux de chômage à court et moyen terme devrait être importante par rapport à l'augmentation significative des taux de chômage observée au cours de 2020

Sur ce point, le tableau ci-dessous présente les VME prospectives sous-jacentes aux prévisions macroéconomiques utilisées pour évaluer les provisions pour pertes sur créances au 31 décembre 2020, analysées par scénario et par année civile, par rapport à l'impact économique estimé de la pandémie sur les VME au cours de l'année de référence 2020. Conformément aux orientations émises par la BCE, l'inversion moyenne des taux de croissance à long terme est supposée se produire au-delà des trois prochaines années, avec des hypothèses variables selon les différents scénarios. En raison du niveau élevé d'incertitude économique rencontré et des multiples variables susceptibles d'avoir un impact sur la reprise économique attendue après l'épidémie, les taux de VME annuels prévus sont donnés pour les années civiles de 2021 à 2023.

<sup>\*\*</sup> Outre les VME présentées ci-dessus, le portefeuille Securitisation Investment utilise des VME similaires à celles du portefeuille International Lending car la réserve d'actifs sous-jacents est similaire

## Scénarios économiques: prévisions annuelles (2020 - 2023) pour les principales VME

						In	ternation	al Lending	& Treasu	ury					Dutch M	ortgages	
			Royaun	ne-Uni			États	-Unis		Zone euro				Pays-Bas			
Facteurs clés	Scénario ECL	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
	Hausse importante	- 10,5 %	12,1 %	4,7 %	3,1 %	2,8 %	10,0 %	4,0 %	1,3 %	- 6,0 %	8,9 %	3,4 %	2,6 %	-	-	-	-
PIB réel -	Hausse	10,5 %	10,7 %	4,4 %	2,9 %	2,8 %	7,6 %	3,4 %	1,6 %	6,0 %	7,0 %	3,6 %	2,7 %	-	-	-	-
% de croissance	Référence	10,5 %	6,8 %	5,9 %	3,2 %	2,8 %	4,1 %	4,5 %	2,9 %	6,0 %	4,2 %	3,9 %	2,9 %	-	-	-	-
GI GIGGAING	Baisse	10,5 %	1,8 %	7,5 %	3,5 %	- 2,8 %	-1,5 %	3,9 %	4,4 %	- 6,0 %	-0,5 %	4,5 %	3,1%	-	-	-	-
	Baisse importante	- 10,5 %	0,4 %	7,1 %	3,3 %	- 2,8 %	-3,6 %	1,0 %	4,0 %	- 6,0 %	-3,5 %	4,4 %	3,0 %	-			-
	Hausse importante	4,5 %	6,6 %	5,9 %	5,0 %	8,2 %	5,3 %	3,7 %	3,5 %	8,7 %	9,2 %	8,2 %	7,7 %	4,1 %	6,0 %	5,7 %	4,9 %
Taux de	Hausse	4,5 %	7,2 %	6,7 %	5,8 %	8,2 %	6,3 %	4,4 %	3,9 %	8,7 %	9,5 %	8,6 %	8,0 %	4,1 %	6,1%	5,9 %	5,1 %
chômage - moyen en	Référence	4,5 %	7,7 %	7,8 %	6,9 %	8,2 %	7,4 %	6,2 %	4,8 %	8,7 %	10,1 %	9,2 %	8,5 %	4,1 %	6,5 %	6,3 %	5,6 %
<b>%</b>	Baisse	4,5 %	8,7 %	10,2 %	9,4 %	8,2 %	9,5 %	9,4 %	7,3 %	8,7 %	11,7 %	11,8 %	10,9 %	4,1 %	8,0 %	8,5 %	7,7 %
	Baisse importante	4,5 %	9,0 %	11,0 %	8,9 %	8,2 %	9,9 %	11,5 %	9,7 %	8,7 %	12,5 %	13,0 %	11,5 %	4,1 %	8,8 %	9,6 %	7,7 %
	Hausse importante	- 17,1 %	15,0 %	- 2,2 %	1,3 %	9,8 %	17,1 %	4,0 %	3,0 %	9,0 %	23,4 %	0,1%	-3,1%	-	-	-	-
Indice	Hausse	17,1 %	12,0 %	2,0 %	1,0 %	9,8 %	11,9 %	3,7 %	2,3 %	9,0 %	17,7%	0,6 %	2,0 %	-	-	-	-
boursier - Croissance	Référence	- 17,1 %	1,5 %	0,7 %	1,6 %	9,8 %	-1,6 %	0,9 %	2,2 %	9,0 %	2,0 %	3,6 %	1,9 %	-	-	-	-
en %	Baisse	- 17,1 %	- 17,4 %	9,7 %	7,3 %	9,8 %	32,6 %	13,3 %	6,2 %	9,0 %	26,8 %	17,1 %	11,2 %	-	-	-	-
	Baisse importante	- 17,1 %	- 30,9 %	6,1%	11,2 %	9,8 %	- 47,3 %	0,3 %	5,8 %	9.0 %	- 43,0 %	11,0 %	18,1 %	-	-	-	-
	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4 %	0,0%	1,0 %	2,0 %
Taux des bons du	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4 %	0,3 %	0,5 %	1,3 %
Trésor à 10 ans -	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4 %	0,4 %	0,1%	0,5 %
moyen en %	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,4 %	- 0,7 %	- 0,7 %	- 0,7 %
	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4 %	- 1,4 %	3,4 %	1,7 %
Indice des	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4 %	- 3,1 %	1,9 %	1,3 %
prix du logement	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4 %	- 3,5 %	- 0,2 %	1,2 %
en %	Baisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4 %	9,1 %	- 7,6 %	0,0%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4 %	- 11,3 %	- 12,1 %	- 3,9 %

<sup>\*</sup> Taux de chômage présenté ici comme le taux moven au cours de l'année

### Gestion de types overlay

Au 31 décembre 2019, un niveau élevé d'incertitude existait au sujet du Royaume-Uni et des perspectives économiques mondiales, y compris le résultat des négociations de sortie de l'UE, la pérennité de la croissance économique mondiale, les guerres commerciales et les risques géopolitiques. Cependant, malgré l'existence d'une telle incertitude, la direction avait évalué que les multiples scénarios macroéconomiques utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues (ECL) des expositions au sein du portefeuille International Lending au 31 décembre 2019 étaient réputés inclure des hypothèses raisonnables en termes de fourchette, de gravité et de probabilité de résultats possibles du Brexit (y compris des scénarios baissiers avec un Brexit sans accord fin 2020). Par conséquent, au 31 décembre 2019, aucune gestion de type overlay n'a été jugée nécessaire pour traduire les risques liés au Brexit.

D'autre part, tel que cela a été décrit précédemment, le caractère sans précédent et l'impact dévastateur découlant de l'épidémie de COVID-19 au cours des premiers mois de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 ont nécessité un réajustement de l'approche de gestion du risque de crédit de la Banque en vue d'évaluer le risque de crédit au niveau de l'emprunteur et du portefeuille, d'identifier les hausse significatives du risque de crédit (SICR) et les événements entraînant une probabilité de non-paiement pour la détermination du niveau et d'estimer les provisions pour pertes sur créances, en particulier pour les expositions au sein du portefeuille International Lending.

En raison de l'impact socio-économique rapide et important de ce phénomène international, le niveau d'incertitude d'estimation dans (i) la modélisation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut ponctuelles, (ii) la prévision de scénarios macroéconomiques aux fins de l'estimation des provisions pour pertes sur créances pondérées en fonction de la probabilité et (iii) la détermination des notations dérivées au niveau de l'emprunteur est important.

Afin d'atténuer cette incertitude dans le cadre des processus internes de gouvernance des modèles de la Banque, le comité de gestion de crédit a discuté, examiné et approuvé la mise en œuvre de modèles de type overlays pour les expositions au sein du portefeuille International Lending pour s'assurer que le niveau des provisions pour pertes sur créances comptabilisées à la date de communication reste approprié.

Tel que cela a été décrit précédemment, afin de s'assurer que la Banque saisisse de façon adéquate le niveau de risque de crédit dans son portefeuille International Lending, des ajustements des notations dérivées (et indirectement des probabilités de défaut sous-

jacentes) ont été appliqués à ces emprunteurs sous la forme de rétrogradations, conçues pour saisir des augmentations potentielles du risque de crédit qui n'auraient peut-être pas été prises en compte par le modèle.

En outre, compte tenu du niveau accru d'incertitude des modèles, un exercice a également été réalisé par la direction dans le cadre du processus interne de gouvernance des modèles, au cours duquel les résultats modélisés ont été examinés et comparés aux tendances des spreads de crédit, à l'expérience historique du marché basée sur les niveaux de défaut observés pendant la crise financière mondiale de 2008-2009 et à d'autres études de défaut publiées par des agences de notation de crédit réputées afin que cela serve à décider d'ajustement ou d'overlays de modèles si cela est estimé nécessaire.

Sur la base de son évaluation, la direction a conclu qu'il subsistait encore des incertitudes quant à l'exactitude des prévisions économiques pour 2021, en particulier à la lumière de confinements plus stricts annoncés sur les principaux marchés depuis la publication des prévisions.

Dans le contexte du défi actuel et de l'examen des prévisions macroéconomiques élaborées par le fournisseur externe susmentionné, la Banque compare les modifications de scénarios émis chaque trimestre et analyse l'adéquation des scénarios sous-jacents. Sur ce point, la Banque a procédé à une évaluation selon laquelle les résultats des pertes de crédit attendues (ECL) du portefeuille International Lending à la fin de l'année ont été modélisés à l'aide des scénarios macroéconomiques élaborés par le fournisseur externe en novembre et en décembre 2020, ces derniers affichant des perspectives économiques plus optimistes que les premiers. Compte tenu de cette situation et de l'incertitude entourant les emprunteurs au sein du portefeuille International Lending, la Banque a conclu qu'un overlay était nécessaire pour traiter le risque potentiel que les scénarios de décembre 2020 entraînent une sous-estimation des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2020. Par conséquent, un overlay s'élevant à 191000 euros pour la Banque a été appliqué respectivement aux provisions pour pertes sur créances des expositions des niveaux 1 et 2 classées au sein du portefeuille International Lending, calculées comme étant la différence entre les itérations modélisées, c'est-à-dire entre les scénarios de décembre 2020 et ceux de novembre 2020.

Analyse de sensibilité aux pertes de crédit attendues (ECL) selon les scénarios macroéconomiques

Nonobstant le nombre significatif d'hypothèses et les différents aspects entrant en jeu dans la méthodologie de la Banque pour modéliser les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans les portefeuilles d'instruments financiers du Groupe, l'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) est considérée comme la plus sensible au niveau inhérent d'incertitude d'estimation en ce qui concerne la modélisation des prévisions macroéconomiques. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les provisions pour pertes sur créances évaluées au 31 décembre 2020, en raison du niveau élevé d'incertitude découlant de l'épidémie de COVID-19.

Compte tenu de ce qui précède, la Banque présente l'analyse de sensibilité en ce qui concerne les provisions pour pertes sur créances imputables aux expositions des niveaux 1 et 2 classées dans le portefeuille International Lending aux 31 décembre 2020 et 2019, estimées en déterminant la fourchette des provisions pour pertes sur créances qui auraient été évaluées à chaque date en attribuant une pondération de 100 % à chacun des cinq scénarios macroéconomiques élaborés par le fournisseur externe, tel que cela est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité du scénario	Hausse importante (7 %)	Hausse (23 %)	Référence (40 %)	Baisse (23 %)	Baisse importante (7 %)
À la date du 31 décembre 2020	693 082 €	822 530 €	1177198€	3 429 585 €	4 686 919 €
À la date du 31 décembre 2019	319 234 €	381 518 €	670 176 €	1858875€	2 535 022 €

Il convient de noter que les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées ne peuvent pas être rapprochées en appliquant les pondérations de probabilité relatives aux résultats des pertes de crédit attendues (ECL) dans chaque scénario, car le niveau peut changer d'un scénario à l'autre, tandis que le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées modélisées s'applique de la même façon à tous les scénarios (par exemple, une exposition peut être classée en niveau 2 dans l'un des cinq scénarios individuels et en niveau 1 dans les scénarios moyens pondérées). En outre, les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées estimées pour chaque scénario au 31 décembre 2020, présentées dans le tableau ci-dessus, ne sont pas directement comparables aux pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées estimées pour chaque scénario au 31 décembre 2019, puisque la taille du portefeuille International Lending a diminué de manière significative par rapport à la période précédente.

Bien qu'il ait été correctement pris en compte, l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'évaluation des provisions pour pertes sur créances des expositions dépréciées/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Lending est moins prononcé que d'autres facteurs spécifiques aux emprunteurs utilisés pour prévoir les flux de trésorerie opérationnels selon les différents scénarios. Par conséquent, l'impact de la sensibilité n'a pas été considéré comme significatif.

L'impact de la sensibilité des scénarios macroéconomiques sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) mesuré pour les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage, Treasury Investment et Securitisation Investment n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau de provisions pour pertes sur créances estimé aux 31 décembre 2020 et 2019.

2.2.9 Concentration des expositions au risque de crédit

## 2.2.9.1 Concentration des titres de placement

### Portefeuille Treasury Investment

L'exposition de la Banque aux obligations d'État de la zone euro au 31 décembre 2020 représentant 6,76 % (31 décembre 2019 : 8,33 %, 31 mars 2019 : 14,41 %) du total des titres de placement du portefeuille Treasury Investment, a trait à des titres d'État allemands.

Les provisions pour pertes sur créance s'élevant à 16 000 euros ont été comptabilisées au titre de ces expositions au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : néant, 31 mars 2019 : néant).

La Banque surveille les concentrations de titres de placement en ce qui concerne le risque de crédit par type d'exposition. Une analyse des concentrations de risque de crédit à la date de clôture pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2020, l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019 et l'exercice financier clôturé le 31 mars 2019 est présentée ci-dessous.

	Év	ralué au coût amoi	rti	Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
	31 décembre	31 décembre	31 mars	31 décembre	31 décembre	31 mars		
	2020	2019	2019	2020	2019	2019		
	K€	K€	K€	K€	K€	K€		
Concentration par type								
Valeur comptable :								
Obligations garanties	10 004	10 007	10 010	354 176	293 499	119 853		
Gouvernement national et régional	35 297	35 472	35 606	78 914	44 870	18 977		
Organismes supranationaux et agences	30 645	30 873	31 049	4 034	4 029	-		
Entreprises	-	-	-	-	-	-		
Valeur	75 946	76 352	76 665	437 124	342 398	138 830		

#### Portefeuille Securitisation Investment

Le portefeuille Securitisation Investment de la Banque se compose des opérations sur obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) gérées par des entités tierces pour un montant de 126 millions d'euros (31 décembre 2019 : 125,7 millions d'euros, 31 mars 2019 : néant).

Au 31 décembre 2020, les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans ce portefeuille évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevaient à 13 000 euros (31 décembre 2019 : 11 000 euros, 31 mars 2019 : néant).

2.2.9.2 Concentration des crédits et avances aux clients

Une analyse de la concentration des crédits et avances à la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre 2020, les expositions à des contreparties britanniques classées dans le portefeuille International Lending et classées parmi les expositions de l'UE dans les tableaux ci-dessous s'élevaient à 35,7 millions d'euros (31 décembre 2019 : 57,8 millions d'euros, 31 mars 2019 : 48,2 millions d'euros).

Les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont classées comme des expositions de l'UE dans les tableaux suivants et sont classées dans le secteur des « ménages et particuliers ».

Le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque se compose d'hypothèques nationales garanties néerlandaises (indirectement garanties par le biais de la NHG). Ces crédits hypothécaires sont des crédits hypothécaires néerlandais de premier ordre qui bénéficient d'une garantie d'un fonds privé à but non lucratif et indirectement d'une garantie gouvernementale.

À la date du 31 décembre 2020		Valeur	comptable bru	te		Provisions pour pertes sur créances					
		Autres					Autres				
		pays	Amérique				pays	Amérique			
	UE	européens	du Nord	Asie	Valeur	UE	européens	du Nord	Asie	Valeur	
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Étape 1											
Activités d'hébergement et restauration	-	8 657	-	-	8 657	-	256	-	-	256	
Activités financières et d'assurance	20 088	2 167	5 347	-	27 602	258	42	65	-	365	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	-	20 129	-	-	20129	-	471	-	-	471	
	20 088	30 953	5 347	-	56 388	258	769	65	-	1092	
Étape 2											
Activités de service administratif et	-	7 033	-	-	7 033	-	148	-	-	148	
Activités financières et d'assurance	11 782	440	-	-	12 222	247	7	-	-	254	
	11 782	7 473	-	-	19 255	247	155	-	-	402	
Étape 3											
Activités de service administratif et	17 978	_	-	-	17 978	4 980	2 220	-	-	7200	
Activités financières et d'assurance	1 171	5 962	-	-	7133	-	-	-	_	-	
	19 149	5 962	-	-	25 111	4 980	2 220	-	-	7 200	

À la date du 31 décembre 2019	Valeur comptable brute					Provisions pour pertes sur créances					
•		Autres					Autres				
		pays	Amérique				pays	Amérique			
	UE	européens	du Nord	Asie	Valeur	UE	européens	du Nord	Asie	Valeur	
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Étape 1											
Activités des holdings	22 589	17 497	-	-	40 086	115	26	-	-	141	
Activités commerciales et de conseil en gestion	17 951	-	-	-	17 951	384	-	-	-	384	
Activités de services d'aide aux entreprises non classées ailleurs	3 037		-	-	3 037	89	-	-	-	89	
Collecte de déchets dangereux	-	2 519	-	-	2 519	-	18	-	-	18	
Traitement des données, hébergement et activités connexes	7 490	-	-	-	7 490	25	-	-	-	25	
Fabrication de produits métalliques	-	5 664	-	-	5 664	-	52	-	-	52	
Autres fabrications	-	9 097	-	-	9 097	-	44	-	-	44	
Autres activités de service personnalisé	-	15 283	-	-	15 283	-	59	-	-	59	
Activités immobilières	14 328	-	-	-	14 328	37	-	-	-	37	
Restaurants et activités de restauration itinérantes	-	17 730	-	-	17 730	-	92	-	-	92	
	65.395	67 790	-	-	133 185	650	291	-	-	941	
Étape 3											
Activités des holdings	5 972	-	-	-	5 972	1058	-	-	-	1058	
_	5 972	-	-	-	5 972	1058	-	-	-	1058	

Au dimanche 31 mars 2019	Valeur comptable brute						Provisions pour pertes sur créances					
-		Autres					Autres					
		pays	Amérique				pays	Amérique				
	UE	européens	du Nord	Asie	Valeur	UE	européens	du Nord	Asie	Valeur		
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€		
Étape 1												
Activités de service administratif et	17 922	7 347	-	-	25 269	138	73	-	-	211		
Bâtiments et matériaux	10 964	-	-	-	10 964	28	-	-	-	28		
Services aux entreprises	13 545	9 815	-	-	23 360	34	13	-	-	47		
Ordinateur et électronique	9 467	8 941	-	-	18 408	50	58	-	-	108		
Produits de consommation	9 844	17 688	-	-	27 532	60	284	-	-	344		
Activités financières et d'assurance	19 477	4 975	-	-	24 452	97	191	-	-	288		
Soins de santé	23 999	-	-	-	23 999	74	-	-	-	74		
Vente au détail de produits alimentaires et	-	17 354	-	-	17 354	-	126	-	-	126		
médicaments Alimentation, boissons et tabac	-	8 587	-	-	8 587	-	247	-	-	247		
Activités professionnelles, scientifiques et	-	26 316	-	-	26 316	-	257	-	-	257		
techniques												
Télécommunications		17 334	-	-	17 334	-	133	-	-	133		
-	105 218	118 357	-	-	223 575	481	1382	-	-	1863		
Étape 2												
Activités financières et d'assurance	5 961		-	-	5 961	363	-	-	-	363		
-	5 961		-	-	5 961	363	-	-	-	363		
Étape 3												
Aérospatiale et défense	-	4 574	-	-	4 574	-	961	-	-	961		
-	_	4 574	-	_	4 574	_	961	-	_	961		

### 2.2.10 Compensation des actifs et passifs financiers

La Banque est habilitée à présenter certains actifs et passifs financiers sur une base nette dans l'état de la situation financière conformément à la politique de la Banque décrite à la note annexe 1.5 « Compensation des instruments financiers ».

Les tableaux suivants présentent :

- l'impact de la compensation des actifs et passifs financiers sur l'état consolidé de la situation financière ;
- l'impact financier de la compensation pour les instruments faisant l'objet d'un contrat-cadre exécutoire de compensation ou d'un accord similaire; et
- la garantie financière disponible reçue ou mise en gage par rapport aux montants totaux des actifs et passifs qui n'ont pas été compensés.

La Banque conclut des opérations sur instruments dérivés dans le cadre de contrats-cadres de compensation de l'International Swap and Derivatives Association (ISDA). En règle générale, en vertu de ces contrats, les montants dus par chaque contrepartie un jour donné au titre de toutes les transactions en cours dans la même devise sont regroupés en un montant net unique qui est payable par une partie à l'autre. Dans certaines circonstances, par exemple en cas de défaut, toutes les transactions en cours en vertu du contrat sont résiliées et réglées en un seul montant net par devise.

Les contrats ISDA ne répondent pas aux critères de compensation des valeurs positives et négatives dans l'état de la situation financière. Ceci est imputable au fait que la Banque et ses contreparties n'ont pas de droit juridiquement exécutoire de régler sur une base nette ou de vendre les actifs et régler les passifs de façon simultanée parce que le droit de compensation n'est exécutoire que lors de la survenance d'événements de crédit futurs.

La Banque conclut également certaines opérations qui sont réglées par le biais de chambres de compensation. Les mécanismes de règlement brut utilisés par les chambres de compensation, présentant des caractéristiques qui éliminent le risque de crédit et de liquidité dans un processus de règlement unique, sont effectivement équivalents au règlement net. Par conséquent, ces actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

La Banque met également en gage et reçoit des garanties sous forme d'espèces et de titres négociables principalement à des fins de vente et de mise en pension et à des fins de marge sur des transactions sur instruments dérivés de gré à gré. Les gages sont généralement réalisés dans des conditions habituelles et normales pour les contrats et transactions standard de cette nature. Les droits de compensation relatifs à cette garantie sont conditionnés par le défaut de la contrepartie.

Le montant net des instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de compensation d'inscription au bilan, y compris les garanties mises en gage et reçues, présenté dans les tableaux suivants est égal au montant présenté dans l'état de la situation financière de cet instrument.

Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les instruments financiers faisant l'objet de contrats-cadres exécutoires de compensation et d'accords similaires.

		Montants bruts des instruments financiers	Montants nets des instruments financiers	Montants conr compensés dar la situation fil	s l'état de	
	Montants bruts des instruments financiers reconnus K€	reconnus compensés l'état de la situation financière K €	présentés dans l'état de la situation financière K €	Instruments financiers ne répondant pas aux critères de compensation K €	Garantie financière mise en gage /(recue) K €	Montant net K€
À la date du 31 décembre 2020						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	344	-	344	-	-	344
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(13 356)	-	(13 356)	-	-	(13 356)
Montants dus à des institutions financières	(330)	-	(330)	-	-	(330)
Titres de créance en circulation	(553 849)	-	(553 849)	-	-	(553 849)
	(567 535)	-	(567 535)	-	-	(567 535)
À la date du 31 décembre 2019						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	436	-	436	-	-	436
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(6 462)	-	(6 462)	-	3 260	(3 202)

À la date du 31 mars 2019						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	474		474	-	-	474
						-
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(8 183)	-	(8 183)	_	9 897	1714

## 2.3 Risque de liquidité

#### 2.3.1 Gestion du risque de liquidité

Conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la Banque, la gestion de la position de liquidité de la Banque relève de la responsabilité de son équipe Treasury (trésorerie), sous la supervision du comité actifs-passifs (« ALCO »), du comité de gestion des risques (« MRC ») et du comité de gestion des risques du Conseil. L'équipe Treasury est principalement chargée de la gestion et de la communication de la position de liquidité prévisionnelle du Groupe (le « cas de référence »).

L'équipe Risk de la Banque veille à ce que tous les risques de liquidité soient identifiés, mesurés, supervisés et signalés de manière appropriée. En particulier, l'équipe Risk a la responsabilité principale de contrôler le risque de liquidité, y compris de définir des scénarios de liquidité défavorables potentiels (« cas critiques ») qui sont pris en compte pour évaluer l'exposition de la Banque à ces scénarios et afin d'évaluer l'efficacité des mesures de financement du plan d'urgence.

Les risques de liquidité de la Banque sont principalement liés à ses activités bancaires et le Conseil d'administration de la Banque fixe, approuve et supervise la mise en œuvre des objectifs de gestion des liquidités de la Banque. L'analyse du risque de liquidité relève de la responsabilité conjointe des fonctions Treasury et Risk sous la supervision de l'ALCO et du comité des risques du Conseil.

### Comité actifs-passifs de la direction

La Banque a mis en place un comité actifs-passifs (« ALCO ») pour s'assurer que la Banque a mis en place et utilise de manière efficace des stratégies et des politiques appropriées et solides pour gérer et optimiser le mix actifs-passifs de la Banque et superviser le capital, la liquidité, le financement, le risque de taux d'intérêt et la position de risque de change (« FX ») de la Banque. L'ALCO de la Banque transmet les stratégies de la Banque à tous les services et entités juridiques et pour tous les types de risques et produits. L'ALCO de la Banque supervise et, le cas échéant, approuve les politiques et objectifs de la Banque en matière de gestion des actifs et des passifs, de gestion et répartition du capital et du financement, de position en matière de risque de marché et d'activité de couverture, de suivi de la liquidité, d'utilisation et d'efficacité du capital, de tarification des produits, de tarification des transferts de fonds, des activités de négociation et d'échange conformément à la déclaration de propension au risque établie par le Conseil d'administration de la Banque. L'ALCO de la Banque est un sous-comité de l'EXCO de la Banque.

# Comité des risques du Conseil

Le Conseil délègue au comité des risques du Conseil les responsabilités de supervision du service des risques. Par conséquent, le comité des risques du Conseil représente le principal acteur de la supervision du risque de liquidité et de financement de la Banque. En outre, il est chargé de recommander au Conseil une propension appropriée au risque de liquidité et de financement et d'approuver les politiques et recommandations liées au risque de liquidité. Le comité des risques du Conseil est également chargé de s'assurer que tous les contrôles des risques de liquidité sont conformes aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques et de conseiller le Conseil sur la coordination et la définition de la priorité des questions de gestion des risques de liquidité dans l'ensemble de la Banque.

Le comité des risques du Conseil examine régulièrement les rapports sur la position de liquidité de la Banque, y compris l'examen des scénarios de simulation de crise afin d'évaluer la résilience de ses réserves de liquidité par rapport aux exigences réglementaires minimales comprenant le rapport de couverture de liquidité («RCL») et le rapport de financement stable net («RFSN»). Il est immédiatement informé des nouveaux problèmes de liquidité émergents et veille à ce que la direction générale prenne les mesures correctives appropriées pour y remédier, y compris la viabilité des options de financement d'urgence.

## Rôles et responsabilités

L'équipe Treasury de la Banque, sous la direction du Head of Treasury (directeur du service de trésorerie), a pour principale responsabilité la gestion et la communication de la position de liquidité prévisionnelle de la Banque (le « cas de référence »). À des fins de liquidité, le bilan de la Banque, comprenant à la fois les actifs et les passifs, est géré sur une base intrajournalière et journalière, et comprend le contrôle du respect des mesures de liquidité actuelles. Le service est également chargé de la prévision du profil de trésorerie futur de la Banque, ainsi que de l'analyse et de la gestion des activités de dépôts de la Banque. Celle-ci se fait sous la direction du Head of Treasury.

L'équipe Risk de la Banque, sous la direction du Chief Risk Officer («CRO» ou directeur du service de gestion des risques), est principalement chargée du suivi des performances de liquidité actuelles ainsi que de la définition de scénarios de liquidité défavorables potentiels qui devront être pris en compte et du signalement de l'exposition à ces scénarios (le «cas à la baisse»). Sous la direction du CRO, elle est chargée de s'assurer que tous les risques significatifs liés à la liquidité sont correctement identifiés et clairement intégrés dans le cadre de gestion des risques et de la communication de la Banque. Elle est également chargée de rédiger des rapports qui

montrent et analysent la sensibilité de la Banque aux événements externes liés à la liquidité, y compris la définition d'événements graves mais plausibles qui pourraient constituer des scénarios de crise.

### Stratégie de financement

Les banques jouent traditionnellement un rôle de transformation de la liquidité, qui leur permet de financer grâce à des passifs liquides à court et moyen terme des investissements dans des actifs à plus long terme et moins liquides. Ce décalage entre les passifs liquides et les actifs moins liquides est une caractéristique quasi-universelle des bilans bancaires et entraîne clairement un risque si les passifs ne peuvent pas être reportés à l'échéance (ce qui peut être tous les jours dans le cas d'argent détenu sur des comptes à vue ou d'épargne).

La stratégie de la Banque pour atténuer ce risque comporte quatre composantes principales :

- Limiter son exposition au retrait de dépôts des clients grâce à l'utilisation de comptes à terme et de préavis plutôt que de dépôts à vue comme principal instrument de financement des clients, en se concentrant sur le marché de détail pour maximiser la granularité;
- Limiter son exposition au retrait massif pour financement en verrouillant le financement selon ses conditions plutôt qu'à court terme par rapport à des actifs illiquides (lorsque cette méthode est utilisée: les actifs illiquides sont principalement financés par des dépôts) et en diversifiant ses sources de financement en général ou en veillant à ne pas dépendre d'un financement à la discrétion des contreparties du marché;
- Maintenir une source de financement d'urgence en veillant à ce que la quasi-totalité de son portefeuille HQLA Treasury Investment (composé d'actifs liquides de qualité supérieure) soit éligible au financement auprès de la BCE ou d'Eurex si d'autres sources ne sont pas disponibles; et
- Détention d'une proportion beaucoup plus élevée que la proportion typique d'actifs qui pourraient être liquidés au fil du temps sur le marché secondaire.

L'objectif de la Banque est de maintenir une structure de financement prudente grâce à diverses sources de financement à court, moyen et long terme. Les sources de financement potentielles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Dépôts de particuliers ;
- Émission d'obligations garanties par l'émission de titres RMBS, ces derniers représentant l'une des principales sources de financement du portefeuille Dutch Mortgage ;
- Émission d'instruments de capitaux ;
- Financement interbancaire (garanti, par exemple, par des contrats de rachat, des lignes de crédit d'entrepôt obtenues pour le portefeuille Dutch Mortgage, des swaps sur rendement total ou non garantis); et
- Financement de la Banque centrale (bien que la stratégie de la Banque ne repose pas sur le financement de la Banque centrale habituellement, mais serve uniquement de source secondaire de financement).

Afin de s'assurer que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations à court terme, l'équipe Treasury conserve des réserves de liquidités importantes et fait une prévision de la position de liquidité attendue de la Banque pour chaque jour de la semaine suivante, ainsi que le solde de trésorerie « résiduel » qui prend en compte les entrées et sorties connues (par exemple les règlements d'achats ou de ventes d'actifs) au-delà de cette période.

Le respect par la Banque du Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») en matière de liquidité à court terme et le suivi du Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») afin d'évaluer la liquidité à long terme :

Le Liquidity Coverage Ratio (« LCR »): Le ratio vise à garantir que les établissements sont en mesure de résister à une période de stress de 30 jours grâce à la présence d'actifs liquides de haute qualité (« HQLA ») en nombre suffisant. Les HQLA se composent de liquidités ou d'actifs qui peuvent être convertis en espèces avec peu ou pas de perte de valeur sur les marchés. La mesure LCR est conçue pour encourager la résilience à court terme du profil de liquidité de la Banque et est devenue une norme réglementaire minimale à partir du 1er octobre 2015, en vertu du règlement délégué 2015/61 de la Commission européenne (« CE »).

Le tableau ci-dessous présente le LCR de la Banque aux 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 mars 2019 :

	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	%	%	%
LCR réel	280,3	499,2	679,5

Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2020, exercice clôturé au 31 décembre 2019, le LCR était à la fois dans les limites du minimum réglementaire et de la propension au risque fixées par la Banque.

• Le Net Stable Funding Ratio (« NSFR »): Ce ratio examine la relation entre les actifs à long terme et le financement à long terme. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un financement stable suffisant par rapport au financement stable requis et traduit le profil de financement à long terme d'une banque (financement d'une durée supérieure à un an). Il est conçu pour compléter le LCR.

L'étalonnage européen du NSFR est en cours suite à la proposition de la Commission européenne de novembre 2016. Par conséquent, la Banque de réglementation calcule le NSFR conformément à la publication 295 du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en attendant sa mise en œuvre en Europe. Ce calcul nécessite différentes interprétations du texte et, par conséquent, le NSFR de la Banque peut ne pas être directement comparable aux ratios d'autres institutions.

Le tableau ci-dessous présente le NSFR de la Banque aux 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 mars 2019 :

	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	%	%	%
NSFR réel*	142,1	137,8	149,6

<sup>\*</sup>NSFR 2020 sur la base du cadre du règlement sur les exigences de capital « CRR II » et NSFR 2019 sur la base des rendements de l'exercice à court terme calculé conformément aux directives de l'étude quantitative d'impact de Bâle

Le NSFR de la Banque est resté supérieur à l'exigence légale minimale de 100 % en permanence au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

#### 2.3.2 Communication du risque de liquidité

Des rapports de gestion fiables fournissent au comité exécutif et au Conseil des informations opportunes et prospectives sur sa position de liquidité. La communication des mesures du risque est régulière et compare les expositions actuelles aux liquidités aux limites établies afin d'identifier toute pression émergente et toute violation des limites.

L'équipe Risk de la Banque effectue régulièrement des tests de résistance de son profil de liquidité, ainsi que de la disponibilité d'options de financement d'urgence par le biais de son rapport ILAAP et de son rapport mensuel Maximum Cumulative Outflow (« MCO »). Le MCO analyse les risques probables pour la position de liquidité de la Banque et quantifie sa capacité à résister aux chocs associés grâce au déploiement d'options de plan de financement d'urgence de gestion. Les résultats résumés de toutes les analyses sont utilisés comme données de base pour le MCO, les impacts de liquidité de différents niveaux de gravité des scénarios idiosyncratiques et de marché étant modélisés sur un horizon de prévision à 12 mois. En outre, le Liquidity Contingency Plan (« LCP ») de la Banque analyse la disponibilité et la faisabilité de ses mesures de financement d'urgence en ce qui concerne les scénarios de crise idiosyncratiques et à l'échelle du marché.

La communication du risque de liquidité de la Banque renforce sa surveillance de ce risque, non seulement en axant sa communication du risque sur l'état «actuel», mais en fournissant également une communication régulière et opportune du profil de liquidité potentiellement en « crise » de la Banque.

En outre, l'équipe Risk publie chaque mois un rapport sur les écarts d'échéance pour assurer la surveillance et le suivi de l'écart entre les actifs et les passifs. L'équipe Risk surveille également la concentration des dépôts dans son rapport mensuel sur la gestion des risques où les dix principaux déposants de la Banque sont contrôlés en tenant compte également du secteur d'activité et de l'échelle d'échéance des produits.

# 2.3.3 Échelle d'échéance contractuelle

Voici une analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception de l'analyse des prêts et avances aux clients classés dans les portefeuilles International Lending et Dutch Mortgage, des titres de créance en circulation qui sont basés sur les échéances attendues en fonction de la date à laquelle les instruments doivent être entièrement remboursés, puisque c'est ainsi que la liquidité de la Banque est contrôlée régulièrement. Reportez-vous également à la note annexe 2.3.5 qui fournit une analyse des investissements grevés.

	Pas plus	Entre	Entre	Entre	Plus	Aucune	
	de	1 et 3	3 mois	1 et	de	date	
	1 mois	mois	et 1 an	5 ans	5 ans	d'échéance	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2020							
Actifs							
Soldes auprès des banques centrales	294 604	-	-	-	-	17 068	311 672
Instruments financiers dérivés	62	107	-	8	167	-	344
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	-	-	-	-	-	111 121
Prêts et avances aux clients	-	-	13 000	80 300	1066 626	10 542	1170 468
- Portefeuille International Lending	=	-	12 998	79 062	-	-	92 060
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	2	1238	1066 626	10 542	1078 408
Investissements	12 183	18 783	88 849	329 286	189 921	-	639 022
- Portefeuille Treasury	12 183	18 783	88 849	329 286	63 969	-	513 070
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	125 952	-	125 952
Revenu accumulé	2 231	591	-	2 353	77	-	5 252
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	392 173	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	107	-	-	-	-	33 335	33 442
Total des actifs financiers	420 308	19 481	101 849	411 947	1 256 791	453 118	2 663 493
Passifs							
Instruments financiers dérivés	349	<i>7</i> 55	33	930	11 289	_	13 356
Montants dus à des institutions financières	330	_	-	_	-	-	330
Dettes envers des clients	1 251 104	31 163	379 646	219 856	191	-	1881960
Titres de créance en circulation	109 740	_	122 195	321 914	_	_	553 849
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de	406	356	4 487	1	-	-	5 250
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	218	202	486	2 600	958	-	4 464
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	1994	1994
Total des passifs financiers	1 362 147	32 476	506 847	545 301	12 438	1994	2 461 203
Écart de liquidité	(941 839)	(12 995)	(404 998)	(133 354)	1244 353		
Écart de liquidité cumulé	(941 839)	(954 834)	(1 359 832)	(1 493 186)	(248 833)		
				•			

	Pas plus de	Entre 1 et 3	Entre 3 mois	Entre 1 et	Plus de	Aucune date	
	1 mois	mois	et 1 an	5 ans	5 ans	d'échéance	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2019							
Actifs							
Soldes auprès des banques centrales	194 152	-	-	-	-	14 817	208 969
Instruments financiers dérivés	61	-	62	45	268	-	436
Prêts et avances à des institutions financières	68 793	-	-	-	-	-	68 793
Prêts et avances aux clients	9 989	-	55 428	72 729	132 153	-	270 299
- Portefeuille International Lending	9 989	-	55 428	71 740	-	-	137 157
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	989	132 153	-	133 142
Investissements	4 010	25 521	110 097	216 620	188 240	-	544 488
- Portefeuille Treasury	4 010	25 521	110 097	216 620	62 502	-	418 750
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	125 738	-	125 738
Revenu accumulé	1 377	-	348	659	-	-	2 384
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	778 005	778 005
Autres créances (incluses dans autres actifs)	101	-	-	-	-	30 810	30 911
Total des actifs financiers	278 483	25 521	165 935	290 053	320 661	823 632	1904285
Passifs							
Instruments financiers dérivés	-	3 361	759	2 342	-	-	6 462
Montants dus à des clients	910 153	10 878	468 565	270 983	823	-	1661402
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de	309	343	4 373	7	-	-	5 032
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	238	418	-	4 675	326	-	5 657
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	830	830
Total des passifs financiers	910 700	15 000	473 697	278 007	1149	830	1 679 383
Écart de liquidité	(632 217)	10 521	(307 762)	12 046	319 512		
Écart de liquidité cumulé	(632 217)	(621 696)	(929 458)	(917 412)	(597 900)		

_	Pas plus de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune date d'échéance	Valeur_ K €
Au 31 mars 2019	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Actifs							
Soldes auprès des banques centrales	-	-	-	-	-	118 212	118 212
Instruments financiers dérivés	38	436	-	-	-	-	474
Prêts et avances à des institutions financières	9 707	-	-	-	-	-	9 707
Prêts et avances aux clients - Portefeuille International	-	-	22 929	207 994	-	-	230 923
Investissements - Portefeuille Treasury	-	-	-	121 298	94 197	-	215 495
Revenu accumulé	216	394	319	1521	1	-	2 451
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	1065824	1065 824
Autres créances (comprises dans autres actifs)	119	-	-	-	-	-	119
Total des actifs financiers	10 080	830	23 248	330 813	94 198	1184036	1643205
Passifs							
Instruments financiers dérivés	3 506	1 915	2 763	-	-	-	8 183
Montants dus à des clients	534 155	60 766	536 462	271 553	-	-	1402936
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de	29	247	930	384	-	-	1590
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	496	496
Total des passifs financiers	537 690	62 928	540 155	271.937	-	496	1413205
Écart de liquidité	(527 610)	(62 098)	(516 907)	58 876	94 198		
Écart de liquidité cumulé	(527 610)	(589 708)	(1 106 615)	(1047738)	(953 540)		

Les comptes courants et les dépôts d'épargne payables sur demande ou à court terme s'élevaient à 1224 millions d'euros au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 907 millions d'euros, 31 mars 2019 : 464 millions d'euros). Ce montant est communiqué dans le cadre du groupement d'échéances « Pas plus de 1 mois ». Au 31 décembre 2020, les dépôts d'épargne avec préavis de retrait d'un mois s'élevant à 3,6 millions d'euros (31 décembre 2019 : 5,2 millions d'euros, 31 mars 2019 : 6,6 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 3 mois ». En outre, au 31 décembre 2020, les dépôts d'épargne avec un préavis de retrait de trois à six mois s'élevant à 376 millions d'euros (31 décembre 2019 : 437 millions d'euros, 31 mars 2019 : 486 millions d'euros) sont déclarés dans le groupe d'échéances « Entre 3 mois et 1 an ». Par ailleurs, au 31 décembre 2020, les dépôts d'épargne avec préavis de retrait d'un an s'élevant à 161 millions d'euros (31 décembre 2019 : 191 millions d'euros, 31 mars 2019 : 185 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 5 ans ». Toutefois, dans la pratique, ces dépôts sont conservés plus longtemps auprès de la Banque, d'où une date de remboursement effective postérieure à la date contractuelle.

Au 31 décembre 2020, les actifs financiers non détenus classés comme des investissements de trésorerie évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global d'une valeur comptable de 109,8 millions d'euros (31 décembre 2019 : 65 millions d'euros, 31 mars 2019 : 139 millions d'euros) et les investissements de trésorerie évalués au coût amorti d'une valeur comptable de 40,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 66 millions d'euros, 31 mars 2019 : 77 millions d'euros) font partie du portefeuille d'actifs liquides de haute qualité aux fins du LCR. Par conséquent, ils peuvent être liquidés dans un délai d'un mois.

Les liquidités de la Banque provenant des soldes de marge s'élevant à 57,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 10,1 millions d'euros, 31 mars 2019 : 10,9 millions d'euros) peuvent être disponibles à l'échéance du contrat, en raison de l'évolution favorable de la valeur de marché/de l'évolution des taux de change ou de la réduction des marges initiales.

# 2.3.4 Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Ci-après figure une analyse des flux de trésorerie non actualisés payables au titre des principaux passifs financiers non dérivés par les échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception des titres de créance en circulation pour lesquels les flux de trésorerie non actualisés payables sont présentés en fonction des échéances attendues conformément à l'échelle des échéances contractuelles présentée à la note annexe 2.3.3.

	Valeur comptable K€	Sorties de capitaux K €	Moins de 1 mois K €	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K€
À la date du 31 décembre 2020							
Passifs non dérivés							
Montants dus à des institutions financières							
- Dus à d'autres banques	330	330	330	-	-	-	-
Montants dus à des clients	1881960	1886622	1 267 241	47 665	371 452	200 066	198
Titres de créance en circulation	553 849	555 382	109 837	=	122 458	323 087	_
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	4 464	5 123	223	216	1223	2 726	735
	2 440 603	2 447 457	1 377 631	47 881	495 133	525 879	933
À la date du 31 décembre 2019 Passifs non dérivés							
Montants dus à des clients	1661402	1 668 711	926 278	27 383	461 313	252 851	886
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	5 657	5 484	382	420	(356)	4 653	385
	1667059	1 674 195	926 660	27 803	460 957	257 504	1 271
Au 31 mars 2019							
Passifs non dérivés							
Montants dus à des clients	1402936	1 458 737	546 795	61 495	539 123	311 324	-
	1402936	1 458 737	546 795	61 495	539 123	311 324	-

Voici une analyse des flux de trésorerie non actualisés liés aux principaux instruments financiers dérivés de la Banque par échéances contractuelles restantes à la date de clôture :

31 décembre 2020	Valeur comptable K€	Entrées/ (Sorties) K €	Moins de 1 mois K €	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K€
Actifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	175	3 648	-	-	389	1806	1453
- Swaps de change	169	149	58	91	-	-	-
Entrées		26 484	8 603	17 881	-	-	-
Sorties		(26 335)	(8 545)	(17 790)	-	-	-
	344	3 797	58	91	389	1806	1453
Passifs dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	12 219	40 188	483	1 019	4748	19 304	14 634
- Swaps de change	1137	(1239)	(181)	(1 017)	(41)	-	-
Entrées		116 351	21 234	89 599	5 518	-	-
Sorties		(117 590)	(21 415)	(90 616)	(5 559)	-	-
	13 356	38 949	302	2	4 707	19 304	14 634

	Valeur comptable K€	Entrées/ (Sorties) K €	Moins de 1 mois K€	Entre 1 et 3 mois K €	Entre 3 mois et 1 an K €	Entre 1 et 5 ans K €	Plus de 5 ans K€
31 décembre 2019 Actifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	313	304	_	_	(56)	(523)	883
- Swaps de change	123	60	62	_	(2)	-	-
Entrées		21 817	10 643		11 174		_
Sorties		(21 757)	(10 581)	-	(11 176)	-	-
	436	364	62	-	(58)	(523)	883
Passifs dérivés	-						
Instruments financiers dérivés	0.400	(7.017)	(2.275)	(770)	(2.172)		
- Swaps de change Entrées	6 462	(7 317) 261 785	(3 375) 71 021	(770) 10 406	(3 172)	-	-
Sorties		(269 102)	(74 396)	(11 176)	(183 530)	-	-
		(====,	(	(,	(,		
	6 462	(7 317)	(3 375)	(770)	(3 172)	-	-
	Valeur comptable	Entrées/ (Sorties)	Moins de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
31 mars 2019 Actifs dérivés Instruments financiers dérivés							
- Swaps de change	474	327	38	289	-	-	-
Entrées		52 425	2 350	50 075	-	-	-
Sorties		(52 098)	(2 312)	(49 786)	-	-	-
	474	327	38	289	-	-	
Passifs dérivés Instruments financiers dérivés							
- Swaps de change	8 183	(9 037)	(3 578)	(2 077)	(3 382)	-	-
Entrées		293 731	124 939	91127	77 665	=	-
Sorties		(302 767)	(128 517)	(93 204)	(81 047)	-	-
	8 183	(9 037)	(3 578)	(2 077)	(3 382)	-	_

# 2.3.5 Actifs grevés

Les tableaux suivants présentent la disponibilité des actifs financiers de la Banque pour assurer les financements futurs.

	Grevés		Non grevés		
	Donnés en garantie	Autres*	Disponibles en	Autres**	Valeur
	K€	K€	Ḱ€	K€	K€
31 décembre 2020					
Soldes auprès des banques centrales	_	_	311 672	-	311 672
Instruments financiers dérivés	-	-	-	344	344
Prêts et avances à des institutions financières	20 176	53 342	-	37 603	111 121
Prêts et avances aux clients	-	_	-	1170 468	1170468
- Portefeuille International Lending	_	-	-	92 060	92 060
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	1078 408	1078 408
Investissements	362 999	-	150 071	125 952	639 022
- Portefeuille Treasury	362 999	-	150 071	-	513 070
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	125 952	125 952
Revenu accumulé	-	-	-	5 252	5 252
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	392 173	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	33 442	33 442
	383 175	 53 342	461743	1765 234	2 663 494
			461743	1765234	2 663 494
	Grevés		Non grevé:	<b>i</b>	
	Donnés en garantie	Autres*	Disponibles en	Autres**	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€
31 décembre 2019					
Soldes auprès des banques centrales	-	-	208 969	-	208 969
Instruments financiers dérivés	-	-	-	436	436
Prêts et avances à des institutions financières	1067	36 743	-	30 983	68 793
Prêts et avances aux clients	-	-	-	270 299	270 299
- Portefeuille International Lending	-	-	-	137 157	137 157
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	133 142	133 142
Investissements	287 536	-	131 214	125 738	544 488
- Portefeuille Treasury	287 536	-	131 214	-	418 750
- Portefeuille Securitisation	=	-	=	125 738	125 738
Revenu accumulé	-	-	-	2 384	2 384
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	=	-	=	778 005	778 005
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	30 911	30 911
	288 603	36 743	340 183	1238756	1904285
	Grevés		Non grevé:		
	Donnés en garantie	Autres*	Disponibles en	Autres**	Valeur
	K€	K€	K.€	Adules K€	¥aleai K€
31 mars 2019					
Soldes auprès des banques centrales	_	_	118 212	_	118 212
Instruments financiers dérivés	-	-		474	474
Prêts et avances à des institutions financières	42	6 270	_	3 395	9 707
Prêts et avances aux clients - Portefeuille International	-	-	<u>-</u>	230 923	230 923
Investissements - Portefeuille Treasury	_	_	215 495		215 495
Revenu accumulé	_	_	-	2 294	2 294
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	_	_	_	1065 824	1065 824
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	119	119
	42	6 270	333 707	1303029	1643 048
					= = .9

<sup>&#</sup>x27;Représente des actifs qui ne sont pas mis en gage à des fins de financement, mais qui, selon la Banque, ne peuvent pas être utilisés à des fins de financement sécurisé, pour des raisons légales ou autres.

<sup>&</sup>quot;Représente des actifs qui ne sont pas limités à une utilisation comme garantie, mais que la Banque ne considérera pas comme facilement disponibles pour garantir un financement dans le cadre des activités habituelles.

## 2.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les spreads de crédit (non liées à l'évolution de la solvabilité du débiteur/de l'émetteur) affectent les revenus de la Banque ou la valeur de ses avoirs en instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

### 2.4.1 Gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché relève de la responsabilité de l'équipe Treasury de la Banque et est supervisée par l'équipe Risk de la Banque, sous la supervision de l'ALCO de la Banque et du comité de risque du Conseil d'administration, tel que cela est défini dans la politique de risque de change (« FX ») et dans le Interest Rate Risk in the Banking Book (« IRRBB »), qui définit les normes en matière d'encadrement du risque structurel de taux.

## 2.4.2 Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des positions de la Banque varie en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. La Banque cherche à réduire le risque de change et couvre ainsi toutes les expositions majeures en fonction de sa propension au risque. La Banque est principalement exposée au risque de change sur les variations de change liées au dollar américain et à la livre sterling, provenant des activités bancaires pour les entreprises de la Banque. Dans la majorité des cas, la Banque couvre ce risque en s'assurant que ses passifs libellés en devises étrangères sont équivalents aux actifs correspondants dans la même devise. Les décalages constatés sont surveillés de près. L'équipe Treasury de la Banque est autorisée à utiliser des opérations au comptant (spots) et à terme (forwards) et des swaps afin de couvrir le risque de change de la Banque.

Le tableau suivant présente une analyse des principaux actifs et passifs financiers de la Banque dans des groupes de devises pertinents.

	Devise	Devise	Devise		
	EUR	GBP	USD	Autres	Valeur
	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2020					
Actifs financiers					
Soldes auprès des banques centrales	311 672	-	-	-	311 672
Instruments financiers dérivés	176	168	-	-	344
Prêts et avances à des institutions financières	102 024	3 118	5 366	613	111 121
Prêts et avances aux clients	1131392	39 076	-	-	1170 468
- Portefeuille International Lending	52 984	39 076	-	-	92 060
- Portefeuille Dutch Mortgage	1078 408	-	-	-	1078408
Investissements	639 022	-	-	-	639 022
- Portefeuille Treasury	513 070	-	=	-	513 070
- Portefeuille Securitisation	125 952	-	-	-	125 952
Comptes de régularisation	4 872	416	=	=	5 288
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	289 856	101 921	-	396	392 173
Autres créances (incluses dans autres actifs)	33 442	-	-	-	33 442
	2 512 456	144 699	5 366	1009	2 633 530
Passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	12 219	1137	-	-	13 356
Montants dus à des institutions financières	330	-	-	-	330
Montants dus à des clients	1873947	2 111	5 019	883	1881960
Titres de créance en circulation	553 849	-	-	-	553 849
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	5.239	9	2	-	5 250
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	4 464	-	-	-	4 464
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	1.303	64	578	49	1994
	2 451 351	3 321	5 599	932	2 461 203
Situation financière nette au bilan		141 378	(233)	77	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(143 398)	240	(35)	
Exposition résiduelle	_	(2 020)	7	42	
	_			-	

	Devise EUR	Devise GBP	Devise USD	Autres	Valeur
	K€	K€	K€	K€	¥aleal K€
À la date du 31 décembre 2019	Ke	N.C	K C	Ne	Re
Actifs financiers					
Soldes auprès des banques centrales	208 969	-	-	-	208 969
Instruments financiers dérivés	313	123	-	-	436
Prêts et avances à des institutions financières	57 150	8 089	3 149	405	68 793
Prêts et avances aux clients	199 112	71 187	-	-	270 299
- Portefeuille International Lending	65 970	71 187	-	-	137 157
- Portefeuille Dutch Mortgage	133 142	-	-	-	133 142
Investissements	544 488	-	-	-	544 488
- Portefeuille Treasury	418 750	-	-	-	418 750
- Portefeuille Securitisation	125 738	-	-	-	125 738
Comptes de régularisation	2 280	138	-	-	2 418
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	585 048	192 096	451	410	778 005
Autres créances (incluses dans autres actifs)	30 827	84	-	-	30 911
	1 628 187	271 717	3 600	815	1 904 319
Passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	-	6 461	1	_	6 462
Montants dus à des clients	1655446	2 037	3 204	715	1661402
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	5 014	17	1	_	5 032
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	346	68	416	-	830
	1660806	8 583	3 622	715	1 673 726
Situation financière nette au bilan		263 134	(22)	100	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(263 179)	69	(45)	
Exposition résiduelle		(45)	47	55	
·					

Actifs financiers           Soldes auprés des banques centrales         118 212           5 Soldes auprés des banques centrales         118 212           Instruments financiers dérivés         118 212           Instruments financiers dérivés         2 18 212           Instruments financiers dérivés         3 488         5 50 5 6 5 6 5 5 6 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		Devise EUR K €	Devise GBP K €	Devise USD K €	Autres K <i>€</i>	Valeur K€
Soldes auprès des banques centrales   118 212   -	À la date du 31 mars 2019	K.€	Κ€	K€	K€	K€
Prêts et avances à des institutions financières   8 488   520   546   153   9707     Prêts et avances aux clients   101947   128 976   7	Actifs financiers					
Prêts et avances à des institutions financières         8 488         520         546         153         9707           Prêts et avances aux clients         101947         128 976         - C         - 230 923           Investissements         215 495         - C         - C         215 495           Portefeuille Treasury         215 495         - C         - C         2451           Comptes de régularisation         1441         1010         - C         2451           Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)         841 664         222 917         864         379         1065 824           Autres créances (comprises dans autres actifs)         119         - C         - C         119           Passifs financiers         1287 366         353 859         1448         532         1643 205           Passifs financiers         -	Soldes auprès des banques centrales	118 212	-	-	-	118 212
Prêts et avances aux clients	Instruments financiers dérivés	-	436	38	-	474
Portefeuille International Lending   101 947   128 976   230 923   101 101 101   128 976   230 923   101 101 101   101 101   101 101   101 101	Prêts et avances à des institutions financières	8 488	520	546	153	9 707
Investissements	Prêts et avances aux clients					
Portefeuille Treasury	- Portefeuille International Lending	101 947	128 976	-	-	230 923
Comptes de régularisation         1 441         1 010         -         -         2 451           Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)         841 664         222 917         864         379         1 065 824           Autres créances (comprises dans autres actifs)         119         -         -         -         119           Passifs financiers         1287 366         353 859         1 448         532         1 643 205           Passifs financiers         -         8 183         -         -         8 183           Montants dus à des clients         1 397 479         1 758         3 209         490         1 402 936           Comptes de régularisation         4 561         8         3         -         4 572           Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         1 402 054         10 015         3 628         490         1416 187           Situation financière nette au bilan         343 844         (2180)         42           Notionnel d'instruments financiers dérivés         (347 078)         2 258         23	Investissements					
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)         841 664         222 917         864         379         1065 824           Autres créances (comprises dans autres actifs)         119         -         -         -         -         119           Passifs financiers (comprises dans autres actifs)         1287 366         353 859         1 448         532         1 643 205           Passifs financiers           Instruments financiers dérivés         -         8 183         -         -         8 183           Montants dus à des clients         1 397 479         1758         3 209         490         1 402 936           Comptes de régularisation         4 561         8         3         -         4 572           Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         1 402 054         10 015         3 628         490         1 416 187           Situation financière nette au bilan         343 844         (2 180)         42           Notionnel d'instruments financiers dérivés         343 844         (2 180)         42	- Portefeuille Treasury	215 495	-	-	-	215 495
Autres créances (comprises dans autres actifs) 119 119  1287 366 353 859 1448 532 1643 205  Passifs financiers  Instruments financiers dérivés - 8 183 8 183  Montants dus à des clients 1397 479 1758 3 209 490 1402 936  Comptes de régularisation 4561 8 3 - 4572  Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs) 14 66 416 - 496  Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs) 3 628 490 1416 187  Situation financière nette au bilan  Notionnel d'instruments financiers dérivés 236 23	Comptes de régularisation	1 4 4 1	1 010	-	-	2 451
Passifs financiers         1287 366         353 859         1 448         532         1 643 205           Instruments financiers         8 183         -         -         8 183           Montants dus à des clients         1 397 479         1 758         3 209         490         1 402 936           Comptes de régularisation         4 561         8         3         -         4 572           Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         14         66         416         -         496           Situation financière nette au bilan         343 844         (2180)         42           Notionnel d'instruments financiers dérivés         (347 078)         2 258         23	Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	841 664	222 917	864	379	1065824
Passifs financiers           Instruments financiers dérivés         -         8 183         -         -         8 183           Montants dus à des clients         1 397 479         1 758         3 209         490         1 402 936           Comptes de régularisation         4 561         8         3         -         4 572           Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         14         66         416         -         496           I 402 054         10 015         3 628         490         1 416 187           Situation financière nette au bilan         343 844         (2 180)         42           Notionnel d'instruments financiers dérivés         (347 078)         2 258         23	Autres créances (comprises dans autres actifs)	119	-	-	-	119
Instruments financiers dérivés		1287366	353 859	1448	532	1 643 205
Montants dus à des clients         1397 479         1758         3 209         490         1402 936           Comptes de régularisation         4 561         8         3         _         4 572           Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         14         66         416         _         496           1 402 054         10 015         3 628         490         1 416 187           Situation financière nette au bilan         343 844         (2 180)         42           Notionnel d'instruments financiers dérivés         (347 078)         2 258         23	Passifs financiers					
Comptes de régularisation         4 561         8         3         _         4 572           Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         14         66         416         -         496           1 402 054         10 015         3 628         490         1 416 187           Situation financière nette au bilan         343 844         (2 180)         42           Notionnel d'instruments financiers dérivés         (347 078)         2 258         23	Instruments financiers dérivés	-	8 183	_	-	8 183
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)         14         66         416         -         496           1 402 054         1 0 015         3 628         490         1 416 187           Situation financière nette au bilan         343 844         (2 180)         42           Notionnel d'instruments financières dérivés         (347 078)         2 258         23	Montants dus à des clients	1397479	1758	3 209	490	1402936
1 402 054     10 015     3 628     490     1 416 187       Situation financière nette au bilan     343 844     (2 180)     42       Notionnel d'instruments financières dérivés     (347 078)     2 258     23	Comptes de régularisation	4 561	8	3	_	4 572
Situation financière nette au bilan 343 844 (2 180) 42 Notionnel d'instruments financiers dérivés (347 078) 2 258 23	Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	14	66	416	-	496
Notionnel d'instruments financiers dérivés (347 078) 2 258 23		1402 054	10 015	3 628	490	1 416 187
	Situation financière nette au bilan		343 844	(2 180)	42	
Exposition résiduelle (3 234) 78 65	Notionnel d'instruments financiers dérivés		(347 078)	2 258	23	
	Exposition résiduelle	<u> </u>	(3 234)	78	65	

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les variations des taux de change en concluant des contrats dérivés sur des montants notionnels qui traduisent sensiblement l'exposition nette dans chaque devise. Par conséquent, la Banque n'est pas fortement exposée aux variations des taux de change, comme le montrent les tableaux ci-dessus, reflétant la politique visant à éliminer autant que possible le risque de change.

Compte tenu de la politique de la Banque en matière de gestion du risque de change, le Conseil d'administration ne juge pas nécessaire de présenter une analyse de sensibilité indiquant comment le bénéfice ou la perte et les capitaux propres auraient été affectés par les variations des taux de change raisonnablement possibles à la fin de la période examinée.

#### 2.4.3 Risque de taux d'intérêt

La position de la Banque selon le Interest Rate Risk in Banking Book (IRRBB) est gérée par les trois lignes de défense : la première ligne de défense comprend le processus de gestion des actifs et des passifs gérés par l'équipe Treasury, la deuxième ligne de défense étant l'équipe Risk et la troisième ligne de défense étant l'audit interne. Elle est gérée conformément à la politique IRRBB de MeDirect Belgium, les limites étant définies par l'équipe Risk et contrôlées par les première et deuxième lignes de défense.

L'activité de suivi/communication est examinée et gérée de manière indépendante par l'ALCO de la Banque pour la première ligne de défense, par le comité des risques pour la deuxième ligne de défense et par le comité d'audit pour la troisième ligne de défense.

Le risque de taux d'intérêt est géré en comparant le profil de risque de taux d'intérêt des actifs au profil des passifs et en couvrant le risque de taux d'intérêt non compensé apparaissant au bilan par l'achat de dérivés de taux d'intérêt, principalement des swaps de taux d'intérêt.

## Communication et analyse du risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses missions de suivi, l'équipe Risk de la Banque prépare et rend compte mensuellement de la position du risque de taux d'intérêt de la Banque. Les résultats des rapports montrent les conséquences d'un certain nombre de chocs de taux d'intérêt internes et réglementaires prescrits par le régulateur sur :

- la marge d'intérêt nette prévue :  $\Delta NII$  ;
- les fonds propres de la banque : ΔEVE ; et
- la sensibilité à la période : PV01.

La Banque mesure son exposition en adoptant à la fois des opinions contractuelles et comportementales (lorsque des éléments sans échéance déterminante se voient attribuer un certain degré de rétention). L'impact des options automatiques intégrées dans la structure du portefeuille d'investissement est évalué sous  $\Delta$ NII,  $\Delta$ EVE et PV01.

Le tableau ci-dessous indique l'inadéquation entre les dates auxquelles les intérêts sur les actifs et passifs financiers sont réajustés aux taux du marché sur une base contractuelle ou les dates d'échéance des instruments, à l'exception des titres de créance en circulation qui reflètent les échéances attendues. Les dates de réajustement réelles peuvent différer des dates contractuelles en raison des remboursements anticipés et de l'exercice des options. En outre, les termes contractuels peuvent ne pas être représentatifs du comportement des actifs et passifs financiers.

			Réév	aluation de :		
	Valeur	Pas plus de	Entre 3	Entre 1	Entre 3	Plus de
	comptable	3 mois	mois à 1 an	et 3 ans	et 5 ans	5 ans
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2020						
Soldes auprès des banques centrales	311 672	311 672	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	111 121	111 121	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1170 468	49 714	44 185	107	426	1076036
- Portefeuille International Lending	92 060	48 630	43 430	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	1067866	1084	755	107	426	1065 494
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch Mortgage	10 542	-	-	-	-	10 542
Investissements	639 022	156 864	88 849	270 580	58 706	64 023
- Portefeuille Treasury	513 070	30 912	88 849	270 580	58 706	64 023
- Portefeuille Securitisation	125 952	125 952	-	-	-	-
	2 232 283	629 371	133 034	270 687	59 132	1140 059
Dettes envers des institutions financières :	330	330	-	-	-	-
- Dus à d'autres banques	330	330	-	-	-	-
Montants dus à des clients	1881960	1282268	379 645	150 269	69 587	191
Titres de créance en circulation	553 849	109 740	122 195	-	321 914	-
	2 436 139	1392338	501 840	150 269	391 501	191
Écart de réévaluation du taux d'intérêt	_	(762 967)	(368 806)	120 418	(332 369)	1139 868
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt - montants notionnels	682	863 036	-	(80 677)	(114 416)	(667 943)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt	_	100 069	(368 806)	39 741	(446.785)	471 925
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt	_	100 069	(368 806)	39 741	(446.785)	

			Réév	valuation de :		
	Valeur	Pas plus de	Entre 3	Entre 1	Entre 3	Plus de
	comptable	3 mois	mois à 1 an	et 3 ans	et 5 ans	5 ans
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 décembre 2019						
Soldes auprès des banques centrales	208 969	208 969	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	68 793	68 793	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	270 299	126 370	10 787	988	-	132 154
- Portefeuille International Lending	137 157	126 370	10 787	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	133 511	-	-	988	-	132 523
- Ajustement sur une base IFRS : portefeuille Dutch Mortgage	(369)	-	-	-	-	(369)
Investissements	544 488	29 530	235 835	88 566	128 055	62 502
- Portefeuille Treasury	418 750	29 530	110 097	88 566	128 055	62 502
- Portefeuille Securitisation	125 738	-	125 738	=	-	-
	1092549	433 662	246 622	89 554	128 055	194 656
Montants dus à des clients	1 661 402	921 025	468 568	228 545	42 441	823
-	1 661 402	921 025	468 568	228 545	42 441	823
Écart de réévaluation du taux d'intérêt	_	(487 363)	(221 946)	(138 991)	85 614	193 833
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt- montants notionnels	313	63 800	-	(11 500)	(13 600)	(38 700)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt		(423 563)	(221 946)	(150 491)	72 014	155 133

		Réévaluation de :				
	Valeur	Pas plus de	Entre 3	Entre 1	Entre 3	Plus de
	comptable	3 mois	mois à 1 an	et 3 ans	et 5 ans	5 ans
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
À la date du 31 mars 2019						
Soldes auprès des banques centrales	118 212	118 212	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	9 707	9 707	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients - Portefeuille International Lending	230 923	207 994	22 929	-	-	-
Investissements - Portefeuille Treasury	215 495	76 665	10 395	4 531	29 707	94 197
	574 337	412 578	33 324	4 531	29 707	94 197
Montants dus à des clients	1402936	594 920	536 463	250 334	21 219	
	1402936	594 920	536 463	250 334	21 219	-
Écart de réévaluation du taux d'intérêt	_	(182 342)	(503 139)	(245 803)	8 488	94 197
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt- montants notionnels	- -	-	-	-	-	-
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt	_	(182 342)	(503 139)	(245 803)	8 488	94 197

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle principalement de sa structure actif/passif, en particulier des non-correspondances entre la durée de réévaluation de ses portefeuilles International Lending et Dutch Mortgage et la structure d'échéance des dépôts des clients, ainsi que des éventuels impacts sur la valeur Mark-to-Market (« MtM ») de ses instruments à taux fixe en cas de hausse des taux d'intérêt du marché.

Les actifs de la Banque comprennent principalement le portefeuille International Lending de la Banque, qui est réévalué régulièrement (généralement tous les trois mois) et a une duration relativement courte, et le portefeuille Dutch Mortgage, qui a une duration plus longue.

La présence de niveaux de taux d'intérêt intégrés dans la majorité du portefeuille International Lending permet à la Banque de réduire son risque de réévaluation de la structure actif/passif de la Banque, alors que la Banque couvre généralement le risque de réévaluation de ses actifs financiers, à savoir les titres de trésorerie, et le financement de rachat en gros.

Avec l'introduction de l'activité Dutch Mortgage en septembre 2019, l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt a augmenté en raison de la nature à taux d'intérêt fixe du produit. Le risque est géré par une stratégie de couverture qui utilise une série de swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » formant un profil de queue qui correspond au profil queue d'un portefeuille hypothécaire comportant des hypothèses comportementales de paiements anticipés.

Il existe un écart de sensibilité aux taux d'intérêt positif lorsque les réévaluations des actifs sont plus fréquentes que celle des passifs sur une période donnée. Bien qu'une position d'écart positive tende à bénéficier des produits d'intérêts nets dans un environnement de taux d'intérêt en hausse, la conséquence réelle dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris de la mesure dans laquelle les remboursements sont effectués avant ou après la date contractuelle et des variations des taux d'intérêt pendant les périodes de recalcul et entre les devises. De même, un écart de sensibilité au taux d'intérêt négatif existe lorsque les réévaluations des passifs sont plus fréquentes que celles des actifs au cours d'une période donnée. Une position d'écart négative tend à bénéficier des produits d'intérêt nets dans un environnement de taux d'intérêt en baisse, mais la conséquence réelle dépendra des mêmes facteurs que pour les écarts de taux d'intérêt positifs.

La gestion du risque de taux d'intérêt imputable aux limites d'écart de réévaluation du taux d'intérêt est complétée par le suivi de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque à différents scénarios de taux d'intérêt dans le cadre de tests de stress, alors que l'ampleur de la différence entre les facteurs de risque côté actif et passif est contrôlée par l'analyse des écarts de réévaluation.

L'impact estimé sur la marge d'intérêt nette (« MIN ») de la Banque à la suite d'un mouvement de 100 points de base (« bps ») et sur la valeur économique à la suite d'une baisse/hausse parallèle de 100 points de base (« bps ») des courbes de rendement serait le suivant :

#### 31 décembre 2020

- La MIN diminuerait de 5,3 millions d'euros/augmenterait de 9 millions d'euros.
- La valeur économique augmenterait de 4 millions d'euros/diminuerait de 2,7 millions d'euros.

#### 31 décembre 2019

- La MIN diminuerait de 2,7 millions d'euros/augmenterait de 10,2 millions d'euros.
- La valeur économique augmenterait de 9,3 millions d'euros/diminuerait de 3,2 millions d'euros.

Ces valeurs sont déterminées en tenant compte de l'impact de la comptabilité de couverture.

Les principales hypothèses utilisées dans le modèle qui sert à mesurer les indices de référence susmentionnés sont :

- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue et ne sont pas remplacés aux fins de ΔΕVE (hors bilan);
- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue et sont remplacés sur une base similaire aux fins de ΔNII (bilan constant);
- L'indice des taux du Senior Secured Loan book est majoritairement fixé à la valeur plancher de zéro et, par conséquent, en raison de l'environnement de taux négatifs de l'euro, le scénario de baisse des taux n'entraîne pas de perte de produits d'intérêts. D'autre part, le scénario de hausse de 1% ne rapportera pas 1% de revenus supplémentaires, l'indice de taux repartant lui-même d'un niveau inférieur à zéro;
- La Banque ne modifiera pas les taux de dépôt au cours des 12 prochains mois, même en cas d'augmentation ou de diminution du taux de base de la BCE;
- Il existe une option implicite plancher zéro sur les dépôts des clients particuliers car la Banque ne facturera pas de taux négatifs au segment de détail de sa clientèle ;
- Les indicateurs Δ NII et Δ EV incluent la conséquence des variations de valeur des options automatiques intégrées dans les actifs du portefeuille d'investissement; et
- Les dépôts des clients suivent leur programme comportemental.

Les mouvements des taux d'intérêt affectent les capitaux propres déclarés de la manière suivante :

- les résultats non distribués résultant d'augmentations ou de diminutions des produits d'intérêts nets après prise en compte de l'impact net des instruments de couverture des taux d'intérêt; et
- les réserves à la juste valeur découlant d'augmentations ou de diminutions de la juste valeur des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres.

## 2.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque potentiel de perte découlant des erreurs ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. Les risques opérationnels peuvent provenir de toutes les activités et de toutes les opérations réalisées par la Banque. Le fait de ne pas gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière directe ou indirecte, une atteinte à la réputation, des violations réglementaires ou même avoir un impact négatif sur la gestion d'autres risques tels que le risque de crédit, de liquidité ou de marché. Il existe différents sous-types de risques opérationnels, y compris, mais sans s'y limiter, la fraude (interne/externe), l'interruption des activités due à la réduction ou à la non-disponibilité des systèmes, des accords d'externalisation inadéquats, l'incapacité de la Banque à attirer, conserver, former les bonnes personnes et leur permettre de se perfectionner, les processus commerciaux défaillants ou inadéquats, le risque lié aux données et le risque lié à l'exécution du projet.

La direction du risque opérationnel (Operational Risk Management) veille à ce que la propension au risque opérationnel de la Banque soit traduite sous une forme qui puisse être mise en œuvre et gérée dans la pratique. Comme indiqué dans la déclaration de propension au risque, la Banque a une faible tolérance aux événements de risque opérationnel qui pourraient compromettre sa performance financière, les résultats de ses clients ou sa réputation. L'objectif de la Banque est de gérer le risque opérationnel afin de trouver un équilibre entre éviter des pertes financières et des dommages à la réputation de la Banque et à la rentabilité globale et éviter des procédures de contrôle qui limitent l'initiative et la créativité tout en maintenant la prise de risque dans une limite tolérable.

La gouvernance du risque opérationnel suit le modèle des trois lignes de défense (3LoD) de la Banque. La première ligne de défense est chargée de la gestion de ses propres risques, tandis que la gestion des risques opérationnels, qui fait partie de la deuxième ligne de défense, supervise et remet en question les activités de prise de risque et veille à ce que les risques opérationnels soient identifiés et évalués, gérés de manière adéquate, suivis et signalés en conséquence. La troisième ligne de défense (audit interne) fournit une assurance indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle de la structure de contrôle.

La Banque a également mis en place un cadre de risque opérationnel pour s'assurer que son approche est cohérente et intégrée afin d'identifier et de gérer pleinement les risques opérationnels de manière efficace. Le cadre couvre les sections suivantes : politique de risque opérationnel, sensibilisation au risque opérationnel, risque opérationnel & auto-évaluation de contrôle (RCSA), tests de contrôle du risque opérationnel, communication au sujet du risque opérationnel et gestion des incidents & continuité de l'activité.

Le processus Risque opérationnel & auto-évaluation de contrôle, qui a lieu au minimum une fois par an, est utilisé pour identifier, documenter et évaluer les principaux risques et contrôles au sein de la Banque. Le processus RCSA fournit une approche ascendante de l'identification des risques au niveau granulaire. Les résultats du RCSA sont exploités pour créer des indicateurs de risque essentiels et rédiger des descriptifs pour l'analyse de scénario. Le processus d'identification des risques est également appuyé par l'utilisation des résultats d'audit et des données des pertes internes. La direction du risque opérationnel utilise un outil de gestion des risques opérationnels dédié pour gérer le processus RCSA et maintenir un référentiel des données des pertes qui capture et enregistre les événements de pertes opérationnelles et les incidents évités de justesse.

Le risque opérationnel est contrôlé par l'élaboration et l'évolution continue de la procédure de signalement grâce à l'indicateur clé du risque (Key Risk Indicator ou KRI). La direction du risque opérationnel vise à développer des KRI qui permettent de suivre les facteurs de contrôles internes associés à des risques significatifs. Le risque opérationnel est également contrôlé par : les porteurs du risque & du contrôle qui alertent la direction du risque opérationnel en cas de faiblesses du contrôle, la direction du risque opérationnel qui identifie les changements apportés aux profils de risque opérationnel et par l'audit interne par le biais de son évaluation de la direction du risque opérationnel et indirectement par le biais de son examen des domaines d'activité. Des tests de contrôle sont également réalisés, en utilisant une approche basée sur les risques pour identifier les faiblesses dans l'environnement de contrôle.

La communication du risque opérationnel fournit à la direction un aperçu opportun du profil de risque opérationnel de la Banque et de toute violation de la déclaration de propension au risque. Les risques importants et les infractions sont communiqués aux organes de direction de la Banque, tels que le comité de direction et le Conseil d'administration, qui serviront de support pour s'assurer que des plans de mesures correctives sont mis en place pour atténuer les risques significatifs et éviter la répétition d'événements affectant les opérations de la Banque. Les risques opérationnels sont rapportés par le biais du rapport mensuel de gestion des risques, du rapport d'incidents, du rapport de contrôle interne et de l'ICAAP annuel.

La direction du risque opérationnel est également chargée de s'assurer que la Banque a des solutions d'urgence en cas d'interruption de l'activité. La Banque a mis en place un plan de poursuite de l'activité (Business Continuity Plan ou BCP) et un plan de reprise informatique après sinistre (IT Disaster Recovery Plan ou DRP), tous deux respectivement définis dans des documents distincts. Puisque le DRP se concentre sur la disponibilité des services informatiques/technologiques, le document est conservé et testé par le service informatique. Le BCP est destiné à fournir à la Banque un plan de mesures nécessaires pour restaurer les opérations commerciales critiques et garantir la disponibilité des ressources quand et où cela est nécessaire et part de l'hypothèse que la technologie est disponible pour soutenir les efforts de continuité des activités. Le BCP est régulièrement testé pour s'assurer de l'adéquation des réactions en cas d'interruption de l'activité.

Afin de relever les défis de la COVID-19, la Banque a équipé les membres du personnel de la technologie nécessaire pour permettre un accès à distance sécurisé aux systèmes et au réseau de la Banque. Ces mesures ont été prises pour garantir que la Banque puisse continuer à fonctionner comme d'habitude via un environnement de travail à distance.

Une mesure financière de ce risque est calculée par la Banque aux fins de la répartition du capital-risque selon l'approche de l'indicateur de base prévue par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, également connu sous le nom de CRR. Les actifs pondérés au titre du risque opérationnel selon cette méthode au 31 décembre 2020 ont été calculés à 34,6 millions d'euros (31 décembre 2019 : 95,7 millions d'euros).

## Sécurité TIC

Le risque TIC est le risque de perte financière, d'interruption ou de dommage d'une organisation résultant d'une défaillance de ses systèmes informatiques. L'équipe de sécurité TIC (au sein du service de gestion du risque) gère le cadre de gestion des risques TIC. Tous les collaborateurs de la Banque sont responsables de la gestion et de l'atténuation des risques TIC.

Les risques résiduels liés à la sécurité des TIC sont gérés dans le cadre de la déclaration de propension au risque de la Banque. Les limites critiques et non critiques de propension au risque en matière de sécurité TIC ont été définies par la Banque. Les violations à différents niveaux déclencheront un plan de mesures : les violations de la propension au risque et les seuils de notification sont communiqués au Conseil sur une base mensuelle.

Le programme de sécurité des TIC peut être résumé en deux parties : Identification des risques TIC et contrôles des risques TIC :

- Identification des risques TIC: la Banque utilise plusieurs sources pour identifier les risques TIC. Les sources de risque incluent les évaluations de sécurité externes, les tests de contrôle réalisés dans un cadre prédéfini, les RCSA, les risques évalués pendant le cycle de vie du projet TIC, les risques identifiés par la surveillance continue de l'infrastructure TIC et en se tenant au courant du paysage des menaces de cybersécurité
- Contrôles des risques TIC: les catégories de contrôle peuvent être divisées en catégories de prévention, détection et réaction en fonction de leurs fonctionnalités. Un exemple de contrôle de prévention en place est la « restriction d'accès selon le principe du moindre privilège », un exemple de contrôle de détection en place est l'« audit enregistrant l'activité de l'utilisateur sur les applications », et un exemple de contrôle de réaction est la procédure de gestion des incidents de cybersécurité.

### 2.6 Gestion du capital : capital réglementaire

Le régulateur de la Banque, la Joint Supervisory Team de la BCE (la « JST ») fixe et surveille les exigences de fonds propres de la Banque.

La directive CRR et exigences de fonds propres (« CRD IV ») a mis en œuvre le principe de Bâle III en Europe dans le seul but d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs découlant du stress financier et/ou économique, ce qui, à son tour, atténue les dommages par contamination sur l'économie réelle.

Lors de la mise en œuvre des exigences actuelles en matière de capital, la réglementation impose à la Banque de conserver un rapport défini entre le capital total et le total des actifs pondérés. La Banque ne participe pas à des négociations et est dispensée de disposer d'un portefeuille de négociations. Les actifs pondérés en fonction du risque figurant dans le portefeuille de négociations sont déterminés en fonction d'exigences spécifiques visant à refléter les différents niveaux de risque liés aux actifs, y compris les soldes avec des contreparties et d'autres actifs illiquides.

La Banque respecte les dispositions du CRR (règlement relatif aux exigences de fonds propres) en matière de capital réglementaire et applique l'approche standardisée du risque de crédit. À des fins réglementaires, la base de capital de la Banque est divisée en deux catégories principales, à savoir le capital-actions ordinaires de catégorie 1 et le capital-actions ordinaires de catégorie 2.

- Le capital-actions ordinaires de catégorie 1 comprend le capital en actions ordinaires, la réserve à la juste valeur et d'autres ajustements réglementaires relatifs à des éléments inclus dans les capitaux propres mais traités différemment à des fins d'adéquation des fonds propres, y compris les déductions relatives au régime d'indemnisation des déposants (« Autres réserves ») et à certains autres éléments réglementaires ; et
- Le capital de catégorie 2 comprend les plus-values latentes incluses dans la réserve à la juste valeur et les passifs subordonnés en circulation, qui sont classés après les réclamations de tous les déposants (y compris les établissements financiers) et de tous les autres créanciers.

La politique de la Banque consiste à conserver une réserve de capital solide afin de garder la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. L'impact du niveau de capital sur le rendement des actionnaires est également enregistré et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements plus élevés qui pourraient être obtenus avec un effet de levier plus important et les avantages et la sécurité offerts par une position saine en matière de capital.

La Banque est soumise au même contrôle que celui exercé sur les établissements. Le rapport annuel conformément au pilier 3 de la Banque relatif aux communications présente des informations sur l'exposition de la Banque aux risques ainsi que sur les objectifs, politiques et processus de la Banque en matière de mesure et de gestion des risques et de gestion du capital. En tant que filiale importante de MDB Group Limited, MeDirect Belgium est soumise aux obligations de communication, bien que limitées, du pilier 3 (discipline de marché) par le superviseur réglementaire local, tandis que le pilier 3 est entièrement mis en œuvre au niveau du Groupe.

## 2.7 Évaluation à la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation du principal ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

La Banque dispose d'un cadre d'évaluation établi qui régit les méthodologies, les techniques et les procédures d'évaluation du processus d'évaluation et de l'évaluation de la juste valeur. En 2020, l'épidémie de COVID-19 a largement touché les marchés financiers, notamment en mars 2020 et avril 2020, ce qui a entraîné une volatilité accrue des marchés. Les conditions de marché ont nécessité une attention et un examen supplémentaires dans certains domaines pour s'assurer que les prix de marché étaient représentatifs de la juste valeur. Cependant, les procédures et contrôles standard ont été suivis car, malgré la COVID-19, les méthodes d'évaluation sont restées relativement les mêmes et nous avons continué à appliquer une gouvernance interne stricte aux changements et aux mouvements d'évaluation de la juste valeur.

Vous trouverez ci-dessous une explication des techniques d'évaluation utilisées pour établir la juste valeur des différents types d'instruments financiers de la Banque.

Lorsqu'elle est disponible, la Banque évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les transactions pour l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix sur une base continue. Le jugement permettant de définir si un marché est actif peut inclure, sans toutefois s'y limiter, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de l'activité de négociation, la disponibilité des prix et la taille des écarts entre les offres et les demandes.

Si aucune cotation n'existe sur un marché actif, la Banque utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en compte pour évaluer une transaction.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si la Banque détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est démontrée ni par le cours coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni par une technique d'évaluation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables, l'instrument financier est évalué initialement à la juste valeur, ajustée pour tenir compte de la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence n'est comptabilisée dans le compte de résultat que dans la mesure où elle résulte du changement d'un facteur (y compris le temps) que les acteurs du marché envisageraient de prendre en compte pour fixer un prix.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un prix d'offre et un prix de demande, la Banque mesure les actifs et les positions longues selon le prix de l'offre et les passifs et les positions courtes selon le prix de la demande.

#### 2.7.1 Hiérarchie de la juste valeur

La Banque évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie de la juste valeur suivante qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1: données qui correspondent à des cotations du marché (non ajustées) sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cotations du marché incluses dans le niveau 1 observables soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant : les cotations sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; les cotations pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché. Les instruments financiers qui sont généralement inclus dans cette catégorie comprennent certains prêts et avances aux clients et des dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est basée sur des données observables.
- Niveau 3 : données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données non fondées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie inclut les instruments qui sont évalués sur la base des cotations pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

#### 2.7.2 Utilisation des techniques d'évaluation

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est utilisée. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses sur des facteurs que d'autres acteurs du marché utiliseraient dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité et le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'instrument;
- la sélection d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument ; et
- le jugement déterminant le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les domaines où le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Différentes techniques d'évaluation sont utilisées, en fonction du type d'instrument et des données de marché disponibles. La plupart des techniques d'évaluation sont basées sur des analyses des flux de trésorerie actualisés, dans lesquelles les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés et actualisés selon la valeur actuelle à l'aide d'une courbe d'actualisation. Avant de tenir compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus peuvent être connus, comme ce serait le cas pour la partie fixe d'un swap de taux d'intérêt, ou peuvent être incertains et nécessiter une projection, comme ce serait le cas pour la partie flottante d'un swap de taux d'intérêt. La projection utilise des courbes de marché à terme, le cas échéant.

Les hypothèses et données utilisées dans les techniques d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et de référence, les spreads de crédit et autres primes utilisées pour estimer les taux d'actualisation, les taux de change des obligations et des devises étrangères ainsi que les volatilités et corrélations de prix attendues.

L'objectif des techniques d'évaluation est d'obtenir une évaluation de la juste valeur qui reflète le prix qui serait reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation.

La Banque utilise des modèles d'évaluation largement reconnus pour déterminer la juste valeur d'instruments financiers courants et simples, tels que les swaps de taux d'intérêt et de devises, qui utilisent uniquement des données de marché observables et nécessitent un jugement et une estimation minimes de la part de la direction.

Les justes valeurs des titres de placement sur les marchés inactifs sont basées sur :

- des cotations d'instruments similaires, exécutant des procédures numériques telles que l'interpolation lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs ; ou
- des cotations de prix pour des transactions ordonnées entre participants au marché fournies par des courtiers réputés.

Des données observables sur les prix et les modèles sont généralement disponibles sur le marché pour les titres de créance et d'actions cotés, les dérivés négociés en bourse et les dérivés simples négociés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêt. La disponibilité de prix de marché observables et de données de modèle réduit le besoin de jugement et d'estimation de la direction, ainsi que l'incertitude associée à la détermination des justes valeurs. La disponibilité de prix de marché observables et de données varie en fonction des produits et des marchés et est sujette à des modifications en fonction d'événements spécifiques et de conditions générales sur les marchés financiers

#### 2.7.3 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période examinée, en termes de niveaux respectifs dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Les montants de la juste valeur sont basés sur les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière.

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Niveau	Niveau	Niveau	Valeur	Niveau 1	Niveau	Niveau	Total
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Actifs								
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres								
- Portefeuille Treasury	437 124	-	-	437 124	342 398	-	-	342 398
- Portefeuille Securitisation	-	-	125 95	125 952	-	-	125 738	125 738
Investissements obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais								
- Instruments financiers dérivés	-	344	-	344	-	436	-	436
Total des actifs financiers	437 124	344	125 95	563 42	342 398	436	125 738	468 572
Passifs								
Instruments financiers dérivés		13 356	-	13 356		6 462	-	6 462

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la juste valeur des titres de créance au sein du portefeuille Treasury Investment représente le cours acheteur de clôture coté sur un marché actif, et ces instruments sont donc classés en tant qu'actifs de niveau 1.

Les actifs de niveau 2 comprennent principalement des dérivés détenus à des fins de gestion des risques qui sont évalués à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation, la méthodologie clé utilisée comprenant le calcul de la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des différentes conditions de chaque contrat/instrument spécifique (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles se basent sur des paramètres de marché indépendants, y compris, par exemple, des courbes de taux d'intérêt. Les paramètres de marché sont soit directement observables, soit implicites par rapport aux prix observables des instruments. Le modèle peut appliquer des procédures numériques en ce qui concerne les prix, telles que l'interpolation, lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs.

Les actifs de niveau 3 consistent en un portefeuille d'investissement de titrisation de la Banque, pour lequel une juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation tiers pour estimer la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des conditions contractuelles spécifiques à l'instrument (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles prennent notamment en compte les caractéristiques du portefeuille sous-jacent d'actifs (y compris la qualité des actifs sous-jacents), la performance historique du portefeuille et la structure du passif de la transaction sur des obligations structurées adossées à des emprunts (CLO). Ces modèles utilisent également des paramètres de marché provenant de sources indépendantes, y compris, par exemple, les courbes de taux d'intérêt.

Compte tenu de la taille de l'exposition de la Banque aux actifs de niveau 3, les administrateurs ont déterminé que toute modification des données non observables apportée aux modèles sous-jacents n'entraînera pas une hausse ou une baisse significative de la juste valeur de ces actifs. En conséquence, une analyse de sensibilité de l'évaluation de la juste valeur aux variations des données non observables n'est pas jugée pertinente.

## 2.7.3.1 Transferts entre niveaux

La Banque comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la fin de la période de communication au cours de laquelle le transfert a eu lieu.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices financiers clôturés les 31 décembre 2020 et 2019.

#### 2.7.4 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers non évalués à la juste valeur et les analyse en termes de niveau respectif dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Ce tableau ne comprend que les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est estimée comme étant sensiblement différente des valeurs comptables.

		A	u 31 décembre a	2020	
					Valeur
				Valeur	comptable
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	justes	totale
	K€	K€	K€	K€	K€
Actifs					
Prêts et avances aux clients	-	21 361	1118 892	1140253	1 119 661
- Portefeuille International Lending	-	21 361	26 097	47 458	51 795
- Portefeuille Dutch Mortgage (hors ajustement sur une base IFRS)	-	-	1092795	1092795	1067866
Investissements - Portefeuille Treasury	75 813	-	-	75 813	75 946
Total des actifs financiers	75 813	21 361	1118892	1 216 066	1195 607
Passifs					
Titres de créance en circulation	-	-	558 888	558 888	553 849
Total des passifs financiers	-	-	558 888	558 888	553 849
		А	u 31 décembre	2019	
				Valeur	Valeur
	Niveau 1	Nivegu 2	Nivegu 3	valeur justes	comptable totale
	K€	Nivedu∠	Nivedu 3 K€	justes K€	K€
Actifs	Ke	Ke	K.C	N.C	N.C
Prêts et avances aux clients - Portefeuille International Lending		43 851	35 536	79 387	82 996
Investissements - Portefeuille Treasury	76 213	43 651	-	76 213	76 352
investassements Forteredille fredstry	70 213	_	-	70 213	70 33E
Total des actifs financiers	76 213	43 851	35 536	155 600	159 348

Les justes valeurs de niveau 1 indiquées dans les tableaux ci-dessus se composent du cours acheteur de clôture coté sur un marché actif en ce qui concerne les titres de créance classés dans le portefeuille Treasury Investment.

Les informations relatives aux justes valeurs de niveau 2 et de niveau 3 du portefeuille International Lending comprennent principalement des cotations de prix provenant d'une plateforme en ligne concernant des prêts et avances négociés à l'international, consistant en un portefeuille de prêts internationaux de la Banque auprès d'entreprises étrangères. Les prêts et avances aux clients faisant partie du portefeuille International Lending s'élevant à 40,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 54,2 millions d'euros), nets des pertes de crédit attendues, n'ont pas été repris dans le tableau précédent étant donné qu'il n'y avait pas de prix observables sur le marché ou d'informations publiques disponibles, mais que les conditions contractuelles de ces instruments, qui sont principalement réévalués dans les trois mois, et la nature des emprunteurs, sont similaires à ceux des instruments du tableau précédent et, par conséquent, leurs caractéristiques d'évaluation de la juste valeur ne différeraient pas significativement de celles des instruments repris dans le tableau précédent.

Les actifs de niveau 3 comprennent des hypothèques néerlandaises pour un montant de 1 078,4 millions d'euros (2019 : 133,1 millions d'euros) incluses dans les prêts et avances à la clientèle. Afin d'en déduire leur juste valeur aux 31 décembre 2020 et 2019, le Groupe utilise la méthode de bootstrap et fait la moyenne des trois cotations de taux d'intérêt les plus élevées proposées par les prêteurs de prêts hypothécaires garantis par l'État néerlandais aux Pays-Bas pour chaque durée de taux fixe hypothécaire afin de créer une courbe d'actualisation zéro coupon et applique cette courbe pour actualiser les flux de trésorerie futurs projetés. En outre, pour estimer les flux de trésorerie futurs, le Groupe prend en compte à la fois les conditions contractuelles spécifiques à l'instrument et le taux de remboursement anticipé conditionnel estimé

Les instruments financiers de la Banque non évalués à la juste valeur comprennent également les soldes auprès des banques centrales, les prêts et les avances à des institutions financières et les dettes envers les institutions financières et les clients. Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers ne sont pas divulguées étant donné que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur parce qu'ils sont soit réévalués aux taux actuels du marché fréquemment, soit à court terme.

Toutes les expositions classées dans les prêts et avances à des institutions financières s'élèvent à 111,1 millions d'euros (31 décembre 2019 : 68,8 millions d'euros), et les soldes auprès des banques centrales s'élèvent à 311,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 209,0 millions d'euros), réévalués ou arrivant à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, leur juste valeur n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture.

Les justes valeurs auxquelles il est fait référence ci-dessus sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux du marché. Ces estimations sont considérées comme des estimations de juste valeur de niveau 3.

La majorité des « Dettes envers des institutions financières » au 31 décembre 2020 s'élevant à 0,3 million d'euros (31 décembre 2019 : néant) et des « Dettes envers des clients » s''élevant à 1,7 milliard d'euros (31 décembre 2019 : 1,4 milliard d'euros) provenant du marché belge seront réévalués ou arriveront à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, leur juste valeur n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture. Les justes valeurs de ces passifs sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux courants proposés pour les dépôts restants ayant des échéances similaires. Celles-ci sont considérées comme des estimations de juste valeur de niveau 3. La juste valeur d'un dépôt à la demande n'est pas inférieure au montant payable à la demande, actualisé à partir de la première date à laquelle le montant payable doit être payé.

### 3. Estimations et jugements comptables

### 3.1 Estimations et jugements comptables essentiels à l'application des méthodes comptables de la Banque

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables vu les circonstances.

La Banque fait des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants. Ces estimations et hypothèses présentent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier. La direction de la Banque prend également des décisions, en dehors de celles impliquant des estimations, sur le processus d'application des méthodes comptables de l'entité qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions des estimations sont enregistrées de façon prospective.

Les informations relatives aux hypothèses, estimations et incertitudes qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 sont présentées ci-dessous pour les flux de trésorerie estimés aux fins de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif et de la dépréciation des instruments financiers.

#### 3.2 Flux de trésorerie estimés lors de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif

Dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la Banque prend en compte les flux de trésorerie estimés imputables à l'instrument financier respectif en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument (par exemple, remboursement anticipé, achat et options similaires), mais à l'exclusion de l'impact des pertes de crédit futures.

Dans le cas où un instrument confère à l'émetteur l'option d'exiger le remboursement anticipé ou l'annulation de l'instrument, et où les conditions de l'instrument sont telles qu'il n'est pas certain que l'option soit exercée, la probabilité que l'option soit exercée sera évaluée pour déterminer les flux de trésorerie estimés.

La mesure des produits d'intérêts sur les prêts et avances aux clients selon la méthode du taux d'intérêt effectif exige que la direction applique son jugement, en particulier dans le cas des prêts privilégiés garantis par la Banque à des emprunteurs internationaux, qui constituent le portefeuille International Lending. Un modèle est utilisé par la Banque pour calculer l'impact de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la base des prêts individuels, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés tout au long de la durée de vie prévue de l'instrument par rapport à la valeur comptable nette, y compris tous les frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes ou réductions. Un jugement essentiel concernant l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif au portefeuille International Lending est la durée de vie présumée des prêts, déterminant effectivement la période au cours de laquelle le produit des intérêts est comptabilisé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et en conséquence le schéma de comptabilisation du produit sur différents exercices comptables. La détermination des frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif et donc inclus dans les calculs de taux d'intérêt effectifs est également un critère de jugement pour le portefeuille International Lending.

La direction détermine une durée de vie présumée de chaque prêt individuel au sein de son portefeuille International Lending. La sensibilité à un changement de la durée de vie prévue présumée peut varier sensiblement d'un emprunt à l'autre, en fonction des caractéristiques, des conditions générales de l'opération de prêt sous-jacente et des paramètres inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif respectif, tels que les revenus de commission et les réductions ou primes identifiés au moment de la création.

La Banque possède une expérience historique en ce qui concerne le portefeuille International Lending lui permettant d'avancer l'hypothèse de durée de vie attendue appliquée à chaque prêt. Par conséquent, la Banque détermine les hypothèses de durée de vie attendue des crédits sur la base de son processus de prévision, qui tient compte des données historiques mais aussi de l'expertise et de l'expérience de la Banque dans ce secteur de crédit spécialisé. Toute modification des hypothèses de durée de vie prévue des prêts est basée sur l'évaluation par la direction des tendances de marché émergentes (par exemple, l'évolution des taux d'intérêt du marché et la capacité de l'emprunteur à se refinancer dans ces circonstances) et sur des informations spécifiques à l'emprunteur qui indiquent des changements dans les profils de remboursement et l'ampleur de ces changements.

Le niveau de subjectivité requis pour estimer les échéances attendues en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Lending a augmenté de manière significative au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19. À cet égard, le niveau élevé d'incertitude économique découlant de la pandémie a eu un impact sur la situation financière et la performance financière d'un certain nombre d'emprunteurs au sein du portefeuille International Lending, ce qui a eu un impact négatif sur leur capacité de remboursement. Par conséquent, la détermination des échéances attendues à la suite de l'épidémie a nécessité un niveau important de jugement d'expert afin d'évaluer:

- la gravité de l'impact de la pandémie sur la performance financière et la situation financière de l'emprunteur;
- l'impact économique général de la pandémie sur le secteur dans lequel l'emprunteur exerce ses activités; et
- l'efficacité et le caractère effectif des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures de secours réglementaires pour réduire la durée de la reprise.

À cet égard, l'évaluation effectuée par la direction pour déterminer les échéances attendues des expositions classées dans le portefeuille International Lending est soumise à un niveau élevé d'incertitude d'estimation.

#### 3.3 Pertes de crédit attendues sur prêts et avances aux clients

La dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti est évaluée sur la base de la description donnée à la note annexe 1.5 de la politique comptable. Les pertes de crédit attendues (« ECL ») sur les prêts et avances représentent la meilleure estimation par la direction

des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles de prêts soumis aux exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 à la fin de la période examinée. À cet égard, la direction est tenue d'exercer son jugement en définissant ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit ou une probabilité de non-paiement, en déterminant la durée de vie prévue et le point de comptabilisation initiale des instruments financiers, et en faisant des hypothèses et des estimations pour intégrer des informations pertinentes sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques lors du calcul des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des prêts et avances aux clients conformément aux principes de la norme IFRS 9 nécessite des analyses statistiques complexes et des hypothèses de modélisation, les modèles ECL étant construits et calibrés principalement en référence à des informations historiques relatives aux niveaux de défaut et aux degrés de gravité des pertes. Toutefois, en raison du niveau inhérent d'incertitude d'estimation dans la modélisation de ces aspects du calcul des pertes de crédit attendues (ECL), une part importante de jugement spécialisé est nécessaire pour garantir que les paramètres du modèle produisent des pertes de crédit attendues (ECL) raisonnables et appropriées compte tenu des conditions existantes. À cet égard, la pandémie de COVID-19 au cours des premiers mois de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 a augmenté le niveau d'incertitude lié à ces jugements. Un degré accru de jugement spécialisé a donc été requis afin de s'assurer que l'impact de la pandémie a été pris en compte dans tous les aspects du calcul des pertes de crédit attendues (ECL), en particulier au niveau du portefeuille International Lending du Groupe.

Pour les prêts classés comme des expositions en niveau 3 au sein du portefeuille International Lending de la Banque, le jugement est requis pour déterminer s'il existe des preuves objectives qu'une exposition est dépréciée. Lors de la réalisation de cette évaluation, la direction applique un niveau de jugement important dans l'évaluation de toutes les informations pertinentes sur les indicateurs de probabilité de non-paiement, y compris la prise en compte des facteurs qui indiquent immédiatement une détérioration de la situation financière des emprunteurs, mais aussi des facteurs qui ont un impact sur les perspectives des emprunteurs affectant leur capacité de paiement, tel que cela est décrit à la note annexe 1.5. Un niveau de jugement plus élevé est requis pour les prêts aux emprunteurs qui montrent des signes de difficulté financière dans les secteurs de marché soumis à un stress économique.

À cet égard, le degré de jugement spécialisé requis pour évaluer l'évolution du niveau de risque de crédit a été renforcé par l'impact soudain, sans précédent et étendu de la pandémie. Afin de saisir l'impact de ce phénomène socio-économique mondial, une évaluation plus détaillée du risque de crédit a été nécessaire pour évaluer la gravité de l'impact de la pandémie sur la performance financière et la situation financière de chaque emprunteur au sein du portefeuille International Lending ainsi que sur les conditions économiques générales du secteur et du pays dans lequel l'emprunteur exerce ses activités. L'identification des probabilités de non-paiement a été rendue plus complexe en raison de l'implication du jugement spécialisé dans l'estimation des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque emprunteur en ces temps inédits, qui prennent en compte la reprise attendue de chaque emprunteur, dans le cadre de différents scénarios, après avoir subi l'impact de la pandémie.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des expositions faisant l'objet d'un défaut est effectuée par le biais d'un modèle développé en interne basé sur la meilleure estimation par la direction de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus selon plusieurs scénarios prévisionnels. Tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 2.2.1 des états financiers, le Groupe est passé d'une approche par multiples de la valeur d'entreprise (VE) à une approche par actualisation des flux de trésorerie (DCF) au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, car l'utilisation d'un résultat stable pour déterminer la VE d'un emprunteur est devenue moins fiable en raison de l'impact économique important que la pandémie a eu sur la performance financière et la situation financière des emprunteurs du Groupe. Lors de l'estimation des flux de trésorerie pour les expositions en défaut au sein du portefeuille International Lending, la direction formule des jugements sur la situation financière d'un débiteur et les perspectives de remboursement futures, en tenant compte des plans de la direction pour atteindre la croissance dans l'environnement actuel. À cet égard, le jugement est appliqué pour estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque emprunteur selon les différents scénarios ainsi que pour faire un lien entre les probabilités et ces scénarios, attribuer des probabilités à ces scénarios et déterminer des taux d'actualisation appropriés reflétant les caractéristiques spécifiques de l'emprunteur. Tel que cela est décrit ci-dessus, la détermination des flux de trésorerie opérationnels dans plusieurs scénarios nécessite un niveau de jugement important afin de saisir de manière adéquate l'impact global de la pandémie dans une évaluation holistique.

Au cours de l'année 2020, la Banque a étendu les mesures de renégociation de crédit aux emprunteurs rencontrant des difficultés financières en acceptant de modifier les conditions de paiement contractuelles des crédits afin d'améliorer la gestion de la relation client, de maximiser les possibilités d'encaissement ou d'éviter un défaut ou une saisie. Lorsque des activités de renégociation sont présentes, des niveaux plus élevés de jugement et d'incertitude d'estimation sont impliqués dans la détermination de leurs conséquences sur les provisions pour pertes sur créances. Suite à l'épidémie, un certain nombre d'emprunteurs classés dans le portefeuille International Lending ont rencontré des difficultés financières, conduisant à une restructuration de la dette. Sur ce point, un jugement important a été requis pour déterminer si les conditions contractuelles ont été modifiées de façon importante, ce qui a nécessité la décomptabilisation du ou des instruments financiers liquidés et la comptabilisation du ou des nouveaux instruments financiers. En outre, si une telle restructuration conduit à la comptabilisation de nouveaux instruments financiers ou à la comptabilisation continue de la dette préalablement restructurée, la détermination des niveaux relatifs de la dette post-restructuration et l'évaluation des provisions pour pertes sur créances associées sont également considérées comme hautement discrétionnaires.

Les expositions en défaut du portefeuille International Lending sont évaluées sur la base de leurs caractéristiques propres. Les estimations des flux de trésorerie recouvrables sont examinées et approuvées de manière indépendante par le service du risque de crédit de la Banque.

Pour les expositions classées en niveau 1 et en niveau 2 du portefeuille International et toutes les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage, la Banque mesure les provisions pour pertes sur créances sur la base de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes. Pour déterminer les pertes de crédit attendues (ECL), la direction est tenue d'exercer son jugement pour définir ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit et faire des hypothèses et des estimations pour intégrer des informations pertinentes sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques.

En raison de l'impact rapide et sévère de la pandémie de COVID-19, le niveau d'incertitude d'estimation a été exacerbé en ce qui concerne :

(i) la modélisation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut ponctuelles, dans le calibrage des modèles de pertes de crédit attendues (ECL);

- (ii) la prévision de scénarios macroéconomiques aux fins de l'estimation des provisions pour pertes sur créances pondérées en fonction de la probabilité ;
- (iii) la détermination des échéances attendues des facilités au sein du portefeuille International Lending ;
- (iv) l'évaluation d'une éventuelle augmentation significative du risque de crédit, qui comprend une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, tels que cela est décrit à la note annexe 1.5 ; et
- (v) l'application d'overlays modélisés et d'ajustements sur la base d'un jugement spécialisé.

Les modèles Probabilités de défaut (PD), Pertes en cas de défaut (LGD) et Expositions en cas de défaut (EAD) utilisés pour la mesure des provisions pour pertes sur créances sont développés par un fournisseur externe, ce qui permet d'estimer ces trois paramètres de risque clés au niveau de la facilité à l'aide de modèles statistiques, principalement en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition par rapport à un ensemble de données sous-jacent. En particulier, les probabilités de défaut (PD) et les pertes en cas de défaut (LGD) sont développées sur la base de leur nom en référence à l'historique des défauts et des pertes de débiteurs comparables ayant des caractéristiques similaires en termes de taille, de secteur et de pays d'exercice.

À cet égard, la méthodologie ainsi que les hypothèses et le paramétrage utilisés pour le calibrage du modèle sont revus régulièrement par la direction afin de s'assurer que le résultat du modèle reste approprié compte tenu du défaut observé de la Banque et de l'historique des pertes de crédit. En raison de l'apparition de la pandémie, un niveau important de jugement était nécessaire pour évaluer le caractère approprié et raisonnable continu des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles déterminées par les modèles statistiques, en particulier parce que les conditions économiques sans précédent actuellement rencontrées se situent en dehors de la plage historique des observations utilisées pour construire et étalonner le modèle. À cet égard, bien qu'ils soient indicatifs, les niveaux de défaut et de perte observés historiquement peuvent ne pas refléter entièrement les niveaux de défaut et de perte actuellement observés suite à l'épidémie. Un niveau important de jugement spécialisé est requis pour répondre à ces limites de modélisation. À cet égard, la Banque a eu recours à l'application des overlays, tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 2.2.8 des états financiers

De même, un jugement important est également requis pour la modélisation des prévisions macroéconomiques, y compris la sélection des variables macroéconomiques, ainsi que pour le calibrage des gravités et des pondérations de probabilité respectives des scénarios macroéconomiques utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues (ECL). À cet égard, le jugement a été renforcé par le niveau accru d'incertitude déclenché par les conditions économiques et socio-politiques sans précédent actuellement rencontrées dans tous les pays et secteurs. À cet égard, un certain nombre d'hypothèses de modélisation sont nécessaires, se basant sur un jugement spécialisé, afin de se faire une idée de l'horizon temporel prévu pour que l'économie mondiale revienne à son niveau antérieur à la COVID-19; de l'impact de la pandémie sur les variables macroéconomiques dans des pays et des secteurs spécifiques; de la possibilité de nouvelles vagues d'infections et de l'apparition de variants du virus; de l'efficacité de la vaccination au niveau national; et de l'efficacité des programmes d'aide gouvernementaux et des mesures d'assistance réglementaires.

Ainsi, au 31 décembre 2020, l'évolution de plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels prenant en compte l'ensemble de ces variables constitue un élément clé de l'incertitude d'estimation pour mesurer les provisions pour pertes sur créances. En effet, les modèles sous-jacents et leur calibrage, y compris la manière dont ils réagissent aux conditions macroéconomiques prospectives, restent soumis à une révision et un affinage. Ceci est particulièrement pertinent pour les probabilités de défaut (PD) à durée indéfinie, qui n'ont pas été précédemment utilisées dans la modélisation réglementaire, et pour l'intégration de scénarios à la hausse, qui n'ont généralement pas fait l'objet d'une expérience acquise par le biais de tests de résistance au stress.

En outre, compte tenu de la forte subjectivité des scénarios prévisionnels et de la sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) à ces prévisions, le Groupe a recalculé les pertes de crédit attendues (ECL) pour les différents scénarios en appliquant une pondération de 100 % à chaque scénario. La conséquence de cette incertitude sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est indiquée dans l'analyse de sensibilité des provisions pour pertes sur créances mesurées aux 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 mars 2019 présentée à la note annexe 2.2.8 des états financiers.

La détermination des échéances attendues, particulièrement pertinentes pour les expositions en iveau 2, au sein du portefeuille International Lending, est basée sur l'échéance comportementale, reflétant les attentes de la direction quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé, en fonction de la capacité des emprunteurs à refinancer leur dette sur le marché libre. À cet égard, le niveau de subjectivité dans la détermination des échéances attendues a sensiblement augmenté compte tenu de l'épidémie, principalement parce que l'augmentation du risque de crédit de ces emprunteurs diminue leurs capacités de refinancement à court terme. Dans ce contexte, la direction continue d'évaluer le calendrier attendu des recouvrements futurs par rapport aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils restent appropriés.

L'identification des événements d'augmentation significative du risque de crédit (SICR), en particulier en ce qui concerne le portefeuille International Lending, a également été rendue plus complexe suite à l'épidémie, car un jugement important est nécessaire pour évaluer la gravité de l'impact de la pandémie sur la performance financière et la situation financière de ces emprunteurs. À cet égard, au cours de l'année 2020, le Groupe s'est appuyé davantage sur ses critères qualitatifs de classement par niveaux que sur ses critères quantitatifs de classement par niveaux, les premiers ayant été jugés plus efficaces pour saisir l'impact des incertitudes économiques découlant de la pandémie sur les emprunteurs au sein de ce portefeuille. L'efficacité des critères quantitatifs de classement par niveaux montrait des signes de limitations, principalement en raison de leur dépendance des informations financières historiques auditées utilisées dans l'évaluation. Par conséquent, la direction a appliqué des ajustements aux notations dérivées concernant les emprunteurs considérés comme les plus touchés par la pandémie, principalement sous la forme de déclassements d'un cran, pour saisir ces risques aussi rapidement que possible.

## 3.4 Jugements liés à l'impôt différé

La Banque a comptabilisé les actifs d'impôt différés dans la mesure où ils sont recouvrables par le biais des bénéfices imposables futurs attendus. Un jugement important est exercé dans l'évaluation de la probabilité et de l'adéquation des bénéfices imposables futurs et des résorptions futures de différences temporaires existantes. Ceci est basé sur l'appréciation de la direction selon laquelle il est probable que la Banque aura des bénéfices imposables sur lesquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées. En règle générale, pour déterminer les montants des actifs d'impôt différé à comptabiliser, la direction utilise les

informations historiques sur la rentabilité et, le cas échéant, les résultats d'exploitation prévus, sur la base de plans d'affaires approuvés et d'autres considérations pertinentes.

### 4. Soldes auprès des banques centrales

	31 decembre	31 decembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Au coût amorti : Soldes auprès des banques centrales	311 672	208 969	118 212

Au 31 décembre 2020, les soldes détenus auprès des banques centrales comprennent des dépôts de réserve d'un montant de 17,1 millions d'euros (31 décembre 2019 : 14,8 millions d'euros, 31 mars 2019 : 10,4 millions d'euros) liés à l'obligation de constitution de réserves obligatoires en vertu du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE. Les soldes auprès des banques centrales ont un intérêt à 0 % par an, à l'exception des dépôts à vue auprès des banques centrales d'un montant de 209,3 millions d'euros (31 décembre 2019 : 120,3 millions d'euros, 31 mars 2019 : 107,8 millions d'euros) soumis à un taux d'intérêt négatif de 0,5 % (31 décembre 2019 : taux d'intérêt négatif de 0,5 %, 31 mars 2019 : taux d'intérêt négatif de 0,4 %) par an.

Les soldes auprès des banques centrales figurant dans le tableau précédent s'entendent nets de provisions pour pertes sur créances d'un millier d'euros au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : néant, 31 mars 2019 : néant).

#### 5. Instruments financiers dérivés

Par l'intermédiaire de MeDirect Malta, la Banque a établi des lignes dérivées avec des contreparties pour acheter des swaps de change, des swaps de taux d'intérêt et d'autres instruments appropriés approuvés pour couvrir les risques.

La Banque utilise des swaps de change de gré à gré pour couvrir son exposition aux variations des taux de change. Tous les swaps de change arrivent à échéance dans un délai de 12 mois (31 décembre et 31 mars 2019 : 6 mois) à compter de la date de communication.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt de gré à gré pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt émanant d'un portefeuille d'hypothèques à taux fixe (voir note ci-dessous : couverture macroéconomique à la juste valeur selon la version dite « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE). Les pertes nettes sur les instruments de couverture associés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 étaient de 12,4 millions d'euros (période clôturée le 31 décembre 2019 : plus-values nettes de 0,3 million d'euros, période clôturée le 31 mars 2019 : néant). Les bénéfices nets réalisés sur les éléments couverts au cours de l'exercice imputables au risque couvert s'élevaient à 10,9 millions d'euros (période clôturée le 31 décembre 2019 : pertes nettes de 0,4 million d'euros, exercice clôturé le 31 mars 2019 : néant).

Les swaps de change et de taux d'intérêt sont des engagements à échanger un ensemble de flux de trésorerie contre un autre, ce qui entraîne un échange économique de devises ou de taux d'intérêt (par exemple, un taux fixe pour un taux variable). Généralement, aucun échange de principal n'a lieu.

31 décembre 31 décembre 31 mars 2020 2020 K€ K€ K€ Actifs financiers dérivés 344 436 474 13 356 6 462 8 183 Passifs financiers dérivés

La Banque applique la comptabilité de couverture à la juste valeur à un niveau micro-économique, auquel cas un élément est couvert par un ou plusieurs instruments de couverture ainsi qu'à un niveau macro-économique, auquel cas un portefeuille d'éléments est couvert par plusieurs instruments de couverture. Pour les opérations de « macrocouverture » du risque de taux d'intérêt, la Banque applique la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE. Les règles de « carve-out » de l'UE en matière de macro-couverture permettent de visualiser un groupe de dérivés (ou proportions) en combinaison et conjointement désignés comme instrument de couverture et de supprimer certaines des limites de la comptabilité de couverture à la juste valeur relatives aux dépôts à vue et aux stratégies de sous-couverture. Au sein des opérations de détail, les expositions aux taux d'intérêt sur les financements au détail (épargne et comptes à vue) et les crédits au détail (hypothèques) sont initialement compensées. L'exposition restante est couverte dans une couverture de portefeuille, en utilisant la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE, dans laquelle une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de détail est désignée comme un élément couvert à des fins de comptabilité de couverture. La Banque applique les types de comptabilité de couverture suivants :

# Couvertures à la juste valeur

### Couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille d'investissement (macro-couverture)

Le portefeuille couvert comprend des hypothèques à taux fixe de MeDirect Belgium (voir note annexe 7). Il s'agit de créances hypothécaires dont la période d'intérêt à taux fixe est supérieure à six mois. Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt dans la procédure de gestion de l'actif et du passif (« ALM »). Le risque couvert est le risque de variation de la juste valeur du portefeuille imputable aux variations des taux d'intérêt du marché. Les évaluations de l'efficacité sont effectuées sur une base rétrospective et prospective, en utilisant la méthode de compensation du dollar.

### Couverture du risque de taux d'intérêt sur les investissements (micro-couverture)

Le risque de taux d'intérêt sur des investissements à revenu fixe spécifiques (voir note annexe 8), sur une base individuelle, est couvert en échangeant le coupon contre un taux d'intérêt variable à l'aide de swaps de taux d'intérêt. Le pays ou le spread de crédit n'est pas couvert. Les couvertures offrent une protection contre les variations de la juste valeur des investissements à revenu fixe pertinents imputables aux variations des taux d'intérêt du marché. Les évaluations de l'efficacité sont effectuées sur une base rétrospective et prospective, en utilisant la méthode de compensation du dollar.

Les justes valeurs des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur, ainsi que les montants notionnels y afférents, en faisant la distinction entre les micro-couvertures et les macro-couvertures aux fins de la comptabilité de couverture, sont les suivantes :

Dérivés détenus à des fins de transaction - Actifs Type d'instrument: - Swaps de change  Dérivés détenus à des fins de transaction - Passifs Type d'instrument: - Swaps de change	Notionnel 31 décembre 2020 K € 26 335	Réserves 31 décembre 2020 K € 168 168	Notionnel 31 décembre 2019 K € 21 819	Juste valeur 31 décembre 2019 K € 123 123	Notionnel 31 mars 2019 K € 52 135	Juste valeur 31 mars 2019 K €  474  474  (8 183)
Dérivés nets détenus à des fins de transaction		(969)		(6 339)		(8 183)
Dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur - Actifs  Type d'instrument: - Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans Plus d'un an et moins de cinq ans - Macro-couvertures Plus de cinq ans - Macro-couvertures  Dérivés nets désignés comme instruments de couverture dans les	17 200 45 400	8 168 176	25 100 38 700	45 268 313	-	- - -
Dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures à la juste valeur - Passifs						
Type d'instrument: - Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans Plus d'un an et moins de cinq ans - Macro-couvertures Plus de cinq ans - Macro-couvertures	236 536 563 900	(930)	-	-	-	-
Dérivés nets désignés comme instruments de couverture dans les		(12 219)		-		-
6. Prêts et avances à des institutions financières  Au coût amorti :			<b>31 déce</b> r			mars 2019 K€
Remboursables sur demande et à court terme Emprunts à terme et avances						3 437 6 270
•						9 707

Aux 31 décembre 2020 et 2019, un montant d'1 million d'euros sous forme de liquidités a été versé à un fonds de compensation détenu par Eurex Clearing AG. Le fonds de compensation protège les membres contre les pertes jusqu'à ce qu'ils quittent le fonds de compensation.

Les prêts et avances à des institutions financières aux 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 mars 2019 n'étaient ni en souffrance ni dépréciés et aucune mesure de renégociation n'était appliquée par la Banque à cet égard. En outre, les prêts et avances à des institutions financières dans le tableau ci-dessus sont présentés nets des provisions pour pertes sur créances s'élevant à zéro aux 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 mars 2019.

### 7. Prêts et avances aux clients

	31 décembre 2020 K €	31 décembre 2019 K€	31 mars 2019 K€
Portefeuille International Lending - Emprunts à terme et avances : entreprises	100 754	139 156	234 110
Portefeuille Dutch Mortgage - Emprunts à terme et avances : détail	1078 555	133 150	-
Prêts et avances bruts aux clients Moins : provisions pour pertes sur créances	1 179 309 (8 841)	272 306 (2 007)	234 110 (3 187)
	1170 468	270 299	230 923

	Portefeuill	euille International Lending		Portefeuille Dutch Mortgage			Valeur			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	31 décembre	31 décembre	31 mars <b>31</b>	. décembre	31 décembre	31 mars	
	2020	2019	2019	2020	2019	2019	2020	2019	2019	
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Provisions pour pertes sur créances :										
<ul> <li>Provisions comptabilisées en niveau 1</li> <li>Provisions comptabilisées en niveau 2</li> <li>Provisions comptabilisées en niveau 3</li> </ul>	(1 092) (403) (7 200)	(941) - (1 058)	(1 863) (363) (961)	(97) (32) (18)	(8) - -	- - -	(1 189) (435) (7 218)	(949) - (1 058)	(1 863) (363) (961)	
	(8 694)	(1999)	(3 187)	(147)	(8)	-	(8 841)	(2 007)	(3 187)	

Le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque repris dans le tableau précédent comprend des ajustements de juste valeur d'un montant de 10,5 millions d'euros (31 décembre 2019 : -369 000 euros) imputables au risque couvert dans lequel des swaps de taux d'intérêt ont été conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le processus ALM pour couvrir le risque de variation de la juste valeur du portefeuille imputable aux variations des taux d'intérêt du marché (voir la note annexe 5).

En mai 2020, MeDirect Belgium a titrisé avec succès une partie du portefeuille Dutch Mortgage de détail, collectant 350 millions d'euros par le biais d'une transaction Residential Mortgage Backed Security (« RMBS »). Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2020-1 NHG B.V. (« Bastion 2020-1 »), un véhicule de titrisation à vocation spéciale basé aux Pays-

En septembre 2020, MeDirect Belgium a mis en place une facilité de financement d'entrepôt de 350 millions d'euros fournie par une grande banque néerlandaise via Cavalier 2020 B.V., un véhicule à vocation spéciale basé aux Pays-Bas. Le financement d'entrepôt assure un financement relais permettant à MeDirect Belgium de constituer un portefeuille Dutch Mortgage suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS.

Tout au long de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, MeDirect Belgium a décomptabilisé des prêts et avances à une société européenne d'une valeur comptable brute de 17,2 millions d'euros suite à des procédures de restructuration. À la date de la restructuration, les provisions pour pertes sur créances comptabilisées au titre de ces instruments financiers s'élevaient à 7,6 millions d'euros. Ces instruments financiers ont été remplacés par de nouveaux prêts et avances aux clients d'une valeur comptable brute de 10,4 millions d'euros qui ont été classés comme détenus pour encaisser des actifs financiers évalués au coût amorti lors de la comptabilisation initiale et des capitaux propres non cotés dans cette société européenne qui ont été classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat lequel a reçu une juste valeur nulle lors de la comptabilisation initiale. À cet égard, la restructuration a entraîné un impact positif net sur le résultat de 0,7 million d'euros. La détention des nouveaux prêts et avances aux clients et des capitaux propres non cotés constitue la poursuite de l'interaction avec ce client. Aucun événement de ce type n'a eu lieu au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, les prêts et avances bruts aux clients de la Banque s'élevant à 25,4 millions d'euros (31 décembre 2019 : 6,0 millions d'euros, 31 mars 2019 : 4,6 millions d'euros) ont été classés en niveau 3.

# 8. Portefeuilles Treasury et Securitisation Investment

### Portefeuille Treasury Investment

	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Investissements évalués au coût amorti, y compris l'ajustement de base imputable au risque couvert			
- Dettes et autres titres à revenu fixe	75 962	76 352	76 665
- Moins : provisions pour pertes sur créances	(16)	=	-
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- Dettes et autres titres à revenu fixe	437 124	342 398	138 830
	513 070	418 750	215 495
Provisions pour pertes sur créances :			
- Sur les investissements évalués au coût amorti	16	=	-
- Sur les investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	120	-	-
	136	-	-

	Éval	ué au coût amorti			la juste valeur par éléments du résult	
	31 décembre 2020 K €	31 décembre 2019 K €	31 mars 2019 K€	31 décembre 2020 K €	31 décembre 2019 K €	31 mars 2019 K€
Titres de créance et autres titres à revenu fixe Émis par des organismes publics - gouvernements nationaux et régionaux étrangers - supranationaux Émis par d'autres organismes - banques étrangères	35 296 30 642 10 008	35 473 30 873 10 006	35 601 31 053 10 011	78 826 4 027 354 150	44 870 4 029 293 499	18 976 - 119 854
	75 946	76 352	76 665	437 003	342 398	138 830
Statut de cotation - cotés sur des bourses étrangères reconnues	75 946	76 352	76 665	437 003	342 398	138 830
	75 946	76 352	76 665	437 003	342 398	138 830

				Évalué à	ı la juste valeur par	· le biais
	Évalu	ué au coût amor	ti	des autres	éléments du résul	tat global
	E	ercice à partir		E		
	Exercice clôturé le	1er avril au	Exercice clôturé	Exercice	1er avril au	Exercice
	31 décembre	31 décembre	le 31 mars	31 décembre cloturé le	31 décembre 31 r	mars cloturé le
	2020	2019	2019	2020	2019	2019
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au début de l'exercice/de la période	76 352	76 665	45 806	342 398	138 830	31 001
Ajouts	-	-	31 107	259 807	432 726	137 827
Cessions/rachats	-	-	-	(163 038)	(229 241)	(30 856)
Bénéfices sur éléments couverts imputables au risque	=	-	(248)	210	4 073	-
Amortissement de prime/réduction	(390)	(313)	-	(5 492)	(914)	(157)
Variations de la juste valeur	-	-	-	3 238	(3 076)	1 015
Variation des provisions pour pertes sur créances	(16)	-	-	(120)	-	-
En fin d'exercice/de période	75 946	76 352	76 665	437 003	342 398	138 830
	-			_		

Les titres de placement d'une valeur nominale de 147,1 millions d'euros sont mis en gage en garantie auprès d'Eurex contre une offre de facilités d'emprunt (31 décembre 2019 : 245,1 millions d'euros, 31 mars 2019 : 210,5 millions d'euros). Celles-ci comprennent les titres de placement détenus au bilan d'une valeur comptable de 150 millions d'euros (31 décembre 2019 : 254,9 millions d'euros, 31 mars 2019 : 215,5 millions d'euros). La valeur en espèces des facilités d'emprunt non utilisées (marge) au 31 décembre 2020 qui sont garanties par des titres de placement s'élevait à 147,1 millions d'euros (31 décembre 2019 : 140,2 millions d'euros, 31 mars 2019 : 207,6 millions d'euros).

Les titres de placement d'une valeur nominale de 353,5 millions d'euros (31 décembre 2019 : 271,7 millions d'euros, 31 mars 2019 : néant) et d'une valeur comptable de 363 millions d'euros (31 décembre 2019 : 288 millions, 31 mars 2019 : néant) sont également mis en gage

31 décembre

31 décembre

31 mars

dans le cadre de la coopération avec Blauwtrust Groep pour accéder à leur plateforme multi-investisseurs afin d'acheter des créances nouvellement créées.

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et au 31 mars 2019, la Banque n'avait aucun engagement à acheter d'autres titres de placement.

#### Portefeuille Securitisation Investment

	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- Dettes et autres titres à revenu fixe	125 952	125 738	-
	-		
		Mesuré à la just	•
			biais
		d'autres éléme	nts du résultat global
			Exercice à
			partir du
		Exercice	1er avril au
		clôturé le	201 47111 44
		31 décembre	31 décembre

Au début de l'exercice/période Ajouts Amortissement de prime/réduction Variations de la juste valeur

En fin d'exercice/de période

clôturé le

31 décembre 31 décembre

2020 2019

K € K €

125 738 
125 739

1 (1)

213 
125 952 125 738

La Banque a acquis des parts dans des opérations de CLO gérées par des entités tierces correspondant à des tranches bénéficiant de la notation de crédit la plus élevée dans ces structures de CLO. Ces parts acquises dans des opérations de CLO sont cotées sur des bourses reconnues mais ne sont pas négociées de manière centralisée. Les actifs sous-jacents à ces opérations de CLO sont des prêts à effet de levier, principalement des prêts prioritaires à effet de levier garantis, et des obligations d'entreprises à haut rendement. Ces positions, qui s'élèvent à 126,0 millions d'euros au total au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 125,7 millions d'euros, 31 mars 2019 : néant), sont détenues dans un modèle économique de « détention pour la collecte et la vente » et évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

# 9. Biens et équipements

	Améliorations des locaux K €	Matériel informatique K €	Autres équipements K €	Installations et K€	Véhicules à moteur K€	Actifs du droit K€	Valeur K€
Au 1er avril 2019							
Coût	65	124	32	212	142	1731	2 306
Amortissements cumulés	-	(70)	-	(68)	(142)	-	(280)
Montant net comptable	65	54	32	144	-	1731	2 026
Exercice clôturé le 31 décembre 2019							
En début d'exercice	65	54	32	144	-	1731	2 026
Ajouts	-	28	6	7	-	39	80
Reclassements	(12)	(43)	1	54	-	-	-
Amortissements de l'exercice	(4)	(6)	(7)	(19)	-	(219)	(255)
En fin d'exercice	49	33	32	186	-	1 551	1 851
Au 31 décembre 2019							
Coût	53	109	39	273	142	1770	2 386
Amortissements cumulés	(4)	(76)	(7)	(87)	(142)	(219)	(535)
Montant net comptable	49	33	32	186	-	1551	1851
Exercice clôturé le 31 décembre 2020							
Au début de l'année	49	33	32	186	_	1 551	1851
Ajouts	-	95	11	-	-	966	1072
Amortissements dégagés sur cessions	(6)	(26)	(11)	(25)	-	(410)	(478)
En fin d'exercice	43	102	32	161	-	2107	2 445
Au 31 décembre 2020							
Coût	53	205	49	273	142	2736	3 458
Amortissements cumulés	(10)	(103)	(17)	(112)	(142)	(629)	(1 013)
Montant net comptable	43	102	32	161	-	2 107	2 445

Au 31 décembre 2020, la Banque exploitait un bien immobilier détenu conformément à un contrat de location. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation présentés dans le tableau précédent reflètent les actifs suivants liés aux contrats de location :

	31 décembre 2020 K €	31 décembre 2019 K €	31 mars 2019 K€
Locaux	1 211	563	614
Matériel informatique	890	986	1098
Autres équipements	6	2	19
	2107	1 5 5 1	1731

La variation de la valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation est analysée dans le tableau suivant :

	Améliorations des locaux K €	Matériel informatique K€	Autres équipements K €	Valeur K€
Exercice clôturé le 31 décembre 2019				
En début d'exercice	614	1098	19	1731
Ajouts	-	43	-	43
Amortissements de l'exercice	(51)	(155)	(17)	(223)
En fin d'exercice	563	986	2	1 551
Au 31 décembre 2019				
Coût	614	1141	19	1774
Amortissements cumulés	(51)	(155)	(17)	(223)
Montant net comptable	563	986	2	1 551
Exercice clôturé le 31 décembre 2020				
Au début de l'année	563	986	2	1 551
Ajouts	851	114	-	965
Amortissements de l'exercice	(203)	(210)	4	(409)
En fin d'exercice	1211	890	6	2 107
Au 31 décembre 2020				
Coût	1465	1255	19	2 739
Amortissements cumulés	(254)	(365)	(13)	(632)
Montant net comptable	1 211	890	6	2 107

Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt ni de personnel immobilisé lié à l'acquisition de biens et d'équipements au cours de l'exercice (période clôturée le 31 décembre 2019 : néant).

# 10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques K €	Actifs du droit K€	Valeur K€
Au 1er avril 2019			
Coût	525	5 339	5 864
Amortissement cumulé	(76)	-	(76)
Montant net comptable	449	5 339	5 788
Exercice clôturé le 31 décembre 2019			
En début d'exercice	449	5 339	5 788
Ajouts	1 610	111	1 721
Amortissements de l'exercice	(21)	(716)	(737)
En fin d'exercice	2 038	4 734	6 772
Au 31 décembre 2019			
Coût	2 135	5 450	7 585
Amortissement cumulé	(97)	(716)	(813)
Montant net comptable	2 038	4734	6 772
Exercice clôturé le 31 décembre 2020			
Au début de l'année	2 038	4734	6 772
Ajouts	(22)	1072	1050
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(386)	(1 660)	(2 046)
En fin d'exercice	1630	4 146	5 776
Au 31 décembre 2020			
Coût	2113	6 522	8 635
Amortissement cumulé	(483)	(2 376)	(2 859)
Montant net comptable	1630	4 146	5 776

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation repris dans le tableau précédent concernent les logiciels informatiques loués. Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de logiciels au cours de l'exercice (période clôturée le 31 décembre 2019 : néant).

# 11. Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs fiscaux en cours par les passifs fiscaux en cours et lorsque les impôts sur le résultat différés dépendent de la même autorité fiscale.

	<b>31 décembre</b>	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	<b>K</b> €	K €	K€
Actifs d'impôt différé Passifs d'impôt différé	7 602	3 394	3 274
	(329)	-	-
Actifs d'impôt différé nets	7 273	3 394	3 274
Les actifs et passifs d'impôt différé sont imputables aux éléments suivants :	<b>31 décembre</b>	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	<b>K</b> €	K€	K €
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(329)	402	(259)
Pertes fiscales non utilisées	5 317	2 487	2 <i>7</i> 35
Provisions pour pertes sur créances	2 285	505	798
Actifs fiscaux nets différés	7 273	3 394	3 274

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires selon la méthode du report variable et sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer à la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou au cours de laquelle le passif est réglé sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été substantiellement adoptés à la fin de la période examinée. Les principaux taux d'imposition utilisés sont de 25 % (31 décembre 2019 : 29,58 % et 31 mars 2019 : 29,58 %) pour ce qui concerne l'administration fiscale belge.

Variations de l'impôt différé au cours de l'exercice/la période :

	Au début de l'exercice K €	Reconnu dans le compte de résultat K €	Reconnu dans les autres éléments du résultat global K €	À la fin de l'exercice K €
Exercice clôturé le 31 décembre 2020 Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	402	-	(731)	(329)
Pertes fiscales non utilisées	2 487	2 830	-	5 317
Provisions pour pertes sur créances	505	1780	-	2 285
	3 394	4 610	(731)	7 273
	Au début	Reconnu dans	Reconnu dans les autres éléments	À la fin
	de l'exercice	le compte de résultat	du résultat global	de l'exercice
Exercice clôturé le 31 décembre 2019	K€	K€	K€	K€
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(259)	-	661	402
Pertes fiscales non utilisées	2 735	(248)	-	2 487
Provisions pour pertes sur créances	798	(293)	-	505
	3 274	(541)	661	3 394

En appliquant son jugement dans la comptabilisation des actifs d'impôts différés, la direction a évalué toutes les informations disponibles, en particulier la croissance future de l'activité et les projections de bénéfices. La Banque a comptabilisé les actifs d'impôts différés mentionnés ci-dessus sur la base du fait que la direction estime qu'il existe des éléments probants qui indiquent qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible sur lequel les pertes fiscales reportées peuvent être imputées. Ces résultats financiers projetés entraînent une probabilité accrue que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles dans un délai raisonnable pour utiliser les actifs d'impôt différé comptabilisés, en tenant compte des engagements de la Banque en ce qui concerne son modèle économique et la stratégie de restructuration actuelle décrite ci-dessous.

La direction s'attend à ce que l'actif d'impôt différé soit recouvré substantiellement dans au moins sept ans. Les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction couvrent une période de cinq ans et les prévisions ont été extrapolées au-delà de cinq ans en supposant que la performance reste constante après la cinquième année. L'actif d'impôt différé comptabilisé au bilan est confirmé par ces prévisions de bénéfices imposables, en tenant également compte du bénéfice en 2019 et du fait que la perte survenue en 2020 a été grandement affectée par une raison identifiable et non récurrente, à savoir les impacts économiques de la COVID-19.

Les jugements les plus importants de la direction sous-tendant les résultats financiers des prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction ont porté sur (i) le taux de croissance du projet de l'activité de prêt, (ii) le taux de croissance prévu de l'activité de gestion de patrimoine et (iii) l'évolution de la marge d'intérêt nette

Au 31 décembre 2020, la Banque avait des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles elle a pris la décision de ne pas comptabiliser d'actifs d'impôt différé d'un montant de 2,4 millions d'euros étant donné que le changement d'activité future axé sur l'activité hypothécaire dans la région du Benelux, tel que le rapport des administrateurs l'indiquait, peut prolonger la période requise pour l'utilisation de ces avantages fiscaux. Les avantages fiscaux non utilisés n'expirent pas par la suite et la non-comptabilisation de ces actifs d'impôt différé n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie futurs de la Banque et sur sa capacité à utiliser ces avantages fiscaux à l'avenir.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés au 31 décembre 2020 devraient être recouvrés ou réglés principalement après plus de 12 mois à compter de la fin de la période examinée. Les pertes fiscales non utilisées n'ont pas de date d'expiration et peuvent être reportées indéfiniment

#### 12. Comptes de régularisation

Acomptes
Revenu accumulé

31 décembre	31 décembre	31 mars
2020	2019	2019
K€	K€	K€
36	34	157
5 252	2 384	2 294
5 288	2 418	2 451

# 13. Autres actifs

Coûts de contrats client différés Autres créances Autres actifs

31 décembre	31 décembre	31 mars
2020	2019	2019
K€	K€	K€
698	1025	1 215
392 280	778 106	1065899
33 335	30 810	44
426 313	809 941	1067158

Le groupe MDB utilise la structure GH I qui est financée par deux facilités de prêt intragroupe souscrites par MeDirect Malta et MeDirect Belgium. MeDirect Belgium et MeDirect Malta ont investi dans GH I sur une base de 56 % à 44 % (31 décembre 2019 : 70 % à 30 %, 31 mars 2019 : 74 % à 26 %), la tranche achetée par MeDirect Belgium (le « prêt prioritaire ») ayant priorité par rapport à la facilité souscrite par MeDirect Malta (le « prêt à priorité inférieure »). Ces facilités n'ont pas été engagées et, sauf remboursement préalable, ces prêts doivent être remboursés au plus tard à l'expiration d'une période de dix ans à compter de la date d'octroi.

Le taux d'intérêt directeur de chaque prêt prioritaire correspond au cumul d'une marge de 2,75 % (31 décembre : 2,75 % et 31 mars 2019 : marge de 2,5 %) et de l'EURIBOR à 1 mois pour les billets libellés en euro, et au cumul d'une marge de 2,75 % (31 décembre : 2,75 % et 31 mars 2019 : marge de 2,5%) et du LIBOR à un mois pour les billets libellés en livres sterling. Les intérêts dus par GH I à MeDirect Malta en relation avec les prêts à priorité inférieure sont égaux à la différence entre :

- (i) le montant des bénéfices comptables réalisés par GH I, des remboursements de prêts prioritaires et des réserves pour une période donnée ; et
- (ii) un montant égal à 0,05 % par an de la moyenne du solde de départ plus le solde final de la garantie alors en circulation.

MeDirect Malta a conservé majoritairement les principaux risques et avantages liés au portefeuille de prêts transféré à GH I, qui continue donc d'être comptabilisé dans l'état de la situation financière de MeDirect Malta. Le prêt prioritaire accordé par MeDirect Belgium à GH I est inclus dans les dépôts à terme de la Banque auprès d'institutions financières et équivaut à 327,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 737,6 millions d'euros, 31 mars 2019 : 1029 millions d'euros). Les prêts à terme et les avances aux clients comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe et de la Banque sont présentés à la note annexe 7.

Au 31 décembre 2020, les « Autres actifs » comprennent des soldes s'élevant à 29,0 millions d'euros (31 décembre 2019 : 30,7 millions d'euros, 31 mars 2019 : néant) détenus auprès d'un créancier hypothécaire tiers aux Pays-Bas jusqu'à ce que les critères d'éligibilité NHG pertinents pour les demandes de prêt spécifiques relatives au portefeuille Dutch Mortgage soient remplis à l'avenir.

Les pertes de crédit attendues par rapport à ces soldes sont considérées comme négligeables aux 31 décembre 2020 et 2019 et au 31 mars 2019.

### 14. Capital et réserves

#### Capital social

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
	€	€	€
Autorisé : Actions ordinaires de classe « A » de 1 € chacune	455 000	455 000	455 000
Émis et entièrement libéré : Actions ordinaires de 1 € chacune	225 000	225 000	225 000

#### Autres réserves

#### Réserve à la juste valeur

La réserve à la juste valeur de la Banque est imputable à la variation nette cumulée de la juste valeur des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé, déduction faite de l'impôt différé.

	Exercice à partir		
Exercice clôturé le	1er avril au Ex	ril au Exercice clôturé	
31 décembre	31 décembre	31 mars	
2020	2019	2019	
K€	K€	K€	
(1 641)	775	13	
3 780	910	1 015	
(783)	(321)	(253)	
(207)	(3 986)	-	
52	981	-	
1201	(1 641)	775	
	31 décembre 2020 K € (1 641) 3 780 (783) (207) 52	Exercice clôturé le 31 décembre     1er avril au Ex 31 décembre       2020     2019       K €     K €       (1 641)     775       3 780     910       (783)     (321)       (207)     (3 986)       52     981	

### Autres réserves

Les autres réserves se composent de réserves légales d'un montant de 0,2 million d'euros (31 décembre 2019 : 0,2 million d'euros, 31 mars 2019 : 0,1 million d'euros) qui doivent être maintenues par MeDirect Belgium conformément à l'article 7:211 du Code belge des sociétés, ce qui oblige MeDirect Belgium à affecter au moins 5 % de son bénéfice net à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne 10 % du capital social de MeDirect Belgium.

Toutes les réserves à la date de clôture, à l'exception des bénéfices non distribués par la Banque, sont non distribuables.

#### **Dividendes**

Les administrateurs de la Banque ne proposent pas de dividendes définitifs à distribuer.

1881960

1661402

1402936

#### 15. Dettes envers des institutions financières

Remboursables sur demande et à court terme	31 décembre 2020 K € 330	31 décembre 2019 K € -	31 mars 2019 K€
16. Dettes envers des clients			
	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Remboursables sur demande et à court terme Dépôts à terme	1 223 785 658 175	906 278 755 124	463 920 939 016

#### 17. Titres de créance en circulation

Valeur nominale d'origine des billets émis	Exercice clôturé le 31 décembre 2020 K € 561 100
Montant brut des frais d'émission de billets  Dotation aux amortissements de l'exercice en cours	(2 805) 557
Frais d'émission de billets non amortis	(2 248)
Rachats	(5 003)
Coût amorti et valeur comptable de clôture des billets	553 849
Analysés comme suit :	
Bastion 2020-1 NHG B.V. Cavalier BV 2020	343 459 210 390
	553 849

Conformément au prospectus de base daté du 13 mai 2020, la Banque a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage de détail en collectant 350 millions d'euros par le biais d'une transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg. Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2020-1, un véhicule de titrisation à vocation spécifique basé aux Pays-Bas.

Les RMBS ont été soumis à des intérêts supérieurs de 0,60 % par an par rapport à l'EURIBOR à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative, à savoir avril 2025, et à des intérêts supérieurs de 1,00 % par an par rapport à l'EURIBOR à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en avril 2057. Toutefois, la Banque se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis la tranche prioritaire du RMBS et MeDirect Belgium a conservé toutes les tranches de priorité inférieure. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2020-1 et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des billets du 23 juillet 2020 et du 23 octobre 2020, des montants de 2,0 millions d'euros et 3,0 millions d'euros de billets de classe A ont été remboursés.

La Banque a l'intention d'acquérir des hypothèques qu'elle entend financer par le biais de transactions RMBS. En septembre 2020, MeDirect Belgium a mis en place une facilité de financement d'entrepôt de 350 millions d'euros fournie par une grande banque néerlandaise via Cavalier 2020, un véhicule à vocation spéciale basé aux Pays-Bas. La facilité d'entrepôt fournit un financement relais permettant à MeDirect Belgium de constituer un portefeuille hypothécaire suffisamment important pour être titrisé par le biais d'une transaction RMBS. En substance, ces instruments ont été considérés comme des notes sur les titres de créance en circulation.

# 18. Provisions pour risques et autres frais

	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Provisions pour pertes sur créances au titre des engagements de prêts	137	-	-
		Exercice à partir	
	Exercice clôturé le		Exercice clôturé le
	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Provisions pour pertes sur créances au titre des engagements de prêts			
En début d'exercice	-	-	-
Variation des pertes de crédit attendues	137	-	-
En fin d'exercice	137	-	-
19. Comptes de régularisation			
	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Frais d'intérêts courus	5 250	5 032	1590
Autres charges à payer	1857	1754	2 982
Produits à reporter	1977	8	-
	9 084	6 794	4 572
20. Autres passifs			
	31 décembre	31 décembre	31 mars
	2020	2019	2019
	K€	K€	K€
Impôts indirects à payer	1039	591	727
Dettes locatives	4 464	5 657	7 345
Autres engagements	3.713	5 022	924
	9 216	11 270	8 996

Les passifs locatifs associés au droit d'utilisation sont analysés ci-dessous.		
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Non courants		
Locaux	1300	532
Matériel informatique	312	517
Autres équipements	4	1
Logiciels informatiques	1942	4 142
	3 558	5 192
Courants		
Locaux	58	83
Matériel informatique	219	379
Autres équipements	2	3
Logiciels informatiques	627	-
	906	465
	4 464	5 657

Les options de prolongation des contrats de location ont été incluses dans le passif locatif car la durée du contrat de location reflète l'exercice de ces options.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le montant total des engagements au titre de la location de matériel informatique, d'autres équipements et de logiciels informatiques était imputable aux accords passés avec Medifin Leasing Limited, une partie liée.

L'évolution de la valeur comptable de ces passifs est analysée dans le tableau suivant :

	Exercice clôturé le	Exercice à partir 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Au début de l'exercice/la période	5 657	7 0 6 8
Ajouts	2 051	155
Paiements	(3 517)	(1774)
Frais d'intérêts	273	208
En fin d'exercice/de période	4 464	5 657

### 21. Porduits d'intérêts nets

		Exercice à partir
	Exercice clôturé le	du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Produits d'intérêts		
Prêts et avances aux clients	<b>3</b> 3 <b>589</b>	27 179
Titres de placement		
intérêts sur titres de placement	(1 363)	(257)
- pertes nettes représentant la part non effective des couvertures à la juste valeur	(1 445)	(56)
Total des produits d'intérêts	30 781	26 866
		-
Frais d'intérêts		
Prêts et avances à des institutions financières	346	820
Montants dus à des institutions financières	3 086	3 086
Montants dus à des clients	12 569	9 114
Dettes locatives	273	208
Dettes locatives		
Total des frais d'intérêts	16 274	13 228
Produits d'intérêts nets	14 507	13 638

Les produits d'intérêts négatifs de la Banque imputables aux prêts et avances à des institutions financières sont présentés dans les frais d'intérêts plutôt que compensés dans les produits d'intérêts.

Un montant de 1,4 million d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : 0,2 million d'euros) relatif aux actifs financiers dépréciés est inclus dans les produits d'intérêts des prêts et avances aux clients pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

En revanche, pour les relations de macro-couverture comprenant des swaps de taux d'intérêt couvrant le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille des hypothèques à taux fixe, des pertes à la juste valeur de 12,4 millions d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : bénéfices de 0,3 million d'euros) découlant de dérivés désignés dans des relations de couverture à la juste valeur et de 10,9 millions d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : pertes de 0,4 million d'euros) représentant des augmentations nettes de la juste valeur des éléments couverts imputables au risque couvert sont incluses dans le résultat net d'intérêt de la Banque. Les pertes se traduisent dans les intérêts découlant des prêts et avances aux clients, où les intérêts sur les éléments couverts sont présentés.

	Exercice clôturé le	Exercice à partir du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Macro-couverture:		
(Pertes)/bénéfices sur instruments de couverture	(12 356)	313
Gains/(pertes) sur les éléments couverts imputables au risque couvert – ajustement de base du portefeuille Dutch Mortgage (voir la	10 911	(369)
note annexe 7)	(1 445)	(56)
Pertes nettes représentant la partie non effective des couvertures à la juste valeur	(1 445)	(56)

# 22. Revenus nets liés aux honoraires et commissions

		Exercice à partir
	Exercice clôturé le	du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Revenus liés aux honoraires et commissions		
Revenu des honoraires de prêt garanti d'entreprise	185	6
Produits des honoraires sur opérations bancaires	11	8
Honoraires de services d'investissement	2 953	1939
Total des revenus liés aux honoraires et commissions	3 149	1953
Frais d'honoraires et commissions		
Frais d'honoraires sur opérations bancaires	69	34
Honoraires de transaction et de garde des services d'investissement	965	485
Autres frais d'honoraires	61	24
Total des frais d'honoraires et de commissions	1095	543
Revenus nets liés aux honoraires et commissions	2 054	1 410

# 23. Résultat net des opérations de négociation et autres produits d'exploitation

# 23.1 Résultat net des opérations de négociation

		Exercice à partir
	Exercice clôturé le	du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Résultat net des activités de change	418	155
Bénéfice/(dépense) net(te) provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction	273	(2)
	691	153

# 23.2 Bénéfices réalisés sur la cession d'autres investissements

		Exercice à partir du
	Exercice clôturé	1er avril au
	le 31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Investissements évalués au coût amorti	(208) 418	4 073 -
	210	4 073

# 24. Frais de personnel

Les frais de personnel engagés sont analysés comme suit :

		Exercice à partir
	Exercice clôturé le	du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Frais de personnel		
- rémunération et avantages sociaux directs	5 632	4 359
- charges patronales sécurité sociale	502	217
- autres frais de personnel	164	71
- pensions de retraite et de réversion	90	138
	6 388	4.785

Le nombre moyen hebdomadaire de personnes employées au cours de l'exercice/la période, y compris les administrateurs exécutifs, était le suivant :

		Exercice à partir
Ex	Exercice clôturé le du 1er avri	
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Cadres dirigeants et cadres supérieurs	4	2
Autres dirigeants, superviseurs et employés	38	24
	42	26

Le nombre de personnes employées à la date du rapport, y compris les administrateurs exécutifs, était de 47 (2019 : 28)

# 25. Autres frais administratifs

Les autres frais administratifs sont analysés comme suit :

		Exercice à partir du
	Exercice clôturé	1er avril au
	le 31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Frais des baux à court terme	79	17
Frais d'assistance informatique et de télécommunication	3.869	2.201
Frais juridiques et professionnels	4 205	1603
Dépenses réglementaires	3 835	2 210
Impôts indirects	2 745	1220
Autres frais	5 145	3 220
	19 878	10 471

Sont compris dans les autres frais administratifs les honoraires prélevés par les commissaires aux comptes indépendants de la Banque au titre de l'exercice comme suit :

Exercice clôturé le 31 décembre 2020 K €	31 décembre 2019
Services d'audit Autres services d'assurance Autres services non liés à l'audit Services de conseil fiscal	120 10 - 4

Les autres services d'assurance comprennent principalement des examens des informations financières, y compris un examen de la demande de dérogation prévue à l'article 36 bis. Les autres services non liés à l'audit consistent en des services professionnels dans le contexte du GH1. Ces services non liés à l'audit n'ont aucun lien avec les états financiers audités.

# 26. Variation des pertes de crédit attendues et autres frais de dépréciation de crédit

	Exercice	Exercice à partir
	clôturé le	du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Variation des pertes de crédit attendues		
Prêts et avances aux clients, y compris les engagements liés au crédit		
- Portefeuille International Lending	6 751	(1208)
- Portefeuille Dutch Mortgage	144	20
Soldes auprès des banques centrales	1	-
Investissements évalués au coût amorti		
- Portefeuille Treasury	16	-
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Portefeuille Securitisation		
- Portefeuille Treasury	120	-
- Portefeuille Securitisation	2	11
Autre revenu accumulé	13	-
Autres frais de dépréciation de crédit		
Montants amortis sur créances et avances aux clients		
- Portefeuille International Lending	8 409	-
	15 456	(1177)

## 27. Imposition

		partir du
	Exercice clôturé	1er avril au
	le 31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
Frais fiscaux actuels		
- frais fiscaux de l'exercice/la période en cours	146	126
Impôts différés (note annexe 11)		
- exercice/période fiscal(e) en cours	(4 610)	541
Impôt sur le revenu (crédit)/frais	(4 464)	667

Eversies à partir

Exercice à

L'impôt comptabilisé dans le compte de résultat de la Banque diffère du montant théorique qui découlerait de l'utilisation du taux d'imposition applicable en Belgique, pays de constitution de la Société, comme suit :

	Exercice clôturé le	Exercice à partir du 1er avril au
	31 décembre	31 décembre
	2020	2019
	K€	K€
(Perte)/bénéfice avant impôts	(26 789)	3 345
Impôt au taux applicable de 25 % (31 décembre 2019 : 29,58 %)	(6 697)	989
Conséquence fiscale de :		
Frais non déductibles	17	16
Application d'un taux d'imposition effectif inférieur	36	-
Mouvements d'impôts différés non comptabilisés (note annexe 11)	2 455	-
Autre	(275)	(338)
Impôt sur le revenu (crédit)/frais	(4 464)	667

# 28. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état des flux de trésorerie sont analysés ci-dessous :

Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie :		<b>31 décembre</b> 2020 <b>K</b> €	31 décembre 2019 K€	31 mars 2019 K€
Liquidités en caisse		_	-	_
Dépôts à vue		110 121	64 533	3 437
Dépôts à vue Target 2		-	_	-
Dettes envers des institutions financières dont l'échéance initiale est inférieure à 3 mois		(330)	-	-
Par état des flux de trésorerie		109 791	64 533	3 437
Ajustements pour traduire :				
Soldes auprès des banques centrales		311 672	208 969	118 212
Dépôts dont l'échéance initiale est supérieure à 3 mois		1000	4 260	6 270
Dettes envers des institutions financières dont l'échéance initiale est supérieure à 3 mois		-	-	-
Par état de la situation financière		422 463	277 762	127 919
Au 31 décembre		<b>31 décembre</b> 2020	31 décembre 2019	31 mars 2019
	Notes	K€	K€	K€
Analysés comme suit :				
Soldes auprès des banques centrales	4	311 672	208 969	118 212
Prêts et avances à des institutions financières	6	111 121	68 793	9 707
Montants dus à des institutions financières	15	(330)	-	-
		422 463	277 762	127 919

# 29. Engagements de prêt

Les engagements de prêt représentent des facilités de prêt formelles non utilisées, des facilités de crédit et d'autres engagements similaires à prêter. Au 31 décembre 2020, la Banque avait des engagements non utilisés de 199,1 millions d'euros (31 décembre 2019 : néant) au titre des facilités de crédit renouvelables, dont 185,6 d'euros (31 décembre 2019 : néant) d'engagements non utilisés au titre des facilités de crédit renouvelables auprès de la société mère de la Banque. En outre, les engagements de prêt relatifs au portefeuille Dutch Mortgage s'élevaient à 335,7 millions d'euros (31 décembre 2019 : 283,8 millions d'euros).

Au 31 décembre 2020, la Banque n'avait pas d'engagements à acheter des facilités de prêt à terme (31 décembre 2019 : néant).

### 30. Parties liées

Société mère immédiate et ultime

La société tête qui contrôle la Banque est AnaCap Financial Partners II L.P.

La société mère ultime de la Banque est Medifin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme constituée et enregistrée à Malte.

Les parties liées de la Banque comprennent la société tête contrôlante, la société mère ultime, toutes les entités contrôlées par la société mère ultime, les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par le personnel de la direction principale ou les membres de leur famille proche.

Soldes et transactions des parties liées

Dans le cadre de ses activités, la Banque a mené des activités selon des conditions commerciales avec des parties liées, y compris des entités contrôlées par la société mère ultime.

Le tableau suivant indique le montant total des transactions bancaires conclues et les soldes du Groupe avec les parties liées de la Banque pour l'exercice financier concerné :

	Exercice clôturé	le 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2020			
Partie liée	Revenus des parties liées	Frais facturés aux parties liées	Montants dus parties liées	Montants dus parties liées	- Type de transaction/solde	
	K€	K€	K€	K€		
Société mère immédiate	349	-	-	-	Produits d'intérêts	
	16 599	=	-	-	Produits d'intérêts - billets de premier rang GH	
	175	-	-	-	Produits d'honoraires d'engagement	
	-	1295	-	-	Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité	
	-	-	9 022	-	Autres actifs	
	-	-	327 222	-	Autres actifs - Billet de premier rang GH I	
	-	=	-	1 015	Autres engagements	
Autres sociétés du groupe	-	2 207	-	-	IT et autres services d'assistance	
	-	-	-	941	Autres engagements	
Principaux dirigeants	-	-	-	40	Montants dus à des clients	

	Exercice clôture	e le 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2019	Э	
	Revenus des	Frais facturés aux	Montants dus	Montants dus	Instruments	_
Partie liée	parties liées	parties liées	parties liées	parties liées	dérivés	Type de transaction/solde
	K€	K€	K€	K€	K€	
Société mère immédiate	19 281	-	-	-	-	Produits d'intérêts
	-	-	38 749	-	-	Autres actifs
	-	-	737 635	-	-	Autres actifs - billet de premier rang GH I
	-	-	-	497	-	Autres engagements
	-	-	-	-	86	Swaps de taux de change - Actifs
	-	-	-	-	(4 556)	Swaps de taux de change - Passifs
Autres sociétés du groupe	-	1934	-	-	-	IT et autres services d'assistance
Principaux dirigeants	-	-	-	200	-	Montants dus à des clients

Les honoraires des administrateurs et les frais de personnel des principaux dirigeants sont communiqués à la note annexe 24 des présents états financiers.

Outre ce qui précède, il existe également des paiements à d'autres sociétés du Groupe relatifs aux contrats de location traités conformément aux exigences de la norme IFRS 16 d'un montant de 1,6 million d'euros (exercice clôturé le 31 décembre 2019 : 1,5 million d'euros). Conformément à la norme IFRS 16, la Banque a comptabilisé les passifs de location en vertu d'accords de location avec des parties liées (voir note annexe 20).

Tout au long de l'exercice financier, MeDirect Malta a refacturé à MeDirect Belgium une rémunération des salariés et des avantages sociaux de 3,5 millions d'euros (période se terminant le 31 décembre 2019 : 3,6 millions d'euros).

#### 31. Informations sectorielles

La Banque dispose d'un seul segment à déclarer représenté par son portefeuille de prêts hypothécaires néerlandais, prêts aux entreprises internationales ainsi que de l'investissement dans des instruments garantis de qualité de crédit supérieure tels que les obligations garanties, la dette bancaire de premier rang garantie, la dette souveraine associée et l'investissement dans des tranches AAA d'entités de titrisation à vocation spécifique. Les revenus garantis par les actifs susmentionnés sont complétés par les revenus générés par la Banque sur son activité patrimoniale. Les informations relatives aux produits et services et aux zones géographiques figurent dans les notes annexes 2, 7, 8, 21 et 22 des états financiers, qui fournissent des informations sur les risques financiers, les concentrations de crédit par secteur et par localisation, ainsi que les produits du segment à déclarer unique. Conformément à l'article 89 de la CRD IV, la Banque doit communiquer les informations relatives au chiffre d'affaires, au nombre d'employés, au bénéfice avant impôts, aux subventions fiscales et publiques reçues par pays, en tenant compte de toutes les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. La Banque n'a reçu aucune subvention publique liée aux activités de la Banque en tant qu'établissement de crédit.

### 32. Activités de fiducie et de garde

La Banque fournit des services de fiducie et de garde aux particuliers, dans le cadre desquels elle détient et gère des actifs ou investit des fonds reçus dans divers instruments financiers à la demande du client. La Banque perçoit des revenus sous forme d'honoraires pour la prestation de ces services. Les actifs en fiducie et les actifs en garde ne sont pas des actifs de la Banque et ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière. La Banque n'est exposée à aucun risque de crédit lié à ces placements car elle ne garantit pas ces investissements.

Au 31 décembre 2020, le total des actifs détenus par la Banque pour le compte de clients s'élevait à 612,1 millions d'euros (31 décembre 2019 : 475,6 millions d'euros).

#### 33. Événements postérieurs à la date de communication

## Opération sur titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles néerlandaises

En janvier 2021, MeDirect Belgium a titrisé une partie supplémentaire de son portefeuille Dutch Mortgage de détail par le biais d'une transaction RMBS par laquelle un solde principal de 414 millions d'euros, comprenant des dépôts liés à la construction à hauteur de 8 millions d'euros du portefeuille Dutch Mortgage, a été vendu à une entité ad hoc de titrisation, appelée Bastion 2021-1 NHG B.V., basée aux Pays-Bas. Conformément à l'article 6 du règlement sur la titrisation (UE) n° 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017, MeDirect Belgium s'est engagée à conserver en permanence un intérêt économique net important dans l'opération de titrisation. Cela implique que le Groupe conservera la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de cette structure de titrisation proposée et, par conséquent, aux actifs, passifs et produits et dépenses connexes imputables à cette structure et, à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et dépenses connexes de l'entité ad hoc de titrisation néerlandaise seront reflétés dans les états financiers du Groupe.

Le portefeuille hypothécaire de détail néerlandais acquis par Bastion 2021-1 NHG B.V. comprend 154 millions d'euros du portefeuille Dutch Mortgage précédemment vendu par MeDirect Belgium à Cavalier 2020 B.V, la facilité d'entrepôt de la Banque, suite à quoi la propriété légale des créances hypothécaires a été transférée à Cavalier 2020 B.V. Ces créances hypothécaires ont été rachetées et réattribuées à MeDirect Belgium à partir de Cavalier 2020 B.V. avant la clôture de la transaction Bastion 2021-1 NHG.

# 34. Transition vers les normes IFRS adoptées par l'UE

La communication du comité bancaire, financier et des assurances aux établissements de crédit de droit belge, datée du 19 août 2004, implique qu'une obligation de consolidation déclenche l'obligation de préparer des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont adoptées par l'UE. Ce cadre de communication déterminera le périmètre de consolidation et les règles selon lesquelles la consolidation sera mise en œuvre, c'est-à-dire quelles entités devront être incluses dans ces comptes consolidés et comment elles devront l'être.

En vertu de l'arrêté royal du 5 décembre 2004, les banques et autres établissements de crédit non cotés en Belgique ont été tenus d'utiliser les normes IFRS dans leurs états financiers consolidés conformément au règlement comptable de l'UE.

Par conséquent, les exigences applicables conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS adoptées ») sont le cadre d'information que MeDirect Belgium applique dans ces états financiers IFRS statutaires.

Ces informations financières ont été préparées sur la base des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS en question qui sont approuvées par l'UE et en vigueur (ou disponibles pour une adoption anticipée) au 31 décembre 2020, la première date d'information annuelle de la Banque à laquelle elle est tenue d'utiliser les normes IFRS adoptées.

#### Application de la norme IFRS 1: Première adoption des normes IFRS

Vu la modification de la date de clôture de l'exercice 2019 du 31 mars au 31 décembre, la date de transition de la Banque est le 1er avril 2019. La Banque a préparé son premier bilan aux normes IFRS à cette date.

Lors de la préparation de ces états financiers conformément à la norme IFRS 1, la Banque a appliqué les exceptions obligatoires.

# Rapprochement entre IFRS et BEGAAP

Les rapprochements suivants fournissent des détails sur l'impact de la transition sur :

- Le résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019
- Les capitaux propres au 1er avril 2019
- Les capitaux propres au 31 décembre 2019

# Rapprochement du résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

		Conséquenc e de la transition			
	BEGAAP	vers les normes IFRS	IFRS		
	K€	K€	K€		
Produits d'intérêts	26 923	(57)	26 866		
Frais d'intérêts	(13 020)	(208)	(13 228)		
Produits d'intérêts nets	13 903	(265)	13 638		
Revenus liés aux honoraires et commissions	1953	-	1953		
Frais d'honoraires et commissions	(543)	-	(543)		
Revenu net des honoraires et commissions	1 410	-	1 410		
Résultat net des opérations de négociation	153	-	153		
Autres produits d'exploitation	4.070		4.070		
- Bénéfices réalisés sur la cession d'autres investissements	4 073	-	4 073		
<ul> <li>Moins-values réalisées sur cessions de crédits et avances</li> <li>Autres revenus</li> </ul>	(883) 29	-	(883) 29		
- Autres revenus					
Produits d'exploitation totaux	18 685	(265)	18 420		
Frais de personnel	(4785)	-	(4 785)		
Amortissements	(58)	(938)	(996)		
Autres frais administratifs	(12 289)	1 818	(10 471)		
Total des charges d'exploitation	(17 132)	880	(16 252)		
Produits d'exploitation nets avant variations des pertes de crédit attendues	1553	615	2168		
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de	390	787	1 177		
Bénéfice avant impôts	1943	1402	3 345		
Imposition	(127)	(540)	(667)		
Bénéfice de l'exercice	1816	862	2 678		
Autres éléments du résultat global Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat					
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le résultat global :					
- Variation nette de la juste valeur avant impôts	-	909	909		
- Montant net reclassé en résultat avant impôts	-	(3 986)	(3 986)		
Impôt sur le résultat relatif aux autres éléments du résultat global	-	661	661		
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	(2 416)	(2 416)		
Résultat global total, net d'impôts	1816	(1 554)	262		

Rapprochement des capitaux propres au 1er avril 2019					
	Capital	Autres	Réserves	Bénéfices	
	social	réserves	à la juste	non distribués	Total
	K€	K€	valeur K€	K€	K€
BEGAAP	225 000	133	-	1344	266 477
Comptabilisation des impôts différés (note annexe a)	-	-	-	3 274	3 274
Juste évaluation des instruments précédemment comptabilisés au coût amorti (note annexe b)	-	-	-	1033	1033
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 (note annexe c)	-	-	-	(806)	(806)
Capitalisation des paiements incitatifs des clients (note annexe d)	-	-	-	1 217	1 217
Ajustement de la réserve selon une évaluation juste	-	-	775	(775)	-
IFRS	225 000	133	775	5 287	231 195

#### Rapprochement des capitaux propres au 31 décembre 2019

	Capital social K €	Autres réserves K €	Réserves à la juste valeur K€	Bénéfices non distribués K €	Total K€
BEGAAP	225 000	224	-	3 070	228 294
Comptabilisation des impôts différés (note annexe a)	-	-	-	3 394	3 394
Juste évaluation des instruments précédemment comptabilisés au coût amorti (note annexe b)	-	-	-	(2 042)	(2 042)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 (note annexe c)	-	-	-	(19)	(19)
Capitalisation des paiements incitatifs des clients (note annexe d)	-	-	-	1024	1024
Juste évaluation des couvertures à la juste valeur (note annexe e)	-	-	-	(56)	(56)
Comptabilisation des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation selon la norme IFRS 16	-	-	-	862	862
Ajustement de la réserve à la juste valeur	-	-	(1 641)	1 641	-
IFRS	225 000	224	(1 641)	7 874	231 457

# a) Comptabilisation des impôts différés

Selon les normes IFRS, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés s'il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour utiliser la différence temporaire déductible ou les pertes fiscales non utilisées. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre des normes BEGAAP.

# b) Juste évaluation des instruments précédemment comptabilisés au coût amorti

Selon la norme IFRS 9, un prêt ou une créance est classé(e) au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) selon que l'actif fait partie d'un portefeuille géré au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie contractuels (coût amorti), ou à la fois de collecter des flux de trésorerie contractuels et de vendre (juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - FVOCI). Dans le cas contraire, l'actif est évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL).

Conformément aux normes IFRS, la Banque comptabilise son portefeuille d'investissements de trésorerie et son portefeuille d'investissements de titrisation en tant que « hold to collect and sell » (détenu pour collecte et vente), et ils sont détenus à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées directement en capitaux propres. Cela diffère de la méthode utilisée conformément au BEGAAP, selon laquelle ces instruments ont été comptabilisés au coût amorti.

### c) Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 impose d'évaluer les provisions pour dépréciation sur instruments financiers en utilisant le « modèle de perte attendue », conformément auquel la Banque estime les pertes de crédit attendues (ECL) en utilisant une approche prospective qui souligne les variations du risque de crédit lié à un instrument financier, et par conséquent la probabilité de pertes sur créances futures, même si aucun événement de perte ne s'est encore produit.

Avant la transition vers les normes IFRS à partir de BEGAAP, MeDirect Belgium comptabilisait une provision générale pour les expositions pour lesquelles une provision pour créance irrécouvrable spécifique n'est pas requise. Cette disposition générale a été comptabilisée sous la forme d'un fonds interne de sécurité.

#### d) Capitalisation des paiements incitatifs des clients

Selon les normes IFRS, les paiements effectués à des clients pour inciter à transférer des actifs d'autres dépositaires vers la Banque ou à acquérir des actifs supplémentaires sont traités comme des frais marginaux d'acquisition du contrat d'un client et sont capitalisés et amortis sur la période pendant laquelle ce contrat devrait générer des avantages économiques. Conformément aux normes BEGAAP, ils sont repris sous une forme forfaitaire dans le compte de résultat lors de la comptabilisation.

#### e) Juste évaluation des couvertures à la juste valeur

Conformément aux normes IFRS, pour les couvertures à la juste valeur, un « ajustement de base » est comptabilisé pour refléter les variations de juste valeur de l'élément couvert en réponse au risque couvert. La différence entre l'ajustement de base et la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est débitée ou créditée dans le compte de résultat. Une fois que la relation n'est plus éligible à la comptabilité de couverture, l'ajustement de base est amorti dans le compte de résultat.

Selon les normes BEGAAP, pour les couvertures à la juste valeur, aucun ajustement de juste valeur n'est comptabilisé par rapport à l'élément couvert; de même, les instruments de couverture ne sont pas évalués au prix du marché. Les ajustements cumulés de la juste valeur liés au risque couvert ne sont comptabilisés que si la comptabilité de couverture ne s'applique plus et n'est plus amortie sur la durée de vie restante de l'élément couvert

# f) Comptabilisation des droits d'utilisation des actifs selon la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 entraîne la comptabilisation par les preneurs d'un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation (« ROU ») et du passif financier correspondant dans l'état de la situation financière. L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et le passif financier sera évalué au coût amorti. Dans le cadre des normes BEGAAP, les frais des contrats de location simple sont passés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location simple.

# g) Amortissement des frais d'établissement

Selon les normes IFRS, les frais d'établissement non amortis sur les hypothèques néerlandaises sont comptabilisés à la valeur comptable de l'instrument financier et amortis sur l'échéance prévue; l'amortissement est déduit des produits d'intérêts générés par l'instrument.

D'autre part, en vertu des normes BEGAAP, les frais d'établissement non amortis sur les hypothèques néerlandaises sont classés en tant qu'immobilisations incorporelles; leur amortissement est classé en tant qu'amortissement des immobilisations incorporelles.

## 35. Informations légales

MeDirect Bank SA est une société anonyme constituée en Belgique.

La société tête qui contrôle la Banque est AnaCap Financial Partners II L.P., une société en commandite enregistrée à Guernesey, dont le siège social est sis au 2e étage, Windsor House, Lower Pollet, St Peter Port, Guernesey, GY11WF.

La société mère ultime de la Banque est Medifin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey, dont le siège social est situé au 2e étage, Windsor House, Lower Pollet, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WF.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme, constituée et enregistrée à Malte, dont le siège social est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 000, Malte. MeDirect Bank (Malta) plc rédige les états financiers consolidés du Groupe dont fait partie la Banque. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte.

MeDirect Bank (Malta) plc est une filiale détenue à 100 % de MDB Group Limited. MDB Group Limited rédige les états financiers consolidés du groupe dont MeDirect Bank (Malta) plc et la Banque font partie. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte. Le siège social de MDB Group Limited est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 000, Malte.

# 36. Informations complémentaires

Les états financiers selon les normes IFRS de la Société sont publiés en français, en néerlandais et en anglais. Les versions néerlandaise et anglaise sont des traductions de la version française originale et sont publiées avec l'aimable autorisation des parties prenantes. En cas de disparité entre les trois versions, la version française prévaut.